This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

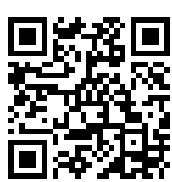

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Acad.
75 g (143

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1892

CXLIII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME X

SOCIÉTÉ UNNÉENNE DU NORD DE LA FRANCE
S.U.N.F.
Vente du 28-10-193
143.144
1892.1893

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1893

215 g

Digitized by Google

Digitized by Google

Acad.
75 J-(143

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1892

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DU NORD DE LA FRANCE
11639
S. L.
du
28-10-1

CXLIII[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME X.

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

18, RUE DES GLACIS, 18

1893

Wbt/62/1

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN

Digitized by Google

Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. AUDIAT

Messieurs,

Le rapporteur de votre commission des prix de vertu ne croit pas devoir s'excuser d'avoir à retenir, une fois de plus, sur des récits d'une apparente vulgarité, une attention toute prête à se porter sur l'éloquente étude de sujets d'un intérêt plus général et d'un ordre plus éclatant. Mon rôle se borne à vous entretenir des vertus privées, et seulement de deux d'entre elles, le dévouement maternel et la piété filiale. Telle est en effet la loi de la fondation du regretté M. Jules Gouy. Notre vénérable et bienfaisant confrère, en instituant la plupart des prix dont la distribution vous est confiée, les a exclusivement réservés « aux mères de famille veuves ou abandonnées qui luttent courageusement contre l'adversité pour élever leurs enfants, ou aux enfants qui auront soutenu du

Digitized by Google

produit de leur travail leurs parents malheureux. » Vous n'avez donc pas à décerner de couronnes civiques. Nous n'appellerons vos regards que sur le foyer domestique, et spécialement sur celui du pauvre. Mais votre mission, ainsi limitée, n'a-t-elle pas encore sa grandeur? Si le récit des belles actions nous touche souvent jusqu'aux larmes, nous sentons-nous moins émus du dévouement du simple soldat, tombé obscurément pour son drapeau, que de la brillante victoire qui fait monter son général au Capitole? La valeur morale d'une action ne dépend pas de son importance historique, elle est toute personnelle et proportionnée à l'étendue du sacrifice. Les fondateurs de nos prix ont donc été bien inspirés en récompensant de préférence certains dévouements ignorés, particuliers aux pauvres, à ceux ou à celles dont la lourde tâche n'est allégée par aucune des facilités de la vie, et pour qui l'accomplissement de tous les devoirs devient tellement pénible qu'il atteint parfois à l'héroïsme. Malgré les tristes théories d'un matérialisme décourageant qui ne voit, dans les sentiments les plus élevés de notre âme, dans ses plus nobles déterminations, que l'exercice de fonctions purement physiques et animales, la vertu jouit encore en France de quelque estime; elle n'est pas si démodée que l'a prétendu de tout temps une littérature trop légère. La conscience populaire en conserve le culte, surtout celui des vertus familiales, les plus profondément enracinées dans le cœur humain. Aussi ne craignons-nous pas que vous refusiez votre bienveillante attention aux belles actions qu'elles inspirent.

Il est un embarras plus sérieux, qui préoccupe tous les ans votre commission, l'embarras du choix. Le choix

Digitized by Google

des lauréats est d'autant plus délicat, qu'à l'inverse de ce qui se passe pour la plupart des emplois publics ou privés, assiégés de solliciteurs, il ne se présente pas de candidats aux prix de vertu. Non pas que les mères de famille dévouées ou les enfants reconnaissants soient rares à Nancy; mais la vertu, surtout celle qui se consacre aux devoirs de famille, est modeste; elle vit dans l'ombre, comme l'humble fleur des bois; elle ne sollicite pas de récompense; elle n'en attend pas d'autre que le consolant spectacle du bien qu'elle a fait, du soulagement apporté aux misères d'êtres tendrement aimés; si même ses efforts sont impuissants, elle se contentera de l'austère satisfaction du devoir accompli. Elle ne se croirait plus la vertu, si elle pouvait être soupçonnée d'agir en vue d'une rémunération. Vous-mêmes, Messieurs, vous n'avez pas la prétention de payer les bonnes actions, mais seulement de les honorer, de les proposer comme exemples et de venir pour une faible part en aide à la continuation de l'œuvre entreprise. Votre commission a donc dû se livrer à des recherches sérieuses pour arriver à découvrir le mérite caché, et ce n'est que grâce à l'initiative de personnes bienfaisantes, patrons, membres des sociétés charitables, religieuses hospitalières, simples voisins témoins d'actes d'abnégation souvent admirables, que nous voyons les veuves courageuses, les filles soutiens de leurs vieux parents, consentir à la divulgation de vertus de famille qu'elles considéraient comme toutes naturelles, et qu'elles pratiquaient comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir.

Aussi ces mérites, que d'heureuses interventions ont signalés à votre appréciation, vous avez déjà compris

Digitized by Google

qu'ils ne sont pas les seuls. Combien restent ignorés, qui peut-être étaient également recommandables ! Dieu seul les voit et leur en tiendra compte. Pour nous, Messieurs, contentons-nous de la certitude que les prix décernés en votre nom sont bien placés, et que toutes les héroïnes de ce jour, élite de celles qu'il nous a été donné de découvrir, peuvent être recommandées sans crainte à l'estime et au respect de leurs concitoyens. Leurs titres, que nous allons vous rappeler, justifient pleinement les distinctions que vous leur décernez, et d'abord ceux des trois mères de famille que vous avez jugées les plus dignes, M^mes^ Lescanff, Cherrier et Muller.

Léonie Legros, veuve Lescanff, est née en 1853, à Bourdonnay (Lorraine annexée); son père, cordonnier, vint se fixer à Nancy en 1860, avec ses deux enfants, un fils et une fille, à qui il donna l'exemple du travail, de la sobriété et de l'économie. Il maria sa fille en 1875, à un cousin, Auguste Lescanff, qui vécut avec eux. Malheureusement Lescanff, très honnête ouvrier, atteint d'une longue et cruelle maladie, mourut en 1889, malgré les soins dévoués de sa jeune femme. Elle avait dû travailler jour et nuit pour soutenir huit personnes, son mari malade, son père affaibli par l'âge, sa vieille mère, ses quatre enfants et elle-même. La maladie de son mari avait épuisé les ressources de la famille. Son frère, marié lui même et père de cinq enfants, ne pouvait venir en aide au pauvre ménage. M^me^ Lescanff redoubla d'efforts. Elle travaille dans une maison de modes; mais les chômages y sont fréquents, sauf aux changements de saison : elle chercha de tous côtés de l'ouvrage à confectionner chez-elle. Son père mourut à son tour en 1890; elle continua

Digitized by Google

à lutter courageusement pour sa mère et pour ses enfants. On se passait de bois et de pain, plutôt que de ne pas payer le loyer et les autres dettes urgentes. Heureusement ses enfants, élevés à l'école des vertus chrétiennes, lui donnent les meilleures espérances, et commencent à l'aider. Sa fille aînée, placée dans l'un des principaux magasins de Nancy, rapporte à la maison un modeste salaire ; l'un des fils, élève de la maison des Apprentis, déclare qu'il lui tarde d'être grand, pour soulager sa mère ; les autres sont encore sur les bancs. Tous les renseignements recueillis nous représentent cette famille, qui habite depuis trente ans la même maison, comme vraiment patriarcale, aimée et estimée de tous, grâce surtout au dévouement infatigable de celle qui en est l'âme. M^me^ Lescanff a bien gagné le prix de 250 fr. que vous lui accordez.

Plus heureuse que M^me^ Lescanff, qui n'a fait encore que labourer péniblement, Marguerite Thiébert, veuve Cherrier, née à Laneuveville-devant-Bayon, et aujourd'hui âgée de soixante-quinze ans, a pu récolter, du moins dans l'affection dévouée d'un de ses enfants, le fruit des labeurs de toute sa vie. A Nancy depuis quarante ans, elle fut de bonne heure laissée veuve, par son mari, jardinier. Elle se consacra bravement à l'éducation de ses quatre filles, et leur donna les meilleurs exemples. Ce n'est pas une œuvre facile que de sauvegarder quatre filles, dans une grande ville où une jeune ouvrière court de graves dangers. M^me^ Cherrier y parvint. Elle maria convenablement ses trois aînées. Malheureusement l'une d'elles mourut, laissant deux enfants mineurs. Il fallut mettre en adjudication le petit bien de la famille, la mai-

Digitized by Google

son et le jardin ; les frais de justice en absorbèrent la meilleure part. C'est alors que Léonie Cherrier, sa plus jeune fille, aujourd'hui âgée de quarante-cinq ans, prit la résolution de demeurer près de sa mère, dont elle est l'unique appui et la consolation. Recherchée, comme ses sœurs, en mariage, elle a renoncé aux rêves d'avenir, à l'espoir de fonder à son tour une famille, pour se consacrer à sa mère, pour lui adoucir les soucis et les infirmités de la vieillesse. Leur misère est grande, Léonie travaille depuis trente-cinq ans dans la même maison, et ne gagne que 1 fr. 25 c. par jour, 1 fr. 75 c., quand elle fait double journée. Ses sœurs, pauvres elles-mêmes et chargées de famille, ne peuvent ajouter que deux francs par mois aux faibles ressources de ce ménage. Aussi ne vous étonnerai-je point en vous rappelant que Léonie Cherrier a déjà obtenu de l'Académie un modeste prix de piété filiale de 100 fr. Si la fille mérite tant d'estime, que penser de la mère qui a élevé de tels enfants ! L'une est digne de l'autre. N'est-ce pas encore récompenser la fille que d'honorer sa mère ? L'Académie décerne à M^me^ Cherrier un prix de dévouement maternel de 150 fr.

Sans avoir fait preuve d'un mérite aussi rare que les deux précédentes, Anne Morin, veuve Muller, âgée de quarante-six ans, est digne d'attirer votre attention par la persistance de ses efforts et de ses malheurs. Son mari, ouvrier à la verrerie de Valéristhal, près Sarrebourg, voulut soustraire ses fils au service militaire allemand, et vint, il y a quinze ans, se fixer à Nancy, où il trouva de l'emploi dans une verrerie du faubourg Saint-Georges. Mais l'état de verrier offre de grands dangers pour la santé : atteint d'une maladie qui ne pardonne

Digitized by Google

guère, Müller, malgré les soins dévoués de sa femme, succomba en 1891. Souffrante elle-même d'une affection du cœur, incapable d'aucun travail fatigant, réduite à s'occuper à peu près exclusivement de l'éducation de ses enfants et du soin de son petit ménage, M^me^ Muller n'a, pour suffire à sa rude tâche, que les salaires intermittents qu'elle gagne comme femme de ménage ou comme raccommodeuse. Elle a perdu deux enfants. Pour comble d'infortune, les trois fils qui lui restent sont d'une santé délicate. L'aîné, charpentier, sans ouvrage, s'engage pour n'être plus à sa charge ; le second est apprenti tailleur ; le troisième est encore à l'école. Tous ces enfants, élevés dans d'honnêtes principes, ont de la bonne volonté ; mais un certain affaiblissement physique et intellectuel, résultant de la fièvre typhoïde, paralyse en partie leurs efforts ; ils auraient besoin, pour se fortifier, d'un meilleur régime, que leur mère n'est pas à même de leur faire suivre. Habitant depuis dix ans la même maison, M^me^ Muller a conquis l'estime de ses voisins, la sympathie de plusieurs personnes charitables. L'Académie lui accorde un prix de 100 fr.

En répandant sur leur jeune famille des trésors de tendresse et d'abnégation, en opérant, dans la lutte contre l'adversité, des merveilles de travail et d'économie, en développant les facultés physiques, morales et intellectuelles de leurs enfants, en faisant de leurs fils de bons ouvriers, de leurs filles des femmes pieuses, laborieuses, entendues comme elles-mêmes, les mères veuves ou abandonnées accomplissent un grand devoir social, et acquièrent des droits à notre admiration. Mais en même temps elles obéissent à l'un des sentiments les plus puis-

Digitized by Google

sants que la nature ait mis dans le cœur humain, sentiment qui nous est même commun avec les autres créatures, l'amour profond, invincible que nous ressentons pour nos enfants, et qui, en nous portant à tous les dévouements pour la conservation de notre famille, assure aussi celle de la race. Il est incontestable que l'amour paternel ou maternel est plus ardent, plus impérieux, par conséquent plus facile que l'amour filial. Le cours de la tendresse descend plutôt qu'il ne remonte, et quelle que soit la gratitude inspirée aux enfants par les soins de leurs parents, leur dette est habituellement trop forte pour qu'il leur soit possible de s'acquitter envers eux: ils la paieront à leurs propres enfants, délégués pour ainsi dire par les grands-parents pour recevoir cet héritage de devoir et d'amour transmis de génération en génération. Il arrive toutefois que certains enfants, doués d'une vertu plus rare, ne se croient pas quittes en fondant une nouvelle famille. La reconnaissance triomphe chez eux des entraînements de la jeunesse, et les arrache aux doux rêves de l'avenir. C'est à leurs vieux parents qu'ils veulent consacrer leur vie, dût-elle demeurer austère et décolorée, dussent-ils renoncer pour toujours à la joie de posséder eux-mêmes un foyer, de recevoir les douces caresses d'enfants qui leur devraient l'existence, qui seraient la consolation de leurs vieux jours et leur fermeraient pieusement les yeux. Messieurs, je ne crois pas me tromper en disant que les sacrifices offerts par la piété filiale, quand ils sont aussi complets, méritent une palme encore plus belle que ceux qu'inspire le dévouement maternel. Nos enfants, c'est nous-mêmes; il est si naturel de les confondre avec soi, de son-

Digitized by Google

ger à eux avant de songer à soi, que le contraire serait monstrueux, tandis que la piété filiale, produit d'un sentiment plus immatériel, semble dégagée de tout instinct de personnalité. Permettez-moi de vous en retracer quelques exemples, en vous rappelant les titres de M^lles^ Streicher, Schwartz, Ketterlé et Kany, que vous avez distinguées entre toutes.

Élisabeth Streicher, née à Metz en 1865, émigra avec ses parents après la guerre, en 1871. Son père, qui travaillait à Metz dans une grande fabrique de chaussures, suivit son patron à Nancy. Elle-même est employée dans cette maison, où elle gagne 1 fr. 25 c. par jour. En 1883, le père perdit la vue, et tomba à la charge de la famille dont il avait été jusqu'alors l'appui. Élisabeth avait dix-huit ans. Elle aurait pu trouver pour elle-même une situation meilleure. Elle se déroba à certaines recherches, que ses mérites lui avaient attirées. Elle voulut se consacrer tout entière à soutenir son père aveugle, sa mère impotente ; trop fière pour solliciter des secours, elle ne suffit à sa noble mission que par des prodiges de travail et de tendre sollicitude. Son père est mort l'année dernière, après avoir été entouré par elle, jusqu'à son dernier jour, des soins les plus assidus. Elle les continue à sa mère, qui ne peut se mouvoir sans son secours. Elle travaille nuit et jour, sans jamais se plaindre, avec une constance inébranlable. L'Académie décerne à cette brave fille sa plus haute récompense de cette année, un prix de 300 fr.

Rose Schwartz, née à Nancy en 1853, la suit de près.

Digitized by Google

Ses parents, originaires de Sarreguemines, ont habité Nancy depuis quarante ans. Le père, tailleur, est mort il y a dix ans ; une sœur aînée est mariée. Rose reste donc seule pour entretenir l'humble ménage, pour soutenir sa mère, âgée de soixante-treize ans et incapable de tout travail. Employée à la manufacture des tabacs, où elle occupe un poste de surveillante, elle gagne de 2 fr. 25 c. à 2 fr. 50 c. par jour. Cette faible ressource suffit à la subsistance et à l'entretien de la mère et de la fille, au paiement du loyer de deux petites chambres qu'elles occupent depuis onze ans. Leur intérieur est des plus modestes, mais d'une grande propreté. La sœur mariée et le beau-frère, avec qui les dames Schwartz vivent dans la meilleure intelligence, y viennent prendre leurs repas avec elles, en partageant la dépense. Le dévouement de Rose Schwartz est d'autant plus méritoire que sa santé est chétive. M. le Directeur de la manufacture la dépeint comme une ouvrière d'une conduite irréprochable, exerçant sur ses compagnes une influence morale salutaire, très laborieuse, très assidue malgré l'état précaire de ses forces, digne de tout éloge par sa pieuse sollicitude pour sa vieille mère. Ce dévouement exceptionnel avait déjà attiré, il y a quelques années, l'attention de la commission chargée de décerner à Nancy les prix fondés par M. Boucher de Perthes. M^lle^ Schwartz a reçu à cette époque un prix de 250 fr. L'Académie de Stanislas ne croit pas pouvoir moins honorer la persévérance dans les mêmes vertus. C'est encore un prix de 250 fr. que Rose Schwartz va recevoir aujourd'hui.

Marie Ketterlé, née à Ribeauvillé (Haut-Rhin) en 1865,

Digitized by Google

n'a connu, elle aussi, de la vie que les sacrifices. Le père est mort en 1871. La mère, pour soustraire ses fils aux casernes allemandes, s'est réfugiée à Nancy. Ils lui rapportaient ce qu'ils gagnaient comme garçons de café. Elle les perdit tous deux, l'un à vingt et un ans, l'autre à vingt-cinq. A la suite de ces terribles épreuves, la santé de Mme Ketterlé s'altéra complètement, et la charge de l'entretien de deux personnes retomba tout entière sur la jeune fille. Heureusement Marie Ketterlé était courageuse et ne recula pas devant sa pénible tâche. Employée dans une grande fabrique de chapeaux de paille, elle travaille avec un courage étonnant pour sa santé délicate. L'année dernière, elle a dû passer à l'hôpital six mois, pendant lesquels sa mère, qui occupe cependant, comme concierge, un logement gratuit, a subi de dures privations. Soutenue par une piété constante, Mlle Ketterlé ne se plaint jamais de son sort. Elle le trouverait heureux, si elle ne craignait de tomber encore malade et de laisser sa mère sans secours. « Depuis vingt-cinq ans, dit sa patronne, que nous voyons des centaines d'ouvrières, nous n'en avons jamais trouvé de plus digne d'être signalée à l'attention de l'Académie. » Quand cette dame, qui veille sur elle avec une sollicitude maternelle, lui a appris qu'il était question de la proposer à vos suffrages, Marie Ketterlé, à cette nouvelle inattendue, n'a su que lui répondre : « Ah ! Madame, si cela m'arrivait, comme ma mère serait heureuse ! » Cette excellente fille ne sera pas déçue dans son espoir : vous lui avez accordé un prix de 150 fr.

Charlotte Kany, née à Nancy en 1874, est très jeune

Digitized by Google

encore, et son dévouement filial n'a pas encore subi des épreuves aussi prolongées. Vous allez juger cependant si, à part la durée, Mlle Kany est inférieure à ses devancières. Elle est la seconde de sept enfants, dont six garçons. Son père est un honnête ouvrier ébéniste. Il y a dix-huit mois, cette nombreuse famille suffisait, non sans peine, à sa subsistance, grâce au travail du père, aux efforts de la mère et aux 2 fr. par jour que gagnait la jeune fille dans un magasin de papeterie. L'année dernière, au mois d'avril, un affreux malheur est venu frapper ces pauvres gens : la mère est morte en couches de son septième enfant. Trois mois après, le père se casse la jambe et entre à l'hôpital. Dans une si grande détresse, Mlle Charlotte n'hésite pas : il lui faut remplacer son père et sa mère et prendre résolument la direction du ménage, devenir la mère de ses frères. Elle renonce à son emploi que le patron, reconnaissant de ses services, promet exceptionnellement de lui réserver pour des temps meilleurs. Mais quelles ressources trouver pour vivre ? L'aîné des frères, ouvrier dans une fabrique de chaussures, a un bras atrophié et ne gagne que des salaires réduits, 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. par jour ; le second, apprenti dans une épicerie, a dû, à la suite d'un effort, faire aussi un séjour à l'hôpital ; le troisième y est entré à son tour pour une maladie des yeux ; les deux suivants vont en classe et ne gagneront rien de longtemps. Le dernier a été recueilli provisoirement à l'hospice Saint-Stanislas. La famille reçoit bien quelques secours du bureau de bienfaisance, mais complètement insuffisants. Charlotte ne s'est pas découragée : elle a fait des prodiges d'ordre, d'entente, de vaillance. Elle parvient à nourrir,

Digitized by Google

à vêtir tout ce petit monde, à tenir les enfants propres et tranquilles, à les envoyer en classe, à surveiller leurs devoirs. Déjà elle se promet de reprendre son petit frère à l'hospice, et tous les enfants s'en font une fête. Puissent les plus mauvais jours être passés pour cette malheureuse famille ! Puisse cette jeune fille, suscitée par la Providence pour devenir l'ange tutélaire des siens, conduire à bonne fin sa noble entreprise ! L'Académie décerne à M^lle^ Kany un prix donné pour la première fois, le prix de piété filiale de 100 fr. fondé récemment par M^lle^ Mangeon en souvenir de son père.

Ne nous lassons pas, Messieurs, de célébrer les vertus de la famille, et rendons grâce aux gens de bien, dont la munificence nous a permis de mettre en lumière le dévouement des mères et des enfants ! Souhaitons qu'ils trouvent de généreux imitateurs pour nous aider à propager de tels exemples qui fortifient les cœurs et consolent de bien des tristesses ! Une civilisation avancée nous laisse voir trop souvent, à côté de progrès sociaux incontestables, à côté des chefs-d'œuvre de l'art, des merveilles de la science et de l'industrie, d'étranges aberrations du sens moral, conduisant à de déplorables défaillances. Toutes sont le produit de la lutte effrénée pour la vie, c'est-à-dire de l'égoïsme, sous ses différentes formes, ambitions démesurées, soif du luxe et des jouissances frivoles, suggérant, pour s'assouvir, les moyens de s'enrichir les plus rapides et les moins avouables, dégoût du travail, haine de toute supériorité, basse convoitise de tout avantage échu à autrui, en somme méconnaissance complète des devoirs sociaux et de la maxime évangélique qui les résume tous : « Aimez-vous les uns

Digitized by Google

les autres ! » L'égoïsme n'est pas seulement une passion, c'est un système : il a ses théoriciens, dont « l'état d'âme » consiste surtout à se perdre dans la contemplation d'eux-mêmes, spectacle qui les conduit assez naturellement au pessimisme. Il est à remarquer en effet que plus l'homme se complaît dans l'adoration de lui-même, plus noires sont les couleurs sous lesquelles lui apparaît la vie. Le spleen est une maladie de gens blasés. Plus au contraire il s'oublie pour se consacrer à ses semblables, plus il se convainc que la vie a du prix, et qu'elle vaut la peine qu'on s'efforce de la passer belle et utile. Malheureusement l'égoïsme, la doctrine commode qui remplace les devoirs par de simples appétits, ont fait de trop nombreux prosélytes. Quelques-uns, favorisés de la fortune, loin de tendre la main à ceux qu'elle a moins bien partagés, ne se préoccupent que de leur plaisir, de leur vanité ou de leur intérêt, désertant l'obligation imposée au riche de faire de sa fortune un emploi secourable, de la considérer comme un dépôt dont il lui sera demandé compte. D'autres, plus nombreux, astreints pour vivre au travail manuel, deviennent, quand ils perdent la notion du devoir, des recrues faciles pour les entrepreneurs de troubles, des adeptes tout désignés de ce socialisme étroit et tyrannique qui, pour améliorer la situation du plus grand nombre, ne trouve rien de mieux que de réduire toute la collectivité à la même misère, à une servitude intolérable, de tuer la poule aux œufs d'or, de tarir les sources de la production, de détruire toute émulation, tout espoir dans l'avenir, tout amour de la famille et même de la patrie dont ils ont osé blasphémer le saint nom ! Que les hommes assez malheureux pour ne pas

Digitized by Google

croire au bien prennent la peine de visiter les modestes demeures des vaillantes femmes que vous honorez aujourd'hui ! Je ne doute pas qu'ils n'en sortent meilleurs. Peut-être leur scepticisme aura-t-il perdu un peu de son assurance, et seront-ils tentés de penser que la vertu n'est pas un vain mot. Quand ils la verront si palpable, si persévérante, si sûre d'elle, si féconde, et portant en elle-même sa récompense, bien supérieure à celles que nous sommes appelés à lui décerner, ils se trouveront en présence d'une « propagande par le fait » des plus éloquentes. Puissent-ils en conclure, avec un éminent rapporteur des prix de vertu à l'Académie française[1] que, « si le génie n'explique pas Dieu, la bonté le prouve » !

1. M. Alexandre Dumas fils, séance publique du 2 août 1877.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX HERPIN[1]

PAR M. PFISTER

MESSIEURS,

La dernière fois que l'Académie de Stanislas a appelé à prendre part au concours institué par M. le docteur Herpin, de Metz, tous les récents ouvrages, imprimés ou manuscrits, relatifs à la Lorraine et aux Trois-Évêchés, quinze concurrents se sont présentés [2]. Cette année-ci, nous n'avons eu à examiner que six travaux. Ne nous hâtons point de conclure de ces chiffres que nos études locales sont en décadence. Les mémoires qu'on nous a soumis sont peu nombreux ; mais ils ont tous une valeur réelle. Ils témoignent de beaucoup de zèle pour notre histoire régionale ; les auteurs ont fait de longues recher-

---

1. Ce rapport a été présenté au nom d'une commission composée du bureau de l'Académie, de MM. Druon, président, Duvernoy, Favier, Léon Germain et Pfister.

2. Voir le rapport présenté par M. Ch. Guyot, *Mémoires de l'Académie*, 1884-1885, p. I.

Digitized by Google

ches ; ils ont eu le souci de mettre en œuvre les matériaux accumulés ; ils se sont efforcés d'écrire un livre.

Pourtant, des six ouvrages, nous avons dû, à notre grand regret, en écarter deux. Elle est charmante, en tous points, l'étude [1] que M. l'abbé Demange a faite sur les anciennes écoles de Trondes, un pittoresque village situé un peu au nord de Toul, au milieu de prairies, de vignes, de terres arrosées d'eaux toujours fraîches. En la lisant, nous avons été pris d'une vive sympathie pour messire Husson qui, en 1622, légua sa maison pour l'installation d'une école mixte, pour Dominique Gueldé qui, au début du XVIII[e] siècle, créa une école spéciale pour les petites filles. Cette sympathie s'est augmentée de toute l'estime, de toute la vénération que nous avions pour l'auteur du travail, enlevé récemment par la mort aux siens, à l'école Saint-Léopold, à l'Académie de Stanislas elle-même. Mais le sujet traité nous a semblé un peu particulier ; il n'embrasse qu'une courte période et qu'un village peu important. M. l'abbé Demange a labouré avec ardeur et en tous sens son champ ; il lui a fait produire une belle moisson ; mais ce champ, perdu dans un coin de l'ancien Toulois, est tout petit. Nous avons dû réserver nos récompenses pour des ouvrages de plus longue haleine.

M. Pierre Boyé, en nous racontant l'histoire du château de Mousson [2], a choisi un sujet beaucoup plus vaste.

1. *Les écoles d'un village toulois au commencement du* XVIII[e] *siècle, d'après des documents inédits*. Paris, Retaux-Bray, et Nancy, R. Vagner, 1 vol. in-12. VIII-310 pages. 1892.

2. Pierre Boyé, *Recherches historiques sur Mousson*. Pont-à-Mousson, Marcel Vagné, 1 vol. in-8° de 171 pages, 8 planches hors texte et une phototypie. 1892.

Digitized by Google

Son récit nous conduit des temps les plus lointains jusqu'à l'époque de Richelieu, qui fut impitoyable pour Mousson, comme pour Prény et pour Amance, et qui fit démanteler le manoir, orgueil des anciens comtes de Bar. Le jeune historien nous énumère tour à tour les anciens seigneurs du château, ses prévôts, ses châtelains. Il nous raconte, non sans éclat, les principaux événements que le vieux donjon vit se dérouler. Il n'a garde d'oublier le village qui s'est accroché au flanc du château, aujourd'hui hameau assez misérable, mais qui eut ses jours de gloire ; il nous fait connaître ses privilèges passés et son organisation municipale. Mais le livre est un écrit de circonstance. Il a été composé pour stimuler le zèle des Lorrains, pour les décider à souscrire à la restauration de l'antique chapelle castrale, que M. l'abbé Xavier Mundweiler vient de mener à bonne fin. M. Boyé a dû par suite faire des concessions aux souscripteurs ; il a supprimé les discussions trop techniques ; pour se faire mieux comprendre, il a brisé l'ordre chronologique ; il a multiplié les descriptions. Son travail a souvent les allures d'un simple *Guide*. M. Boyé, qui est un jeune homme très actif, très entreprenant, qui a déjà conquis les trois diplômes de licencié en philosophie, licencié en droit, licencié ès sciences naturelles, prendra sûrement sa revanche, quand il pourra déployer avec plus de liberté ses qualités d'historien. Nous le retrouverons au prochain concours de l'Académie.

Sur les six ouvrages qui ont été soumis à son examen, l'Académie en a retenu quatre. Elle décerne, il est vrai, à un seul d'entre eux le prix Herpin ; mais, des 1,000 fr. dont elle dispose, elle a soustrait 200 fr.

Digitized by Google

pour l'achat d'une médaille d'or et de deux médailles d'argent, destinées à récompenser les trois autres concurrents.

En l'année 1883, M. l'abbé Pognon fut nommé curé doyen de Montfaucon d'Argonne. A partir de ce jour, deux soucis remplirent son âme. L'ancienne abbaye de Montfaucon avait été fondée, au VII^e^ siècle, par Baldéric que l'Église honore comme saint; mais, au cours des âges, les reliques du saint avaient été dispersées; celles mêmes que Montfaucon possédait avant 1789 avaient disparu. M. Pognon voulut retrouver au moins ces derniers restes et, guidé par un passage des *Bollandistes,* il fut assez heureux pour les remettre au jour, le dimanche, 10 août 1885. Les documents historiques concernant la collégiale de Montfaucon, eux aussi, ont subi les outrages du temps; la plupart d'entre eux ont été détruits; sur tout ce passé glorieux, il ne subsiste plus que quelques papiers de famille et de rares pièces, éparses dans les archives ou dans les bibliothèques, à Paris, à Châlons, à Bar-le-Duc. Pendant sept années, M. Pognon s'est appliqué — et ce fut son second souci — à réunir toutes ces épaves, à les enchâsser dans un livre et à écrire une histoire de l'ancienne collégiale et de la petite ville de Montfaucon aussi complète que le permettait la pénurie des sources. Cette histoire[1] a été composée avec une véritable passion. Nous ne pouvons que rendre hommage à l'ardeur qu'a déployée M. l'abbé Pognon. Mais

1. *Histoire de Montfaucon en Argonne depuis son origine jusqu'à nos jours.* Sedan, Sohet-Laurent, 1 vol. in-8°, x-696-XI pages avec planches. 1890.

Digitized by Google

nous devons constater aussi que par l'excès même de son zèle il est tombé dans plus d'un défaut. Il a accepté sans grande critique beaucoup de légendes qui sont l'honneur de Montfaucon; il s'est exagéré l'intérêt que pouvaient présenter, en dehors de Montfaucon, certaines anecdotes locales; il a fait souvent rentrer dans l'histoire de Montfaucon celle des pays voisins, voire même l'histoire générale de France. Ces réserves exprimées, nous sommes heureux de récompenser, par une médaille d'argent, ce livre, fruit de patientes recherches, écrit en toute sincérité par un honnête prêtre, dont l'unique tort est, après tout, d'avoir été trop épris de son sujet.

Le travail manuscrit de M. Sorlat, avocat à Lunéville, sur l'ancienne châtellenie de Moyen[1], offre les mêmes qualités et aussi les mêmes défauts. Le nom de Moyen, qui est aujourd'hui un coquet village du canton de Gerbéviller, apparaît pour la première fois dans un diplôme de l'empereur Henri V, en l'année 1111. Avant cette date, nous ne savons absolument rien sur cette localité. Mais, sous prétexte que son territoire a fait partie de la Gaule, qu'il a été occupé par les Romains, qu'il a été englobé dans le royaume franc, M. Sorlat nous décrit le type des Gaulois, nous montre l'organisation des cités romaines, nous énumère, d'après les anciennes histoires, la succession des rois mérovingiens et carolingiens. En l'année 1111, Moyen appartient à l'abbaye de Senones; en 1269, il est cédé aux évêques de Metz. Pour ces raisons, M. Sorlat

1. *Étude historique sur l'ancienne châtellenie de Moyen.* Le manuscrit de 163 pages grand format, plus les pièces justificatives et les planches, demeure acquis à l'Académie de Stanislas et est déposé à la bibliothèque de Nancy où il peut être consulté.

Digitized by Google

nous expose les destinées de Senones au XII^e^ et au début du XIII^e^ siècle, et nous donne plus loin la suite des prélats messins jusqu'à la Révolution, résumant leurs principaux actes et portant sur chacun d'eux un jugement sommaire. Il ne s'aperçoit pas qu'au milieu de ces développements généraux la châtellenie de Moyen disparaît, étouffée par ces grandes masses. Et pourtant c'est quand il veut bien s'en tenir à son sujet propre qu'il est original et intéressant. Il a fait sur Moyen quelques découvertes très heureuses et il a su faire valoir, par un commentaire net et précis, les documents trouvés. Nous apprenons de lui quels droits les évêques de Metz exerçaient, à la fin du XIV^e^ siècle, sur Moyen, comment y étaient organisés les plaids annaux, quelle procédure était suivie dans les causes civiles ou criminelles; nous savons aussi, grâce à lui, de quelle manière, au début du XVII^e^ siècle, étaient nommés le maire, les officiers de justice (échevins, jurés, doyen), les officiers de police (bangards, messiers, forestiers). Ce sont ces détails sur la vie rurale de nos ancêtres lorrains que nous prisons le plus dans le mémoire de M. Sorlat et nous lui sommes reconnaissants de nous les avoir fournis. Nous le remercions en outre d'avoir attiré notre attention sur les ruines du château de Moyen qu'il a fort bien décrites et nous exprimons avec lui le vœu qu'elles soient classées comme monument historique. Les plans et les photographies qu'il a joints à son travail en rendent la lecture plus aisée et aident beaucoup à l'intelligence des descriptions. Comme à M. Pognon, nous offrons à M. Sorlat une médaille en argent. En outre, pour mieux témoigner le très grand cas que nous faisons de certains chapitres

Digitized by Google

de son étude, nous le prions de nous réserver l'un de ces chapitres pour nos *Mémoires*.

M. Albert Denis, avocat à Toul, nous a présenté le début d'une histoire de Toul pendant la Révolution[1]. Nous devons avant tout le féliciter du choix de son sujet. On a cru trop longtemps que l'histoire de la Révolution était concentrée à Paris ou à Versailles ; aujourd'hui, nous voulons savoir comment les idées nouvelles ont pénétré et ont été accueillies dans chaque province, dans chaque cité, quels obstacles elles y ont rencontré, par quels dévouements et par quels fanatismes elles y ont été servies, quelles victimes elles ont semé sur leur passage. L'histoire locale ne cesse pas, comme on le croit d'ordinaire, à la date précise du 5 mai 1789 ; elle doit être poursuivie jusqu'à nos jours. M. Denis l'a compris et nous espérons que, dans notre Lorraine, d'autres suivront son exemple. N'est-il pas regrettable qu'aucun historien n'ait encore été séduit par cette magnifique matière : *Nancy sous la Révolution ?* Le sujet que M. Denis a eu cent fois raison de choisir, il l'a étudié avec beaucoup de soin. Il a compulsé les archives de sa ville natale et fait une sérieuse enquête à Paris, aux archives nationales. Il a trouvé dans ces dépôts de curieux documents, qu'il publie en entier. Pourtant, il ne s'efface pas derrière eux. Il apprécie les événements et les hommes et, en général, il porte sur eux un jugement modéré. Admirateur sincère de la Révolution, il sait blâmer les excès de la foule ; il

1. *Toul pendant la Révolution*. De la convocation des États-Généraux à l'abolition de la royauté (5 juillet 1788-21 septembre 1792). Toul, T. Lemaire. 1 vol. in-8° de 419 pages. 1892.

Digitized by Google

s'efforce d'être juste même avec ses adversaires. Contrairement à la municipalité de Toul de 1792, il rend hommage aux Suisses qui sont tombés dans la journée du 10 août. Néanmoins, il n'a pas toujours lu au fond des cœurs ni compris quels sentiments contradictoires s'y livraient combat; avec toute l'assurance que donnent la jeunesse et des convictions arrêtées, il crie aux prêtres réfractaires : Vous n'avez pas rempli votre devoir. Le problème était pour eux moins simple qu'il ne le suppose. Puis, M. Denis est trop porté à admirer tout ce qui s'est passé à Toul; il fait de ses compatriotes de 1789 un éloge sans aucune restriction. Sous la phraséologie révolutionnaire, il n'a pas su ou n'a pas voulu voir des traces certaines de mesquines passions et d'égoïsme local. Mais ce sont là de petites taches qu'effacent les qualités de l'auteur, ses recherches consciencieuses, l'ordonnance simple et nette du livre, son exposition toujours précise. Le premier tome, le seul qui ait paru, nous conduit jusqu'au 21 septembre 1792, c'est-à-dire jusqu'au jour où la Convention nationale se réunit et, sur la proposition de l'abbé Grégoire, décréta l'abolition de la Royauté. En décernant à M. Denis une médaille d'or, l'Académie ne rend pas seulement justice aux mérites de son volume; elle veut l'encourager à continuer ses études et à enrichir l'histoire de la Lorraine d'une œuvre considérable sur une période qui est encore très près de nous et qui pourtant est si mal connue.

Nous avons réservé le prix Herpin, réduit à 800 fr., à une dernière œuvre, qui l'emporte sur toutes celles que nous venons de passer en revue, par l'étendue des recherches, par la méthode vraiment scientifique, par

Digitized by Google

l'habile agencement du plan, et aussi par la clarté d'un style simple et élégant. Cette œuvre, consacrée à l'Université de Pont-à-Mousson [1], a valu récemment à son auteur, M. l'abbé Eugène Martin, devant la Faculté des lettres de Nancy, le grade de docteur et l'unanimité des suffrages de ses juges; l'Académie à son tour en a apprécié les solides mérites. M. l'abbé Martin nous fait, dans le moindre détail, l'histoire de l'Université mussipontaine, depuis le jour où elle fut créée, en 1572, pour combattre en Lorraine les hérésies de Luther et de Calvin, jusqu'au moment où elle fut transférée, en 1768, dans la capitale du duché et où elle s'appela l'Université de Nancy. Il s'arrête de préférence sur la période glorieuse de l'institution, au début du XVII^e^ siècle, lorsque les fils des ducs lorrains venaient s'asseoir sur ses bancs et que 2,000 élèves se partageaient entre le collège et les trois Facultés supérieures. Il nous décrit l'organisation de l'Université soit dans son ensemble, soit dans ses diverses parties, et nous trace un tableau très animé de la manière de vivre et des mœurs des étudiants. Enfin, il nous montre ce que valait l'enseignement distribué au Pont en insistant surtout sur le collège. Dans cette dernière partie, M. l'abbé Martin, qui est lui-même un professeur très distingué à l'école Saint-Sigisbert, fait preuve de hautes qualités pédagogiques et, s'il montre peut-être une tendresse excessive pour les méthodes créées par les jésuites et empruntées par l'Université, combien de fines remarques, d'observations délicates ne laisse-t-il

1. *L'Université de Pont-à-Mousson* (1572-1768). Nancy et Paris, Berger-Levrault et C^ie^. 1 vol. in-8° de XIX-459 pages, 1891.

Digitized by Google

pas tomber de sa plume ! Les conclusions du livre de M. l'abbé Martin étaient tout indiquées. Nos Facultés modernes de Nancy sont les héritières naturelles de l'Université de Pont-à-Mousson ; elles revendiquent la succession plus riche encore des deux Universités, protestante et catholique, de Strasbourg. Qu'on leur rende donc ce titre d'Université, glorieux souvenir et gage d'une nouvelle gloire. Ce vœu, malheureusement, n'a point été réalisé. Mais si les professeurs de Nancy n'ont point le nom, ils s'efforceront de créer la chose, en resserrant les liens entre les divers groupes de Facultés, en cherchant à retenir leurs étudiants naturels et à en attirer d'autres, en entrant de plus en plus en contact avec le public, en provoquant la production d'œuvres importantes, comme celle de M. l'abbé Martin. Quand M. Martin a écrit son histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, il n'a pas seulement raconté le passé ; il nous a aidé à préparer l'avenir.

Digitized by Google

LE

CARDINAL LAVIGERIE

PAR M. L'ABBÉ VACANT

DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs,

Lorsque l'Académie de Stanislas m'a ouvert ses rangs, elle a voulu, je pense, donner un témoignage de son estime au Grand Séminaire où se forme le clergé du diocèse de Nancy. Je sens tout le prix de l'honneur qu'elle m'a fait et je suis heureux de vous exprimer aujourd'hui ma profonde reconnaissance, en présence de mes confrères et devant l'auditoire d'élite que vos séances solennelles attirent chaque année.

Vos discours de réception, Messieurs, ont été souvent consacrés au souvenir des membres les plus distingués de votre compagnie, ou à quelque question qui intéresse la Lorraine. Je resterai fidèle à cette excellente tradition. Je vous entretiendrai d'un ancien évêque de Nancy, votre associé correspondant, le cardinal Lavigerie, dont la mort vient de briser la glorieuse carrière.

Digitized by Google

Cependant, si je m'arrêtais à vous rappeler l'histoire de son épiscopat en Lorraine, ou les titres littéraires qui lui ont conquis vos suffrages, il y a vingt-cinq ans, je ne vous dirais point ce qui donne à cet initiateur hardi une place à part parmi les plus nobles figures de notre temps.

C'est, en effet, en nous quittant, qu'il est entré dans sa véritable voie. La régénération religieuse et morale du mystérieux continent auquel la Providence l'envoyait est devenue l'œuvre de sa vie. Aussi est-ce l'apôtre et le libérateur de l'Afrique que je voudrais vous montrer.

Je n'entrerai pas dans le détail de ses entreprises : le temps ne me le permettrait point. J'essayerai seulement de retracer, en quelques mots, les vastes et généreux desseins qu'il a conçus, à mesure que de nouveaux horizons se révélaient à son zèle, les ressources immenses qu'il s'est créées et les premiers résultats de ses efforts.

Je vous rappellerai simplement les faits, persuadé qu'ils parleront d'eux-mêmes beaucoup plus éloquemment que les considérations que je pourrais y ajouter.

Charles-Martial-Allemand Lavigerie naquit à Bayonne, le 31 octobre 1825. Après avoir terminé ses études théologiques à Saint-Sulpice, il fut reçu docteur ès lettres par la Faculté de Paris et occupa successivement la chaire de littérature latine à l'école des Carmes et celle d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne. Mais le professorat ne donnait point satisfaction aux besoins de son âme ardente et expansive. Il accepta, donc en 1856, de diriger l'œuvre des *Écoles d'Orient* qui répondait mieux à ses secrètes aspirations. Elle avait, en effet, pour but de répandre l'instruction parmi les populations ignoran-

Digitized by Google

tes de la Palestine et des pays voisins, et de promouvoir au milieu d'elles l'influence catholique et française.

Ce que l'abbé Lavigerie fit à la tête de cette œuvre doit nous arrêter un instant; car ce fut comme un essai de ce qu'il entreprit plus tard pour l'Afrique. Il était destiné à quêter toute sa vie. C'est alors qu'il commença. Grâce aux aumônes qu'il recueillit, il put fonder et soutenir en Syrie, en Turquie et en Égypte, des écoles, des orphelinats et des hospices, où les musulmans étaient reçus aussi bien que les chrétiens.

C'était un succès dont les Annales de la charité offrent de nombreux exemples; mais une catastrophe inattendue vint stimuler le zèle de l'abbé Lavigerie et mettre en relief les aptitudes extraordinaires dont il était doué.

A la fin de 1859 et au commencement de 1860, des massacres sauvages ensanglantèrent le Liban. Les Druses et les Métualis s'unirent, de connivence avec les Turcs, pour exterminer les chrétiens de Syrie. Ils égorgèrent sans distinction hommes, femmes et enfants. On estima à 45,000 le nombre des victimes qui tombèrent sous leurs coups, ou qui moururent ensuite de misère. Les survivants étaient sans asile, sans vêtements, sans aucune ressource, et attendaient avec terreur le même sort que leurs frères.

Ces nouvelles excitèrent en Europe une indignation générale. L'abbé Lavigerie ressentit alors pour la première fois cette pitié poignante et communicative, que les grandes infortunes des peuples devaient si souvent exciter dans son cœur. Il croyait voir ces multitudes affamées, il les entendait qui lui demandaient du pain.

Digitized by Google

Pendant que le gouvernement français, fidèle à nos traditions nationales, organisait une expédition militaire pour châtier les coupables et rétablir la sécurité, le zélé directeur de l'œuvre des Écoles d'Orient adressa un pressant appel à la charité de l'Europe et réunit près de trois millions.

Avec quelle joie il alla distribuer ces précieux secours aux pauvres victimes ! Comme les malheureux ont plus besoin encore de paroles amies que de pain, il les réconforta aussi par ses consolations et ses encouragements. Ce fut surtout le sort des petits enfants qui excita sa commisération ; il en adopta plus d'un millier. Il revint en Europe en gémissant de n'avoir pu soulager toutes les infortunes dont il avait été témoin, et en promettant à ces chers chrétiens de Syrie de ne les point oublier.

En effet son affection pour eux ne se démentit jamais. Elle lui inspira plus tard une de ses plus belles créations ; je veux parler du séminaire de Sainte-Anne de Jérusalem qu'il fonda en 1876, avec le concours de la France, et qui est sous la direction de ses Pères blancs. Ce séminaire est destiné à l'éducation et à la transformation du clergé grec melchite. Il compte aujourd'hui cent-vingt séminaristes, choisis avec soin dans les divers diocèses de Syrie. Les études qui portent surtout sur les Pères grecs se font en français et honoreraient nos meilleures écoles d'Europe. Cette œuvre semble nous assurer pour un avenir prochain une influence sans égale en Palestine.

La belle conduite de l'abbé Lavigerie en Orient avait attiré sur lui l'attention du Saint-Siège et du Gouvernement. A son retour, il fut créé auditeur de rote pour la

Digitized by Google

France et, dix-huit mois plus tard, en 1863, il était nommé évêque de Nancy, à la place de Mgr Darboy.

Il resta dans notre ville jusqu'en 1867. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre peuvent dire s'il y dépensa de l'activité. Il eût fallu trente ans pour mener à bien les nombreux projets qu'il essaya d'exécuter; mais il ne savait guère attendre et patienter. Ces projets étaient d'ailleurs excellents. Ce qui montre bien que ses réformes et ses entreprises étaient inspirées par les véritables besoins de son diocèse, c'est que ce futur apôtre ne toucha point aux œuvres paroissiales et charitables qui étaient prospères. Par une sorte d'intuition d'un avenir encore lointain, il s'appliqua surtout à fortifier les études dans les congrégations enseignantes, et à former des professeurs distingués pour ses petits séminaires de Fénétrange et de Pont-à-Mousson, et pour ses collèges de Blâmont, de Vic, de Lunéville et de La Malgrange. L'école des hautes études ecclésiastiques qu'il ouvrit près de nos Facultés des lettres et des sciences, sur le modèle de l'École des Carmes, fut la plus féconde de ses créations à Nancy.

Cependant le Gouvernement lui avait offert l'archevêché d'Alger, vacant par la mort de Mgr Pavy. Il fut séduit à la pensée du dévouement et de l'initiative qu'il pourrait y déployer et accepta sans hésiter.

Le mandement de prise de possession qu'il adressa à ses nouveaux diocésains contient le programme grandiose qu'il s'était tracé : « Faire de la terre algérienne une autre France, sœur de la nôtre, y lisons-nous, porter de là les lumières de la civilisation au delà du désert, jusqu'au centre de ce continent encore plongé dans la barbarie, relier ainsi l'Afrique du nord et l'Afrique cen-

Digitized by Google

trale, voilà le but. » Il voulait donc dès ce moment deux choses : assimiler l'Algérie à la France par l'influence du christianisme, et faire rayonner la civilisation chrétienne de l'Algérie sur toute l'Afrique.

Il était impossible d'exécuter la première partie de ce plan, sans se heurter à la politique adoptée par l'Empire. Un conflit se préparait.

L'Algérie comptait alors deux cent-vingt mille colons européens, chrétiens pour la plupart, et trois millions d'indigènes musulmans.

Comme vous le savez, Messieurs, ces indigènes se répartissent en deux groupes distincts : d'une part, les Arabes et les Berbères arabisants, qui descendent des conquérants venus de l'Arabie ou ont pris leurs mœurs nomades et leur organisation en tribus ; et d'autre part, les Kabyles qui sont les fils des anciens chrétiens de la Mauritanie et de la Numidie. Les Kabyles habitent les gorges des montagnes, où leurs ancêtres se sont réfugiés et où ils avaient encore des évêques catholiques au XII^e^ siècle.

Par suite de persécutions incessantes et d'un isolement qui les empêchait de s'instruire, ils ont peu à peu oublié l'évangile et adopté les pratiques religieuses de l'Islamisme ; mais ils gardent fidèlement les institutions civiles et sociales de leurs pères, et entretiennent au fond de leur cœur un ressentiment profond contre l'Arabe conquérant. Les tribus arabes sont, du reste, divisées aussi par la jalousie et la haine.

Ces rivalités avaient mis obstacle à la constitution de l'Algérie en pays de protectorat.

Pour empêcher des révoltes et des agressions inces-

Digitized by Google

santes, la France s'était donc vue contrainte d'occuper militairement le Tell et la région des Hauts-Plateaux jusqu'au désert. On ne pouvait néanmoins songer à remplacer les indigènes par des Français, à cause de l'étendue du territoire et des bases solides de la propriété. Aussi la colonisation offrait-elle de grandes difficultés.

Après bien des tâtonnements, le gouvernement impérial s'était arrêté au régime qu'on a nommé du *Royaume Arabe*. Il consistait à maintenir, à protéger, à développer même l'élément arabe, sous le gouvernement militaire d'officiers français. En conséquence, les réglementations élaborées pour la tribu arabe avaient été imposées aux municipalités de la Kabylie, et on avait inauguré chez les Kabyles l'enseignement officiel du Coran qu'ils n'avaient jamais étudié jusqu'alors. Par contre, défense était faite au clergé catholique d'avoir aucun rapport avec la population musulmane.

Cette défense n'était point lettre morte. Sous l'épiscopat de M^gr^ Pavy, le supérieur du grand séminaire d'Alger avait été menacé publiquement de la prison, et même des galères, pour avoir recueilli par charité quelques enfants arabes.

Tous les colons, sans distinction de nationalité et de culte, étaient, paraît-il, mécontents de cette politique. Les sentiments de leur nouvel archevêque se trouvaient donc à l'unisson des leurs. Sans doute M^gr^ Lavigerie ne possédait pas leur expérience, puisqu'il arrivait de France; mais, grâce à son séjour en Syrie, il avait des vues fort nettes sur la question algérienne. Les montagnards de la Kabylie lui rappelaient les maronites du Liban opprimés par les Turcs. Il les regardait donc

Digitized by Google

comme nos alliés naturels contre les Arabes qu'ils haïssent, et voulait les préparer à devenir un jour d'excellents Français et aussi d'excellents chrétiens. Ce n'est pas néanmoins qu'il songeât à prêcher le christianisme aux populations musulmanes ; non, il désirait seulement mettre sous leurs yeux le spectacle des vertus et surtout de la charité que cette religion inspire.

Il en eut bientôt l'occasion. Six mois après son arrivée, une famine affreuse, résultat de deux années de sécheresse, réduisit les indigènes aux plus cruelles extrémités. Ils ne vivaient plus que de l'herbe des champs, de la racine des palmiers nains ou des feuilles des arbres qu'ils broutaient comme des animaux. Ils se portaient en masse vers les villes, et comme on leur en défendait l'entrée, ils attendaient les tombereaux qui enlèvent les immondices, déterraient les cadavres et attaquaient les fermes isolées. Quelques-uns assassinèrent même des voyageurs et égorgèrent leurs propres enfants pour se nourrir de leur chair. Il en périt 500,000 de faim et de maladie.

Le Gouvernement procurait du travail à ces malheureux pour leur venir en aide ; mais il cherchait en même temps à les refouler vers le désert ; car il craignait l'opinion publique, qui, étant hostile au régime du *Royaume Arabe,* lui imputait la famine.

Mgr Lavigerie recommença pour ces bandes affamées ce qu'il avait fait cinq ans auparavant pour les chrétiens du Liban. Non content de leur distribuer des vivres, il ouvrit des asiles, où il accepta un grand nombre de veuves et jusqu'à 1,800 orphelins.

Pour se procurer des ressources, il dut recourir de nouveau à la charité du monde chrétien. Or, dans un des

Digitized by Google

appels qu'il adressa à la presse, il fit connaître le généreux dessein qu'il nourrissait. Il voulait devenir véritablement le père de tous ceux de ces enfants qui n'avaient plus de famille. Il se proposait donc de les garder dans ses orphelinats jusqu'à l'âge où ils pourraient choisir librement leur religion et leur compagne, et il espérait fonder par leurs mariages des ménages arabes qui seraient français et chrétiens.

Il n'eut pas plutôt manifesté cette intention qu'on s'en émut à Paris. Par ordre supérieur, le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur de l'Algérie, lui notifia que ses orphelins ne seraient pas laissés en ses mains, mais qu'après la famine, ils seraient tous renvoyés dans leurs tribus.

Les renvoyer dans leurs tribus, c'était les condamner à périr de misère, c'était exposer leur jeunesse à des périls plus redoutables que la mort. Le cœur de l'archevêque bondit à cette pensée. « Je suis, répondit-il au maréchal, le père de ces enfants. La force seule les arrachera de leurs asiles ; et, si elle les en arrache, je trouverai dans mon cœur d'évêque de tels cris qu'ils soulèveront contre les auteurs de ces attentats l'indignation de tous ceux qui méritent encore sur la terre le nom d'hommes et celui de chrétiens. » Il soumettait en même temps à l'Empereur des observations sur la politique générale suivie vis-à-vis des indigènes.

Ces observations ne faisaient que traduire l'opinion de tous les colons. Aussi lui adressèrent-ils de toutes parts de chaleureuses félicitations, pendant que les Arabes nourris par lui ne savaient comment lui témoigner leur vénération et leur reconnaissance. Il ne pouvait plus se montrer en public sans être acclamé.

Digitized by Google

Néanmoins le Gouvernement n'entendait par reculer. Mais il sentait qu'il lui serait difficile de vaincre cette résistance qu'il n'avait pas prévue. Recourir à la force était trop odieux ; obtenir une condamnation de l'archevêque par les tribunaux ne paraissait pas possible ; il ne restait d'autre moyen que de se débarrasser de lui. C'est ce qu'on essaya de faire. On s'adressa d'abord au pape, qui refusa de donner les mains à cette iniquité ; on s'adressa ensuite au prélat lui-même et on lui offrit un des premiers archevêchés de France : il demanda qu'on le laissât avec ses chers enfants. L'Empereur admirait son zèle et la modération qu'il mettait dans la lutte. Il crut qu'on pouvait se fier à sa prudence. Il décida donc que Mgr Lavigerie resterait à Alger et qu'il y exercerait librement son ministère et sa charité.

L'archevêque demeurait maître du champ de bataille. Mais à qui allait-il confier l'exécution de ses plans ? Son clergé ne connaissait point la langue arabe et suffisait à peine au ministère des centres européens. Les frères du bienheureux de la Salle et les sœurs de la doctrine chrétienne de Nancy, qu'il avait appelés dans ses orphelinats, ne pouvaient se livrer aux autres œuvres qu'il méditait. Il avait besoin de prêtres et de femmes apôtres, complètement dévoués à ses vues. Il fonda donc, en 1868, la société des missionnaires d'Alger connus sous le nom de *Pères blancs*. Il leur assigna pour but la civilisation de l'Afrique par le Christianisme, leur donna la règle des ordres religieux actifs et leur imposa non seulement l'habit, mais encore la nourriture et le genre de vie des Arabes africains. Il établit en même temps une congrégation de religieuses missionnaires, les *Sœurs blanches*.

Digitized by Google

Elles doivent, comme les Pères blancs, connaître les langues de l'Afrique et les éléments de la médecine pratique. C'est à elles que revient le soin des femmes et des jeunes filles. Les deux sociétés se développèrent rapidement et fournirent vite à l'archevêque les auxiliaires qui lui étaient nécessaires. Il put bientôt leur confier les orphelins qu'il avait adoptés au temps de la famine.

De ces orphelins, cinq cents environ étaient morts; deux ou trois cents étaient retournés dans leurs familles; il en restait un millier à sa charge. Il voulut assurer leur avenir en leur donnant l'habitude du labeur et en les exerçant aux travaux de l'agriculture. Il acheta donc trois vastes terrains en friche, qui furent transformés en vignes, en prairies et en champs de blé: l'un à Maison Carrée près d'Alger, l'autre à Kouba, également près d'Alger, le troisième aux Attafs sur le Chéliff. Il transmit la terre de Maison Carrée aux Pères blancs, et y établit ses orphelins; il donna celle de Kouba aux Sœurs blanches et y plaça ses orphelines. Lorsque le moment fut venu, il unit un grand nombre de ces enfants par des mariages, les dota et leur partagea son domaine des Attafs. C'est ainsi qu'il créa deux villages d'indigènes chrétiens, dont la population est aujourd'hui quintuplée, Saint-Cyprien et Sainte-Monique. Les musulmans témoins de ces établissements ne pouvaient croire à tant de générosité. « Depuis que le monde existe, disait un vieil Arabe, on n'a jamais vu que Dieu et ce marabout chrétien donner ainsi, pour rien, à des enfants abandonnés, les terres, les maisons et les bœufs. »

Cependant le vaillant évêque pensait aussi aux Kabyles de l'Atlas. Il alla les visiter en 1872. Les *Amin* (c'est ainsi

Digitized by Google

qu'ils nomment leurs maires) venaient au-devant de lui à la tête des notables de chaque commune. L'archevêque en grand costume était entouré de sa suite. Il leur disait : « Les Français descendent des Romains comme vous, et leur religion est celle de vos ancêtres. Autrefois, il y avait en Afrique cinq cents évêques comme moi, et ils étaient tous Kabyles. Savez-vous cela ? » Ils se consultaient avec un long flux de paroles, puis l'*Amin* répondait : « Nous le savons tous ; mais il y a bien longtemps de cela. Ce sont nos grands-pères qui nous l'ont dit. » Puisqu'il était le successeur des anciens évêques Kabyles, Mgr Lavigerie leur promit de leur envoyer des missionnaires qui soigneraient leurs malades et instruiraient leurs enfants gratuitement. Il tenait sa promesse dès l'année suivante.

Il existe aujourd'hui en Kabylie six stations de Pères blancs et trois stations de Sœurs blanches. Voici, telle que l'a tracée l'archevêque d'Alger lui-même, dans un compte rendu soumis à Léon XIII en 1878, la ligne de conduite qu'ils suivent dans leurs rapports avec les musulmans.

« Elle consiste à gagner leur cœur et leur confiance par l'exercice de la charité, à poser dans les âmes de leurs enfants les bases d'une transformation profonde et solide par l'éducation. Les missionnaires soignent les malades qui se présentent en foule et s'en retournent en les bénissant. Ils instruisent les petits enfants, en leur donnant peu à peu nos pensées et nos sentiments. Dans le principe et pendant tout le temps nécessaire, on s'en tiendra là. L'expérience a montré que, si on baptisait tel ou tel individu en particulier, il se trouverait dans un milieu tel que sa persévérance serait impossible, et que tôt ou

Digitized by Google

tard il reviendrait à son ancienne vie. Il faut, pour que les conversions soient solides, qu'elles aient lieu en masses nombreuses ; alors les nouveaux chrétiens se soutiendront les uns les autres. »

Les Pères blancs sont encore loin de ces résultats ; mais leurs écoles de français regorgent d'enfants, et chaque mois ils donnent des soins à neuf mille malades. Malgré leur réserve, ils ont même eu la joie d'admettre au baptême un certain nombre de ménages, notamment à Ouad'hias. Les Kabyles musulmans leur témoignent d'ailleurs plus de vénération et de confiance qu'à leurs propres marabouts. « Tous les chrétiens seront damnés, leur disent ces braves montagnards, mais vous autres, vous ne le serez pas, vous êtes croyants au fond de votre cœur. »

Au delà des hauts plateaux de l'Atlas se déroule, jusqu'au Soudan, l'immense désert du Sahara, parcouru par les redoutables Touaregs. L'archevêque d'Alger considérait nos deux colonies de l'Algérie et du Sénégal comme des portes ouvertes par la Providence à la France et à la foi chrétienne sur ces vastes régions. Aussi assura-t-il l'apostolat de ces contrées à ses missionnaires dès 1868, en se faisant nommer par la Propagande délégué apostolique du Sahara et du Soudan. Ses prévisions politiques n'ont pas été trompées ; car le territoire soumis à l'influence de la France par la convention franco-anglaise du 5 août 1890 est à peu près celui sur lequel il avait obtenu juridiction du Saint-Siège, vingt-deux ans auparavant.

Il essaya d'établir son premier poste avancé dans la capitale même du Soudan, à Tombouctou : projet hardi

Digitized by Google

dont la perfidie des Touaregs empêcha, hélas ! la réalisation. Deux caravanes de Pères blancs destinés à cette fondation furent successivement massacrées, l'une à quelques journées de marche de Metlili en 1876, l'autre tout près de R'damés en 1881. Les vaillants missionnaires se résignèrent donc à attendre une heure plus favorable. Ils sont échelonnés au nord du désert, à Biskra, à Ouargla et à Gardaya, dans des stations semblables à celles de la Kabylie.

Les regards de l'archevêque d'Alger s'étaient aussi tournés vers la Tunisie. Lorsque les intrigues de l'Italie nous obligèrent à imposer notre protectorat à ce pays en 1881, les Pères blancs occupaient déjà depuis six ans notre sanctuaire national de Saint-Louis, sur l'emplacement de l'ancienne Carthage. Cependant le service religieux de la Régence était aux mains d'un vicaire apostolique et de capucins italiens. Le gouvernement français se défiait de leur influence. Aussi profita-t-il de la démission du vicaire apostolique pour faire nommer l'archevêque d'Alger administrateur apostolique de la Tunisie.

Cette nomination ajoutait de lourdes charges à celles qui pesaient déjà sur les épaules de M^gr^ Lavigerie.

Ce fut néanmoins avec une profonde satisfaction qu'il reçut ce témoignage de confiance, qui, après treize années d'expérience, était un véritable désaveu de la politique suivie jadis vis-à-vis du clergé algérien, et comme la reconnaissance officielle des services que l'archevêque d'Alger rendait en Afrique à la cause de la patrie. Aussi ne déploya-t-il nulle part autant d'activité que dans ce nouveau champ offert à son zèle et à son patriotisme. Il fit donner d'autres destinations à quelques capucins qui

Digitized by Google

opposaient des objections à sa prise de possession, ouvrit un grand collège français à Tunis et parcourut le pays, répandant partout des bienfaits et gagnant à la France le cœur des colons maltais et même italiens, aussi bien que celui des indigènes. Le représentant du roi Humbert lui dit un jour publiquement : « Que vous faites du bien ici, Monseigneur ; mais que ce bien nous fait de mal ! » et les journaux de Rome répétaient que sa présence à Tunis valait pour la France un corps d'armée.

Tout en travaillant à fortifier notre influence en Tunisie, il portait toujours ses regards sur l'avenir politique et religieux de nos possessions africaines. C'est pour cela qu'il s'appliqua à ressusciter l'ancienne Carthage.

L'emplacement de cette illustre rivale de Rome était à peu près désert ; on n'apercevait même plus aucun reste de monument, aucun tronçon de colonne, aucune ruine, qui lui eût survécu, comme un dernier témoin de son passé glorieux. Non content de fonder des écoles, un orphelinat agricole et un séminaire sur cette plage solitaire, Mgr Lavigerie y construisit, en vue de l'Océan qu'elle domine au loin, une superbe cathédrale, ou plutôt une primatiale ; car la nouvelle Carthage lui doit d'être aujourd'hui une primatie.

Lorsqu'il fut élevé au cardinalat en 1882, il avait demandé à Léon XIII le rétablissement de cette métropole religieuse, illustrée jadis par tant de docteurs et de martyrs. Le pape obtempéra à son désir en 1884, et lui conféra à lui-même la dignité d'archevêque de Carthage et de primat d'Afrique.

Sans aucun doute ce n'est pas l'ambition de porter ce titre et de succéder à saint Cyprien qui inspira la con-

Digitized by Google

duite de Mgr Lavigerie. Il obéit à des vues d'un ordre supérieur. Il admirait la situation de cette ancienne capitale assise au centre des côtes de la Méditerranée, tout près du continent Européen, entre deux caps qui la protègent contre les tempêtes. C'était pour lui l'explication du grand rôle qu'elle joua si longtemps et qu'elle conserva même sous la domination romaine. Il attribuait l'émiettement et la rapide décadence des États barbaresques à la faute commise par les Arabes, quand ils transportèrent à Kairouan le siège de leur empire. En rétablissant Carthage, il n'était pas en son pouvoir de lui rendre, en dix années, l'importance économique et politique qu'elle avait perdue depuis treize siècles. Il lui rendit du moins son rang de métropole religieuse. Il donnait ainsi une consécration canonique et définitive à l'œuvre qu'il poursuivait depuis son arrivée en Algérie, la résurrection des antiques chrétientés de l'Afrique du Nord. C'est pour cela qu'il bâtit une si magnifique cathédrale à Carthage, qu'il l'inaugura avec une solennité inouïe, qu'il y tint un grand concile et qu'il la choisit pour le lieu de sa sépulture.

Toutefois c'était une perspective plus grandiose encore qui l'avait amené à Alger. Il avait rêvé la conquête de tout le continent noir au christianisme. Telle était, vous vous en souvenez, Messieurs, la seconde partie du programme qu'il s'était tracé en quittant Nancy.

Cette œuvre, il eut aussi la joie de l'entreprendre.

Les côtes africaines étaient évangélisées depuis de longues années par des missionnaires catholiques, français pour la plupart ; mais le centre du continent restait inaccessible. Ce furent les voyages du vaillant Livingstone

Digitized by Google

et la création de l'Association internationale africaine, présidée par le roi des Belges, qui l'ouvrirent enfin à la civilisation. Les projets de l'archevêque d'Alger pouvaient dès lors être mis à exécution. Il fit sans retard attribuer aux Pères blancs, par le souverain Pontife, le soin de porter l'évangile dans ces régions inexplorées.

Ces intrépides apôtres partirent d'Alger au nombre de dix, le 25 mai 1878, s'enfoncèrent dans l'Afrique équatoriale par la côte du Zanguebar, et arrivèrent dans l'Ouganda, au bout d'un an, deux mois et vingt-cinq jours. C'étaient les premiers Français qui pénétraient dans ces contrées. Ils avaient essuyé des fatigues, des souffrances et des périls à peine croyables; mais il n'en était succombé qu'un seul. Une seconde caravane fut plus éprouvée. Elle était composée de dix-neuf membres. Sept moururent de la fièvre, un autre fut tué par les brigands qui infestent les forêts. Des expéditions semblables suivirent les deux premières, en 1885, en 1888, en 1890 et en 1892.

Tous ces vaillants pionniers se sont établis dans la région des Grands lacs : sur le lac Nyassa qui s'écoule dans le Zambèze par le Chiré, sur le lac Tanganika qui se déverse dans le Congo, et sur le lac Victoria Nyanza qui alimente le Nil. Ils ont partout à lutter contre des obstacles qui paraissent insurmontables, et rien ne montre mieux peut-être la hardiesse des desseins et l'inébranlable constance du cardinal Lavigerie, que les difficultés avec lesquelles il n'a pas craint de les mettre et de les laisser aux prises.

Les stations du Tanganika sont sans cesse menacées par les bandes exclavagistes, qui font des *razzias* jusqu'à

Digitized by Google

leurs portes. Le capitaine Joubert, qui s'est établi dans le Haut-Congo pour protéger les orphelinats des missionnaires et exercer les populations affolées à se défendre, a besoin lui-même d'être secouru.

Les missions du Nyanza ont passé depuis quatorze ans par des péripéties plus dramatiques encore. C'est au nord de ce lac que s'étend l'Ouganda, le royaume le plus considérable et le mieux peuplé de l'Afrique centrale. Plus de cent mille nègres y ont demandé le baptême et la nation en masse a été à la veille d'embrasser le catholicisme ; malheureusement, l'œuvre des missionnaires a failli être anéantie dans des flots de sang, d'abord par la politique barbare des chefs indigènes et ensuite, il faut bien le dire, par la susceptibilité jalouse des traficants anglais.

Le roi Mtésa ayant perdu l'espoir d'obtenir le protectorat de la France qu'il avait sollicité, chassa les missionnaires de ses États. Son successeur Mouanga les rappela, mais, exaspéré à la nouvelle que les soldats allemands s'étaient emparés de la côte, il jura et commença de ses propres mains l'extermination de tous ceux de ses sujets qui priaient avec les Européens. Cette terre, où la semence de l'évangile avait eu à peine le temps de germer, fut alors témoin de scènes héroïques qui rappellent les actes de nos martyrs des premiers siècles. Une des plus touchantes fut l'exécution de trente et un pages de la Cour, qui furent brûlés vifs côte à côte sur des fagots de roseaux, plutôt que d'apostasier ou de fuir, comme on les y invitait. Les agents de la compagnie anglaise de l'Est africain vinrent peu après occuper le pays. Leur injuste défiance vis-à-vis des Pères blancs, dans lesquels

Digitized by Google

ils voyaient des ennemis, réservait à cette jeune chrétienté des épreuves plus cruelles encore. Les néophytes catholiques n'échappèrent à un massacre général organisé contre eux que pour être confinés dans la province du Buddu. Leur quarante églises ont été pillées et réduites en cendres ; leurs femmes et leurs enfants ont été traqués et vendus par milliers aux Arabes qui font la traite. Quelle douleur pour les prêtres et pour l'évêque de cette infortunée mission ! Cet évêque, vous le savez, Messieurs, n'est pas un étranger pour nous. Mgr Hirth est un fils de notre chère Alsace, et c'est au grand séminaire de Nancy qu'il a pris la résolution de s'engager dans cette vaillante milice des Pères blancs. Permettez-moi de lui adresser, dans ses malheurs, l'expression de la respectueuse sympathie de ses anciens condisciples et de ses anciens maîtres.

Le cardinal Lavigerie partageait, vous le comprenez, toutes les angoisses et toutes les souffrances de ces nobles fils, qui à sa voix étaient allés avec tant d'héroïsme s'immoler dans ces régions lointaines. Il gémissait de se voir attaché au rivage, pendant qu'ils affrontaient les tempêtes. Il ne s'en consolait qu'en pensant qu'il était chargé par la Providence de leur assurer leur pain de chaque jour. Ce n'était là pourtant qu'une partie de son rôle. Ces vaillants apôtres n'avaient-ils pas été, pour la plupart, élevés sous ses yeux, dans son école apostolique de Saint-Eugène d'Alger, où ce grand homme avait suivi avec sollicitude les progrès de leurs études et la formation de leur âme, où il s'était même mêlé avec l'abandon d'un père à leurs conversations et à leurs jeux ? Ne les soutenait-il pas encore de ses encouragements, de ses conseils et de sa protection au milieu de leurs labeurs ? Ne prenait-il pas

Digitized by Google

personnellement une part active à leur apostolat ? Il avait dépensé les plus belles années de sa vie au service de l'Afrique du Nord. Dieu lui réservait la satisfaction d'épuiser le reste de ses forces au service de l'Afrique équatoriale, en travaillant plus efficacement qu'aucun homme, ne l'ait jamais fait, à l'abolition de la traite des nègres.

Pendant longtemps il n'avait connu que d'une manière vague les horreurs auxquelles donne lieu ce trafic abominable. Mais ses missionnaires des Grands lacs lui dépeignirent les scènes épouvantables dont ils étaient les témoins et dont leurs chrétiens étaient trop souvent les victimes.

Des bandes de brigands armés jusqu'aux dents, lui écrivaient-ils, sortent de l'épaisseur des forêts et se précipitent au milieu de la nuit sur les villages sans défense. Ils y mettent le feu, saisissent et enchaînent les malheureux habitants, et à coup de lanières les chassent devant eux, comme un vil troupeau, jusqu'au marché où ils veulent les vendre. Ce voyage affreux dure parfois des mois entiers. Chaque soir, on passe en revue les pauvres victimes épuisées de fatigue et haletantes de terreur. Celles qui sont jugées incapables de continuer la route sont assommées sans merci. C'est seulement après cette sauvage élimination qu'on distribue aux autres, avec parcimonie, la nourriture qui paraît nécessaire pour les empêcher de mourir d'inanition. Des nègres capturés au départ, il n'y en a que la moitié, le tiers et parfois même le dixième qui parviennent jusqu'au marché. Et cependant il s'en vend quatre cent mille par années. Comme l'a dit un voyageur, si on perdait la route de l'Afrique équatoriale aux villes où s'achètent les esclaves, on pourrait la re-

Digitized by Google

trouver aisément par les ossements des nègres dont elle est bordée.

Tel est le tableau affreux auquel chaque lettre des Pères du Tanganika ajoutait de nouveaux traits.

Le souvenir de leurs récits obsédait le cardinal, et il méditait aux moyens de mettre un terme à tous ces attentats. Il ne voyait contre un si grand mal qu'un remède efficace : faire la guerre aux esclavagistes. Mais pouvait-on leur faire la guerre, sans exposer les missions de l'intérieur de l'Afrique à de terribles représailles? D'ailleurs, il ne paraissait pas possible de venir à bout de ces hordes de bandits, sans le concours des États européens, et comment obtenir ce concours? Un article de la conférence faite à Berlin en 1885 avait interdit la traite sur le territoire du Congo ; or cet article était resté lettre morte. Aussi le cardinal aurait-il probablement gardé le silence, si le souverain Pontife, qui désirait contribuer de toute son influence à l'abolition de l'esclavage, ne lui eût déclaré qu'il comptait sur lui pour cette œuvre. C'était le 24 mai 1888. Comme un autre Pierre l'Ermite, l'archevêque d'Alger se mit aussitôt à prêcher cette nouvelle Croisade. Il fit des conférences à Paris, à Londres, à Bruxelles, en Italie, écrivit aux catholiques allemands, se mit en rapport avec les personnages politiques.

Il remua profondément l'opinion, la presse fit écho à ses éloquents appels, de nombreux comités antiesclavagistes se formèrent; les gouvernements furent saisis de la question. Sur l'invitation du roi des Belges, les plénipotentiaires des diverses puissances chrétiennes et même de plusieurs puissances musulmanes se réunirent à Bruxelles. Le 2 juillet 1890, ils signèrent un acte gé-

Digitized by Google

néral qui contenait les résolutions élaborées par eux pour l'abolition de l'esclavage. Elles étaient conformes de tous points aux désirs du cardinal. Ce fut pour son cœur une joie d'autant plus sensible, que sa santé avait été profondément altérée dans cette campagne, où il avait dû dépenser tant d'activité.

Néanmoins il ne regarda pas son rôle comme terminé. Chaque État s'était obligé à exécuter les clauses du congrès de Bruxelles dans les pays soumis à son influence, en utilisant toutes les bonnes volontés. L'action de la France devait s'exercer sur le nord-est de l'Afrique, c'est-à-dire sur le territoire qui dès 1868 avait été placé sous la juridiction du cardinal. Ce dernier résolut de répondre à l'invitation adressée par le congrès à tous les hommes de bonne volonté, en aidant sa patrie à conquérir ces solitudes sur la barbarie.

Il annexa donc à sa congrégation des Pères blancs une association monastique d'agriculteurs soldats, qu'il désigna sous le nom de *Frères armés du Sahara,* et pour laquelle il aménagea un grand domaine à Biskra. Les Frères armés devaient creuser des puits artésiens, féconder le sol et échelonner à travers le désert des colonies agricoles, destinées à devenir des foyers de civilisation et des refuges pour les esclaves. Ils semblaient donc appelés à renouveler dans le Sahara ce que les moines firent, après l'invasion des barbares, dans notre France dépeuplée.

La principale difficulté fut de trouver de sérieuses vocations pour cette œuvre. Les séminaires de France et de Belgique avaient servi de pépinière pour le premier recrutement des Pères blancs; mais aucune institution

Digitized by Google

ne formait pour le travail des mains des hommes religieux, robustes, disciplinés, capables de tous les sacrifices, tels qu'en réclamait la mission assignée aux Frères armés. Les jeunes gens se présentèrent, il est vrai, en grand nombre; mais sur quinze qui entraient au noviciat, il fallait en congédier quatorze. Le cardinal comprit que cette association ne répondrait à son dessein que dans un avenir éloigné; et, comme son âge et sa santé ne lui permettaient plus de compter sur de longs jours, il se décida à la licencier. Il n'était pas, en effet, de ces hommes à politique étroite qui recourent aux expédients pour dissimuler leurs mécomptes. Ce licenciement pénible fut le dernier acte de sa vie. Il mourait quelques jours après, le 26 novembre 1892.

On est vraiment étonné de la grandeur des œuvres qui ont rempli cette vie. Ces œuvres ont même été si grandes, qu'elles restent, pour la plupart, inachevées, et qu'il faudra des siècles pour les mener à bonne fin. S'achèveront-elles un jour? On peut l'espérer, Messieurs. Elles sont en effet confiées à des mains dévouées et capables de les poursuivre; or, il suffit qu'elles soient continuées avec persévérance, pour que les obstacles de la première heure s'aplanissent peu à peu. Elles sont donc pleines de vitalité et de jeunesse. C'est que, pendant sa longue carrière, le cardinal avait constamment élevé ses regards vers l'avenir. C'est même là, semble-t-il, un des traits les plus marquants de cette physionomie extraordinaire. Il regardait l'avenir, lorsqu'il établissait cette vaillante société des Pères blancs; lorsqu'il leur imposait l'étude de l'arabe et du Coran, aussi bien que celle de la théologie catholique; lorsqu'il leur assurait l'avantage d'être

Digitized by Google

toujours représentés auprès du Saint Siège et obtenait pour eux à Rome le sanctuaire de Saint-Nicolas des Lorrains, élevé jadis par nos ancêtres. Il regardait l'avenir, lorsqu'il bâtissait des villages pour ses orphelins arabes; lorsqu'il envoyait ses missionnaires tenir des écoles et des dispensaires chez les Kabyles et les Touaregs; lorsqu'il devançait nos soldats en Tunisie; ou bien lorsqu'il construisait à grands frais une superbe basilique sur les ruines à peu près désertes de Carthage; lorsqu'il rendait à cette antique métropole sa primauté religieuse et la préparait à redevenir peut-être la capitale politique de l'Afrique du Nord. Il regardait l'avenir, lorsqu'il fondait pour le clergé grec et pour le clergé tunisien des séminaires français à Sainte-Anne de Jérusalem et à Saint-Louis de Carthage; lorsqu'il envoyait aux facultés de médecine de France ou de Malte les jeunes Kabyles et les nègres affranchis qu'il destinait à régénérer leur race; lorsqu'il laissait à d'autres, l'évangélisation plus facile des côtes, pour prendre possession de cette région inhospitalière des Grands Lacs, de ce royaume de l'Ouganda, que tous les voyageurs ont considéré comme la clef de l'Afrique centrale; lorsqu'enfin, au risque d'attirer la vengeance des hordes esclavagistes sur des missions fondées au prix de si grands sacrifices, il prêchait la croisade contre la traite des noirs, et amenait toutes les puissances du monde civilisé à mettre au-dessus de leurs rivalités et de leurs intérêts mercantiles les droits immortels de la morale et de l'humanité.

Et n'est-ce point aussi en vue de l'avenir que fut porté ce toast retentissant du 12 novembre 1890, où il affirma son adhésion à la forme du gouvernement de la

Digitized by Google

France? Cette conduite ne fut pas comprise de tous, surtout au premier moment ; elle affligea un grand nombre de ses amis et de ses bienfaiteurs; peut-être même nuisit-elle à la prospérité de ses œuvres. Il l'avait prévu. Mais il connaissait les desseins secrets du souverain Pontife ; il y a lieu de croire qu'il les avait encouragés, sinon inspirés ; il avait sans aucun doute reçu la mission d'en préparer l'accomplissement, et d'ouvrir aux catholiques divisés ou hésitants les voies d'une politique mieux éclairée et moins indécise. Il le fit résolument, comme le colonel qui, sur l'invitation du général en chef, part sous la mitraille, pour occuper avec son régiment la route par laquelle toute l'armée doit passer.

On a dit, Messieurs, que le cardinal Lavigerie avait été un véritable patriote, un habile organisateur, un semeur d'œuvres, un initiateur de génie, un écrivain éloquent, un grand évêque, un apôtre infatigable. Si je ne me trompe, il a été tout cela ; il a été plus que tout cela : ce fut un grand homme.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Ch. GUYOT

AU RÉCIPIENDAIRE

M. L'ABBÉ VACANT

Monsieur,

Lorsqu'en 1887 vous vous êtes présenté aux suffrages de cette Académie, vous avez eu la bonne fortune de trouver pour parrain un de nos confrères dont nous regrettons l'éloignement et auquel nous adressons aujourd'hui l'hommage de notre respectueux souvenir : M. l'abbé Mathieu, — devenu maintenant Mgr l'évêque d'Angers, — dans un de ces rapports pétillants d'esprit et de verve qui sera pour les curieux de l'avenir une des pièces les plus intéressantes de nos archives, nous signalait déjà les qualités précieuses, les mérites éminents pour lesquels votre admission parmi nous ne devait pas être retardée. Vous ne pouviez désirer un introducteur plus capable de démontrer à la Compagnie la valeur et l'importance de vos travaux.

Il nous disait d'abord que vous faisiez autrefois partie du diocèse de Metz, démembré à la suite de nos désastres ; que le dernier évêque français de ce diocèse, Mgr Dupont des Loges, désirait vous conserver auprès de lui, mais que vous avez eu le courage de résister à

Digitized by Google

ses instances pour ne point aliéner votre nationalité. Ce patriotique sentiment ne pouvait que vous rendre sympathique à l'Académie de Stanislas, qui s'est attribué la pieuse mission de recueillir les fils de l'illustre cité, jusqu'au jour, attendu avec confiance, où nos trois couleurs flotteront de nouveau sur cette cathédrale où devait s'écouler votre vie ecclésiastique.

Il nous disait aussi, ce rapport de votre docte introducteur, par quels travaux et par quelles épreuves vous avez mérité le poste éminent que vous remplissez, depuis bientôt dix-sept ans, au grand séminaire de Nancy, où vous occupez avec tant de distinction la chaire de théologie. Envoyé à Saint-Sulpice par Mgr Dupont des Loges, vous avez passé quatre ans à Paris, dans ce centre intellectuel d'où sont sortis un si grand nombre d'ecclésiastiques qui font l'honneur de l'Église de France. A peine revenu en Lorraine, vous avez pris vos grades de bachelier et de licencié en théologie, puis vous êtes allé recevoir à Lille le titre de maître en théologie, qui correspond au doctorat. Non content de ces distinctions, qui justifiaient la confiance dont Mgr Foulon vous avait donné la preuve, dans ce diocèse, vous avez voulu y joindre les grades universitaires, comme pour affirmer que, dans notre siècle aussi bien qu'autrefois, les lettres profanes ne sont point les ennemies de la science sacrée, et vous vous êtes fait recevoir licencié à Paris, en 1884.

Ainsi en possession de tous vos moyens, vous ne vous êtes pas cantonné dans la sphère, pourtant si large, de votre enseignement : outre l'élaboration consciencieuse de votre cours de théologie et la lourde charge de cette chaire, d'une importance capitale pour la formation des

Digitized by Google

jeunes clercs, vous avez publié déjà un grand nombre d'ouvrages, soit de théologie pure, soit de philosophie, ou même de critique littéraire, qui sont la preuve d'un labeur incessant, et qui ont fait apprécier avantageusement, dans le monde savant, la variété de vos connaissances en même temps que la sûreté de votre doctrine. On voit que la tradition des Rohrbacher n'est point perdue au grand séminaire de Nancy : si le savant auteur de l'*Histoire de l'Église* pouvait venir nous exprimer un jugement sur son successeur [1], il nous dirait sans doute qu'à Nancy la science est toujours aussi profonde, mais il ajouterait qu'il s'y joint aujourd'hui le mérite d'une forme littéraire et d'une urbanité parfaites, qualités dont peut-être on se souciait médiocrement de son temps ; nous ne pouvons qu'applaudir et nous féliciter de cet heureux changement.

Je devrais donner ici l'énumération de vos publications les plus importantes et caractériser, ne fût-ce qu'en quelques mots, chacun de vos ouvrages, afin de permettre à cet auditoire de juger les mérites du nouveau membre auquel l'Académie fait les honneurs de sa séance publique. Cette énumération, à défaut d'autres avantages, aurait déjà celui de convaincre beaucoup d'entre nous de l'infériorité flagrante dans laquelle nous sommes à l'égard de notre récipiendaire : un examen de conscience de cette nature est toujours bon à pratiquer. On est souvent tenté de se trouver satisfait de son œuvre, d'accepter comme authentiques des louanges parfois dictées par

1. Rohrbacher fut professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire de Nancy. Voir sur sa vie et son caractère le discours de réception de M. l'abbé Mathieu à l'Académie de Stanislas : *L'abbé Rohrbacher*, 1883.

Digitized by Google

une politesse exagérée : c'est ainsi que le plus humble chercheur s'entend baptiser sans vergogne de ce titre de bénédictin dont l'application devrait être plus réservée. Eh bien ! en comparant vos travaux aux nôtres, nous pourrions vous dire : c'est vous, Monsieur, qui êtes aujourd'hui le bénédictin de la Lorraine !

Si je m'arrête cependant devant la tâche que je devrais remplir, ce n'est pas que j'appréhende de ne point intéresser notre public aux questions que vous avez traitées : la philosophie, quoi qu'on dise, est d'un intérêt immortel. La raison de mon abstention n'est autre que ma complète insuffisance. Je pense que la plupart de mes contemporains se trouveraient aussi embarrassés que moi, et c'est ce qui me console un peu : de notre temps, la philosophie ne comptait plus, ou à peu près, dans l'éducation classique ; on se bornait à nous donner, sous le nom de logique, quelques brèves notions, bien vite effacées par le flot des autres connaissances, dites pratiques, qu'il fallait s'assimiler pour parvenir à la carrière choisie. J'espère qu'il n'en est plus tout à fait ainsi pour la génération présente, et j'en félicite nos neveux, car il résultait du système ancien une lacune regrettable dans l'éducation du plus grand nombre.

Je dois donc me borner à relever quelques points qui m'ont particulièrement frappé dans vos ouvrages, en exprimant encore une fois le regret de remplir si incomplètement mes fonctions de président. Votre thèse sur la Certitude au sujet de la Révélation montre quels sont les éléments de cette certitude, et comment elle peut être aussi complète en matière de foi que dans les déductions les plus rigoureuses des mathématiques ou dans

Digitized by Google

les observations et les expériences des sciences naturelles ; vous y établissez surtout comment notre foi religieuse est libre, ce qui nous conserve le mérite de notre adhésion aux dogmes, sans sacrifier les exigences de notre raison. Vous vous faites ainsi le champion de la liberté humaine, ce grand ressort de la vie morale, et cette opinion généreuse, qui n'est d'ailleurs que l'expression de la doctrine de l'Église, suffirait, j'en suis sûr, pour vous attirer la sympathie de tous ceux qui croient à l'avenir de l'humanité.

Dans votre traité de la Connaissance naturelle de Dieu, vous recherchez, à la suite des plus illustres philosophes, jusqu'à quelles limites notre raison peut atteindre la compréhension de l'infini, et vous exposez, en les comparant entre elles, les solutions du problème données depuis Platon et saint Augustin jusqu'à Descartes et Leibnitz, en passant par saint Thomas d'Aquin et le moyen âge. Enfin, vous me permettrez de rapprocher immédiatement de ce traité votre dernier ouvrage, encore inachevé, sur la philosophie de saint Thomas comparée à celle de Duns Scot[1], sujet à la fois plus vaste et plus restreint, puisqu'il vous donne l'occasion d'exposer toutes les grandes questions qui ont agité l'esprit humain, tout en vous bornant aux théories des deux plus profonds penseurs du moyen âge.

Je ne vous étonnerai point en vous disant que cet ouvrage m'a bien plus vivement intéressé que je ne m'y attendais. Il m'a donné comme une vision de ce qu'étaient

1. L'origine de ces études, nous dit M. l'abbé Vacant, est le livre de M. E. Pluzanski, alors professeur au lycée de Rennes, intitulé : *Essai sur la philosophie de Duns Scot* (thèse pour le doctorat ès lettres, Paris, 1887).

Digitized by Google

il y a six siècles nos grandes universités et des méthodes d'enseignement qui servaient alors à façonner les intelligences. Je me suis représenté ces écoles comme des champs clos dans lesquels les maîtres ès arts libéraux venaient joûter l'un contre l'autre, à l'exemple des chevaliers de la même époque qui, dans les tournois, s'escrimaient d'estoc et de taille. Vous avez fait revivre à mes yeux un de ces tournois oratoires, dans lequel vous avez placé face à face deux chaires, l'une pour le *docteur angélique,* l'autre pour le *docteur subtil,* et leur donnant tour à tour la parole, vous vous êtes érigé en juge du camp pour cette lutte incomparable. Si vos préférences vous portent le plus souvent du côté de l'*Ange de l'école,* dont la puissante synthèse arrive presque toujours à concilier les opinions adverses, prenant de chacune ce qui est excellent et couronnant le tout de sa décision souveraine, vous vous êtes cependant attaché à relever Duns Scot de l'espèce de discrédit dans lequel le tenait le monde des philosophes, et vous avez parfaitement montré que, s'il est de mode de le donner comme le type du scolastique, dans le sens étroit et malveillant du terme, la raison de cette défaveur est la méthode suivie par ce puissant esprit : analyste à outrance, il s'occupe bien plus à chercher le point faible de l'adversaire qu'à présenter lui-même un corps de doctrines, de sorte que cette poursuite incessante de l'erreur finit par fatiguer le lecteur et par laisser une impression fâcheuse.

En parcourant avec vous la première série de ces études comparatives, qui a pour objet l'intelligence, j'ai trouvé bon nombre de pages intéressantes, même pour un profane tel que je suis ; je les recommande spéciale-

Digitized by Google

ment à ceux qui ne sont pas plus que moi philosophes de profession. Ainsi le chapitre qui traite de la connaissance des animaux, s'ils ont de véritables souvenirs, de la mémoire, comment s'explique ce que nous appelons leur prévoyance. Ce passage m'a fait relire une fable charmante de notre La Fontaine : *Les Deux Rats, le Renard et l'Œuf,* où le bonhomme expose à M^me^ de la Sablière comment il comprenait cette même question de l'âme des bêtes, d'après les auteurs de son temps. Sans doute, il ne cite dans ses vers ni Duns Scot ni saint Thomas : il aurait craint peut-être d'effaroucher par un appareil aussi scientifique la grande dame qu'il veut initier à la philosophie ; je crois même que la solution, si honorable pour les bêtes, qu'il adopte dans cette fable, n'est pas absolument conforme à celle de votre livre ; mais quelle curieuse coïncidence, et combien on aurait tort de croire, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, que toutes les théories scolastiques sont mortes, et qu'il n'y a plus d'intérêt aujourd'hui à les exhumer de la poussière des siècles!

J'ai noté aussi la partie dans laquelle vous exposez, d'après vos deux modèles, la théorie de la parole : caractères du langage humain, ses origines, usage qu'en font les enfants avant l'âge de raison, relation entre la langue d'un peuple et ses aptitudes nationales ; ce sont encore autant de questions à l'ordre du jour, qui préoccupent les philologues et pour l'étude desquelles la connaissance de ce qui s'est écrit au moyen âge n'est nullement inutile.

Ces deux exemples, pris parmi plusieurs autres, ne justifient-ils pas mon opinion sur ce livre, et n'est-il pas juste de vous prédire que la suite de votre parallèle, qui

Digitized by Google

traitera de la volonté, sera certainement aussi bien accueillie que le premier volume? Je passe donc sur vos autres ouvrages[1], craignant de me montrer trop témé-

---

1. Il n'est que juste de donner ici les titres de ces ouvrages, au moins des plus importants. Les voici, tels que l'auteur a bien voulu nous les communiquer, sur notre demande.

§ Ier. — PUBLICATIONS THÉOLOGIQUES.

1° *De certitudine judicii quo assentitur existentiæ revelationis* (thèse de licence en théologie soutenue à Poitiers). In-8°, 147 et VIII p. Nancy, imp. Humbert, 1878.

2° *De nostrâ naturali cognitione Dei* (thèse de maîtrise ou doctorat en théologie soutenue à Lille). In-8°, 334 p. Nancy, Vagner, et Paris, Taranne, 1879.

3° *Le Magistère ordinaire de l'Église et ses organes* (ouvrage qui a obtenu le prix d'un concours ouvert à Lyon par la direction de la revue *La Controverse*). In-16, 116 p. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1887.

4° *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, de l'abbé Jauguy, avec la collaboration d'un grand nombre de savants catholiques. 1re édition en 1889, 2e édition en 1891. M. l'abbé Vacant a donné à ce dictionnaire 31 articles se rapportant à Dieu, à l'âme, à la liberté, aux fondements de la morale, aux miracles.

5° *Dictionnaire de la Bible*, par Vigouroux. 3 fascicules parus en 1891 et 1892. M. l'abbé Vacant y a fourni deux articles : *Ame* (col. 453-473) et *Ange* (576-590).

§ II. — PUBLICATIONS PHILOSOPHIQUES.

1° *Notes sur les séminaires de philosophie en France* (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, avril 1880).

2° *Le Mouvement et la preuve de l'existence de Dieu par la nécessité d'un premier moteur, d'après la doctrine scolastique* (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1880 et 1881). Deux fascicules de 63 et 164 pages.

3° *Études comparées sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin et sur celle de Duns Scot*. — Tome I (le seul paru). In-8°, 207 p. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1891.

§ III. — PUBLICATIONS CRITIQUES.

1° *Notes sur de prétendus ouvrages inédits de Bossuet conservés*

Digitized by Google

raire par des appréciations qui seraient hors de ma compétence. Je ne m'arrête même pas à celles de vos publications qui sont davantage du domaine de la littérature, et pour lesquelles mon ignorance aurait moins d'inconvénient. Ce n'est pas que l'envie me manque de dire un mot, par exemple, de ces prétendus manuscrits de Bossuet conservés à la Visitation de Nancy, et dont l'impression devait augmenter d'un bon tiers l'œuvre de l'illustre orateur : vos justes critiques ont prouvé qu'il n'y avait malheureusement qu'une ressemblance très éloignée entre les manuscrits de Nancy et les Sermons ou les Oraisons funèbres ; d'ailleurs cet épisode a été raconté par Mgr Mathieu avec tant d'agrément et des détails si complets, que je m'en voudrais de le traiter une seconde fois.

Mais j'ai hâte d'arriver au beau discours que nous venons d'entendre. En choisissant la vie du cardinal Lavigerie, vous avez été bien inspiré, car le sujet est de ceux qui ne peuvent laisser personne indifférent. Comment avez-vous été amené à ce choix ? N'est-ce point par un souvenir de Saint-Sulpice, qui aujourd'hui encore peut témoigner du séjour qu'y fit l'apôtre de l'Afrique ? J'imagine qu'on doit y montrer sa cellule, de même que dans un sanctuaire

---

au monastère de la Visitation de Nancy (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*). In-8°, 16 p. Amiens, imp. Rousseau-Leroy, 1882.

2° *Les Versions latines de la Morale à Nicomaque antérieures au* XVe *siècle, leur emploi, leurs caractères, leur parenté, leur date, leurs auteurs* (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*). In-8°, 65 p. Amiens, Rousseau-Leroy, et Paris, Taranne, 1885.

3° *Renseignements inédits sur l'auteur du problème ecclésiastique publié en 1698, contre M. de Noailles, archevêque de Paris* (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*). In-8°, 50 p. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1890.

Digitized by Google

on expose aux yeux des fidèles les reliques des Saints : cette cellule où il composa ses ouvrages de pédagogie et d'histoire, cette pauvre chambre que plus tard, chargé d'ans et d'honneurs, il voulut revoir pour y prier, à genoux sur les dalles, comme au temps de sa jeunesse studieuse. Le Cardinal est une des gloires de Saint-Sulpice, et dès lors il n'y a rien d'étonnant à ce que vous, Monsieur, qui tenez à cette maison illustre par tant de liens intimes et profonds, vous ayez voulu célébrer ainsi les mérites de vos maîtres en même temps que ceux de leur plus éminent disciple.

C'est exclusivement la vie publique du Cardinal que vous nous avez retracée, et vous avez su remplir si complètement votre programme qu'il me serait difficile de rien ajouter au brillant tableau de cette carrière glorieuse. Mais vous n'avez point parlé des années qui précédèrent son apostolat, ni des voies détournées par lesquelles il plut à la Providence de le conduire pour le rendre digne de la mission à laquelle il était destiné. Vous deviez vous borner, et je vous remercie de m'avoir laissé de quoi glaner à votre suite.

A quatorze ans, le jeune Lavigerie sentit se déclarer sa vocation naissante. Son père le conduisit à l'évêque de Bayonne, Mgr Lacroix, afin de s'assurer s'il devait céder à ses désirs. Le prélat interroge cet enfant qui avait alors toute l'exubérance et l'originale spontanéité du montagnard basque ; il se convainc, à la netteté de ses réponses, qu'il y a plus en lui qu'une vague aspiration, un propos mûrement et fermement délibéré. — « Mais pourquoi, enfin, voulez-vous être prêtre ? » demande-t-il encore. — « Pour être curé de campagne », avoue le futur

Digitized by Google

cardinal. Ainsi, son premier vœu était de ne pas quitter ses montagnes ; tel était l'intime désir de celui qui devait semer sa vie sur tous les chemins de la chrétienté. Cette humble cure de campagne, il y pensait souvent, au milieu de ses grandeurs, et jusqu'à la fin il exprima le regret de ne l'avoir point obtenue.

Mais au sortir de Larressore, le petit séminaire du diocèse de Bayonne, on crut devoir envoyer à Paris cet élève d'élite : Paris, les sombres bâtiments de Saint-Nicolas, après les larges espaces et la splendide nature des Pyrénées ! Le contraste était grand, et peut-être le jeune homme n'eût-il pu supporter cette claustration inaccoutumée, s'il n'eût rencontré un maître qui, élevant son âme au-dessus des affections terrestres, l'entraîna vers un idéal qui suffit à nourrir toutes ses aspirations et à faire taire ses regrets. En ce moment, celui qui devait être le grand évêque d'Orléans, l'abbé Dupanloup, dirigeait Saint-Nicolas, et de sa direction le jeune Lavigerie reçut une si puissante empreinte, qu'on put croire son avenir fixé et que l'enseignement parut être le but d'une carrière qui s'annonça bientôt aussi brillante que féconde.

De Saint-Nicolas à Saint-Sulpice, de Saint-Sulpice à l'École des Carmes, il poursuit et complète son instruction, à la fois théologique et littéraire : ses maîtres estiment en effet qu'il convient de faire progresser en même temps cette double préparation. Licencié, puis docteur ès lettres en Sorbonne, il devient bientôt docteur en théologie. Ce programme d'études, que nous voyons ainsi établi vers 1847 à l'École des Carmes, par l'abbé Cruice et Mgr Sibour, n'a pas varié depuis et a toujours été jugé excellent pour le haut enseignement du clergé : c'est celui-là même que

Digitized by Google

vous avez choisi, Monsieur. Il établit une relation nécessaire entre les futurs professeurs de nos séminaires et l'Université, il fait profiter les jeunes prêtres des résultats du mouvement littéraire de notre temps, il les maintient en communauté d'idées avec leur époque et leur permet d'agir plus facilement sur ce monde qu'ils seront chargés de pénétrer des vérités de la religion.

Donc l'abbé Lavigerie semblait, par ses succès littéraires, destiné pour toujours au professorat. Il avait débuté dans cette carrière par des travaux fort utiles, et qu'il est bon de rappeler, ne serait-ce que pour faire ressortir la variété des aptitudes de celui qui devait se révéler plus tard comme un grand conducteur d'hommes, comme un fondateur d'œuvres si différentes. Il collaborait à une *Collection de classiques grecs ;* il publiait un *Cours de thèmes grecs,* un *Dictionnaire français-grec,* plusieurs éditions d'auteurs latins. En 1854, il était nommé suppléant de la chaire d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne (à cette époque, la Faculté de théologie était encore considérée comme un membre essentiel de l'Université de France) ; puis il devenait professeur titulaire. Sa carrière était ainsi tracée, suivant les prévisions humaines, car les succès de son enseignement paraissaient démontrer qu'il avait trouvé sa voie et que nulle part ailleurs il ne pouvait rendre autant de services que dans cette chaire de théologie à laquelle il était si bien préparé.

Mais un jour, — nous raconte lui-même le Cardinal, — le Père de Ravignan vient lui exposer que le Comité de l'œuvre des Écoles d'Orient l'a choisi pour directeur, et que son acceptation est vivement désirée. — « Si vous

Digitized by Google

croyez, mon Père, répond le professeur, que ce soit la volonté de Dieu, je suis prêt. — Je le crois, dit le Père simplement. En ces trois mots tout fut conclu... » Et le narrateur termine ainsi cet épisode : « Où ne m'ont-ils pas conduit depuis, ces trois mots, pendant trente années, en France, en Asie, à Rome, en Afrique[1] ? »

Ce fut en effet par les Écoles d'Orient qu'il connut le Liban, qu'il fut pour la première fois en contact avec le monde musulman, et de cette épreuve sa vie se trouva changée pour toujours. Il eut ainsi la notion de l'apostolat, pour lequel il se sentit préparé, et dès lors tout autre but de son existence lui parut secondaire et moins digne de son activité. Vous avez montré, Monsieur, et je me garderai bien de refaire votre discours, comment son horizon s'élargit de plus en plus: d'abord restreint au Liban, puis à l'Algérie, à Carthage, et englobant enfin tout le continent noir.

Mais une conséquence de ces préoccupations, toujours plus absorbantes, me semble digne de remarque : elles expliquent comment, revenu pour un temps en France, à Nancy, dans le ministère plus paisible de l'épiscopat, Mgr Lavigerie fut moins apprécié, tranchons le mot, moins populaire qu'on aurait pu l'attendre de ses éminentes facultés et de l'équitable appréciation de ses ouailles. Le cadre était devenu tout d'un coup trop étroit pour son exubérante activité, ses efforts semblaient excessifs et n'étaient plus en rapport avec le tempérament un peu froid, ou du moins beaucoup plus calme des

1. Ces détails sont tirés d'un livre de Mgr Ricard intitulé : *Le Cardinal Lavigerie*. (In-8°, 494 p. Paris, Lefort, 1893.)

Digitized by Google

prêtres et des fidèles lorrains. C'est pour moi d'ailleurs un plaisir de constater en ce moment que l'Académie de Stanislas sut comprendre la haute valeur de l'évêque de Nancy et se fit honneur de l'admettre dans ses rangs [1].

Nous sommes ainsi faits que tout ce qui contrarie nos habitudes, tout ce qui dérange nos prévisions, nous semble gênant et importun, et c'est plus tard seulement que nous savons rendre justice. Cette ville a eu, vers la même époque, un autre exemple de ces esprits créateurs, incapables de se plier aux conventions du monde, aux préjugés de notre société provinciale : j'ai nommé l'abbé Trouillet. Les Nancéiens d'il y a trente ans se rappellent cette figure originale, ce Lorrain qui joignait à la ténacité de l'homme du Nord une fougue toute méridionale, ce grand bâtisseur qui a renouvelé au milieu de nous des merveilles que l'on ne croyait possibles qu'aux siècles du moyen âge : combien lui aussi paraissait excessif, envahisseur, fâcheux pour notre repos, indiscret pour notre bourse ! On le lui fit bien sentir, mais il ne s'en souciait guère.

Je ne commettrai pas l'erreur de poursuivre un parallèle entre l'abbé Trouillet et Mgr Lavigerie. Je sais quelle distance les sépare, et de quelle hauteur dominait son contemporain le futur primat d'Afrique. Il me suffit de constater en quoi leur carrière se ressemble, et comment leurs aspirations ne pouvaient être facilement comprises. Tous deux sont des fondateurs d'œuvres, des hommes épris d'un idéal qu'ils poursuivaient de toutes leurs forces, restant insensibles aux détails infimes de la

1. Mgr Lavigerie fut élu associé-correspondant le 15 mars 1867.

Digitized by Google

vie vulgaire. Pour l'un, cet idéal était surtout sa basilique, qu'il entrevoyait superbe, étincelante, symbole de foi et de dévotion envers l'un des plus vénérables patrons de la Lorraine. Pour l'autre, son rêve était l'Afrique devenue chrétienne et française, car il ne séparait jamais la France de l'Église ; bien plus, l'Orient tout entier ramené à la foi catholique par l'influence de notre pays ; voilà le but qu'il se proposait, et pour l'atteindre il s'est sacrifié jusqu'à la mort. Emporté par l'ardeur d'une si noble cause, prévoyant l'avenir par delà les misères du temps présent, ne comprend-on pas comment il se croyait en droit de négliger les soins de la prudence humaine, et cet état d'esprit ne suffit-il pas pour expliquer ses initiatives, son dédain des précautions mondaines, et enfin ce toast à la République, qui scandalisait plusieurs de ses amis et de ses plus dévoués collaborateurs ?

Il nous a montré la voie, et désormais ses œuvres lui survivront. Si l'Orient tout entier, rangé sous l'influence française, si même l'Afrique, de l'Atlantique à la mer Rouge, paraissent un objectif trop immense pour notre pusillanimité et pour nos lamentables défaillances, l'Ouest africain tout au moins doit nous appartenir : là est l'avenir de notre patrie, là est sa force, si elle parvient à grouper autour d'elle ces millions d'Africains, que Rome sut autrefois s'assimiler en partie, et qui doivent devenir nos frères, par la nationalité et par la religion. Ce n'est point là un rêve irréalisable, c'est une nécessité qui s'impose : le cardinal Lavigerie nous a préparé le succès, et nous ne pourrons réussir qu'en suivant son exemple.

Digitized by Google

Le soir du jour où fut consacrée la basilique de Carthage, après que les évêques de l'Afrique française eurent solennellement restauré, sur la colline de Byrsa, le siège de saint Cyprien, on vit, sur l'emplacement de l'antique cité, encore imprégné de tant d'héroïques souvenirs, se dérouler une touchante cérémonie : le cardinal, précédé de ses prêtres et de ses missionnaires, vint bénir le tombeau qu'il s'était fait préparer au-dessous de l'autel. Il rappela de nouveau les gloires de l'Afrique chrétienne, développa une fois encore le programme qu'il imposait à ses fils pour l'évangélisation du continent noir ; puis, revenant sur lui-même et sur sa fin prochaine, il paraphrasa ce texte de l'Écriture : *Miseremini mei, saltem vos, amici mei,* les suppliant de ne pas l'oublier après sa mort : « Vous du moins, mes amis, priez pour moi, souvenez-vous de moi ! » Cette supplication du grand cardinal ne s'adresse pas seulement à son clergé ; elle s'adresse à nous tous, Français, qui lui devons tant. Mais qu'il repose en paix ! son désir sera exaucé et son nom ne périra pas, tant que notre patrie restera fidèle à sa destinée, tant qu'elle saura comprendre la mission qui lui est dévolue sur la terre d'Afrique, où elle doit imposer sa puissance, non seulement par le fer et le sang, mais surtout par le rayonnement de son génie civilisateur, par ses bienfaits, par son inépuisable charité !

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1892-1893

PAR

M. DE VIENNE

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

MEMBRES DÉCÉDÉS. — Jamais peut-être, depuis sa fondation, votre Compagnie n'avait subi en une seule année des coups aussi douloureux ni aussi répétés que dans celle que nous venons de terminer. Mais si ces vides, récemment creusés parmi vous, doivent nous étonner par leur nombre inaccoutumé, ils nous effraient bien plus encore quand nous considérons l'importance de nos pertes. Depuis notre dernière séance publique en effet, onze d'entre vous ont disparu, et j'ai le pénible devoir de renouveler aujourd'hui votre deuil en évoquant ici leur image. Pour quelques-uns, l'élévation du rang et l'éclat des dignités occupées, — pour tous, la valeur de la personne et les qualités de l'esprit sont encore parfaitement présentes à vos yeux, et ce serait assurément une inutile besogne que de vouloir chercher en dehors de vos propres souvenirs de nouveaux motifs à la légitimité de vos regrets.

Digitized by Google

Vos Mémoires de cette année vous retraceront les vies de cinq d'entre ceux que nous avons perdus; ils y seront tout autrement célébrés qu'ils ne pourraient l'être par la faible voix de votre secrétaire annuel. Aussi me contenterai-je de prononcer leurs noms dans ce simple compte rendu, bien assuré de donner ainsi à leur souvenir la grande place qu'il doit occuper parmi nous : j'ai nommé M. le Dr Poincaré et M. le général Hanrion, l'un et l'autre membres titulaires; le cardinal Lavigerie, associé correspondant, M. le professeur Duchesne, ancien membre titulaire, et M. Puton, directeur de l'École forestière, membre titulaire, mort il y a quelques jours à peine en activité de fonctions.

Deux autres de vos associés correspondants ont trouvé le repos au bout d'une longue carrière, comblés de respects et d'honneurs. C'est M. Franck, ancien membre titulaire, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, professeur au Collège de France, et M. Xavier Marmier, de l'Académie française.

Le premier avait quitté Nancy depuis 1838, mais n'avait jamais rompu les liens qui l'attachaient à son pays natal. Ami et disciple de Cousin, successeur de M. de Gérando à l'Institut, il fut un publiciste infatigable, qui, par des degrés successifs, s'éleva jusqu'aux premiers rôles de la philosophie contemporaine. Travaillant sans cesse, malgré son âge avancé, et produisant continuellement, il restait encore au moment de sa mort l'un des principaux champions de la doctrine éclectique et spiritualiste.

M. Marmier était plus connu du grand public, auquel il avait révélé les littératures du Nord de l'Europe, en

Digitized by Google

se créant dans ce nouveau milieu une originalité toute personnelle. Il vous appartenait depuis 1875 et ordonnait dans son testament de vous adresser, avec un *Souvenir de la Lorraine,* la collection de ses œuvres dont une bonne partie est devenue très rare.

C'est en 1846 que M. Salmon, alors procureur du roi à Saint-Mihiel, sollicitait l'honneur d'être admis parmi vous. Lorrain de naissance et de cœur, érudit aussi remarquable que distingué magistrat, il vous apportait dès lors ses belles études sur les anciennes gloires de la magistrature lorraine, le *Président Le Febvre* et le *Président Bourcier,* ainsi que ses *Devoirs des instituteurs primaires,* couronnés par l'Académie française. Il fut nommé par la suite correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), puis il émigra vers la Cour de cassation; mais il était resté essentiellement Lorrain, et c'est dans nos campagnes de la Meuse qu'il venait chercher chaque année le repos si bien dû à ses travaux et à son grand âge.

M. Mossmann, archiviste de la ville de Colmar, était votre associé correspondant depuis 1884. Travailleur passionné et ardent patriote, aimant sa patrie provinciale comme la grande patrie française, il ne cessa de travailler à élever à son pays un glorieux monument en arrachant leurs secrets aux bibliothèques et aux archives. Il compte parmi ceux qui ont contribué à notre époque à régénérer l'histoire locale.

Depuis sa *Chronique des Bénédictins de Guebviller,* à travers *les Grands Industriels de Mulhouse,* jusqu'à son œuvre capitale, *le Grand cartulaire de Mulhouse,* et à ses travaux de ces derniers jours, il a rempli les revues

Digitized by Google

et les annales de ses articles, tout en publiant à part plusieurs ouvrages plus importants sur les anciennes coutumes de l'Alsace et spécialement de Colmar.

Je n'ai pas encore terminé ce triste chapitre : il me reste à vous parler de deux autres d'entre nous qui nous touchent de très près et sur lesquels la tombe s'est fermée depuis peu. J'ai nommé deux concitoyens, enlevés prématurément l'un et l'autre dans la pleine force de l'âge, au milieu de la jeune génération qui était pour l'un comme pour l'autre une constante préoccupation : M. l'abbé Demange, directeur de l'école Saint-Léopold, et M. Wohlgemuth, directeur de l'École professionnelle de l'Est. M. Wohlgemuth vous appartenait depuis 1885; maître de conférences à la Faculté des sciences, il se recommandait à vous par de nombreux travaux techniques et diverses contributions à la géologie, la cristallographie et la stratigraphie. Son plus important ouvrage : *les Recherches sur le jurassique moyen à l'Est du bassin de Paris,* fut couronné par vous en 1885 au concours ouvert pour le prix Herpin.

M. l'abbé Demange n'avait sollicité qu'en 1890 le titre de correspondant. Je n'ai besoin de rappeler ni le talent de l'orateur, ni les mérites de l'éducateur de l'enfance. Il vous apportait ses remarquables travaux pédagogiques et, en particulier, son livre *sur l'abus des plaisirs dans l'éducation contemporaine,* en même temps que plusieurs volumes de poésie pleins de parfum et de charme, où, au milieu des plus gracieuses images, on sent l'intensité du souffle religieux et l'amour du pays natal. L'an dernier il nous lisait encore des extraits de son ouvrage sur les *Écoles de Trondes* dans le Toulois.

Digitized by Google

NOUVEAUX ASSOCIÉS CORRESPONDANTS. — Si quelque considération peut apporter un adoucissement à la tristesse d'une aussi longue énumération, c'est assurément celle de la qualité des nombreux confrères que vous avez admis cette année parmi vous. C'est de toutes parts que vous sont arrivées les demandes d'admission au titre d'associé correspondant, et vous ne pouvez qu'éprouver une grande fierté en assistant à ce merveilleux empressement, en constatant la remarquable facilité avec laquelle vous entretenez, que dis-je? vous augmentez tous les ans cette précieuse réserve de l'Académie, la pépinière naturelle de l'avenir. C'est dans le rang de vos correspondants que vous avez choisi cette année les quatre membres titulaires que vous aviez à élire pour compléter votre nombre, et pendant cette même année, vous avez eu à vous prononcer sur la candidature d'un associé correspondant étranger et sur quinze admissions d'associés nationaux.

Vous avez reconnu la valeur des titres présentés et accueilli dans votre sein seize nouveaux confrères. Rien, mieux que cet imposant concours, ne peut montrer la puissante vitalité de votre Compagnie, sa haute notoriété et la grande et légitime place qu'elle tient en France et à l'étranger, dans le monde littéraire et savant.

M. Perceval de Loriol Le Fort vous a demandé le titre d'associé correspondant étranger. Il est trop connu du monde savant pour ses importantes publications, pour qu'il soit besoin de vous parler bien longtemps de sa personne. Né à Genève en 1829, disciple, puis collaborateur de Pictet, il commença bientôt à s'occuper spé-

Digitized by Google

cialement des fossiles de son pays et publia une suite de monographies paléontologiques des différents étages géologiques de la Suisse. Ses études sur le néocomien, le jurassique, le crétacé et le tertiaire ont eu l'heureuse fortune d'avancer notablement la question du soulèvement de la grande chaîne des Alpes. M. de Loriol fait partie de toutes les grandes sociétés savantes, et, très sympathique à la France, c'est comme membre actif qu'il a voulu entrer dans l'Association française pour l'avancement des sciences. L'Académie de Stanislas peut être fière de sa nouvelle acquisition.

M. René Blondlot, professeur à la Faculté des sciences, est le fils du vénéré docteur Blondlot, qui a compté, pendant plus de 30 ans, parmi les plus actifs et les plus fidèles de vos collaborateurs. Héritier des sentiments paternels à l'égard de votre compagnie, votre nouvel associé vous est arrivé muni de nombreux et importants travaux sur les différentes branches de la physique et, particulièrement, sur les parties les plus délicates et les plus obscures de l'électricité. Sa détermination de la vitesse de propagation des ondulations électriques a fait l'objet d'un rapport des plus élogieux de M. Henri Poincaré à l'Académie des sciences.

M. Villard, avocat général à la cour d'appel de Nancy, est un orateur et un érudit. Il se recommandait en particulier à vos suffrages par les beaux discours prononcés aux audiences solennelles de la rentrée de la cour d'appel : *Le Président Le Febvre, les Réformes pénales au* XVIII^e^ *siècle, le Droit de punir et Joseph de Maistre,* dans lesquels il a montré toutes les qualités du jurisconsulte, du penseur et de l'écrivain.

Digitized by Google

M. Raymond de Souhesmes était depuis plusieurs années l'un des membres les plus assidus de la Société d'archéologie lorraine et l'un des fidèles collaborateurs de son journal, quand il a posé sa candidature au titre d'associé correspondant. Les travaux historiques et archéologiques qu'il a soumis à l'Académie ne composaient pas moins de dix-huit brochures avec ses relations de voyages, et parmi elles il y en a plusieurs d'une assez grande étendue. Bien loin de s'y afficher, son érudition sans prétention y revêt les formes simples de monographies locales et s'y cache sous les agréments du style où l'artiste vient en aide à l'écrivain. Ses charmantes relations sont pleines d'humour et de bon goût, et les proportions y sont toujours parfaitement adaptées au sujet. En somme toutes ses œuvres sont marquées au coin de la science consciencieuse et de la distinction de l'homme de lettres.

M. l'abbé Buisson est né à Remiremont, et il s'est donné pour tâche de reconstituer le passé de sa ville natale, d'en faire revivre les institutions et de raconter la biographie des personnages remarquables qui y ont vu le jour. *L'Essai historique sur l'hôpital de Remiremont, la Vie de Joseph Nicolas Gallonde,* celle de *l'abbé Remy,* de *l'abbé Bexon* et de son frère *Scipion Bexon,* enfin le *Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers-État de Remiremont,* étaient, pour ouvrir vos portes à M. l'abbé Buisson, autant de titres sérieux pour le présent que de précieux gages pour l'avenir.

C'est sous le patronage de Jeanne d'Arc que M. de Braux, son arrière-neveu, a commencé ses nombreuses études archéologiques et bibliographiques. D'abord en

Digitized by Google

collaboration avec M. de Bouteiller, votre regretté confrère, pour ses deux ouvrages sur la famille et la descendance de Jeanne d'Arc, puis, ne s'appuyant plus que sur ses propres recherches, M. de Braux a publié, soit séparément, soit dans le *Journal d'archéologie* une série d'articles ou de brochures apportant de nouveaux documents, restituant les faits inexacts ou éclaircissant les points demeurés obscurs dans la vie de notre héroïne. Jeanne d'Arc n'est pas le seul sujet qui ait mis en jeu les aptitudes de M. de Braux. Il a porté son attention et son goût pour l'étude sur plusieurs autres objets qui intéressent l'histoire de notre pays, à propos de laquelle son zèle éclairé a su réunir de riches et curieuses collections lorraines.

Pour mériter vos suffrages, M. Collignon n'a pas voulu se contenter de vous apporter la notoriété de son nom et les grands services qu'il a rendus aux lettres depuis vingt ans, en formant au goût et aux études libérales toute une génération de jeunes gens. Il a voulu vous offrir à la fois deux ouvrages déjà recommandés par l'éclatant succès qu'ils avaient obtenus à la Sorbonne, où ils avaient mérité à leur auteur le grade de docteur ès lettres. L'une de ces thèses est une *Étude sur Pétrone,* qui a été particulièrement goûtée des connaisseurs; l'autre a pour objet *la Nancéide de Pierre de Blaru,* l'un des monuments les plus intéressants de notre histoire nationale, et sujet bien propre à lui concilier les votes de l'Académie de Stanislas.

Par un heureux rapprochement, c'est M. Henri Poincaré, le fils du bien regretté docteur Poincaré, qui a eu l'honneur de porter de la part de l'Institut et du monde

Digitized by Google

savant à M. Hermite, de l'Académie des sciences, le témoignage de son dévouement et de sa respectueuse admiration, à l'occasion de la célébration à la Sorbonne du 70e anniversaire de sa naissance.

Vous comptiez parmi les vôtres, depuis 1845, cet illustre compatriote, la gloire des mathématiques françaises, vous avez également admis parmi vous cet autre compatriote, M. Poincaré, qui, arrivé bien jeune à la situation enviée que les savants ambitionnent habituellement pendant une grande partie de leur carrière, semble appelé aux plus hautes destinées de la science.

Déjà hors ligne à l'École polytechnique, il fut rapidement nommé aux emplois les plus en vue. Il est aujourd'hui professeur à la Faculté des sciences de Paris, et membre de l'Académie des sciences. Couronné en 1889, comme lauréat du grand concours scientifique ouvert par le roi de Suède, il vous a envoyé son mémoire sur *le Problème des trois corps* qui lui avait mérité le prix, et, comme le disait votre rapporteur, le travail de votre commission ne pouvait être qu'une formalité vis-à-vis d'un tel candidat.

M. Boutroux, beau-frère de M. Poincaré, a voulu placer sa candidature sous le patronage de son vénéré beau-père. Tout en rendant justice à ce pieux hommage, ainsi qu'à cette délicate modestie, nous sommes obligés de rappeler les titres personnels de premier ordre de notre nouveau correspondant. Ce profond penseur s'est fait le champion de la métaphysique menacée. Professeur de l'histoire de la philosophie à la Sorbonne, il a su faire connaître son nom en France et à l'étranger et a révélé ses puissantes facultés, tant par son enseignement

Digitized by Google

que par la publication de ses travaux. La traduction de *l'Histoire de la philosophie des Grecs d'Édouard Zeller, le Mystique Allemand Jacob Bœhme,* et bien d'autres ouvrages l'ont mis à la tête de nos philosophes contemporains.

M. le commandant Journée s'est présenté à l'Académie appuyé sur un passé d'études originales d'une grande valeur dans leur cadre spécial, et muni d'importants travaux techniques. Longtemps professeur à l'École normale de tir du camp de Châlons, il a eu la plus grande part à la reconstitution de l'école après l'adoption des nouvelles armes portatives. C'est également à lui que sont principalement dus les perfectionnements introduits non seulement dans les instruments de constatation et d'expériences, mais dans les fabrications plus récentes des carabines, des mousquetons et de leurs chargeurs. Il a été en même temps amené à étudier des questions de physique prenant une grande importance au point de vue théorique, en particulier celle des anomalies observées dans la propagation dans l'air du son des détonations des armes à grande vitesse initiale.

M. Floquet est professeur de mathématiques pures à la Faculté des sciences de Nancy. Sans parler de la valeur de son enseignement, il vous apportait une longue suite de travaux bien personnels qui ont tous été publiés dans les recueils scientifiques de premier ordre : *Comptes rendus de l'Académie des sciences, Annales de l'École normale supérieure, Bulletin de la Société des sciences de Nancy,* etc. — Vous ne pouviez garder plus longtemps à côté de vous un homme d'une telle valeur, sans qu'il devînt votre confrère.

Digitized by Google

J'ai encore à vous parler de vos cinq derniers élus pour clore la liste de vos nouvelles admissions. Si nous sommes tous fiers de voir cette liste si longue et tous fort heureux de nous être associés de si précieux concours, j'ai quelque peur d'avoir été au-dessous de ma tâche en allongeant inutilement mes souhaits de bienvenue, et de risquer par ma faute d'avoir fatigué votre patience en ayant trop compté sur votre bienveillance. Il n'est pas juste toutefois que les derniers arrivés portent la peine encourue par votre *nomenclateur,* et dussé-je aggraver mon cas, je vais continuer à abuser de votre indulgence.

M. Claudio Jannet vous arrive de la Provence par Paris, notre cerveau commun. C'est en organe indépendant que votre Compagnie sait contribuer à l'activité de ce centre absorbant; et si parfois elle lui cède, parfois aussi elle lui prend, comme nous pouvons le constater trois fois dans cette seule année. Il n'est pas possible de faire dans un compte rendu une analyse même succincte de tous les travaux d'un publiciste aussi fécond que M. Claudio Jannet. Je ne puis même songer à vous en lire l'énumération. Nous avons de lui trois grands ouvrages: *les États-Unis contemporains, ou les institutions, les mœurs et les idées depuis la guerre de Sécession; le Socialisme d'État et la réforme sociale; le Capital, la spéculation et la finance au* XIX^e^ *siècle.* Ces travaux de premier ordre ne tiennent pour ainsi dire qu'une faible place parmi la masse des productions de M. Jannet dans les grandes revues périodiques, comme dans les recueils plus techniques. Il y traite continuellement, avec le même bon sens éclairé et libéral, toutes les questions présentes de l'économie politique, comme il a fait des anciennes

Digitized by Google

législations de Rome et de Sparte. Il n'y a pas peut-être aujourd'hui de sujet dont l'intérêt soit si immédiat et si palpitant pour nous tous que ces considérations sur l'état social actuel, quand elles sont l'œuvre d'un économiste qui s'appuie sur l'histoire du droit et de la société, autant que sur des observations contemporaines passées au crible d'un jugement sûr et recueillie avec l'exactitude d'un savant.

M. de Roche du Teilloy vous devait appartenir comme passionné Nancéien. Pendant trente ans et plus vous l'avez vu guider les jeunes générations avec le savoir le plus sûr et l'autorité que donne une possession complète de la littérature classique ancienne et moderne. Une curiosité inépuisable de toutes les œuvres qui s'adressent à l'esprit a fait de ce professeur éminent un connaisseur et un érudit en même temps qu'un bibliophile, pour qui le passé de notre ville n'a plus de secrets.

M. Mathieu, conservateur des forêts en retraite, est aussi de Nancy. Il est revenu dans sa ville natale après une carrière brillamment remplie et des services éminents rendus principalement en Algérie. Forestier, naturaliste, par-dessus tout administrateur excellent, il s'est fait connaître par des notices très remarquables sur la province d'Oran, et l'on ne peut que regretter de voir un fonctionnaire tel que lui, en pleine possession de ses talents et de son expérience, déjà atteint par l'aveugle niveau de la limite d'âge. Nous espérons que M. Mathieu voudra bien nous conserver une part de son activité et nous apporter les travaux auxquels il ne peut manquer de consacrer ses loisirs.

Vous avez acquis un ami de la nature en M. Adrien

Digitized by Google

Dollfus. S'il dissèque et décrit avec une laborieuse patience les plus humbles représentants du règne animal, il sait aussi reproduire avec une remarquable facilité de crayon d'autres merveilles naturelles plus goûtées du public simplement amateur de l'art et du pittoresque.

Esprit cultivé, adonné aux belles-lettres et aux beaux-arts, non moins qu'à ses études spéciales, M. Adrien Dollfus est le descendant d'une grande race d'industriels alsaciens. Si les noms du philanthrope Jean Dollfus et du savant Dollfus Ausset le recommandent à vos suffrages, il est personnellement depuis de longues années la providence des jeunes naturalistes auxquels il donne gracieusement l'hospitalité dans la feuille qu'il publie dans l'intérêt de la science, et dont il est le principal collaborateur.

M. Henri Mengin n'est pas seulement un jurisconsulte versé dans les questions professionnelles, il a le don de la parole. Sa vive intelligence et ses goûts littéraires devaient vous l'amener. Attaché par un étroit commerce d'amitié à M. Louis Lallement, votre regretté confrère, son aîné dans la carrière et qui avait souri à ses débuts, c'est M. Mengin qui l'a dignement célébré, en pleine connaissance de cause, dans la notice qui a retracé sa vie. Vous devez être persuadés que vous trouverez dans le disciple et l'ami les ressources si variées et les brillantes qualités de l'esprit que vous aviez distinguées dans votre ancien correspondant.

Nouveaux membres titulaires. — L'an dernier, à pareille époque, vous aviez à nommer deux membres titulaires en remplacement du regretté M. Gouy et de M. Liégeois démissionnaire. Vos choix se sont portés sur

Digitized by Google

deux de vos associés correspondants, trop bien connus de vous tous pour que j'aie à faire valoir de nouveau les nombreux titres qui leur ont mérité vos suffrages.

Il y a quatre ans, M. Barthélemy s'est brillamment révélé au monde savant par la publication de ses *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire,* fruit de plusieurs années de voyages et de fructueux labeurs, que vous aviez couronnées en 1889 en leur donnant le prix du concours Herpin. C'est un résumé des plus complets de la science préhistorique dans notre pays, et cette œuvre remarquable fut immédiatement appréciée à sa valeur par tous ceux qu'intéresse ce genre d'étude.

Depuis lors, M. Barthélemy n'a pas cessé de porter son attention sur toutes les questions qui s'y rattachent. Il vous a gratifié l'an dernier d'une belle étude sur les *Camps calcinés et les camps vitrifiés ;* puis il vous a représentés au congrès d'anthropologie préhistorique de Moscou, et vous a fait hommage de la brochure dans laquelle il en rendait compte. C'est avec un bien grand plaisir que nous lui souhaitons la bienvenue, même à la fin d'une année presque entièrement écoulée.

M. O. Berger-Levrault est un amateur et un bibliophile qui a depuis longtemps concentré ses efforts sur l'ancienne province d'Alsace. Grâce à une persévérance des plus éclairées, il a fait des prodiges dans cet ordre de choses, et le catalogue de ses Alsatica est là pour montrer toute l'importance qu'il a su donner à une pareille collection.

Depuis, il vous a d'abord lu la préface de son grand ouvrage : *Les Annales des universités et des facultés de l'Alsace* et ensuite il vous en a fait hommage. Aussi avez-

Digitized by Google

vous été heureux de pouvoir lui ouvrir aussitôt vos portes.

Quand, à l'automne dernier, la mort vous a enlevé presque en même temps deux de vos membres titulaires, vous n'avez pu mieux faire pour réparer vos pertes que de vous attacher plus étroitement deux de vos associés correspondants, chez qui l'assiduité à vos séances et la participation à vos travaux montraient déjà le désir de s'unir plus intimement à vous.

J'ai nommé MM. Thoulet et Victor Riston, dont l'admission récente vient de parfaitement terminer en la complétant notre année académique. Leur présentation est encore trop présente à votre mémoire pour que j'aie rien à vous en rappeler.

M. Thoulet a continué ses brillantes études de minéralogie et d'océanographie, avec le même cachet original de parfaite exactitude alliée à un style enthousiaste. Il a obtenu cette année une grande médaille d'or du ministre de la marine pour ses *Courants de la mer ;* il vous a lu des extraits de son bel ouvrage *des Roches,* nouveaux succès de notre nouveau titulaire qui vient de vous représenter au congrès des sociétés savantes.

M. Victor Riston n'a pas cessé de promener son activité intelligente sur les sujets les plus divers, il a bien voulu nous faire part de ses travaux les plus récents. Qu'il veuille bien me pardonner de ne pas énumérer une fois de plus la série déjà longue de ses brochures depuis sa thèse de doctorat, et de ne faire que m'associer aux éloges que mon prédécesseur lui a bien justement donnés l'année dernière. Je ne pourrais pas du reste en augmenter la valeur.

Digitized by Google

NOUVEAUX ÉCHANGES DE PUBLICATION. — Deux nouvelles sociétés se sont mises cette année en rapport avec votre compagnie : la Société des sciences naturelles de l'Ouest et celle de la conservation des monuments historiques d'Alsace. Vous avez en même temps, par un échange plus complet de vos annales, resserré les liens qui vous unissaient déjà à l'Académie de Besançon.

HONNEURS DÉCERNÉS AUX MEMBRES ET ASSOCIÉS. — C'est avec un grand sentiment de joie et de fierté que j'en arrive à vous signaler les grands honneurs échus cette année à quelques-uns de nos confrères.

Mgr Mathieu, votre fidèle et zélé collaborateur d'autrefois, a été désigné pour occuper l'illustre siège épiscopal d'Angers. L'Académie a été heureuse de pouvoir féliciter le nouveau prélat d'une promotion trop longtemps attendue pour tous ceux qui le connaissent. Un autre de vos anciens titulaires, M. Debidour, a obtenu cette année un prix de l'Académie des sciences morales et politiques.

J'ai déjà parlé de la récompense accordée à M. Thoulet par le ministre de la marine.

Enfin M. Thureau-Dangin, votre associé correspondant, a été élu membre de l'Académie française.

TRAVAUX DE L'ANNÉE. — C'est à peine si j'ose entreprendre de parcourir, même sommairement, la nomenclature des travaux qu'ont produits pendant le cours de cette année vos différents confrères. Pour ne pas abuser indéfiniment ni de votre attention ni de votre temps, je n'essayerai que de vous donner une idée de l'ensemble en vous en nommant simplement les auteurs.

Parmi les articles qui seront cette année insérés dans

Digitized by Google

vos Mémoires, vous avez fait une belle place à la poésie et aux souvenirs donnés à nos morts. L'érudition dans l'histoire et dans la législation, l'observation psychologique, les faits saillants du passé et du présent qui intéressent la Lorraine ou votre compagnie y auront la plus large part. Faut-il regretter que les sciences pures ou appliquées, physiques ou naturelles n'y soient représentées que par une seule étude de botanique, d'ailleurs fort remarquable ? Doit-on le dire ? Les anciens volumes de vos Mémoires n'auraient pas mérité ce semblant de reproche ; les formules s'y étalaient avec une complaisance extraordinaire et les observations médicales y rencontraient souvent les expériences scientifiques. Ce n'est pas cependant que l'Académie manque aujourd'hui de savants laborieux autant qu'illustres, mais peut-être les recueils spéciaux à l'usage d'un public particulier sont-ils beaucoup plus nombreux qu'autrefois.

En outre des lectures de ces différents travaux, vous avez eu la bonne fortune d'entendre celles de M. Grücker sur Lessing, de MM. de Meixmoron et Berger-Levrault, dont les œuvres n'étaient pas destinées à vos annales. M. Chassignet vous a lu sa belle notice sur le général de Vercly qu'il a si bien su comprendre. Comment même énumérer les autres ouvrages qui vous ont été gracieusement offerts ?

M. le doyen Benoît nous a fait connaître les débuts de l'école d'Athènes. Puis c'est M. Guyot et M. Germain, les deux chercheurs infatigables dans toutes les questions qui intéressent l'archéologie et le droit coutumier des temps passés ; M. Mellier avec son étude du Tasse ; MM. Bleicher, Fliche et Mieg, nos oracles en géologie et

Digitized by Google

minéralogie; M. Millot avec ses travaux de statistique météorologique; MM. Favier et de Souhesmes avec leurs intéressantes monographies. Puis c'est M. l'abbé Martin avec sa *Réforme des Prémontrés*, M. de Puymaigre, M. Jadart, M. du Hamel de Breuil, M. de Braux, M. Labourasse, M. Tisserand, M. Babeau. Je ne puis vraiment espérer n'en oublier aucun.

Enfin, vous avez eu cette année à distribuer les récompenses assurées par les fondations de généreux donateurs : des prix de vertu et le prix du concours Herpin. Les rapports de vos commissions vous ont déjà montré à quel point vos faveurs étaient bien placées, comme aussi les divers mérites des différents concurrents. Ce n'est pas le moindre des attributs de l'Académie que ce rôle de dispensateur, qui vous permet par ces couronnes d'encourager puissamment l'étude chez vos compatriotes, comme il met votre nom sur toutes les lèvres reconnaissantes, en suscitant de toutes parts l'émulation dans le dévoûment.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCE

Le 19 Septembre 1892

AUX OBSÈQUES DE M. POINCARÉ

PAR M. BENOIT

MESSIEURS,

L'Académie de Stanislas perd aujourd'hui un des plus beaux fleurons de sa couronne, et ressentira longtemps le vide douloureux que la mort a fait dans ses rangs. M. Poincaré nous appartenait depuis 1862. En 1872, comme secrétaire annuel, il nous présentait le plus intéressant compte-rendu de la situation, des travaux, des acquisitions et des pertes de l'Académie pendant l'année néfaste que nous venions de traverser; et en 1876 il devenait notre président annuel.

Chaque année, l'Académie pouvait se glorifier non seulement des curieuses études que M. Poincaré lui adressait ou insérait dans nos Mémoires, mais encore de la réputation croissante du savant, de ses succès et de l'honneur qui en rejaillissait sur elle.

Aujourd'hui, en l'absence de M. Guyot, notre président actuel, l'Académie en deuil m'a délégué le pieux

Digitized by Google

devoir de déposer en son nom sur la tombe du confrère que nous venons de perdre l'hommage de ses regrets. Devoir suprême, que ma vieille amitié a accueilli avec empressement.

Je ne redirai pas ici les travaux par lesquels notre éminent confrère a conquis dans le monde de la science une place si considérable. Je laisse à ses collègues de la Faculté de médecine cette tâche, qui exige des juges compétents. Je rappellerai seulement que M. Poincaré, avec son esprit si actif, si curieux, si pénétrant, fut un des premiers à entrer dans la voie originale ouverte par Claude Bernard aux études physiologiques, qui devaient renouveler de fond en comble la médecine moderne. Émule de Blondlot, il ne tarde pas à se signaler comme lui par d'importantes recherches sur les mystères de la vie. Chaque année amène une découverte nouvelle. Son ouvrage sur le *Système nerveux* est l'une des conquêtes les plus notables de la physiologie moderne.

Mais le savant fut en même temps le praticien le plus actif et le plus dévoué. Tout ce trésor d'études qu'il a amassé, il a hâte de l'employer à la santé publique et particulièrement à l'hygiène des classes ouvrières. Car en même temps qu'il a la moitié de notre ville pour clientèle, il a toujours réservé une grande part de ses soins et de son cœur aux classes laborieuses et déshéritées, vivant dans des réduits malsains et des professions dangereuses. Il leur prodigue sa sollicitude, ses visites, ses conseils. Les humbles, les petits, les pauvres ne sont pas ceux qui ressentiront le moins la calamité publique de sa perte.

Comment pouvait-il cependant suffire à cette tâche

Digitized by Google

compliquée du praticien, du professeur et du savant, qu'on rencontrait partout à la fois? Quant à nous, nous ne pouvions assez admirer cette activité merveilleuse. En allant d'un quartier à un autre, il médite, il travaille encore, il amasse des matériaux. Dans les courts répits de sa journée, il note ses observations, rédige ses cours, corrige ses épreuves. Il suffit à tout; et au lit du malade, il apporte un esprit attentif et libre, un intérêt affectueux, comme s'il n'avait nul autre souci. Avant tout, il était bon. C'était un cœur d'or, égal à son intelligence. Aussi quel vide douloureux il laisse dans notre ville, et quel regret! Quelle perte aussi cruelle qu'inopinée!

Qui de nous, en le voyant encore naguère si vaillant, si fort, si présent partout, ne se flattait de l'espérance de le conserver encore longtemps? Qui de nous n'admirait cette vie puissante et généreuse, couronnée par tant de succès? Qui ne pensait avec bonheur à la vieillesse heureuse qui lui semblait réservée, avec la dévouée compagne que Dieu lui avait donnée, et entouré de ses enfants si dignes de lui, et dont la carrière avait comblé ses plus hautes ambitions? Mais son activité même l'a dévoré. Il était incapable de repos; et quand il s'était procuré à grand'peine quelques semaines de loisir, avide de voir, d'apprendre, d'agir, il s'élançait avec une impatience juvénile dans les voyages les plus lointains. Récemment il avait voulu contempler l'éruption de l'Etna; et il en est revenu comme blessé à mort.

Ce fut au moins pour lui comme une suprême consolation que la saison des vacances eût alors groupé autour de lui et de leur bonne mère, si désolée, tous ses enfants, l'orgueil et la joie de sa vie. C'est au milieu d'eux qu'il

Digitized by Google

s'est éteint, soutenu et fortifié par les sacrements de l'Église. Lui, qui, en assistant ses malades en péril, avait tant de soin de prévenir leur famille, que c'était désormais au médecin des âmes qu'on devait s'adresser, il ne pouvait manquer de consacrer ainsi en finissant sa noble et généreuse vie. Que ce souvenir soit pour sa famille, et pour nous tous, une consolation, un exemple, et comme un dernier trait ajouté à la physionomie de cet homme si distingué et si excellent.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

Le 25 Septembre 1892

AUX OBSÈQUES DU GÉNÉRAL HANRION

PAR M. BENOIT

MESSIEURS,

Les deuils se succèdent avec une rapidité foudroyante dans notre Académie de Stanislas. Il y a huit jours, je venais en son nom déposer son hommage sur la tombe du docteur Poincaré. Aujourd'hui encore, en l'absence de notre président actuel, l'Académie me délègue le douloureux honneur d'être en présence du cercueil du général Hanrion, son vice-président, l'interprète de ses regrets.

L'Académie perd dans ce noble confrère un de ses membres les plus récents, mais les plus aimés; et notre Lorraine pleure un de ses plus glorieux enfants. Car si Metz était le berceau de sa famille, c'est à Nancy qu'il avait passé une grande partie de sa carrière militaire; il nous appartenait de cœur; et quand il prit sa retraite, puisque Metz avait été arraché à la France par une guerre implacable, le général revint dans notre ville, comme

Digitized by Google

dans sa patrie d'adoption. S'il en avait gardé un bon souvenir, il n'y était pas oublié. Tout le monde ici l'aimait; on accueillit son retour avec reconnaissance ; on lui savait gré de venir chercher parmi nous le repos de sa généreuse carrière.

On le retrouva d'ailleurs tel qu'on l'avait toujours connu, le plus affable et le plus obligeant des hommes, toujours disposé à seconder de ses efforts et de son autorité toute œuvre libérale et patriotique. Partout on sollicite son bienveillant patronage, et partout il accepte avec empressement l'occasion d'être utile. La *Société confraternelle militaire* l'attendait pour le mettre à sa tête. La *Société de géographie de l'Est* s'empresse, de son côté, de le nommer son président. Et vous savez avec quelle compétence il en dirigeait les travaux. Dès qu'une association généreuse se forma ici, sous le titre de *Société des Amis de l'Université de Nancy,* en vue d'obtenir et de préparer la fondation et la dotation d'une grande Université dans notre ville, elle mit pareillement sa fortune sous le patronage du général Hanrion.

L'*Académie de Stanislas* avait ambitionné à son tour l'honneur de le compter parmi ses membres. Elle n'en a pas joui longtemps. Élu membre titulaire à la fin de l'année 1890, le général venait cette année d'être nommé par elle son vice-président. On n'a pas oublié le discours magistral, par lequel, à notre dernière séance solennelle, il avait pris possession de son siège parmi nous, et dans lequel il développait, avec tant d'agrément et avec une connaissance approfondie de notre histoire militaire, ses vues personnelles sur l'appropriation de notre instruction nationale aux nouveaux besoins de notre

Digitized by Google

temps. Il pensait que, dans un pays où tout le monde désormais est soldat, toute la discipline de l'éducation doit s'en ressentir; et certes, nul n'avait plus d'autorité que lui pour en parler en ami des lettres et en militaire.

Nous avons laissé à ses compagnons d'armes le soin de retracer la brillante carrière militaire du général Hanrion. Quelle belle et noble vie, où toutes les vertus, tous les devoirs, tous les talents, tous les dévouements se rencontrent, à mesure que l'officier s'élève jusqu'au plus haut grade! Mais, en même temps, quel admirable tableau nous offre la carrière simultanée de ces deux frères, également dignes l'un de l'autre, et entre lesquels, il semble qu'il y ait eu une émulation généreuse à honorer leur nom par leur mérite, leur vaillance, l'élévation de leur caractère, les services rendus à leur pays, leur dévouement à tous leurs devoirs, et enfin par leur bonté!

Quand Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme (dit Bossuet à l'occasion du grand Condé), *il y mit premièrement la bonté comme le caractère propre de sa nature divine.* — Ainsi pensait le général. A ses yeux la bonté était une vertu essentielle chez les hommes surtout appelés à commander les autres : *Non pas,* disait-il, *cette bonté banale et faible, dont on abuse, mais cette bonté charmante et quasi divine, qui procède vraiment du cœur, et sans laquelle toutes les autres qualités ne sont rien.* Non seulement cette bonté était l'instinct de son âme, mais il s'en faisait un devoir; et dans son commerce si affable, nous avons pu souvent admirer comment ce militaire savait concilier cette grâce du cœur

Digitized by Google

avec la dignité du caractère et l'autorité de sa haute situation.

Voilà pourquoi, mon Général, tous les cœurs allaient à vous ; voilà le fonds de bonté supérieure qui rendait les relations avec vous si cordiales et si sûres. Partout, à quelque rang que votre mérite vous ait élevé, vous avez gardé cette allure bonne, simple, franche et serviable, qui provoquait partout l'estime et la sympathie. Ce que vous aviez été pendant toute votre vie, vous l'avez été en face de la mort, allant franchement à Dieu avec la même simplicité de cœur, et recourant en vrai chrétien aux consolations et aux sacrements de l'Église. Vous aviez du reste assez pratiqué la bonté pendant votre vie, pour beaucoup espérer dans la bonté divine. C'est l'impression suprême que vous nous laissez dans notre deuil. Recevez le solennel hommage des regrets de notre Académie, où vous n'avez fait que passer, mais qui gardera de vos vertus aimables un long et pieux souvenir.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

Le 16 mai 1893

AUX OBSÈQUES DE M. PUTON

PAR M. MELLIER

VICE-PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Il y a deux ans à peine, M. Puton présidait la séance solennelle de l'Académie de Stanislas, et il en ouvrait les portes, avec une bonne grâce souriante, à celui qui vient aujourd'hui, par un triste retour, lui adresser, au nom de l'Académie, le suprême adieu.

Des voix aussi autorisées qu'éloquentes ont dit quelle fut la vie studieuse et féconde de l'éminent directeur de l'École forestière ; je n'ai à parler que du confrère dont la perte est par nous si cruellement ressentie.

Lorsqu'en 1880, M. Puton, alors professeur et avocat, demandait à être attaché à l'Académie de Stanislas en qualité de membre correspondant, il écrivait : « Mes travaux sont trop modestes pour que je me dispense d'invoquer les excellents souvenirs dont la compagnie a honoré la mémoire de mon père, M. Ernest Puton, géologue à Remiremont, jadis sonassocié correspondant. »

Digitized by Google

Ainsi, par un sentiment touchant de piété filiale, c'est sous les auspices et comme appuyé au bras de son père que M. Puton, oubliant tous ses autres titres, tenait à se présenter à nos suffrages. Accueilli avec empressement par l'Académie, il devenait l'année suivante membre titulaire. Depuis lors, il ne se contenta pas d'assister régulièrement à nos séances; il aimait à nous donner la primeur de ses travaux, et telle était la lucidité de son esprit, l'enchaînement logique et le charme de son exposition, qu'il savait nous intéresser aux questions les plus spéciales de la science forestière.

Mais son intelligence, si active et si ouverte, ne s'enfermait pas dans le domaine, bien vaste pourtant, des matières professionnelles : les problèmes pédagogiques attiraient sa curiosité, et dans son discours de réception, payant à un ancien principal du collège de sa ville natale un tribut de reconnaissance, il exposait avec autant de compétence que de clarté les méthodes grammaticales de M. l'abbé Janny, et nous inspirait le regret de n'avoir pas étudié, comme lui, sous un maître si ingénieux. Quand, m'honorant de son amitié, il voulut être mon patron auprès de l'Académie, il me demanda de tracer, dans le discours auquel il devait répondre, le tableau de l'enseignement primaire dans Meurthe-et-Moselle. Il avait l'âme d'un Rollin, et s'occupait avec amour de tout ce qui touche à la formation et à la direction des esprits.

Il aimait aussi d'une affection sincère l'Académie de Stanislas, et protestant publiquement contre le reproche d'intolérance qu'on adresse parfois aux Académies, il parlait avec émotion de ces Assemblées « libérales aux jours de l'oppression, libérales au jour où la liberté paraît

Digitized by Google

menacer l'horizon par ses licences, libérales toujours et partout ». Comment, dès lors, n'eût-il pas exercé sur notre compagnie une autorité morale aussi grande que légitime ?... Mais cette voix si écoutée vient de s'éteindre, et, dans un instant, celui que nous pleurons s'éloignera de nous sans retour.

Adieu donc, aimé et vénéré confrère. Repose en paix dans la terre des Vosges, sous les grands sapins qui ont abrité ton enfance, au bruit familier des sources qui descendent de tes chères montagnes ; repose en paix, car tu as vaillamment porté le poids du jour et en t'endormant aux premières heures du soir, tu nous laisses l'exemple fortifiant d'une vie toute de travail et de dévouement, ennoblie encore par tes vertus publiques et privées. Nous en garderons dans nos cœurs, comme une consolation et un soutien, l'éternel souvenir.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

DOMAINE DE LA CRAYÈRE

PRÈS ROSIÈRES-AUX-SALINES

PAR M. CH. GUYOT

La Bibliothèque publique de Nancy possède depuis peu[1] un ensemble considérable de pièces manuscrites, dont les plus anciennes remontent au XV^e^ siècle et qui concernent presque toutes un domaine appelé la Crayère, situé entre Rosières-aux-Salines et Saint-Nicolas-de-Port, sur la rive gauche de la Meurthe. Une collection de ce genre est toujours intéressante ; à l'aide de tous ces titres, se succédant d'âge en âge, et relatifs aux mêmes immeubles, on peut espérer reconstituer l'histoire d'un domaine rural, et tirer de cette étude des renseignements importants pour l'état des personnes et des terres,

1. Don fait, en 1889, par M. Schwab, propriétaire actuel de la Crayère.

Digitized by Google

la situation économique, les modes d'exploitation et de culture, tout ce qui se rapporte à la vie des champs d'autrefois. Nous avons déjà essayé des travaux de ce genre[1], et nous formions le projet de recommencer un semblable essai pour le domaine de la Crayère, à l'aide des documents de la Bibliothèque publique, qui ont été classés de manière à rendre les recherches très faciles.

Notre espoir a été en partie déçu. Dans ces *Archives de la Crayère,* on ne rencontre pas, en aussi grand nombre que dans des fonds analogues, les pièces caractéristiques indispensables pour une comparaison séculaire : les ventes et les locations sont relativement rares, ou bien ne s'appliquent qu'à des parcelles détachées et non à l'ensemble du domaine. Est-ce à dire cependant qu'il n'y ait rien à en tirer pour l'histoire locale et pour l'étude des institutions lorraines ? Loin de là : nous allons au contraire faire ressortir de ces pièces d'archives certaines particularités curieuses, qui nous feront moins regretter les lacunes que nous signalons à d'autres égards.

La première question que l'on voudrait résoudre, c'est l'origine de ces terres que nous voyons constituées à l'état de *gagnage* ou corps d'exploitation dès les premières années du XV^e^ siècle. Nous ne pouvons, sur ce point, qu'émettre des hypothèses. Le titre de 1410, le premier que nous possédions sur la Crayère, nous décrit un ensemble de terres, prés, vignes, maisons, granges

1. *Histoire d'un domaine rural en Lorraine.* In-8°, 127 p. Nancy, Berger-Levrault et C^ie^, 1887 (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*).

Digitized by Google

et écuries, qui dénotent une situation déjà ancienne et une organisation définitive. Sans doute, du XV^e^ au XVIII^e^ siècle, des acquisitions multiples pourront joindre au noyau primitif de nombreuses pièces, provenant du ban voisin de Rosières, mais dès cette époque le domaine est formé, il l'est peut-être ainsi depuis de longues années.

Non loin de la Crayère et dans une situation analogue se trouvent Cuite-Fève, le plus ancien établissement des Hospitaliers en Lorraine, après celui de Nancy ; Xoudailles, gagnage dépendant aussi de Rosières et dont l'histoire a beaucoup d'analogies avec celle qui nous occupe : toutes ces terres semblent provenir de défrichements anciens, motivés peut-être par l'extension que prit la fabrication du sel au moyen de l'évaporation des eaux salées : dès le XII^e^ siècle, les titres de Cuite-Fève font mention des chaudières à sel, qui devaient nécessiter une grande consommation de combustible. Une telle origine ne nous permet pas de confondre la Crayère avec les domaines dont l'origine remonte à l'époque romaine, et qui presque tous ont été le noyau des agglomérations rurales des temps modernes. Produit de l'essartement d'une forêt appartenant au souverain, selon toute apparence, elle fut sans doute donnée, à des conditions qui nous sont inconnues, en rémunération des services de quelque officier ducal, à une époque où l'aliénation des terres domaniales n'était encore soumise à aucune restriction par la législation lorraine.

Ce qui contribue à nous faire adopter cette hypothèse, c'est que la Crayère, bien qu'assez voisine de Rosières, ne se confond pas cependant avec le ban de cette ville ;

Digitized by Google

or, il était assez fréquent autrefois que les forêts conservassent leur ban à part, et cette distinction se perpétuait dans la suite, même après un changement survenu dans la nature de l'immeuble. Quant à la forme que revêtit l'aliénation primitive dont nous supposons l'existence, fut-ce une donation pure et simple, ou plutôt un engagement, ou encore une vente ? Tous ces détails, quelle que soit leur importance, finirent par être oubliés ; du moins ils ne sont nullement rappelés dans le plus ancien des titres qui nous aient été conservés sur la Crayère : les lettres de franchise du 8 septembre 1410, dont nous allons transcrire les principaux passages :

« Nous Charles, duc de Lorraine et marchis... savoir faisons à tous que nous, considérant les bons et agréables services que notre amé Mengin Drouin, de notre ville de Rozières, nous a fait par longtemps, lui étant tant au gouvernement de nos salines de Rozières et exerçant les offices de nos receveries de Nancy et des Vosges, comme autrement, nosquels offices il gouverne encore de présent... mêmement que comme ledit Mengin nous ait très humblement supplié... que lui veuillions octroyer et concéder que en un sien *waingnaige* de maisons, granges, bergeries et de plusieurs autres édifices, situés et assis près du ban de notre dite ville de Rozières, au lieu qu'on dit à la Crahière, il puisse en iceux manoirs et édifices de waingnaige tenir et avoir troupeau de bêtes grosses et menues, si comme de bœufs, de vaches, de brebis et d'autres quelles qu'elles soient, laquelle chose nous avons octroyé et octroyons par ces présentes, que il et ses hoirs y puissent avoir et tenir à toujoursmais bêtes grosses et menues, comme dit est, et prendre et avoir le pâturage

Digitized by Google

d'icelles au ban de notre ville de Rozières et à ses appartenances, tellement et aussi comme les bêtes des manans et habitans de notre dite ville y ont accoutumé à avoir d'ancienneté ; pourvu que lesdites bêtes ne fassent dommaige à autrui. Et s'il advenait, comme advenir peut, qu'elles y dommageassent, elles devront rendre celui dommage, sans payer amendes, pargies ni autres impositions quelconques. Encore avons octroyé audit Mengin, pour lui et ses hoirs, que esdits manoirs et édifices de waingnaige ils puissent avoir et tenir habitans et mesgnies, si comme moitriers, bouviers, bergers, charretons, vignerons et autres familiers, tant pour garder lesdites bêtes qui sont audit waingnaige que pour faire le labourage d'icelui, comme pour toutes et singulières choses qui sont à faire esdits manoirs et édifices. Lesquels habitans et famille seront et devront être francs, quittes et tous séparés, exemptés et réservés de la communauté de notre dite ville de Rozières, et ne seront tenus de plaidoier ou répondre devant aucuns de nos officiers, fors que devant notre bailli de Nancy ou son lieutenant ; si donc n'était de cas d'héritages, qui se devront démener selon l'us et coutume du lieu où lesdits héritages sont assis. Pourvu toutefois que lesdits habitans et familles demeurant esdits manoirs et édifices ne soient de nos hommes et femmes de notre duché, lesquels ne devraient point user de la franchise dessus dite en manière que ce fût... »

Sous ce titre de lettres de franchise, l'acte de 1410 contient plusieurs stipulations distinctes. D'abord la concession du droit de parcours pour le troupeau du gagnage sur le ban voisin de Rosières : avantage d'autant plus important que la réciprocité n'est pas mentionnée ; on y

Digitized by Google

remarque aussi une sanction très douce en cas de mésus : l'obligation de réparer le *damnum, sine injuriâ* (des dommages-intérêts seulement, sans amende), comme c'était d'ailleurs la coutume lorsque le pâturage avait lieu par échappée, sans intention mauvaise. Puis vient la franchise proprement dite : les *familiers* de la Crayère seront séparés et exemptés de la communauté de la ville de Rosières, ce qui veut dire qu'ils ne seront pas astreints aux impositions et charges pesant sur les bourgeois. Enfin le duc leur accorde ce que l'on appellerait de nos jours un privilège de juridiction en matière personnelle et en matière répressive : au lieu d'être jugés par les officiers de la prévôté locale, ils *plaidoieront* immédiatement devant le bailli de Nancy. Toutefois, une dernière clause semble réduire considérablement l'application de ces avantages : peuvent seuls en profiter ceux qui ne sont pas hommes et femmes du duc; il faut entendre par là que les fermiers et autres habitants de la Crayère ne doivent pas être originaires de lieux dépendant des hautes justices ducales. Telle est l'interprétation proposée par Fr. Guinet, avocat, lors de difficultés qui furent soulevées au XVII^e^ siècle pour l'exécution des lettres de 1410.

On serait tenté, à première lecture, d'assimiler cette concession du XV^e^ siècle aux chartes dites d'*immunité* que les Carolingiens accordaient fréquemment aux grands propriétaires terriens, et qui furent l'une des sources les plus importantes du droit féodal. Mais un pareil rapprochement ne peut se faire qu'avec de graves réserves. L'immunité du IX^e^ et du X^e^ siècle produisait à la fois l'exemption de tout impôt ou charge publique, et la sup-

Digitized by Google

pression intégrale de toute juridiction ordinaire sur les terres de l'immuniste ; il devait en résulter que celui-ci jouissait sur son domaine de tous les attributs de la souveraineté. Beaucoup moins considérables étaient pour le possesseur de la Crayère, les conséquences de sa franchise : elle ne s'applique qu'aux taxes locales, et le privilège de juridiction qui en résulte est loin d'être complet ; elle ne l'autorise nullement à créer une justice spéciale, cet attribut caractéristique des terres nobles, qui suffit pour les distinguer des biens roturiers.

En 1410, la Crayère ne pouvait donc s'appeler un fief, dans le sens attaché strictement à ce terme ; aussi les actes qui en font mention se contentent de la désigner sous le nom de *gagnage*, qui s'applique à toute exploitation agricole, quelle que soit la situation de son propriétaire ; cette désignation est conservée pendant tout le XV^e^ siècle et la plus grande partie du XVI^e^. En 1574, nous trouvons un acte relatif au *franc-alleu* de la Crayère : on a voulu la distinguer ainsi des domaines acensés, et peut-être faire allusion à l'exemption des charges locales accordée en 1410 ; mais encore une fois ce n'est pas l'indice d'une modification dans l'état de l'immeuble : il y avait des francs-alleux roturiers, qui n'impliquaient nullement pour leurs détenteurs un rang quelconque dans la hiérarchie féodale. Mais voici des appellations plus caractéristiques : en 1599, une procuration pour arriver à la vente de la *seigneurie* et gagnage de la Crayère ; — en 1625, l'acte par lequel Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine, déclarent que Claude Gennetaire a prêté les foi, hommage, serment de fidélité, et repris... « la seigneurie des *fiefs* du Rayeux et de la Crayère,

Digitized by Google

mouvant en fief dessous nous, à cause de notre duché de Lorraine. » C'est la forme de toutes les reprises féodales, et dès lors jusqu'à la fin le gagnage de Mengin Drouin, la maison-franche de ses successeurs ne cessera plus de recevoir cette pompeuse dénomination de fief, bien que rien n'ait été changé dans la franchise ancienne et dans les relations avec l'autorité souveraine.

Une telle évolution nous a paru intéressante à signaler. Combien de fiefs au XVIII^e^ siècle n'avaient pas une origine différente de celle-ci, et pour combien de seigneurs, qui pouvaient d'ailleurs faire preuve d'une véritable extraction noble, l'énumération de leurs domaines sujets à l'hommage était amplifiée avec aussi peu de raison ! Il vint un moment où la désinence nobiliaire, primitivement assez indifférente pour les membres des anciennes familles, acquit une importance considérable, et où chacun prit l'habitude de remplacer ou de faire suivre son nom patronymique par les noms des terres possédées. Ce fut surtout par ce moyen, grâce à la détention de domaines plus ou moins féodaux, qu'un grand nombre de roturiers parvinrent à se glisser dans la caste supérieure[1] ; par le même procédé, les nobles trouvaient avantage à soumettre une plus grande partie de leurs biens à un droit successoral différent de celui des terres de roture.

Mais, pour achever sur ce point l'analyse des titres de

1. On se rappelle les vers de Molière :

« Je sais un paysan qu'on appelait Gros-Pierre,
« Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
« Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux
« Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux. »

(*École des femmes*, acte I, sc. 1.)

Digitized by Google

la Crayère, nous voyons que, pendant les guerres du XVII^e siècle, la franchise du domaine fut entièrement perdue. Sous Léopold, il n'en restait plus rien et lorsque le propriétaire d'alors, Louis de Froymont, voulut récupérer le bénéfice ancien, il est très remarquable qu'il visa dans sa demande des avantages tout différents de ceux que concédait la charte de 1410 : il réclama purement et simplement pour ses fermiers la faveur d'être dégrevés de tous les impôts dus à l'État. Les lettres patentes du 29 avril 1721 ne lui reconnurent pas ce droit, et se bornèrent à lui accorder à titre de grâce et sans tirer à conséquence, l'exemption viagère de la taille et de la subvention.

Du XV^e au XVIII^e siècle, les documents de la Crayère nous font connaître les noms de beaucoup de ses propriétaires, avec leurs qualités et les emplois dont ils étaient chargés. Cette nomenclature présente aussi un certain intérêt. Elle nous apprend d'abord quelle était la situation sociale de ces propriétaires ; elle nous montre ensuite que le domaine est toujours resté dans la même famille, par suite de dévolution *ab intestat* ou testamentaire et de rachats entre cohéritiers.

Tous ces personnages sont des anoblis, des fonctionnaires de l'administration ducale, qui pour prix de leurs bons services ont obtenu des distinctions de leur souverain, et ont pris leurs alliances dans des familles de même rang. Ainsi, Mengin Drouin, le premier en date, est receveur de Nancy et gouverneur des salines de Rosières ; Jacques du Mont est receveur de Rosières ; Jean de Valleroy, secrétaire du duc de Calabre ; Nicolas Peltre remplit la même charge ; Nicolas et Claude Gennetaire sont

Digitized by Google

maîtres des monnaies. Par Anne Gennetaire, la Crayère passe aux Le Grand, seigneurs de Rehainviller, mais dont un des auteurs, Claude Le Grand, était conseiller à la Chambre des comptes du Barrois. Anne Le Grand apporte enfin ce domaine à son second mari Louis de Froymont, colonel de cavalerie au service du roi très chrétien, le dernier que mentionnent nos archives. Si nous voulions faire une énumération complète, il nous faudrait rappeler encore les Berman, les Guinet, et d'autres noms très connus. De sorte qu'il serait facile d'entreprendre à ce sujet tout un travail généalogique sur une partie de cette petite noblesse lorraine, active, laborieuse et riche, moins indépendante sans doute que l'ancienne chevalerie, mais qui, devant tout au souverain, s'employait avec dévouement dans les rôles secondaires, et qui fut certainement le plus ferme appui de la maison ducale, au temps de sa grande splendeur.

Notre intention n'est nullement d'entreprendre un travail de ce genre. Nous nous bornerons à remarquer que, pendant plus de trois siècles, la Crayère n'est pas sortie de la même famille, circonstance qui paraîtra quelque peu extraordinaire, étant donné le nombre considérable de partages effectués dans cet intervalle. On se plaint beaucoup de nos jours de l'instabilité de la propriété immobilière : il est rare qu'un domaine reste plusieurs générations dans les mêmes mains ; à la mort du chef de famille, on vend tout, même la maison paternelle, à plus forte raison les propriétés auxquelles ne s'attache aucun souvenir. A qui la faute ? A la législation successorale introduite par le Code civil, est-on tenté de répondre. C'est le partage égal rendu obligatoire par ce code qui

Digitized by Google

rend les domaines instables, qui disjoint les familles, qui supprime le foyer commun, le centre des affections anciennes, de sorte que les enfants se dispersent, que la propriété se subdivise à l'infini, que la race perd sa cohésion et déserte le sol natal.

Il y a certainement dans cette théorie une part de vérité ; la stabilité de la famille est rendue plus difficile lorsque le partage devient nécessaire à chaque décès, tandis que la dévolution de la totalité ou de la plus grande partie des immeubles de la succession à l'un des enfants fait disparaître les difficultés qui s'imposent ainsi périodiquement pour la reconstitution du domaine patrimonial. Et cependant, voyez ce qui se passe pour la Crayère : nous sommes en Lorraine, sous l'empire d'une législation à peu près identique à celle du Code civil, et pourtant cette législation conduit à des résultats inverses de ceux dont notre siècle se plaint : le domaine n'est pas divisé, il se transmet dans la même famille et cette famille ne cesse pas d'avoir de nombreux représentants[1].

D'après la coutume de Lorraine, tous les enfants succèdent également, quelle que soit la nature des héritages; toutefois pour les fiefs, les frères excluent leurs sœurs et partagent entre eux, et entre gentilshommes le préciput de l'aîné se réduit à l'enclos du château ou maison-forte. La Crayère n'est pas considérée comme fief: nous voyons donc à plusieurs reprises qu'elle est partagée non seulement entre les frères, mais encore entre les

1. Nous avons déjà signalé des résultats identiques dans notre *Histoire d'un domaine rural en Lorraine,* à propos de l'arrentement de Demange-Champ (*Mém. de l'Acad. de Stanislas,* 1886, p. 97).

Digitized by Google

sœurs; ainsi en 1626, Jacqueline Gennetaire reçoit ce domaine dans son lot, et le revend en 1629 à son frère Claude Gennetaire et à sa femme Anne de Bockenheim. Auparavant, en 1535, Jean de Valleroy, pour devenir seul propriétaire du même domaine, rachète les droits de ses cohéritiers par quarts et par huitièmes. Il y avait donc à cette époque des difficultés aussi grandes qu'aujourd'hui pour retenir les immeubles dans la famille, et le nombre des copartageants, toujours assez considérable, plus même, à ce qu'il semble, que de nos jours, rendait d'autant plus pénibles ces rachats de parts héréditaires. La législation n'est donc pas la cause essentielle de cette situation avantageuse, si différente de ce que nous voyons de nos jours.

Quelle est alors la raison de la différence ? Pourquoi ce qui était possible aux enfants des Drouin et des Gennetaire paraît impraticable maintenant pour des familles que nous supposons placées dans une situation sociale analogue? Cette raison est fort complexe, mais sans avoir la prétention d'épuiser le sujet, voici quelques-unes des circonstances qui nous semblent déterminantes dans l'espèce. D'abord, tous ces anoblis, quelle que fût leur titre et quelle qu'ait été la fortune de leurs pères, n'étaient pas des oisifs : ils continuaient la carrière paternelle, ils accroissaient leur patrimoine, d'autant plus facilement que n'étant pas assujettis aux charges des grands seigneurs féodaux, leur train de vie était simple et leur dépense modérée. Il leur était donc aisé d'épargner les sommes nécessaires à l'acquisition intégrale de domaines qui eussent dû être vendus ou partagés par l'application pure et simple de la législation successorale. En second lieu, ils

Digitized by Google

n'avaient pas le choix pour le placement de leurs économies; ils n'étaient pas tentés, comme on l'est de nos jours, par ces innombrables valeurs mobilières qui promettent à la fois un revenu plus élevé et moins de peines pour les administrer; quoi de plus naturel, dans ces conditions, que d'acquérir la terre patrimoniale, et d'en empêcher le morcellement? Enfin ces acquisitions se faisaient à peu près sans frais : on ne risquait pas alors d'abandonner au fisc une part considérable des sommes versées, et cette absence d'entraves rendait d'autant plus faciles les transactions immobilières. Voilà quelques-unes des causes du phénomène que nous avons signalé : il en est d'autres sans doute, mais nous en avons assez dit pour faire sentir qu'on attache beaucoup trop d'importance en cette matière aux dispositions de notre Code actuel.

Nous avons observé que les archives de la Crayère ne peuvent pas fournir de nombreux renseignements sur la valeur vénale et le prix de location des terres. En effet, nous ne trouvons que deux estimations pour l'ensemble du domaine : 55,400 fr. en 1629, et 100,000 fr. en 1688; encore ce dernier chiffre est-il tout à fait approximatif et ne résulte pas d'un acte de mutation de la propriété. L'écart énorme qui existe entre ces deux valeurs ne doit pas trop étonner : la première correspond à une époque de crise, dont la Lorraine devait longtemps souffrir, tandis que la seconde se rapporte à un temps plus prospère. Un seul bail nous fournit, pour le revenu, des indications certaines : en 1681, le fermier de la Crayère paie un canon de 1,225 fr. 8 gr.

Mais nous voulons encore analyser, en terminant, quelques actes qui, bien que ne concernant pas la tota-

Digitized by Google

lité de la Crayère, ont leur intérêt à un point de vue plus général, pour la nature et la forme des contrats en usage dans l'ancienne Lorraine.

Ce sont d'abord des actes d'aliénation. On sait sous quelles multiples conditions le transfert des droits utiles sur les immeubles s'effectuait autrefois, et combien étaient variables les noms donnés à ce genre de contrats.

Ainsi, en 1419, c'est un moulin sur le territoire de Rosières, qui est l'objet d'un *laix* et *admoisonnement*, de la part des Hospitaliers de Cuite-Fève, au profit d'un officier des salines ducales. D'après cette désignation, on pourrait croire qu'il s'agit d'un louage temporaire ; c'est cependant un laix perpétuel, de tout point pareil à un acensement; il est conclu moyennant 50 sols de redevance annuelle, payables « à toujours mais », par les bénéficiaires, Thirion Millian, Françoise sa femme, et leurs hoirs. Seulement on y trouve cette clause remarquable : « Et si tant est que ledit Thirion, sadite femme ou leurs hoirs allaient de vie à trépassement sans laisser hoirs de leurs corps nés ou procréés en loyal mariage..., ledit moulin et ses appartenances doivent revenir à notre Religion. » Ainsi, la concession est sans doute perpétuelle, mais elle n'est consentie qu'au profit des héritiers en ligne directe, à l'exclusion des collatéraux. Nous trouvons dans le droit ainsi attribué une analogie avec la terre possédée par un mainmortable, qui fait pareillement retour au seigneur en cas d'extinction des hoirs du concessionnaire primitif. Cette modalité était sans doute assez rare, nous n'en connaissons pas d'autre exemple.

Voici maintenant un contrat de 1510, qualifié acensement, et qui n'est autre qu'un bail ordinaire, seulement

Digitized by Google

avec une durée plus longue qu'il n'était d'habitude en Lorraine. Nicolas de Barrisey *acense* et *laisse* à Nicolas Vennezey, demeurant à Barbonville, plusieurs pièces d'héritages pour le terme et espace de dix-huit ans, moyennant un canon de deux résaux de blé. Outre cette durée exceptionnelle, nous relevons dans le même acte une clause fort remarquable : l'obligation pour le preneur « d'amender les terres de quatre en quatre ans ». Habituellement le bailleur se borne à stipuler que les héritages seront rendus en bon état ; mais cette précaution d'indiquer combien de fois les fumures devront être effectuées est très curieuse pour l'époque. Sans doute les parties ne font qu'exprimer les habitudes de la culture locale, et nous avons ainsi un indice précieux des pratiques agricoles en usage chez les paysans de Rosières, au commencement du XVI^e^ siècle.

D'autres actes portent bien le nom d'acensements et en ont tous les caractères. Nous ne nous y arrêtons que pour mentionner la singularité des redevances, qui a souvent attiré l'attention des historiens. Citons comme exemple en ce genre le contrat du 17 octobre 1629, par lequel Claude Gennetaire acense à perpétuité, au profit de Nicolas Vosgien de Rosières, un journal de pré, à charge par l'acceptant et ses hoirs « de délivrer chacun an audit laisseur, au jour de Saint-Martin d'hiver, la quantité de quatre douzaines de bonnes allouettes, fraîches et en plumes, ou bien trois francs en argent, au choix dudit acceptant ».

Nous voulons borner là notre énumération. Les autres contrats de la Crayère, quelle que soit leur variété, ren-

Digitized by Google

trent à peu près dans les formules ordinaires, et sont par conséquent moins importants à un point de vue général. Nous espérons du moins que les particularités qui précèdent justifieront par leur intérêt cette incursion que nous nous sommes permise à travers les parchemins des Drouin et des Gennetaire.

Digitized by Google

STANISLAS

ET LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES

ET BELLES-LETTRES

PAR M. DRUON

I

En 1850, l'année même où la Société, fondée par Stanislas, devait célébrer le centenaire de son établissement, un congrès scientifique se tenait à Nancy[1]. M. le docteur Edmond Simonin saisit cette occasion pour retracer, en séance publique, devant les membres du congrès, l'histoire de notre Académie pendant cette durée d'un siècle. Je n'ai pas la prétention de refaire le travail du vénéré secrétaire perpétuel, dont le souvenir est encore si vivant parmi nous. Mais M. Simonin avait dû surtout présenter un tableau d'ensemble. En vous apportant quelques recherches sur une période de temps beaucoup plus courte, il m'est permis d'entrer dans des détails qui ne sont pas, il me l'a semblé du moins, dénués de tout intérêt. Les

1. *Mémoires de l'Académie,* année 1850.

Digitized by Google

rapports de Stanislas avec notre compagnie, voilà mon sujet.

On a célébré bien souvent chez nous, et de toutes les manières, Stanislas. Le nom même que porte aujourd'hui notre Académie est un perpétuel hommage qu'elle rend à son royal fondateur ; si bien qu'on est tout d'abord tenté de croire que ce prince a témoigné à la Société qui lui devait d'exister une faveur toujours égale. On suppose volontiers entre le père et la fille un accord constant, une union parfaite ; on le suppose ; mais quand on y regarde de près, Stanislas et l'Académie n'ont pas toujours été si contents l'un de l'autre. A qui la faute ? Stanislas, dans les nombreux panégyriques dont il a été l'objet, a été orné de tant de perfections qu'il semble presque interdit de lui trouver des défauts. Ici surtout il est de tradition, et comme de règle, de ne parler de lui qu'avec éloge et vénération. Sans doute il a un droit tout particulier à notre respect ; mais la vérité n'a-t-elle pas, elle aussi, quelques droits ? Et si par hasard nos procès-verbaux, même dans leur rédaction discrète et réservée, nous laissent voir un Stanislas qui a ses faiblesses, ses entêtements d'amour-propre, ses inégalités d'humeur, ses caprices, ses exigences vaniteuses, nous sera-t-il défendu de noter ces travers ?

II

Stanislas faisait profession d'aimer les lettres et les sciences, non pas seulement en prince qui veut les protéger et les honorer : il se piquait de les cultiver avec succès pour son propre compte ; il aspirait à la réputation d'é-

Digitized by Google

crivain et de savant. Il s'était entouré le plus qu'il avait pu de gens d'esprit et de talent. Dans les amusements de sa cour une assez grande place était faite aux plaisirs de l'intelligence. Aussi l'idée qu'on lui suggéra de fonder une académie en Lorraine fut saisie par lui avec empressement. Parmi les serviteurs qui jouissaient de sa confiance l'un des premiers était Pierre-Joseph de la Pimpie, chevalier du Christ, connu sous le nom de Solignac. Né à Montpellier, en 1684, Solignac avait porté le petit collet ; il se destinait à l'état ecclésiastique, et s'était même quelque temps livré à la prédication. Mais, renonçant à la carrière qu'il avait d'abord voulu embrasser, il chercha ailleurs sa voie, fut recommandé au roi de Pologne auquel il s'attacha, et dont il partagea les dangers au siège de Dantzick. Échappé, non sans peine de cette ville, il rejoignit Stanislas en France ; et quand ce prince obtint la souveraineté de Lorraine et de Barrois, Solignac fut nommé par lui secrétaire du Cabinet et des Commandements, et secrétaire général du gouvernement. On voit par là de quelle faveur il était l'objet. Ajoutons qu'en dehors de ses fonctions officielles il prêtait souvent le secours de sa plume à Stanislas, dont il revoyait les écrits : il était une sorte de littérateur en titre et en charge.

Solignac s'était déjà fait recevoir à plusieurs académies. C'est à lui le premier que vint la pensée d'en avoir une à Nancy. Il intéressa le roi à ce projet. Stanislas était flatté de l'honneur qu'il retirerait d'un tel établissement. Mais il y avait à la cour un personnage puissant, fort puissant, imposé comme chancelier par le roi de France, et qui était en réalité plus souverain que le souverain lui-même, M. de la Galaizière. Le chancelier se montrait fort opposé

Digitized by Google

à la fondation d'une académie : pour quelles raisons? Est-ce parce qu'il lui déplaisait de voir créer une institution dont il n'aurait pas été le promoteur ? Craignit-il que cet établissement n'entraînât Stanislas à trop de dépenses? Ou bien, chargé de préparer la prochaine réunion de la Lorraine à la France, estimait-il qu'une académie à Nancy semblerait favoriser cette autonomie qu'il s'agissait de faire disparaître ? Cette résistance, quel qu'en fût le motif, embarrassait le roi. M. de Solignac revenait souvent à la charge. Le secrétaire ne l'aurait sans doute pas emporté sur le chancelier sans l'intervention d'un personnage qui eut dans toute cette affaire une influence décisive.

En 1749, le comte de Tressan, lieutenant-général des armées du roi de France, arrivait à Toul comme gouverneur. Si proche de Nancy et de Lunéville, il y faisait de fréquentes visites qui devinrent bientôt de véritables séjours. Il était précédé d'une réputation d'esprit, d'amabilité et de talent, qu'il ne tarda pas à justifier. Stanislas se prit pour lui d'un goût très vif, et lui accorda toute son amitié et toute sa confiance. M. de Tressan était déjà membre de l'Académie des sciences de Paris, et des Académies de Londres, de Berlin et d'Édimbourg. Il était aussi fier de ses titres littéraires et scientifiques que de sa réputation militaire. L'idée qu'avait eue M. de Solignac ne pouvait donc que lui plaire : il la reprit à son tour ; il écrivit même, en faveur de ce projet, un mémoire que nous n'avons plus, mais qui était, assure Durival, très séduisant et d'un style enchanteur [1].

Stanislas était fortement ébranlé. Au commencement

1. *Description de la Lorraine et du Barrois,* I, 205.

Digitized by Google

de novembre 1750, il fit partir M. de Solignac pour aller consulter quelques savants distingués, tels que Réaumur, La Condamine, Sainte-Palaye, Tercier. Les avis, comme il arrive souvent, furent partagés : ainsi, tandis que Réaumur conseillait d'établir une académie, La Condamine exprimait une opinion toute contraire. M. de Solignac s'en revint donc aussi peu avancé qu'au départ.

M. de Tressan ne renonçait pas si facilement à son académie. Pour arriver à ses fins, il prit une voie détournée qui devait le mener sûrement au but. Dans une lettre curieuse écrite à un membre de la Société royale de Montpellier[1], pour lui demander les statuts de cette Société, il expose ce que j'appellerai son plan, comment et par quels établissements successifs une académie se trouvera un jour tout naturellement constituée à Nancy. Les choses se sont réalisées en effet de point en point telles qu'il les préparait.

Voici les résolutions que suggéra l'adroit conseiller. Stanislas affecta une somme de 3,000 livres par an à la fondation et à l'entretien d'une bibliothèque publique. Mais ce n'était pas assez de faciliter ainsi les moyens d'instruction : pour exciter l'émulation dans ses États, il institua deux prix annuels, de 600 livres chacun, l'un pour les sciences, l'autre pour la littérature et les arts. Les concurrents devaient tous appartenir à la Lorraine. Mais pour désigner le vainqueur, il fallait des juges. Stanislas forma une commission, ou plutôt un tribunal, composé de cinq membres nommés à vie, auquel il donna le titre de censeurs, et qui recevaient une pension de 500 livres

1. Lettre inédite du 16 décembre 1751.

Digitized by Google

chacun. Le bibliothécaire était de droit censeur, et secrétaire perpétuel.

C'est M. de Solignac qui fut investi de ces fonctions. Pour les quatre autres places, Stanislas choisit le P. de Menoux, M. Thibault, et les abbés de Tervenus et Gautier. Le P. de Menoux, jésuite, supérieur de la maison des missions royales, était membre des académies de La Rochelle et de Rome. M. Thibault, ancien lieutenant-général du bailliage royal de Nancy, était lieutenant-général de police et procureur général du bureau souverain de Fénestrange ; M. de Tervenus, chanoine de l'insigne église primatiale ; M. Gautier, chanoine régulier dela congrégation de Notre-Sauveur, professeur de mathématiques et d'histoire des cadets-gentilshommes établis à Lunéville.

L'acte qui instituait tout à la fois la bibliothèque, les prix et le collège des censeurs est du 28 décembre 1750[1]. « Nous préférons cet établissement à celui d'une acadé- « mie », disait Stanislas dans le préambule ; et cependant c'est de cet établissement que M. de Tressan allait faire sortir une académie.

Comment s'y prit-il pour que cette fondation, dont le roi déclarait ne point vouloir, se trouvât cependant exister quelques mois plus tard ? L'habile courtisan commença par louer vivement tout ce qui venait d'être ordonné par Stanislas. Il se montra ravi de la création des censeurs, qui devaient aider si bien au développement

1. L'article 7 de cet édit portait simplement que *des gages* seraient *ordonnés* pour les censeurs. Le chiffre en fut fixé plus tard seulement à 500 livres, et non à 600, comme il a été imprimé par erreur dans notre notice sur M. de Tressan. (*Mémoires de l'Académie,* 5e série, tome VII, p. 311.)

Digitized by Google

des lettres et des sciences en Lorraine : quelle tâche plus utile que celle-là ? et qui ne tiendrait à honneur d'y prendre part ? Il laissa donc voir qu'il aimerait d'être associé aux travaux des juges déjà nommés. Qu'un personnage, de la valeur de M. de Tressan, membre des académies les plus célèbres de l'Europe, eût ce désir, Stanislas ne pouvait qu'en être flatté ; et M. de Tressan fut adjoint aux censeurs.

D'ordinaire on tient d'autant plus à une distinction qu'on est seul ou presque seul à l'obtenir. Mais en recherchant le titre que Stanislas venait de lui accorder, M. de Tressan ne souhaitait pas être l'objet d'une faveur toute particulière : au contraire, il avait bien compté qu'après lui d'autres la demanderaient, auxquels il serait difficile de la refuser. Une porte une fois ouverte, on ne la referme pas comme on veut sur le nez des gens qui se présentent. Le premier qui voulut entrer après M. de Tressan fut M. Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, maître de la chapelle du roi, et qui venait de prêcher, à la cour de Lunéville, un Avent avec beaucoup de succès. M. de Choiseul, primat de Lorraine et grand aumônier, plus tard archevêque de Besançon et cardinal, ne pouvait être moins bien traité que l'évêque de Troyes. Enfin M. d'Héguerty, qui avait été directeur général du commerce et gouverneur de l'île Bourbon, se mit aussi sur les rangs, et avec le même succès. Stanislas était d'humeur bienveillante : il accueillait d'autant mieux ces diverses requêtes qu'elles ne coûtaient rien au trésor royal : car seuls les cinq censeurs, nommés les premiers, recevraient la pension promise ; les autres n'auraient que l'honneur de faire partie du savant tribunal.

Digitized by Google

L'adjonction de ces nouveaux membres nécessitait quelques changements à l'édit du 28 décembre 1750. Stanislas était encore dans le feu de la création. Sans perdre un moment il se remit à l'œuvre ; et, dès le 16 janvier 1751, sous le titre d'*Instruction particulière,* il donna un règlement pour modifier et compléter tout à la fois l'édit de fondation. L'article 5 portait qu'aux censeurs gagés seraient joints des censeurs honoraires, qui jouiraient dans les assemblées des mêmes droits et privilèges que les autres. Le nombre n'en était pas déterminé.

Le bon Stanislas avait parfois des idées dont il est permis de sourire un peu. Il aimait la paix. Il avait institué les censeurs pour juger les ouvrages qui leur seraient soumis ; mais en même temps pour les « préserver de « cette espèce de guerre civile trop commune parmi les « gens de lettres », il leur prescrivait « d'éviter avec soin « toutes sortes de critiques ». La pensée part assurément d'une âme pleine de bénignité ! Il est probable que si Stanislas avait eu Boileau à sa cour, il l'aurait prié de tempérer un peu son humeur satirique, et de n'avoir pas si fort *la haine d'un sot livre.* « Si cependant les cen- « seurs se croient obligés de relever les défauts de quel- « que ouvrage », à la rigueur Stanislas y consent ; mais il leur indique comment ils devront s'y prendre : ils n'auront qu'à « travailler sur la même matière, en la traitant « de façon que le public puisse sentir lui-même la diffé- « rence des deux ouvrages[1] ». C'est pour le coup que l'on ne pourra plus dire : *La critique est aisée.*

1. Art. 6.

Digitized by Google

Stanislas entend que le tribunal littéraire, comme il l'appelle, ne se borne pas à décider entre les aspirants aux prix : c'est une besogne qui ne lui demandera que trois mois ; pendant les neuf autres il veut que « les cen- « seurs ne restent pas oisifs ; leur commerce et leur liai- « son doivent leur fournir assez de matières pour s'occu- « per ». En conséquence ils auront à se réunir au moins une fois par semaine, pendant deux heures ; chacun choi- sira le sujet qu'il voudra traiter, et s'y appliquera, pour soumettre ensuite à tous les confrères réunis le résultat de ses travaux. Les censeurs auront donc à produire des livres ; c'est leur fonction : ainsi l'ordonne Stanislas, qui ne doute pas qu'il va susciter les talents, et donner aux lettres et aux sciences un éclat qu'elles n'ont pas encore eu en Lorraine.

« Nous voulons, ajoute le roi, que, pour que les cen- « seurs apportent une attention particulière à remplir nos « intentions, et qu'ils reçoivent aussi, pour leurs travaux, « les applaudissements que nous les exhortons de méri- « ter, il se tienne tous les ans trois assemblées publi- « ques[1]. » La date en était fixée au premier jeudi qui suit la fête des Rois, au 8 mai, jour de la fête de saint Stanis- las, et au 20 octobre, anniversaire de la naissance du fon- dateur. Mais la première ne put avoir lieu que le 3 février 1751. Comme c'était la séance d'inauguration, on crut ne pouvoir l'entourer de trop de pompe. Dans la mati- née une messe du Saint-Esprit fut célébrée à l'église pri- matiale ; les portes étaient gardées par un détachement de la garnison, et à l'intérieur, pour assurer le bon ordre,

1. Art. 3.

Digitized by Google

étaient rangés les gardes du corps du roi. Toute la noblesse des deux sexes, les magistrats des cours souveraines, le clergé séculier et régulier, et toutes les personnes les plus distinguées de Nancy, assistaient à cette cérémonie religieuse. Le primat de Lorraine officia pontificalement ; le P. de Menoux prononça un discours pour montrer combien la religion avait à profiter des diverses fondations faites par le roi de Pologne, et en particulier de celle de la bibliothèque et des prix.

L'après-midi, devant une nombreuse et brillante assistance, dans la salle des Cerfs du palais ducal, se tint la séance publique. M. de Solignac parla le premier ; comme secrétaire des Commandements il était chargé d'expliquer les motifs dont le roi s'était inspiré, et l'utilité que l'État devait retirer de ce nouvel établissement. Vint ensuite M. Thibault, qui remercia Stanislas au nom de la nation ; et après avoir rappelé tout ce que la Lorraine lui devait, il demanda qu'en témoignage de reconnaissance on nommât ce prince *le Bienfaisant*. C'est en effet à partir de ce jour que ce surnom fut donné à Stanislas. Après M. Thibault, M. de Tressan prit la parole : il entretint son auditoire de l'utilité et du progrès des sciences. Enfin l'évêque de Troyes lut une dissertation sur la nature et sur la nécessité du goût dans les ouvrages de l'esprit.

Comme on le voit, les discours n'avaient pas manqué ; mais aucun des orateurs n'avait qualifié d'académie la Société dont ils étaient membres. M. de Tressan avait même pris soin de faire remarquer qu'elle ne portait point ce nom. Mais encore un peu de temps, et la désignation, dont on semblait se défendre tout d'abord, viendrait d'elle-même.

Digitized by Google

Stanislas n'assistait pas à la séance[1]; mais il lut les discours qui avaient été prononcés. Il n'était pas insensible aux compliments, ni même à la flatterie, comme nous le verrons plus tard. Les éloges qui lui avaient été prodigués ne pouvaient donc que chatouiller agréablement son amour-propre. Un père jésuite, Leslie, voulut à son tour célébrer les mérites du roi: il lui adressa une épître en vers[2]. Stanislas la goûta fort. Sans doute on pouvait trouver dans cette pièce de la facilité et de l'élégance; mais il est permis de croire que les louanges qu'elle renfermait ne nuisirent pas à l'opinion très favorable que Stanislas conçut de l'auteur. Il jugea que le talent poétique du P. Leslie le désignait suffisamment pour entrer dans le cénacle littéraire, et il le nomma censeur. Peu de jours après, M. Bourcier de Montureux, procureur général de la cour souveraine, fut l'objet de la même distinction; mais il mourut presque aussitôt, avant d'avoir pu occuper la place qui lui était destinée.

Le jeudi 11 février eut lieu la première réunion particulière des censeurs. Ils jugèrent à propos de se donner un directeur qui serait changé tous les ans, et le primat de Lorraine fut élu pour remplir ces fonctions. Puis il fut convenu que la Société prendrait pour patron saint Stanislas, évêque de Cracovie ; que le jour de sa fête, c'est-à-dire le 8 mai, elle ferait célébrer tous les ans une

1. C'est par inadvertance que M. Simonin, dans le discours dont nous avons parlé (p. VII), dit que Stanislas était présent. Les procès-verbaux établissent le contraire.

2. Cette épître a été imprimée dans les *Mémoires* de l'Académie, I, 50.

Digitized by Google

messe dans l'église des Cordeliers, et que l'assemblée publique se tiendrait l'après-midi. On décida aussi que les discours du 3 février seraient imprimés sous ce titre : *Discours prononcés à la première assemblée de la Société littéraire*. Mais comme il avait été entendu que ces diverses résolutions n'étaient prises que sous réserve de l'approbation royale, le lundi suivant, 15 février, le directeur et le secrétaire perpétuel, avec l'évêque de Troyes et M. d'Héguerty, se rendirent à Lunéville, pour supplier le roi d'agréer les articles votés par la compagnie.

« Sa Majesté, dit le procès-verbal[1], reçut cette dépu-
« tation avec une extrême bonté, daigna accorder tout
« ce que contenait le placet, et s'entretint longtemps avec
« les membres de la Société de tout ce qui pouvait con-
« tribuer à faire naître ou à soutenir dans ses États
« l'amour des belles-lettres. »

Parmi les requêtes que venaient de lui présenter les censeurs, il en était une, en apparence assez insignifiante, mais qui avait cependant sa portée : leur collège allait s'appeler *Société littéraire ;* le nom indiquait déjà quelque chose de plus que ce qui avait été fondé par l'édit du 28 décembre.

III

La Société jusque-là n'avait fait que s'annoncer, s'organiser. Elle prit la date du 11 mars pour le commencement de ses exercices et de ses travaux intérieurs. La séance ce jour-là se tint à Lunéville, devant le roi.

1. *Registres des procès-verbaux*, t. I, p. 102.

Digitized by Google

D'abord le président, M. de Choiseul, présenta quelques considérations, assez courtes du reste, sur ce sujet : *Les lettres et les sciences aident à la gloire des souverains*[1]. Puis le P. de Menoux prononça un discours beaucoup plus long sur l'utilité des fondations de Stanislas[2]. Comme on le voit, c'était toujours l'éloge du roi. La même admiration pour tout ce qu'il fait, pour tout ce qu'il dit, se continue jusque dans le procès-verbal, d'ordinaire si sec, et qui se termine ainsi : « Le roi dit à M. le Primat « ces mots remarquables, et qui méritent d'être insérés « dans nos registres : Monsieur, vous m'ouvrez le cœur, « mais vous me fermez la bouche. » Sans vouloir nous montrer trop difficiles, nous aimons à croire que Stanislas trouvait parfois des mots plus dignes d'être rapportés.

Quinze jours après, le 26 mars, comme le roi était venu à Nancy, il assista encore à la séance particulière, qui se tint cette fois à la maison des missions royales. Cette séance eut de l'importance, non par les discours qu'on y entendit, mais par une lettre que le roi venait de recevoir, et qu'il fit lire. Elle était de Montesquieu ; en voici les premières lignes : « Sire, j'appris hier chez M. le « maréchal de Belle-Ile que V. M. venait d'établir une « académie à Nancy, et ma première idée fut de lui « demander une place. » Ce début nous étonne un peu, nous l'avouons. L'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, membre depuis plus de vingt ans de l'Académie française, n'avait certes pas besoin de ce nouveau titre ; il n'était

1. *Mémoires de l'Académie*, I, 40.
2. *Id.*, I, 53.

Digitized by Google

pas non plus de ceux qui poursuivent avec empressement toutes les distinctions. Qu'en apprenant la création d'une société littéraire à Nancy, il ait sur-le-champ, sans autre information, et de lui-même, sollicité d'en être membre, nous avons quelque peine à le croire. Nous supposons plutôt qu'on avait dû secrètement l'engager à poser sa candidature; et nous soupçonnons fort M. de Tressan d'avoir usé ici de sa diplomatie ordinaire. Outre qu'à Paris il avait fait partie, ainsi que Montesquieu, de l'ancienne Société du Temple, il pouvait, dans la circonstance présente, faire passer son invitation par l'intermédiaire de M. de Belle-Ile, avec qui il était lié.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, le roi de Pologne ne pouvait qu'être flatté du désir exprimé par un écrivain tel que Montesquieu : aussi s'empressa-t-il de lui accorder le titre demandé. Mais cette nomination avait une conséquence à laquelle Stanislas n'avait peut-être pas songé : c'est qu'elle changeait assez notablement le caractère de l'institution. Jusque-là l'objet avoué de la Société littéraire, c'était surtout de juger les concours annuels, de décerner les prix : or, pouvait-on attendre d'un censeur, dans les conditions où se trouvait Montesquieu, qu'il vînt remplir des fonctions de juge? Non, sans doute : une académie peut avoir des associés, un tribunal n'en a pas. La Société se parait du nom de Montesquieu; mais du même coup, elle devenait tout autre chose que ce qu'elle était d'abord : on avait dévié grandement de la pensée première.

Comme c'était facile à prévoir, la nomination de Montesquieu ne devait pas être une exception : son fils d'abord, M. de Secondat, puis le président Hénault, de La Curne

Digitized by Google

de Sainte-Palaye, Tercier, Fontenelle, tous vivant loin de la Lorraine, étaient reçus au même titre avant la fin de l'année 1751.

On ne s'arrêta pas à cette introduction de membres étrangers. M. de Tressan, qui s'entendait à merveille à reculer chaque jour un peu plus les bornes d'abord posées, imagina d'entrer en relations et d'établir une étroite correspondance avec d'autres sociétés, véritables académies. Il fit goûter ce projet à Stanislas, et il s'adressa d'abord à la Société royale des sciences de Montpellier. Avec un négociateur aussi considéré dans le monde savant, on peut deviner l'accueil qui fut fait à la proposition. Il y eut échange de lettres pleines de compliments des deux parts, de protestations d'estime et de promesses d'un commerce suivi. M. de Tressan insinua à la Société de Montpellier d'écrire directement au roi de Pologne. Stanislas, charmé d'une lettre où on lui disait qu'il faisait « admirer à l'univers l'assemblage le « plus parfait de toutes les vertus », parle dans sa réponse de son *Académie naissante*. On en est arrivé à employer couramment cette expression, et dans la séance publique du 8 mai 1751, le président, M. de Choiseul, dit : *Notre Académie*. Elle fut bientôt en rapports avec diverses sociétés, comme avec celle de Montpellier.

Deux nouveaux membres honoraires avaient été nommés : c'étaient M. le comte de Caraman, lieutenant-général des armées du roi, et M. le marquis de Saint-Lambert, capitaine au régiment des gardes lorraines. Ils furent reçus dans cette séance du 8 mai. Mais ils ne vinrent pas simplement prendre leur place, comme il est d'usage dans la plupart des sociétés savantes ou littéraires : à

Digitized by Google

l'imitation de ce qui se passe dans la plus illustre de toutes les académies, ils eurent à prononcer un discours de réception. Nous voilà bien loin de la modeste fondation du 28 décembre 1750 : que de chemin parcouru en moins de cinq mois ! Les académiciens (il nous est permis maintenant de les appeler ainsi) que leur éloignement empêchait de venir siéger, ne furent pas dispensés de payer, par un écrit sorti de leur plume, leur tribut de reconnaissance : c'est ainsi que Montesquieu, pour acquitter cette dette, envoie son *Lysimaque*.

En prenant plus d'importance, l'Académie voulut se donner un sceau. Avec l'agrément de Stanislas, elle décida que ce sceau représenterait un Apollon, montrant d'une main une bibliothèque, et de l'autre tenant une couronne de laurier avec ces mots : *Leges et præmia Musis ;* et dans l'exergue cette inscription : *Societas Nanceïana litteraria fundata a Stanislao rege Poloniæ, duce Lotharingiæ et Barri. 1750.*

Du mois de mai au mois de décembre Stanislas fit encore cinq nominations d'académiciens, de sorte qu'à la fin de l'année 1751 la Compagnie ne comptait pas moins de vingt-trois membres, nombre déjà fort respectable. Mais à quel chiffre s'arrêterait-on dans l'avenir ? Le roi reprit son œuvre, pour la modifier une fois de plus. Tout homme n'est qu'un enfant qui a grandi ; il existait déjà tout entier dès le berceau : Stanislas avait l'air de croire que son Académie, elle aussi, était passée de l'enfance à l'âge adulte, mais qu'en réalité elle datait du 28 décembre 1750. Or cherchez dans l'édit de fondation : il vous sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, même avec beaucoup de bonne volonté, d'en faire

Digitized by Google

sortir la Société littéraire. Ce qu'on voyait maintenant n'était pas le développement naturel et régulier de l'institution première : c'était sa transformation. Pour avoir un titre suffisant d'existence, ce corps nouveau demandait, à ce qu'il semble, un nouvel édit. Stanislas n'en jugea pas ainsi : considérant l'Académie comme déjà bien et dûment créée et vivante, il se contenta de lui donner des statuts, le 27 décembre 1751, juste un an après le premier établissement. L'état civil de la Société, si l'on veut nous permettre ces expressions, allait se trouver ainsi fixé, à défaut d'un acte de naissance en règle, par un acte de notoriété.

Voici les dispositions principales de ces statuts. La Société littéraire serait composée de trente-deux membres, divisés en trois classes, savoir : cinq pensionnaires, douze honoraires, et quinze titulaires. Il pouvait y avoir en outre huit associés étrangers. Les pensionnaires et les titulaires devaient avoir leur résidence à Nancy. Les honoraires n'étaient pas tenus à la même obligation ; ils avaient la préséance sur leurs confrères, mais ils ne pouvaient, dans aucun cas, prétendre à la pension de cinq cents livres : un pensionnaire mort n'aurait pour successeur qu'un titulaire. Ceux qui entreraient désormais dans la Société n'y seraient plus appelés par le roi, mais élus par les académiciens eux-mêmes.

M. de Tressan pouvait être satisfait : tout était arrivé, grâce à son habileté, suivant ses prévisions et ses désirs. Il avait amené peu à peu Stanislas à ses fins. Le bon roi était tout ravi de sa création ; mais au fond le véritable père de la Société royale des sciences et belles-lettres, c'était bien M. de Tressan. Il avait été tout à la peine ;

Digitized by Google

c'était justice qu'il fût à l'honneur : l'Académie paraissait définitivement constituée ; il en fut le premier directeur.

IV

Paraissait, venons-nous de dire. Il aurait été difficile de louer, au moins en ce qui touche à la Société littéraire, la fixité des idées chez Stanislas. Il lui arrivera fort souvent de défaire ce qu'il a fait. Les statuts sont encore dans toute leur nouveauté, quand le 15 mai 1752 il rend une ordonnance d'après laquelle les censeurs qui viendront à disparaître ne seront pas remplacés, en tant que censeurs, à l'exception du secrétaire perpétuel, qui est en même temps bibliothécaire de plein droit ; leurs successeurs seront titulaires ; et les traitements que ces vacances successives laisseront disponibles, seront ajoutés à la somme de trois mille livres, destinée à l'entretien de la bibliothèque. Tous les membres de la Société littéraire, fait observer le roi, seront ainsi mis sur un pied d'égalité, car il ne doit y avoir entre eux d'autre distinction que celle du plus de mérite.

L'année suivante fut marquée par de nouvelles dispositions. A la séance du 16 août 1753, le secrétaire perpétuel lut une ordonnance royale, donnée, l'avant-veille, à la Malgrange. Stanislas décidait qu'à dater du 1er janvier 1754, à chaque séance académique, chaque titulaire recevrait un jeton d'argent, de la valeur de trois livres tournois ; mais ne prendraient aucune part à cette distribution les honoraires, et surtout les censeurs, dont

Digitized by Google

« la présence à l'Académie se trouve récompensée au « delà par les 500 livres de pension dont ils jouissent ».

Stanislas avait bien fait ses calculs : on peut les lire tout au long dans l'ordonnance. Vingt titulaires et vingt-quatre séances, la dépense annuelle serait au maximum de 1,440 livres. Soixante-douze livres par an pour tout titulaire qui ne manquerait à aucune séance, cette gratification, dans la pensée du roi, témoignait de ses excellentes intentions à l'égard des académiciens. Elle n'aurait jamais obéré gravement ses finances, même quand elle aurait été un acte de pure générosité ; mais en fait elle ne lui coûtait rien. La somme nécessaire pour payer les jetons serait prise sur les mille écus donnés pour l'achat de livres. Ainsi après avoir voulu accroître les ressources de la bibliothèque, Stanislas un peu plus tard les réduisait de près de moitié. Il ajoutait, il est vrai, que cette diminution ne serait que temporaire, vu l'affectation future du traitement des censeurs à mesure qu'ils viendraient à mourir.

La séance publique de janvier 1752 était celle où devaient être décernés pour la première fois les prix institués par Stanislas. Les concurrents avaient-ils été nombreux? Nous l'ignorons. Les procès-verbaux ne nous apprennent rien à cet égard. Il faut le dire, pendant ces premières années ils furent assez irrégulièrement tenus ; beaucoup de renseignements qu'ils devraient nous donner, font absolument défaut, souvent sans doute, comme dans le cas présent, par la négligence du rédacteur, mais quelquefois aussi par omission voulue : des incidents qui semblaient fâcheux étaient passés sous silence, nous en aurons plus tard la preuve.

Digitized by Google

Le prix de littérature fut adjugé à l'abbé Montault, chanoine de Bouxières-aux-Dames. Il avait pris pour sujet : *Sur le progrès des sciences et des arts depuis l'établissement des académies.* C'était une manière détournée de faire l'éloge de Stanislas, et peut-être ce mérite n'est-il pas celui dont il fut tenu le moins de compte. Dans un autre discours, où l'on examinait *ce qu'un souverain peut faire de plus avantageux pour le progrès des sciences et des arts,* le roi de Pologne était l'objet de louanges plus directes et excessives. Stanislas avait un faible, qui causa parfois, comme nous le verrons, des embarras à l'Académie : si quelque auteur le louait, volontiers il lui trouvait de l'éloquence. On pouvait donc craindre qu'il ne jugeât le prix mal donné. Voici comment s'y prit le rapporteur (c'était M. de Tressan) pour faire passer la décision de l'Académie. Il commence par dire le plus grand bien de l'ouvrage que l'on ne veut pas couronner ; il qualifie même l'auteur de grand peintre ; puis il ajoute : « Il propose à tous les princes de la terre « le plus parfait modèle à suivre ; mais l'invention, ce « caractère si positivement nécessaire dans les ouvrages « qui doivent concourir, manque absolument à celui-ci. « Ce défaut est cependant bien excusable ; il naît de la « trop grande beauté du sujet : l'orateur n'a pu rien « imaginer au delà de ce qu'il voyait. » Expliquer ainsi pourquoi l'on ne couronne pas le panégyriste, n'est-ce pas le comble du panégyrique ? Du reste le discours fut récompensé par les honneurs de l'impression, et l'Académie en ordonna l'insertion dans ses Mémoires.

Le prix réservé aux sciences ne fut pas décerné ; nous dirons tout à l'heure pourquoi. Mais avant de conter ce

Digitized by Google

qui se passa, à propos de ce prix, dans les derniers mois de l'année, nous devons signaler un incident qui se produisit à la suite de la séance du 8 mai 1752. M. de Tressan, dans un discours sur le progrès des sciences, avait célébré les conquêtes de l'esprit humain. Le P. de Menoux crut voir dans quelques passages des doctrines dangereuses. Il avait des amis à Versailles, et il fit parvenir ses plaintes jusqu'à Marie Leczynska. La pieuse reine, tout à la fois alarmée et indignée, écrivit à son père qu'elle ne voulait plus de sa vie revoir M. de Tressan, si l'accusation portée contre lui était fondée. Il est difficile de croire que Stanislas, qui s'intéressait si fort à tout ce qui venait de son académie, n'eût pas eu connaissance de ce discours, et rien sans doute ne l'avait choqué. Il aurait donc pu, à ce qu'il semble, prendre auprès de sa fille la défense de l'ouvrage incriminé. Mais il aimait fort sa tranquillité ; il laissa M. de Tressan se tirer d'affaire tout seul. Il se contenta de le faire appeler : « Mon ami, lui dit-il, il faut vous justifier ou vous rétrac-« ter. » Le discours fut-il soumis à l'évêque de Toul et à la Sorbonne tel qu'il avait été prononcé? Nous ne voudrions pas en répondre ; mais M. de Tressan fut assez heureux ou assez habile pour obtenir des autorités ecclésiastiques une approbation en due forme. Tout finit donc au mieux, sans que Stanislas eût à se mêler de rien.

Mais en d'autres circonstances il intervenait, assez mal à propos. Nous avons dit que le prix pour les sciences et arts n'avait pas été donné. Deux machines avaient été présentées; mais elles n'étaient pas suffisamment essayées et éprouvées. La Société ajourna donc le jugement qu'elle devait rendre. Mais ce retard déplaisait au roi : il

Digitized by Google

lui semblait que, grâce aux prix qu'il avait établis, les inventions devaient naître d'elles-mêmes. Il prétendait d'ailleurs à la compétence en arts mécaniques. Une machine, autre probablement que celles dont il vient d'être question, lui paraissait mériter la récompense. Au lieu d'attendre que l'Académie se prononçât, il voulut décider lui-même. En quels termes fit-il connaître sa volonté? Nous ne le savons pas. Rien, dans les procès-verbaux, n'a fait prévoir l'affaire, quand nous lisons tout à coup, à la date du 3 novembre 1752, la délibération suivante : « Au sujet de la machine du sieur Poitevin, « concernant un moulin d'une nouvelle invention, l'as- « semblée a décidé que l'on représenterait au roi que « l'Académie, toujours à ses ordres, ne refuse point de « couronner le sieur Poitevin ; mais que cet honneur ne « pouvant lui être déféré que dans la prochaine assemblée « publique, qui doit se tenir au mois de janvier prochain, « elle supplie S. M. de lui permettre d'ici à ce temps « d'examiner l'ouvrage proposé, afin qu'elle puisse lui « donner, avec connaissance de cause, les éloges qu'il « peut mériter ; qu'au reste la Société consent très volon- « tiers que dès aujourd'hui le sieur Poitevin touche les « 600 fr. destinés l'année dernière au prix des arts[1]. »

Remarquez la déférence des académiciens : ils ne connaissent pas encore l'invention qui a eu la bonne fortune de charmer Stanislas ; n'importe, ils promettent de couronner l'inventeur ; seulement ils demandent, ils supplient qu'on leur permette de connaître l'ouvrage proposé, afin qu'ils sachent au moins par où le louer.

1. *Registres*, I, 371.

Digitized by Google

Comment finit l'affaire? Les procès-verbaux ne nous l'apprennent pas. Mais dès à présent nous voyons que Stanislas entendait diriger, beaucoup plus qu'il n'était convenable, les décisions de la Société. Que devenait donc cette liberté qu'il avait paru lui octroyer? Richelieu, après avoir fondé l'Académie française, avait eu soin de respecter les privilèges dont il l'avait investie : c'est que, si absolu qu'il fût, il avait compris qu'à un corps comme celui-là, si l'on veut qu'il ait de l'influence et de l'autorité, il faut d'abord de l'indépendance. Stanislas n'a point de ces scrupules. J'hésite à le dire, mais il faut bien montrer les choses comme elles sont : fort souvent, et nos recherches nous en apportent la preuve, il ne tiendra plus aucun compte de la loi qu'il a lui-même établie ; aux statuts il substituera sa volonté, disons plus, son caprice :

Sic volo, sic jubeo ; sit pro ratione voluntas.

Le même jour un autre désir de Stanislas, presque un ordre, s'imposait à la Compagnie : on indique de sa part l'abbé de Guasco pour être associé étranger; cela suffit; M. de Guasco est reçu, à l'heure même, sans scrutin. Ainsi dans une seule séance deux dérogations au règlement ; et ce règlement a été édicté il n'y a pas encore un an.

Voilà des fantaisies de roi. Stanislas en avait aussi d'écrivain. Le 10 janvier 1753, il était venu honorer de sa présence l'assemblée solennelle. Au moment où l'on allait entrer en séance, un écrit cacheté est remis au secrétaire perpétuel, avec un billet demandant qu'il soit donné lecture de cet écrit : le tout sans aucune signa-

Digitized by Google

ture. Je ne sache pas beaucoup d'académies où, dans un jour comme celui-là, pareille requête, venant d'un auteur inconnu, et sans qu'on ait aucune idée de ce qu'on va entendre, ait chance d'être accueillie. Il faut croire pourtant que malgré tout ce grand mystère la Société avait quelque motif de penser que l'ouvrage était de noble provenance. On ne fit aucune difficulté pour déférer au vœu de l'auteur anonyme ; et voyez comme on avait eu raison d'accepter de confiance cette lecture : le discours fut couvert d'applaudissements. Les académiciens d'alors avaient sans doute des grâces d'état et une singulière pénétration pour reconnaître tout de suite, à son style et à ses pensées, un écrivain même quand il prenait grand soin de se cacher ; car le P. de Menoux avait à peine achevé cette lecture qu'il avait déjà deviné, et fait deviner à tout l'auditoire le nom de celui qui avait essayé, mais inutilement, de se soustraire à sa juste gloire. Voici les réflexions que le sincère jésuite ajouta :

« Permettez-moi, Messieurs, de vous communiquer « mes conjectures sur l'écrit que je viens de lire ; quoi- « que de son propre aveu l'anonyme ne soit ni acadé- « micien, ni artiste, et qu'il n'aspire ni à nos prix ni à « nos éloges, cependant, à en juger par les vues pro- « fondes et les avis judicieux répandus dans son ouvrage, « je croirais volontiers que cet auteur, justement ap- « plaudi, a mérité plus d'une fois d'être couronné ; et « que, au milieu même d'une académie des sciences, « il se ferait respecter par les plus savants, et pourrait « leur parler en maître. Il ne m'est pas permis de le « nommer ; mais qui peut le méconnaître ici ? Qui, dans « la Lorraine, n'a pas éprouvé ses bienfaits ? Qui, dans

Digitized by Google

« l'Europe, n'a pas entendu parler de ses vertus? A la « tête des armées, c'était un héros; dans les revers, « c'était un sage; dans la prospérité, c'est un philosophe; « dans le christianisme, c'est un exemple; aux pieds des « autels, c'est un spectacle; dans l'État, c'est un citoyen; « dans le commerce de la vie, c'est un ami; pour le « peuple, c'est un père; pour les hommes, c'est un « homme; sur le trône, c'est un roi. Il est beau, Mes- « sieurs, d'écrire comme César, et de gouverner comme « Auguste[1]. »

Que dites-vous de ce petit discours, improvisé, nous voulons bien le croire, et de cette énumération oratoire de toutes les éminentes qualités de Stanislas? L'amour-propre du royal écrivain allait recevoir encore une autre satisfaction. Son discours fut traduit en italien, par le P. Cordara, jésuite, et lu à la Société des Arcades de Rome. Bien entendu il y fut applaudi, comme à Nancy; et par voie d'acclamation le roi de Pologne fut élu l'un des pasteurs : c'était le titre que portaient les membres de cette Société.

Le P. de Menoux n'avait pas sans doute loué suffisamment l'écrit de Stanislas, puisqu'à la séance du 8 mai 1753 l'orateur qui parlait au nom de l'Académie, M. d'Héguerty, se crut obligé de le vanter à nouveau. « Avec quel empressement, dit-il, l'Académie de Rome « a entendu le discours dont S. M. voulut bien permettre « la lecture à notre dernière séance publique, sous le « nom d'un inconnu. Cet ouvrage, qui caractérise le vrai « citoyen, et qui donne les préceptes les plus sages sur

1. *Mémoires de la Société*, II, 336.

Digitized by Google

« ce qui peut faire le bonheur des sociétés et en forme « une parfaite, entraîna nos suffrages, excita notre admi- « ration, et redoubla notre respect. Il a fait la même im- « pression à Rome, où, traduit en italien, et lu devant « une auguste assemblée, son auteur fut reçu avec une « acclamation universelle, et avec les éloges qui lui sont « si légitimement dus. »

Le secret, si jamais il y avait eu secret, n'en était plus un pour personne. On n'avait rien négligé pour que le nom de l'auteur fût connu partout; et cependant ce discours, et deux autres encore, sortis de la même plume, au su de tout le monde, en particulier l'essai de réfutation du paradoxe de J. J. Rousseau, que le progrès des lettres et des arts est nuisible, étaient imprimés dans les Mémoires de l'Académie, avec cette note : « L'auteur « ne veut pas être nommé; on n'ose lui désobéir. » Continuer ainsi la comédie, n'était-ce pas tomber dans la puérilité?

Nous l'avouons humblement, il nous est impossible de partager l'admiration que professait l'Académie pour les talents littéraires de son fondateur. Mais Stanislas se prenait tout de bon pour un écrivain, et il en réclamait assez impérieusement les droits. Cinq jours après la fameuse séance, et à propos de la prochaine élection d'un directeur, voici la lettre qu'il adressait à M. de Tressan, directeur en exercice : « Comme je me crois, depuis « que j'ai assisté à votre séance publique, associé à « votre illustre académie, je m'arroge le droit de don- « ner mon suffrage pour le nouveau directeur. J'espère « que vos confrères s'y conformeront en faveur de M. le « Primat, que je vous prie de leur proposer de ma part.

Digitized by Google

« Je donne le même ordre à M. de Solignac[1]. » Le primat, M. de Choiseul, fut en effet élu ; mais vous semble-t-il que c'était là une élection bien libre ?

V.

Cette immixtion de Stanislas dans les élections était une gêne pour l'Académie ; mais souvent il l'embarrassait plus encore lorsqu'il s'agissait de l'attribution des prix. C'est alors qu'elle était vraiment fort mal à son aise. Les concurrents pouvaient traiter tel sujet qu'ils voudraient. C'était donner aux élucubrations de toute espèce, même les plus singulières, la liberté de se produire. Et puis, en admettant même que les travaux présentés pour le concours eussent une réelle valeur, était-il aisé de se décider entre des mérites, égaux peut-être, bien qu'essentiellement différents ? Des observations, et même des doléances à cet égard furent, dans l'intimité, présentées souvent à Stanislas. Malgré le soin que l'Académie prenait de n'accuser aucun dissentiment avec son fondateur, l'expression de ses regrets perce quelquefois au dehors. Le président, M. de Solignac, écrit à Paris : « Il est fâ-« cheux pour notre Académie que le roi de Pologne, en « établissant des prix, ait laissé à ses sujets la liberté de « travailler sur toutes sortes de matières[2]. » On eut beau donner à Stanislas les meilleures raisons, tout fut inutile ; avec une obstination qu'il prenait pour de la fermeté, sur ce point, uniquement sur ce point, il persiste à ne

1. *Registres.*
2. *Registres*, I, 531.

Digitized by Google

rien changer aux dispositions qu'il avait d'abord arrêtées.

Les inconvénients d'un concours dont le champ était illimité n'avaient pas tardé à se révéler. Dès le premier volume des procès-verbaux nous voyons la Société fort en peine, à propos de la montre d'un sieur Arnould et de la pendule d'un sieur Valtrin : leurs inventions ne pourraient être bien jugées que par un jury d'horlogers. L'Académie a grande envie de se récuser, mais Stanislas ne l'entend pas ainsi : alors, pour s'éclairer, on s'adresse à Paris, à des gens du métier. Toute cette affaire de montres et de pendules ennuie visiblement l'Académie et l'ennuie pendant plusieurs mois[1]. Elle décide tour à tour qu'elle refusera, qu'elle donnera le prix. Enfin un beau jour le roi permet que la Compagnie accorde ses suffrages à l'auteur d'un microscope qui peut en même temps servir de télescope, si elle trouve son œuvre préférable à la montre et à la pendule[2], et elle s'empresse d'user de la permission pour en finir avec les horlogers.

On avait encore à disposer, pour les sciences et arts, d'un prix qui n'avait pas été adjugé l'année précédente. A la rigueur l'Académie pouvait encore se faire cette illusion que l'auteur du microscope-télescope devait à son choix la récompense qu'il obtenait ; elle ne fut pour rien dans l'attribution de l'autre prix. Stanislas avait d'abord songé à en gratifier un peintre qui avait trouvé le secret de transporter les tableaux d'une vieille toile sur une toile neuve. On lui représenta que ce peintre

1. *Registres*, I, 421-425, 430, 449, 478, 530-534.
2. *Id.*, id., 542.

Digitized by Google

n'avait même pas songé à se mettre sur les rangs pour concourir [1]. Mais il aurait persisté sans doute dans son idée, s'il n'avait pas pris feu tout à coup pour une invention nouvelle, un bateau destiné à remonter les rivières. Une commission fut nommée par l'Académie pour examiner cette machine. Le rapport fut défavorable : par des raisons tirées de la science, les rapporteurs déclarèrent que les promesses de l'inventeur ne seraient point, ne pouvaient être tenues. Mais Stanislas ne cédait pas si aisément : il avait foi dans ses connaissances en mécanique ; lui-même avait imaginé de nouveaux systèmes de bateaux et de voitures. En conséquence il exigea pour son protégé un prix. Il fait écrire par M. Alliot, intendant de la maison royale, ce qui suit : « S. M. m'ordonne « de vous dire que, trouvant l'ouvrage du sieur Richard « bon et utile, elle veut qu'il ait un des prix qui sont à « distribuer, s'étant déjà expliquée suffisamment à ce « sujet [2]. » L'Académie ne pouvait pourtant se résoudre à signaler, à vanter comme *bonne et utile* une invention qu'elle savait d'avance condamnée à un piteux et ridicule échec. Elle donna le prix par obéissance, mais elle eut soin de marquer qu'elle ne faisait qu'obéir. Pour la première fois elle laisse entrevoir au public quelques-unes des petites misères qu'elle avait jusque-là cachées. Voici ce que nous lisons dans le discours du président, M. d'Héguerty, à la séance du 3 février 1754 : « Le roi « a disposé d'un prix en faveur de l'inventeur d'un bateau

1. *Registres*, I, 430, 478.

2. *Registres* I, 542. Pour toute cette affaire du bateau, v. pages 534-542.

Digitized by Google

« qu'il juge propre à remonter les rivières. Nous ne ren-
« dons compte, Messieurs, ni de sa construction ni de
« son mécanisme. S. M. l'a honoré de son approbation :
« nous respectons l'oracle, il a prononcé [1]. »

L'*oracle a prononcé*. Si nous ne savions que M. d'Héguerty était bon courtisan, nous soupçonnerions dans ces paroles une intention quelque peu moqueuse. Mais qu'il ait voulu ou non mettre une malice dans son rapport, la malice s'y trouve. L'Académie sans doute en jugea ainsi après réflexion, réflexion tardive, il est vrai ; mais enfin elle supprima, après coup, les lignes que nous venons de citer. Les procès-verbaux nous les ont conservées ; mais dans le volume des Mémoires, imprimé cinq ans plus tard, vous chercheriez en vain, dans le discours de M. d'Héguerty [2], le paragraphe relatif au bateau. Il n'est pas plus question de cette machine que si elle n'avait jamais existé.

Pour le prix de littérature à décerner en 1754, les candidats étaient nombreux ; mais, hélas ! la qualité ne répondait pas à la quantité. Dans la séance du 13 décembre 1753, l'Académie donc, à la presque unanimité, décide que, « vu la disette de bons ouvrages, elle remet-
« tra la distribution de ce prix à l'année suivante [3] ». Mais l'ajournement ne convenait pas au roi : il entendait que bon an mal an le concours produisît toujours quelque œuvre digne d'être couronnée ; il y allait de l'honneur même de la Lorraine. Je n'exagère rien, car voici

1. *Registres*, I, 577.
2. *Mémoires*, IV, 112.
3. *Registres*, I, 535.

Digitized by Google

ce que M. Alliot écrivait à l'Académie : « Le roi veut que « le prix de littérature soit donné, en faisant retoucher « par l'auteur même, puisqu'il est connu, l'ouvrage que « la Société trouvera le meilleur, étant, dit S. M., de la « gloire de la nation de couronner chaque année un « ouvrage littéraire pour augmenter l'émulation. J'exé- « cute, Messieurs, les ordres du roi[1]. »

L'Académie aurait pu opposer d'assez bonnes raisons à cette idée de faire défense à une année de rester stérile en production littéraire. Elle n'y songea même pas : après tout était-il si malaisé de contenter le roi ? Combien de jolies femmes sont jolies, surtout parce qu'elles font leur visage ! En procédant adroitement à la toilette d'un discours, pourquoi ne le rendrait-on pas fort présentable ? Quand on aurait ajouté, retranché, fait d'habiles retouches, on pourrait offrir au public un chef-d'œuvre. Telle fut la résolution à laquelle on s'arrêta. Dans une séance extraordinaire, tenue le 17 décembre, il fut « décidé que la deuxième partie du discours qui « avait pour titre : *La corruption du goût suit toujours « celle des mœurs,* serait couronnée, comme étant réel- « lement écrite avec force et netteté ; et qu'en ajoutant « un exorde à cette partie, on n'en ferait qu'un seul dis- « cours qui ferait honneur au jugement de l'Académie[2] ».

La Société se croyait sortie de difficulté ; mais elle n'était pas au bout de ses peines. Le 18, au moment où le secrétaire se disposait à partir pour rendre compte au roi de la délibération de la veille, il reçut un message

1. *Registres,* I, 543.
2. *Id.*, I, 543.

Digitized by Google

aussi singulier dans la forme que pour le fond. Stanislas d'abord n'exigeait qu'une chose, c'est que le prix fût donné ; mais il laissait la Société libre de choisir celui à qui elle le donnerait. Maintenant il s'était ravisé, et avait résolu de désigner lui-même le lauréat. Un des concurrents avait présenté une *Histoire métallique* du roi : il imaginait et décrivait toute une série de médailles, destinées à rappeler, avec les emblèmes, les devises et les inscriptions convenables, les divers événements qui avaient illustré la vie de Stanislas. Stanislas, cela se conçoit, avait été enchanté de ce travail. Une fois décidé en faveur de l'auteur, vite, il fait partir une estafette, qui porte à M. de Solignac une lettre de M. Alliot. « Le roi, écrivait « l'intendant, assigne le prix de la littérature à l'auteur « de son *Histoire métallique,* que vous enverrez appeler « pour lui remettre son ouvrage, afin qu'il y fasse les « changements que la Société aura cru nécessaires. Voilà « la dernière volonté de S. M., qui est bien aise de don- « ner des marques de sa justice et de sa bienveillance à « un jeune auteur qui travaille pour la gloire de S. M. « Elle m'ordonne de vous marquer de ne pas partir que « cette affaire ne soit finie dans une assemblée que vous « ferez tenir à cet effet[1]. »

La volonté royale était assez nettement signifiée. Mais comme si la lettre de M. Alliot ne suffisait pas, au dernier moment le roi voulut y joindre, de sa propre main, un ultimatum ; oui, un ultimatum, car c'est le mot même qui est écrit en tête des lignes qui suivent, et vous allez voir de quel ton Stanislas entendait ramener à

1. *Registres,* I, 544.

Digitized by Google

l'obéissance ceux qui auraient la tentation de s'en écarter. Je cite textuellement ; le français de l'écrivain-roi (vous pourrez en juger par cet échantillon) est curieux, quand il n'a pas été revu par le secrétaire :

« Soit en qualité de fondateur ou en celle de premier « membre de l'Académie, je présume que mon opinion « soit respectée, qui est que les prix soient adjugés ; faute « d'un ouvrage digne de les mériter, MM. les censeurs, « qui sont payés pour cela, n'ont qu'à faire corriger, en « leur présence et sur leurs avis, l'*Histoire métallique*, « que je veux voir corrigée avant qu'elle soit déclarée « digne du prix. Et pour qu'on ne croie pas que ma va- « nité m'intéresse à cet ouvrage, je déclare le véritable « motif qui est celui d'entretenir le génie de l'auteur, qui, « malgré quelques défauts corrigibles, fait honneur à sa « patrie et à l'Académie. STANISLAS, ROI [1]. »

Que dites-vous de cette lettre ? Sans parler du style, qui laisse un peu trop à désirer quand on s'intitule le premier membre de l'Académie, les censeurs sont traités assez cavalièrement : en leur rappelant qu'ils sont payés pour faire une besogne, on a l'air de ne voir en eux que des serviteurs à gages.

Ou je me trompe fort, ou l'Académie dut être assez choquée. Entre eux sans doute, à huis-clos, les membres se dirent que les procédés du maître manquaient un peu d'urbanité ; mais on se garda bien de manifester aucun mécontentement. L'ordre notifié à la Compagnie dans la séance du 20, y fut, dit le procès-verbal, « lu et reçu « avec un respect infini ». Toutefois deux académiciens,

1. *Registres*, I, 545.

Digitized by Google

M. de Beauchamps et le P. Leslie, furent députés à Lunéville, pour demander qu'au moins la faveur de se corriger fût accordée à tous les concurrents sans exception. Stanislas y consentit. Les candidats aux prix se remirent donc au travail ; mais encore fallait-il leur laisser le temps nécessaire pour améliorer leur œuvre : la séance publique fut ajournée au 3 février 1754.

Plusieurs membres de la Société ne se souciaient peut-être plus de prendre part à un jugement qui semblait rendu d'avance, *ex jussu domini*, comme l'écrivait M. de Tressan. Ils n'étaient que neuf à la séance du 17 janvier, où on devait voter sur l'attribution des prix. Ces neuf ne se trouvèrent pas assez nombreux pour assumer une responsabilité qui les gênait. Ils décidèrent que tous les académiciens, tant étrangers que de la ville, seraient invités pour le 21 à une assemblée spéciale. Ce jour-là le secrétaire ouvrait la séance, en déclarant « à la Compagnie, « de la part du roi, que S. M. ne prétendait aucunement « gêner la liberté des suffrages, et qu'elle exhortait la « Société à apporter à ce jugement l'attention la plus « grande et la plus exacte impartialité [1] ». La lecture de tous les discours ne put être achevée le 21, et l'on remit au 24 pour en finir.

Il faut croire que les divers ouvrages présentés pour le concours avaient été heureusement remaniés ; car il y en eut sept qui furent jugés dignes d'être loués par le directeur à la séance publique. Mais auquel serait décerné le prix ? On passa au scrutin ; et, ce qui va peut-être vous surprendre, un écrit, qui avait pour titre *Sinastal*, obtint

1. *Registres*, I, 547.

Digitized by Google

dix suffrages, tandis que l'*Histoire métallique* n'en recueillait que deux. Quatre membres votèrent pour le partage du prix entre ces deux ouvrages. Quant au discours, d'abord préféré par l'Académie, sur la corruption du goût, et laissé maintenant de côté, on venait de découvrir, à ce qu'il paraît, qu'il avait été déjà présenté à une autre Société : dès lors il était de plein droit exclu du concours.

Après avoir voulu si nettement que l'*Histoire métallique* fût couronnée, de quel œil le roi verrait-il le jugement rendu par l'Académie ? Il prit fort bien la chose : vous allez voir du reste que ce jugement, avec son air d'indépendance, avait de quoi flatter le prince. *Sinastal*, anagramme de Stanislas, c'est l'histoire d'un roi de Sarmatie (lisez Pologne). Sous ce voile des plus transparents (est-ce même un voile ?), il est impossible de ne pas reconnaître le héros qu'on veut faire admirer : sagesse, éloquence, valeur, modération dans les succès, patience dans l'adversité, désintéressement, piété, bienfaisance, il est le modèle de toutes les qualités, de toutes les vertus. Stanislas n'avait pas de bonnes raisons pour trouver cette belle pièce inférieure à l'*Histoire métallique*, qui, malgré tous ses mérites, n'avait pas, ainsi que l'observe judicieusement le directeur de l'Académie, parfaitement réussi à exprimer, entreprise du reste presque impossible, « avec « toute la noblesse et la précision qu'exigeait le sujet, « les différents événements qui illustrent la vie de notre « auguste maître ». *Sinastal*, dont l'auteur était Pierre de Sivry, plus tard premier président de la Cour souveraine, garda assez longtemps une sorte de célébrité, et fut maintes fois cité comme une des œuvres qui honoraient le plus les concours.

Digitized by Google

VI

L'Académie avait obéi, quoi qu'il dût lui en coûter, à toutes les exigences du roi. Mais sa docilité n'avait pas sans doute été jugée assez prompte et assez complète. Peut-être Stanislas pensait-il trouver chez les censeurs, appointés, plus d'empressement à le satisfaire. Je serais tenté de le croire ; car je ne peux m'expliquer autrement une résolution qu'il prit, fort inattendue, et en contradiction avec les règlements. Dans la séance du 28 novembre 1754, M. de Solignac notifia à la Société que les ouvrages qui devraient entrer dans le recueil des Mémoires, ne seraient plus désormais examinés et jugés par tous les membres, mais seulement par les censeurs ; toutefois S. M. se réservait le droit d'adjoindre aux censeurs ceux de la Compagnie qu'elle voudrait. C'était créer des catégories d'académiciens de valeur et de compétence très inégales. Stanislas ne se piquait pas de logique : à ces censeurs, dont il décidait naguère la suppression, afin que tous les membres fussent mis sur le même pied, il conférait maintenant un privilège tout particulier. Et puis, quand ces censeurs auraient tous disparu, puisqu'à leur décès on ne devait pas les remplacer, qui donc remplirait l'office qu'il leur attribuait ? Mais tout à l'idée de l'heure présente, Stanislas ne regardait pas si loin : il ne songeait guère à mettre d'accord la volonté de la veille avec la volonté du lendemain.

J'imagine qu'en recevant cette communication, les membres de la Société durent être surpris et peu flattés

Digitized by Google

de l'exclusion prononcée contre la plupart d'entre eux. Mais le procès-verbal est fort discret, plus que discret, car je le soupçonne fort de dire tout le contraire de ce que pensaient au fond les académiciens. Faut-il croire en effet ce que nous lisons, que la décision du roi a été accueillie *non seulement avec respect et soumission, mais encore avec joie. On a résolu qu'on remercierait S. M.; qu'on la prierait seulement de joindre aux censeurs le directeur et le sous-directeur en exercice*[1]. Vraiment l'Académie était bonne fille, car il n'y avait pas de quoi remercier le roi. *Avec respect et soumission,* je le veux bien, *mais encore avec joie,* voilà qui passe la mesure. A moins que les académiciens n'aient été bien aises de profiter de l'occasion pour se décharger, s'ils le pouvaient, sur les censeurs d'une besogne et d'une responsabilité que les caprices de Stanislas leur rendaient assez déplaisantes. Car le procès-verbal ajoute tout de suite: « On a cru d'une « commune voix qu'il serait bon que les censeurs fus- « sent aussi chargés tous les ans de l'examen des ouvra- « ges pour les prix, dont ils viendraient ensuite rendre « compte à la Compagnie. »

Il ne fut pas fait droit à cette requête. Si au moins le roi avait rendu à l'Académie toute liberté pour se prononcer entre les divers concurrents. Mais il ne semble pas plus disposé que par le passé à la laisser exercer le droit que lui confèrent les règlements. Le 8 janvier 1755, la Société décerne le prix des arts à l'auteur d'un nouveau principe de justesse pour les horloges; mais le même jour Stanislas fait écrire qu'il soit sursis à toute décision,

1. *Registres*, I, 604.

Digitized by Google

parce qu'il donne des ordres pour « l'examen d'un ou-« vrage de mécanique, non encore achevé, et que S. M. « estime devoir être d'une grande utilité[1] ». L'ouvrage n'est pas achevé, grave défaut pour un concours ; et puis les travaux des concurrents doivent être remis, au plus tard, dans le mois de septembre, d'après un article des statuts, et l'on est en janvier. Cette fois cependant (la chose vaut la peine d'être signalée, car elle est assez rare) Stanislas se rend aux représentations qui lui sont faites. Du reste il a la naïveté de croire qu'il reste fidèle aux règles qu'il a posées : c'est pour les faire mieux observer qu'il intervient si souvent, et sans doute malgré lui, dans les décisions de la Compagnie, et il se plaint du souci que cela lui cause. « L'intention de S. M., écrit en son « nom M. Alliot, est que toutes les affaires concernant « l'Académie y soient décidées conformément aux statuts « que S. M. y a donnés. On lui évitera par là beaucoup « d'embarras[2]. » Qui se serait attendu à pareil reproche ? Il n'aurait été que trop facile aux académiciens de répondre, et de montrer combien il était singulier de leur imputer, à eux, tout ce qui se faisait contre les statuts ; mais le respect leur imposait le silence.

Chaque année l'Académie avait de nouveaux ennuis à propos des prix. Elle avait adjugé (séance du 18 décembre 1755) celui des sciences, pour 1756, à un médecin de Bitche, Rougemaître, qui, après d'assez longues recherches, avait retrouvé des sources de pétrole blanc. Mais elle avait déclaré qu'aucun ouvrage de littérature ne

1. *Registres*, II, 5, 8.
2. *Id.*, II, 9.

Digitized by Google

méritait d'être couronné. Stanislas prend juste le contrepied de ses décisions : il veut que le prix des sciences soit ajourné, et le prix de littérature accordé à un sieur Janet, chirurgien à Lunéville. Quelle était donc l'œuvre qui valait à Janet le royal suffrage, et le désignait pour les honneurs littéraires ? Il avait (ici on touchait presque, tranchons le mot, au ridicule), il avait présenté à S. M. une nouvelle poudre à poudrer les cheveux, tirée de la plante appelée couleuvrée. A cette étrange injonction l'émoi dut être grand parmi les académiciens. Ils députèrent au roi, pour lui faire des représentations, cinq membres, et non des moins qualifiés, le comte de Tressan, le comte de Bressey, l'évêque de Toul, M. de Solignac et M. Credo. Mais Stanislas tenait beaucoup à son idée : il avait fait ce calcul que chaque jour il se consommait en France cent mille livres de farine pour poudrer les cheveux ; substituer, pour cet usage, la poudre de couleuvrée à la farine, c'était rendre à l'alimentation publique assez de pain pour nourrir cent vingt-cinq mille citoyens qui souffraient de la faim : à venir ainsi en aide à tant de malheureux, Stanislas se flattait de mériter plus que jamais le titre de Bienfaisant. Les calculs étaient-ils bien justes ? Il est permis d'en douter ; mais dans tous les cas il fallut pour ne point couronner la découverte prônée comme merveilleuse, prouver, de par la médecine et la chimie, que l'emploi de la poudre de couleuvrée aurait de graves inconvénients et même des dangers, dont les moindres seraient de corroder la racine des cheveux, de causer des démangeaisons à la tête, des boutons, des dartres, des érysipèles, etc. Devait-on payer de pareils résultats d'un prix de littérature ? Stanislas finit, non sans

Digitized by Google

peine, par se rendre à ces raisons[1]. Mais à la séance publique du 12 février 1756, le directeur, M. de Bressey, eut soin de louer le roi d'avoir accueilli d'abord avec transport, dans son ardent amour pour l'humanité, une découverte qui s'annonçait comme si utile et si précieuse.

Dans ce même rapport M. de Bressey signalait à la reconnaissance publique une charrue nouvelle. « Applaudissez, disait-il, à son inventeur heureux, qui, par un « mécanisme d'une simplicité admirable, est parvenu à « réduire à la moitié le nombre des chevaux nécessaires « au labourage. » Et M. de Bressey énumérait pompeusement toutes les conséquences d'une invention qui n'allait à rien moins, s'il fallait l'en croire, « qu'à fertiliser « la terre, enrichir les manufactures, développer le commerce, rendre les campagnes riantes, porter l'abondance dans les villes, enrichir le propriétaire et le fermier, le citoyen et l'étranger. » Mais quel était donc l'auteur d'une invention qui allait opérer tant de merveilles ? « Nous l'ignorons », disait M. de Bressey. Mais vous avez deviné que ce ne pouvait être que Stanislas. Écoutez en effet ce qu'ajoute le directeur : « Nous l'ignorons ; mais si nos conjectures sont vraies, la charrue « ne se glorifiera plus d'avoir vu les Cincinnatus attachés « à son soc : une main plus illustre vient de l'anoblir. « Et nous croyons ne pouvoir offrir au glorieux auteur de « cette mécanique une récompense plus digne de lui qu'en « étendant partout l'influence de ce nouveau bienfait[2]. »

1. Sur toute cette affaire de la poudre, v. *Registres*, II, 203, 234-239.

2. *Mémoires*, II, 240-241.

Digitized by Google

Mais Stanislas ne s'était pas borné à faire cette charrue. « Hâtons-nous, continuait M. de Bressey, de publier « encore un autre bienfait que nous croyons tenir de la « même main ; il en porte tous les caractères. » Il s'agissait d'une voiture construite de telle sorte qu'elle resterait toujours en équilibre. « Un génie bienfaisant s'é- « lance ; il n'est occupé que du bonheur des hommes et « de leur conservation ; il voudrait les rendre immortels, « comme sa gloire ; il les préserve du moins d'un des « principaux accidents qui les menaçait dans leurs voya- « ges. Il invente et fait exécuter sous ses yeux une chaise « de poste : une mécanique, dont vous admirerez la sim- « plicité sublime, fera tout à la fois votre sûreté et votre « étonnement[1]. » Voilà de magnifiques promesses. Le malheur est que, l'année suivante, quand Stanislas allait de Commercy à Versailles, près de Saint-Dizier, la voiture inversable versa : l'histoire ajoute, il est vrai, que ce fut par la maladresse du postillon.

VII

Nous en avons dit assez pour faire juger de toutes les difficultés que rencontrait la Compagnie quand elle avait à décerner les prix. Poursuivre ce récit, année par année, serait nous condamner à trop de monotonie. Qu'il nous suffise de dire que Stanislas, jusqu'à la fin, impose ses préférences à la Société[2]. Il ne se fait pas seulement juge

1. *Mémoires*, II, 242-243.

2. Voir, pour des prix donnés par ordre, *Registres*, II, 737, III, 1,675.

Digitized by Google

des concours, mais souvent aussi grand électeur pour les admissions à l'Académie. Si un candidat lui plaît, il écrit qu'on ait à le recevoir, et on le reçoit, même si la réception est contre les usages. C'est ainsi, par exemple, que l'abbé de Boufflers entra dans la Société à dix-neuf ans, alors qu'on avait établi en règle que nul n'y serait reçu s'il n'avait pas atteint sa vingt-cinquième année. Et comme pour mieux montrer que la volonté royale est la seule loi véritable, à l'heure même où les portes de l'Académie s'ouvrent toutes grandes devant l'heureux filleul de Stanislas, on repousse M. de Campigneulles, parce qu'il ne remplit pas la condition d'âge [1]. Il n'est même pas toujours nécessaire d'exprimer le désir d'être académicien ; Stanislas désigne pour une place d'associé un abbé qui n'avait pas sollicité cet honneur, mais dont les sermons lui avaient plu[2]. Enfin quand on va élire le bureau, souvent il fait savoir à la Société quel est le directeur qu'elle doit choisir ; et les suffrages, ai-je bien besoin de le dire, vont où il leur dit d'aller [3]. Si le roi était le père de l'Académie, comme il aimait à le rappeler, il faut convenir au moins que c'était un père qui tenait sa fille en étroite tutelle, et ne lui laissait que fort rarement faire acte de majeure.

Une seule fois, à propos d'élection, la Société sembla ne pas tenir compte des désirs du roi. La chose est d'autant plus remarquable que le candidat qui se présentait sous le patronage royal aurait pu ne se recommander que

1. *Registres*, II, 665.
2. Pour ces nominations d'académiciens, v. *Registres*, II, 633, III, 44, 389, 506.
3. *Registres*, III, 260, 590.

Digitized by Google

de ses titres littéraires ; et son nom serait un de ceux qui brilleraient le plus sur la liste de nos académiciens, si on avait voulu de lui pour académicien. Il s'agit de cet écrivain qui fut le créateur de l'opéra-comique, qui en est resté l'un des plus parfaits modèles, et dont plusieurs pièces, après un siècle et demi, se font encore applaudir au théâtre, je veux dire Favart. Favart désirait entrer à l'Académie. La marquise de Monconseil, qui l'aimait, avait parlé en sa faveur à Stanislas ; le roi avait paru bien disposé. La marquise adresse donc à M. de Solignac une lettre des plus pressantes, à laquelle elle joint la demande de son protégé, demande conçue dans les termes les plus modestes. M. de Solignac se hâte de répondre : « Madame, écrit-il à la marquise, le roi de Pologne a rai- « son d'agréer que M. Favart soit reçu à son Académie ; « et vous qui connaissez encore mieux le mérite de M. Fa- « vart, vous avez encore plus de raison de le désirer dans « une Société qui saura rendre à ses talents l'honneur « qu'elle doit en recevoir elle-même. Je ne manquerai « point de le proposer à notre première séance, et je ne « doute aucunement que tous les suffrages ne se réunis- « sent en sa faveur. » Avec le candidat son langage n'est pas moins explicite : « Monsieur, vous pouvez sans crainte « vous promettre une place dans l'Académie de Nancy. « Sans avoir encore pressenti nos confrères sur votre « réception, j'augure trop bien de l'estime qu'ils doivent « faire de vos talents pour ne pas être persuadé que « n'ayant pu, selon l'usage, prévenir vos désirs, ils n'y « répondent du moins avec cet empressement ordinaire « aux vrais amateurs des lettres, et toujours aussi hono- « rable à ceux qui le témoignent qu'à ceux qui en sont

Digitized by Google

« l'objet. » Il l'invite en même temps à préparer son discours de réception [1].

Après de si belles assurances, qui ne croirait que Favart va être élu, qu'il l'est d'avance ? Mais attendez la fin. L'Académie s'est réunie ; M. de Solignac a donné communication des deux lettres reçues ; elles excitent un véritable tollé ; et pourquoi ? Ici je transcris les procès-verbaux : « Les lettres furent lues à peine que tous Mes-« sieurs se récrièrent sur cette proposition, et montrèrent « un extrême éloignement sur l'admission d'un sujet, bel « esprit à la vérité, mais dont la femme est depuis long-« temps et actuellement comédienne à Paris. » L'affaire revint à la séance suivante : « M. de Solignac, chargé par « la cour de Lunéville de proposer de nouveau M. Fa-« vart, s'acquitta, comme il le devait, des ordres reçus. « Mais ce candidat fut rejeté unanimement par toute l'as-« semblée, et toujours par la seule raison que son « épouse montait tous les jours sur le théâtre de la Co-« médie. Quelqu'un ayant proposé de le mettre au scru-« tin, il fut dit qu'on n'avait coutume d'y mettre que les « sujets qu'on estimait convenables, et toute la Compa-« gnie applaudit à cet avis [2]. »

Que l'Académie se soit montrée ce jour-là un peu collet-monté, trop grande dame, je ne voudrais pas le dire ; je le crains pourtant. Quoi qu'il en soit, il est permis de regretter que l'unique preuve d'indépendance que l'Académie ait paru donner, ait été donnée aux dépens de ce pauvre Favart. Je dis paru, car je ne suis pas bien con-

1. *Registres*, III, 566-568.
2. *Registres*, III, 570-571 (séances du 16 et du 20 décembre 1763).

Digitized by Google

vaincu que Stanislas ait réellement tenu au succès de cette candidature. Il avait dit oui, peut-être pour ne pas désobliger la marquise, mais un de ces oui, qui ne sont pas un ordre comme il savait en prononcer en d'autres circonstances. S'il n'avait usé de son autorité que pour forcer les académiciens à recevoir un confrère qui les surpassait à peu près tous en mérite littéraire, nous serions tenté de l'excuser. Pour une fois que la Société peut décider à sa guise, elle a la mauvaise chance de repousser un écrivain d'une réelle valeur.

On s'attache d'autant plus à une œuvre qu'on y est plus libre d'agir. Peu à peu les membres de la Compagnie se désintéressent des affaires auxquelles ils se portaient d'abord avec ardeur : les séances sont de moins en moins suivies ; et qu'y fait-on ? A cet égard les procès-verbaux nous donnent fort peu de renseignements. Il y a même un certain nombre de réunions dont il ne reste aucune trace, parce que le secrétaire était absent et qu'on n'a pas songé à le faire suppléer. C'est ainsi que pour l'année 1764 nous trouvons sur les registres cette mention : « Il s'est tenu des assemblées dont le secrétaire ne peut « donner ici l'extrait, parce qu'il n'a pu y assister, et que « personne d'ailleurs ne lui a fait savoir ce qui s'y était « passé [1]. »

Même quand le secrétaire est présent, nous ne sommes pas toujours exactement informés, car il garde un silence prudent sur des incidents que nous ne connaissons que par d'autres témoignages. Sans l'historien Durival [2], par

1. *Registres*, III, 667.
2. *Description de la Lorraine*. I, 236.

Digitized by Google

exemple, saurions-nous qu'à la séance publique du 20 octobre 1760, un scandale se produisit, en présence de Stanislas? L'Académie ce jour-là recevait trois nouveaux membres. L'un d'eux, le comte de Lucé, fit l'éloge de la philosophie, et la vengea, suivant les expressions de Durival, des calomnies du cagotisme. Dans sa réponse, le directeur, M. de Tressan, traita le même sujet. Au moment où l'assemblée allait se retirer, le P. de Menoux se leva, pour protester, au nom de la religion, contre certains passages des discours qui venaient d'être prononcés. Vous voyez d'ici l'émoi de tout le monde. Pour le fond de la querelle qui avait raison? Il serait impossible de le dire; car justement, et contre toutes les habitudes, les discours de M. de Lucé et de M. de Tressan n'ont pas été insérés dans les registres[1]. Mais le P. de Menoux avait eu au moins le tort de ne point observer les statuts, qui interdisaient en séance publique toute lecture, tout discours, dont on n'aurait pas fait part d'avance à l'Académie. Plusieurs membres, assure Durival, proposèrent d'exclure le P. de Menoux; mais Stanislas intervint: il voulait sa tranquillité, et il obligea les adversaires à s'embrasser: furent-ils pour cela véritablement réconciliés[2]?

---

1. Nous voyons simplement aux *Registres*, III, 236, cette note : « M. le comte de Tressan répondit en qualité de directeur; mais n'ayant point son discours ni celui de M. de Lucé, nous ne saurions les insérer dans ce registre. »

2. Cette séance est la dernière à laquelle ait assisté Stanislas. Du reste, quoiqu'on ait cru et écrit qu'il venait fréquemment aux assemblées, il n'y paraissait que fort rarement. Les procès-verbaux ne manquent pas, bien entendu, de constater sa présence, quand il fait à l'Académie l'honneur de venir; voici les seules séances, publiques ou

Digitized by Google

Ces procès-verbaux trop incomplets, et souvent incomplets à dessein, rédigés de façon à ne laisser guère soupçonner la plainte et le mécontentement, sont d'autant plus significatifs quand ils trahissent, malgré l'excessive réserve du rédacteur, M. de Solignac, quelques-uns des déplaisirs infligés à la Compagnie. Les manques d'égards du roi ne pouvaient être tenus si secrets que le public ne finit par les connaître. La considération du corps en souffrait, comme on le vit, lors de l'inauguration de la statue de Louis XV. Pour conserver le souvenir de cette solennité, la ville avait fait frapper des médailles d'or, d'argent et de cuivre. On en donna d'argent à chaque membre de la Cour souveraine et de la Cour des comptes. Les académiciens s'attendaient à être traités de la même façon : ils n'en reçurent que de cuivre. La Société prit une délibération à ce sujet. Pour faire ressortir l'inconvenance du procédé dont on avait usé avec elle, elle eut soin d'invoquer le nom de son fondateur : « Elle a été « étonnée que la ville, qui ne peut ignorer que l'Acadé- « mie est l'ouvrage immortel du tendre amour du roi « pour ses peuples, ne lui ait donné en cette rencontre « d'autre marque de distinction que la moindre qu'elle « pouvait lui donner. On pense bien que ce n'est pas un « vil motif qui la fait penser ainsi ; mais elle est jalouse « de sa gloire et de l'honneur qu'elle a d'avoir à trans- « mettre aux siècles à venir les grandes actions de S. M.,

---

particulières, tenues devant lui : 26 mars 1751, 10 janvier et 22 mars 1753, 3 février et 30 juin 1757, 4 avril 1758, 1er février et 9 mai 1759, 20 octobre 1760 ; en tout, de 1750 à 1766, en seize ans, neuf fois. Encore est-il à remarquer que le plus souvent, quand il vient, c'est pour faire honneur à un personnage de distinction que l'on va recevoir.

Digitized by Google

« et d'être comme le dépôt de la reconnaissance que lui « doivent tous ceux qui ont le bonheur de lui obéir[1]. » En conséquence les médailles de cuivre furent renvoyées. La Société espérait-elle qu'en demandant à être honorablement traitée pour l'honneur du roi lui-même, elle intéresserait le roi à sa cause? Je l'ignore; mais je n'ai vu nulle part que Stanislas, qui n'aurait eu qu'à dire un mot pour que l'Académie eût la satisfaction qu'elle croyait avoir le droit d'obtenir, ait songé à dire ce mot : les médailles de cuivre ne furent point remplacées par des médailles d'argent.

Les fêtes données pour l'érection de la statue amenèrent encore un autre incident, auquel les procès-verbaux ne font pas la moindre allusion, mais que nous ne pouvons passer sous silence. Une comédie, composée par Palissot, *le Cercle*, avait été jouée devant Stanislas, qui avait paru y prendre grand plaisir. L'auteur avait tourné en ridicule un philosophe, J.-J. Rousseau, assez clairement désigné pour que personne ne pût s'y méprendre. Quand d'Alembert apprit à Paris ce qui venait de se passer à Nancy, il témoigna une grande indignation. Il écrivit à M. de Tressan pour se plaindre de la licence de Palissot; à ce propos il rappela Aristophane, coupable d'avoir joué dans les *Nuées* le sage Socrate; il demanda que Palissot fût exclu de la Société, dont il était membre. M. de Tressan était en rapports suivis avec d'Alembert : il était son confrère à l'Académie des sciences, et comptait sur son appui pour entrer à l'Académie française : il n'avait donc rien à lui refuser. Il persuada à M. de Bressey,

1. *Registres*, II, 252-253.

Digitized by Google

alors directeur de la Compagnie, qu'il lui appartenait, en cette qualité, de dénoncer au roi l'indignité d'un de ses académiciens. M. de Bressey en effet adressa à Stanislas une plainte des plus vives. « Ceux qui sont « aujourd'hui, disait-il, à la tête des lettres, de l'aveu de « tous ceux qui pensent, regardent comme un crime « d'avoir essayé de tourner en ridicule un citoyen géné- « ralement estimé, et de l'avoir traduit sur la scène... « M. Palissot a manqué essentiellement aux statuts de la « Société royale de Lorraine... Je supplie en conséquence « V. M. de me permettre de lui demander un jugement « aussi public que l'a été l'infraction à nos lois que cet « auteur vient de commettre... La comédie est impri- « mée; le temps de punir est arrivé. »

La requête ne laissait pas que d'être quelque peu embarrassante : le crime contre lequel on demandait à Stanislas de sévir, ne lui avait pas paru si grand, puisqu'il s'en était amusé; et puis si la pièce était coupable, est-ce que ceux qui l'avaient laissé jouer n'avaient pas leur part de culpabilité? Comment donc se montrer si sévère pour l'auteur? Mais d'Alembert avait beaucoup d'influence dans le monde littéraire et philosophique, dont Stanislas tenait à se ménager l'opinion et les suffrages. Heureusement M. de Bressey faisait une distinction qui allait mettre à l'aise la conscience du roi. Que la pièce eût été représentée à Nancy, cela pouvait ne pas tirer à conséquence; mais *elle était imprimée:* là commençait le crime, et *le temps de punir était arrivé.* Stanislas ordonna que le nom de Palissot fût rayé de la liste des académiciens.

Mais Jean-Jacques ne se sentit pas du tout flatté du

Digitized by Google

soin que l'on prenait de sa réputation. Dès qu'il apprit la mesure prise contre l'auteur du *Cercle,* il se hâta d'écrire à M. de Tressan : « Si tout le crime de M. Palis- « sot, disait-il, est d'avoir exposé mes ridicules, c'est le « droit du théâtre... Je vous prie donc, Monsieur, de ne « point chagriner pour cette bagatelle un homme de « mérite qui ne m'a fait aucune peine[1]. » Stanislas revint alors sur sa décision : Palissot continuerait d'appartenir à l'Académie ; mais on mettrait dans les procès-verbaux que s'il n'en était pas exclu, c'était grâce à l'intercession de celui qu'il avait voulu offenser. Nouvelle lettre de Rousseau[2], qui obtient qu'il ne sera fait aucune mention de toute cette affaire dans les registres de la Société.

VIII.

Les contrariétés qu'avait ressenties l'Académie à propos des médailles et de la pièce de Palissot n'étaient que des accidents qui ne devaient point se renouveler. Mais un ennui qui revenait tous les ans, et plus insupportable par cela même qu'il était prévu, attendu à date fixe, c'était cette obligation d'accueillir, pour les concours, les travaux non seulement les plus disparates, mais parfois même les moins dignes d'occuper un moment l'attention d'une société un peu sérieuse[3]. Plusieurs membres

1. Lettre du 26 décembre 1755.
2. Lettre du 7 janvier 1756.
3. Un jardinier présente une machine de bois pour démontrer le mouvement perpétuel, *Reg.*, II, 664 ; on essaie de démontrer la quadrature du cercle, *Reg.*, III, 49 ; on apporte un piège à prendre des loups,

Digitized by Google

usant de leur crédit personnel auprès du roi, avaient tenté, mais inutilement, d'obtenir de lui que les sujets à traiter fussent proposés d'avance. On crut qu'une demande faite au nom de l'Académie tout entière aurait peut-être plus de succès. « Il a été résolu, lisons-nous dans les « procès-verbaux, de représenter humblement à S. M. ce « que l'expérience nous apprend depuis cinq ans[1]. » Puis vient l'exposé de toutes les raisons pour lesquelles il convient de modifier en ce point les statuts. Le message fut assez mal reçu ; car voici ce que nous apprenons un peu plus loin : « Le secrétaire perpétuel a rendu compte « à la Compagnie de la réponse du roi aux remontrances « qu'elle était convenue de lui faire au sujet des prix. Il « a dit que S. M. n'était entrée dans aucun des motifs à « elle exposés à cet égard, et qu'elle voulait et prétendait « que l'on suivît à la lettre, par rapport aux prix, ce « qu'elle avait une fois ordonné dès l'établissement de « l'Académie. » Ainsi Stanislas ne discutait même pas les raisons qu'on lui présentait. Il est vrai que par grâce singulière il « voulait bien consentir néanmoins que « l'Académie proposât des programmes tant sur les « sciences et les arts que sur les belles-lettres ». L'Académie va-t-elle donc obtenir gain de cause ? Voyons ce qui suit : « Mais qu'il serait libre aux auteurs, qui vou- « draient aspirer aux prix, de suivre ces programmes ou

---

Reg., III, 384 ; on présente un *Télémaque travesti*, en 12300 vers, *Reg.*, IV, 135. Et il est des ouvrages que le secrétaire ne veut même pas nommer : « On a vu des paysans prétendre être couronnés par les suffrages de la Compagnie. Un porteur de charbon a présenté trois années de suite des ouvrages de sa façon, *Reg.*, II, 7. »

1. Séance du 11 décembre 1756.

Digitized by Google

« de les abandonner, et de ne se proposer que les sujets « qui leur plairaient davantage[1]. » Franchement la concession faite n'est-elle pas quelque peu dérisoire? Plus tard, dans une séance publique à laquelle assistait Stanislas[2], M. de Tressan, directeur, profitant de la présence d'un auditoire toujours nombreux quand le roi était là, reprit la même question pour faire entendre une fois de plus l'expression d'un vœu sans cesse repoussé. Enfin, un an après, l'Académie semblait en appeler au public même, lorsque le directeur, s'adressant à ceux qui voudraient concourir pour les prix, disait : « Nous vous prions, plus « que nous ne le proposons, d'examiner, dans une disser- « tation, lequel est le plus utile, ou de laisser une entière « liberté dans le choix des sujets, ou d'en proposer « quelques-uns de positifs[3]. »

Stanislas jusqu'au bout resta sourd aux désirs, aux prières de la Compagnie. Elle n'était pas contente ; mais comment le prince n'aurait-il pas été persuadé qu'il ne pouvait jamais se tromper, et que seul contre tous il avait nécessairement raison? Aux séances publiques on ne cesse de vanter son jugement merveilleux, son intelligence supérieure, son incomparable sagesse. On lui prodigue les louanges les plus outrées, et l'on assure en même temps que jamais personne n'a plus que lui détesté la flatterie. « Stanislas, dit un directeur, fuit jusqu'à « l'ombre de l'adulation, parce que, comme un autre « Théodose, il est convaincu que le flatteur est le plus

1. Séance du 12 janvier 1757.
2. 1er février 1759.
3. *Registres*, III, 110 (séance du 10 janvier 1760).

Digitized by Google

« redoutable ennemi de la société. » Stanislas, le directeur l'affirme, ne se laissera donc pas flatter ; mais savez-vous pourquoi il n'a pas à redouter les flatteurs ? C'est, je vous le donne à deviner, c'est... qu'ils ne peuvent louer une seule vertu que Stanislas n'ait pas[1]. Franchement l'idole aurait pu trouver ce jour-là qu'on lui brûlait un peu trop d'encens.

Au moment où le directeur, M. Thibault, parlait comme je viens de le rapporter, Stanislas venait cependant d'infliger aux académiciens un nouveau dépit : il les avait obligés encore une fois de modifier leur décision relative à l'attribution des prix. Ils se dédommagèrent de leur obéissance par une petite malice : ils firent lire dans la séance solennelle, l'ouvrage qu'eux-mêmes avaient estimé le meilleur de tous, et celui qui avait l'heur d'être préféré par le roi. Et le directeur ajouta : « Le public a « entendu la lecture des deux pièces ; il en devient juge, « et je me tais où une multitude éclairée a droit de pro- « noncer[2]. »

Stanislas s'était si bien habitué à disposer des prix, que nous avons renoncé à signaler la chose année par année. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de raconter à quels incidents assez singuliers un de ces concours donna naissance. En 1760, Coster, qui devint plus tard secrétaire perpétuel de la Compagnie, avait été couronné pour une dissertation que l'on peut lire dans les registres[3], sous ce titre : *la Lorraine commerçante.*

---

1. *Registres,* III, 4.
2. *Registres,* III, 1.
3. III, 157-173.

Digitized by Google

Le discours est intéressant. L'auteur discutait les principes du commerce ; il recherchait ce que l'État doit à ceux qui s'y livrent, et comment on peut le secourir et le protéger. Puis appliquant ses idées à la Lorraine, il montrait comment des erreurs administratives avaient amené dans le duché la décadence du commerce et de l'industrie. Le tableau n'était pas fait pour plaire aux ministres de Stanislas. Aussi, quand, deux ans après, Coster présenta pour le concours deux nouveaux écrits, qui avaient encore trait au commerce et à l'agriculture, des influences toutes-puissantes le firent écarter. Mais l'Académie, qui n'avait pas eu la permission de lui décerner un prix, résolut de lui donner une ample compensation. A la séance du 3 février 1762, « quelqu'un « ayant parlé des deux ouvrages présentés au dernier « concours par M. Coster, et qui, par des égards de poli- « tique seulement, n'avaient pas remporté le prix, on « jugea qu'un génie aussi heureux, et qui, par des « lettres nouvellement imprimées sur le commerce de « cette province, avait donné de si grandes preuves de « sa force et de sa solidité, méritait certainement une « place à l'Académie, tout le monde applaudit à cette « idée, et il fut dit que M. Coster témoignerait lui-même « désirer cette place, et qu'ensuite de sa demande il « serait admis et reçu en qualité d'académicien[1] ».

Coster fut en effet élu, et on fixa sa réception à la première assemblée publique. Stanislas avait souvent imposé des membres à la Société ; mais jamais il n'avait repoussé ceux qu'elle avait choisis. Le nouvel élu fut

1. *Registres*, III, 438.

Digitized by Google

l'objet d'une exception fâcheuse. Pendant près de deux ans il n'est plus du tout question de lui dans les registres, pas plus que s'il n'avait jamais existé. Que s'était-il donc passé? Le procès-verbal du 18 octobre 1763 va nous l'apprendre. Après avoir fait longtemps défense d'admettre Coster, le roi avait enfin levé l'interdiction; Coster avait même eu l'honneur d'aller lui en porter ses très humbles remerciements; et sa réception avait été décidée et annoncée pour la séance du 20. Il semble bien que cette fois rien n'empêchera plus Coster d'occuper la place à laquelle il a été appelé. Mais à la dernière heure, Stanislas change encore d'idée, et voici la lettre qu'il fait écrire au secrétaire perpétuel par le chancelier, M. de la Galaizière:

« Vous savez, Monsieur, que le roi fit, il y a quelque « temps, défense à l'Académie d'admettre le sieur Coster « au nombre de ses membres, pour avoir encouru la « disgrâce de M. le contrôleur général. L'indisposition « de ce ministre n'ayant pas cessé, les intentions de S. M. « sont toujours les mêmes; de quoi vous voudrez bien « informer la Compagnie[1]. »

Remarquez que dans cette lettre il n'est rien dit de la permission qu'avait donnée le roi. Personnellement Stanislas n'avait aucun grief contre Coster; mais M. le contrôleur général en avait beaucoup, et peut-être aussi, je serais tenté de le soupçonner, M. le chancelier; et comme l'autorité des ministres, imposés à la Lorraine par la Cour de France, était grande, en cette occasion ce fut le roi qui, de son propre aveu, et cet aveu nous

1. *Registres*, III, 530-531.

Digitized by Google

semble assez naïf, céda au contrôleur général, haut et puissant personnage à qui il ne faisait pas bon de déplaire.

Le ministre finit sans doute par se désister de son opposition. Au mois de mai 1765, Stanislas était au château de la Malgrange. Le premier président de la Cour souveraine, M. du Rouvrois, alors directeur, se rendit auprès de lui pour lui présenter diverses requêtes au nom de l'Académie, et il saisit cette occasion pour lui parler de M. Coster, « cet excellent sujet, si propre à « faire honneur à la Société royale ; quelles raisons pou- « vaient avoir retardé si longtemps sa réception ? Il sup- « pliait S. M. de vouloir bien lui dire si c'était elle « véritablement qui y mît obstacle. Sur quoi le roi « témoigna n'avoir jamais eu ce dessein[1]. » La réponse était au moins singulière. Quoi qu'il en soit, le premier président ne perdit point de temps pour mettre à profit l'autorisation royale ; et le surlendemain, qui était jour de séance publique, Coster put enfin prononcer son discours de réception.

Dans toute cette affaire Stanislas fait preuve d'une extrême faiblesse à l'égard de ses ministres, faiblesse qui contraste grandement avec la résistance qu'il oppose aux plus justes demandes de l'Académie. Si l'on ne savait que les entêtements séniles sont souvent les plus difficiles à vaincre, on ne comprendrait pas cette obstination à ne rien changer, malgré toutes les bonnes raisons qu'on peut lui donner, à certains articles du règlement, tandis que de lui-même il revient, sans qu'on sache

1. *Registres*, IV, 43.

Digitized by Google

pourquoi, sur des dispositions que l'on avait pu espérer durables. C'est ainsi que les membres de l'Académie ne recevaient plus les jetons qui devaient leur être distribués, quand ils assisteraient aux séances. Nous l'apprenons par le procès-verbal de la séance du 16 juin 1761; mais il semble fort probable, d'après quelques lignes d'un discours allégorique de M. Pierre, *Fragments d'une histoire grecque trouvés dans les ruines de Pylos*[1], que, déjà en 1757, la décision de Stanislas relative aux jetons, sans être formellement rapportée, n'était plus exécutée.

Ce n'était pas la seule économie faite aux dépens de la Société. En 1748 Stanislas avait affecté au soulagement des pauvres et des malades une somme annuelle de 8000 livres. Plus tard il résolut de l'augmenter : l'intention était excellente, et la libéralité du roi n'aurait pu être que fort louable; mais elle ne lui coûta rien : l'Académie en fit les frais. Le 26 novembre 1757 une ordonnance est rendue, en vertu de laquelle le traitement des censeurs qui viendront à décéder recevra une nouvelle destination : il accroîtra la fondation faite pour les malheureux. Quatre ans après, le 23 novembre 1761, toujours pour la même œuvre de bienfaisance, un nouvel édit : au lieu de 3000 livres par an pour l'entretien de la bibliothèque, il n'y en aura plus que 1000; et en outre les 1200 livres pour les prix seront réduites de moitié. Les retranchements étaient considérables; l'Académie fut émue; il y avait de quoi. Aussi, dans sa séance du 24 novembre, elle avait tout d'abord, — je cite le procès-verbal, — « déterminé des remontrances à S. M.

1. *Registres*, II, 584.

Digitized by Google

« sur un changement où elle croyait sa gloire aussi inté-
« ressée que l'utilité publique. Elle trouvait surtout la
« réduction des prix à moitié propre à éteindre l'émula-
« tion que ces prix avaient excitée dans la province ». Les plaintes avaient dû être vives, j'imagine, parmi les membres. Toutefois, le premier feu une fois jeté, aucune suite ne fut donnée à ce projet de réclamation; car le procès-verbal ajoute : « Ce qui a empêché la Société de
« nommer des députés pour faire des remontrances, a
« été le peu de succès de celles qu'elle a su avoir été
« faites au roi par M. le secrétaire perpétuel. » Personne ne se souciait sans doute d'aller, en se heurtant contre le parti pris du roi, encourir sa mauvaise humeur.

La Société, à ce qu'il semble, n'avait plus grand'chose à perdre; mais cependant quelques mois plus tard les académiciens se virent dépouillés d'un privilège qui peut paraître d'importance assez médiocre, mais auquel ils tenaient, et avec raison. Au mois de juin 1763, Stanislas ordonna de transférer la bibliothèque du palais ducal à l'hôtel de ville; l'Académie suivait la bibliothèque, et les séances publiques devaient se tenir désormais dans le grand salon carré. Ce n'étaient là que des mesures d'ordre; mais voici de quoi la Société pouvait être mécontente : jusqu'alors elle avait eu la haute direction de la bibliothèque; cette direction lui était enlevée, et remise au gouverneur et à l'intendant de Lorraine et Barrois, et, sous leurs ordres, au lieutenant-général de police et aux officiers municipaux. De plus les académiciens avaient toujours pu emporter des livres pour leurs travaux particuliers; désormais ce droit leur était retiré! Ils firent à ce sujet présenter des observations au roi, qui

Digitized by Google

maintint quand même sa décision, et n'autorisa le prêt des livres que pour les académiciens qui seraient retenus chez eux par la maladie ; et pour s'assurer qu'on n'éluderait pas sa volonté, il ordonna que toute demande de prêt lui fût soumise : il se réservait de statuer lui-même[1].

Ces prescriptions fort peu gracieuses feraient croire que Stanislas ne s'intéressait plus à son Académie. Cependant il était toujours fort sensible aux éloges qu'elle pouvait donner à ses mérites d'auteur, et il les recherchait. Il y faisait lire ses compositions, même celles qui semblaient le moins destinées à être divulguées. En bon père, il avait écrit des avis pour Marie Leczynska, lors de son mariage avec Louis XV. Il ne veut pas que ce produit de sa plume soit plus longtemps pour la reine de France toute seule : il a l'idée, que nous pouvons trouver bizarre, de mettre le public dans la confidence des conseils qu'il avait donnés à sa fille ; et pendant deux séances M. de Solignac lit ces instructions, que S. M., dit-il, lui a permis de retoucher[2].

Un beau jour Stanislas vient de faire imprimer un livre, intitulé : *Recueil de diverses matières*. Il n'y a pas mis son nom, il est vrai, mais tout le monde sait bien que l'ouvrage est de lui. N'importe, il l'envoie à l'Académie, pour qu'elle lui en dise son sentiment ; et comme si on pouvait croire à l'anonyme, « l'auteur s'annonce « pour un jeune homme qui essaie ses forces, ses talents, « qui consulte s'il doit continuer ou s'arrêter ». L'Aca-

1. *Registres*, III, 564-566.
2. *Registres*, III, 454.

Digitized by Google

démie se réunit fort nombreuse ; on feignit d'ajouter foi à cette histoire assez puérile, et l'on ne fut pas, comme vous allez le voir par ces lignes que j'extrais des procès-verbaux, avare de louanges pour le prétendu jeune homme : « Nous sommes certainement d'avis que « son coup d'essai est un coup de maître, qu'il a atteint « à la perfection, qu'il mérite d'être couronné. Il écrit « en chrétien éclairé et soumis, en savant philosophe, en « excellent politique ; sa morale est divine, sa philosophie « saine, sa politique humaine et bienfaisante ; son style « est précis et pur ; ses pensées solides et sublimes, ses « comparaisons justes et brillantes ; chaque objet pour- « rait fournir de matière à la composition d'un gros vo- « lume ; il renferme en peu de lignes tout ce qu'on en « peut dire. Voilà, en abrégé, le jugement de l'Aca- « démie [1]. »

C'est à la séance du 29 mai 1765 que se passa toute cette petite comédie. Stanislas avait alors quatre-vingt-huit ans. En donnant de si grands éloges aux élucubrations de ce vieil enfant, l'Académie voulait, non pas seulement caresser l'amour-propre de l'écrivain, mais réveiller la générosité du roi. Quelque temps auparavant, à son dernier voyage à la Malgrange, Stanislas, sur les sollicitations du directeur, avait promis de rendre à la Société 2,000 fr. [2]. On crut l'occasion favorable pour lui rappeler et lui faire tenir cet engagement. L'Académie, disait-on, pour récompenser l'œuvre si remarquable qui venait de lui être adressée, n'attendait que d'être moins

1. *Registres*, IV, 56.
2. *Idem*.

Digitized by Google

indigente. Au nom, et en vertu d'une délibération de la Société, le directeur écrivit en ce sens à M. de Solignac [1].

De réponse, nous n'en trouvons aucune dans les procès-verbaux. Dans tous les cas, s'il y en eut une, elle ne fut point telle qu'on l'avait espérée, car les 2,000 fr. ne furent pas rétablis. Stanislas, il est vrai, succombait, au commencement de l'année 1766, victime d'un affreux accident ; mais enfin huit mois s'écoulèrent encore avant sa mort, et c'était beaucoup plus de temps qu'il n'en fallait pour réaliser ses intentions bienveillantes, s'il en avait. Il semble donc bien que Stanislas s'était peu à peu détaché de l'Académie, et qu'après l'avoir d'abord appelée sa fille, il ne ressentait plus guère pour elle que de l'indifférence. Du reste même à l'époque où il prétendait lui marquer le plus de faveur, il n'avait pas songé qu'à intervenir si souvent et si impérieusement soit dans l'élection des membres, soit dans l'attribution des prix, il était le premier à nuire à la considération de la Société qu'il avait établie : rien de plus nécessaire à un corps littéraire et savant que l'octroi d'une juste liberté.

L'Académie éprouva-t-elle de bien profonds regrets de la perte de son fondateur? Elle l'avait loué jusqu'à l'excès pendant sa vie ; elle ne pouvait lui refuser après sa mort un dernier tribut d'éloges. Elle chargea un de ses membres, l'abbé Guyot, de prononcer l'oraison funèbre au service qu'elle fit célébrer pour le roi dans

---

1. M. Simonin (*Mémoires de l'Académie,* année 1851, p. XXXVII) dit que la Société envoya une députation à Stanislas. Il n'est fait dans les procès-verbaux mention que de la lettre du directeur, qui se termine ainsi : « Je vous prie, Monsieur, de lire ma lettre au roi, et de vouloir bien me faire réponse. » *Registres,* IV, 57.

Digitized by Google

l'église des Cordeliers. En outre, dans les séances du 11 mai 1766 et du 21 janvier 1767, MM. de Solignac et de Tressan vinrent lire des discours en l'honneur de Stanislas. Mais à côté des témoignages de la douleur officielle, dans les procès-verbaux perce la satisfaction, discrète sans doute, mais réelle pourtant, d'être enfin affranchie d'une tutelle étroite et impatiemment supportée. Stanislas n'est plus là pour lui imposer ses volontés : l'Académie décide que, pour les prix à décerner, elle prescrira tous les ans, « par un programme « imprimé, les sujets sur lesquels on devra travailler ; « et elle étend à toutes sortes de savants et de gens de « lettres, de quelque nation qu'ils soient, la liberté de « concourir[1] ». Le titre d'associé étranger avait été prodigué outre mesure, à ce point qu'à l'une de ses dernières séances publiques le directeur avait pu dire : « L'Académie est peut-être aujourd'hui la plus nom- « breuse de l'Europe[2]. » Pour rentrer dans le règlement, dont la transgression ne doit pas lui être imputée, la Société s'interdit toute élection nouvelle, et voici comment elle motive sa résolution : « A présent plus maîtres « de nos suffrages que nous ne l'étions durant la vie du « feu roi, notre auguste fondateur, qui, par son caractère « toujours bienfaisant, ne sut jamais refuser les places « qu'on lui demandait dans notre Compagnie, nous de- « vons, non pas diminuer ces places, ce qui n'est pas

1. *Registres*, IV, 268, 382, 402, 608. Toutefois sur ce dernier article, concurrents étrangers, l'application en est réservée, jusqu'à ce qu'un nouveau protecteur (on espère que ce sera le roi de France) l'ait approuvé.

2. *Registres*, IV, 53.

Digitized by Google

« possible, mais du moins ne pas les augmenter, jusqu'à « ce qu'elles soient réduites au nombre marqué d'abord « par nos statuts [1]. » Ailleurs le procès-verbal fait entendre que, dans le passé, plusieurs, à force de sollicitations et d'intrigues, ont obtenu de la trop grande bonté du roi un titre qu'ils ne méritaient guère [2]. Enfin, ceux même qui sont restés le plus dévoués à la mémoire de Stanislas, ne vantent plus comme autrefois ses vastes connaissances : M. de Solignac, par exemple, son fidèle secrétaire, dans une lettre écrite au nom de l'Académie, tout en louant le goût de ce prince pour les lettres et les arts, fait cet aveu : « Ce n'est pas que le roi de Pologne « eût un grand fonds de savoir ; il n'avait jamais eu le « loisir d'en acquérir [3]. » Comme on en rabat maintenant de ces talents universels, si souvent et si pompeusement célébrés !

De tout ce que nous venons de voir, ne résulte-t-il pas clairement que l'Académie, quand elle n'eut plus son fondateur, dut se sentir et se sentit en effet soulagée ? C'est une conclusion que je ne prévoyais pas, je l'avoue, quand l'idée m'est venue d'étudier, d'après les procès-verbaux, l'histoire de la Société à son origine. Les biographes du roi de Pologne, ceux du moins que j'ai lus, se sont fait si bien ses panégyristes, que je m'attendais à trouver un prince toujours sensé, juste, éclairé, bienveillant. A ma grande surprise, nos archives m'ont révélé un Stanislas que je ne soupçonnais point. Je me

1. *Registres*, IV, 228 (séance du 19 novembre 1766).
2. *Registres*, IV, 381.
3. *Registres*, IV, 704.

Digitized by Google

suis efforcé de le représenter fidèlement tel qu'il a été dans ses rapports avec l'Académie. Trop souvent n'a-t-elle pas été pour lui une sorte de jouet, qui l'amusait d'abord, mais dont il s'est fatigué plus tard ?

Si Stanislas, dans ce que j'ai eu à raconter, ne paraît pas à son avantage, je le regrette ; mais qu'y faire ? Comme je le disais en commençant, et que ce soit mon excuse, si j'ai besoin d'être excusé, la vérité a ses droits.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

CLAUDE-FRANÇOIS DENIS

PAR H. LABOURASSE

Nous allons esquisser à grands traits la vie longue, utile et laborieuse d'un pionnier de la science archéologique, d'un infatigable chercheur, ancien membre de notre Académie. Certaines phases délicates de cette existence agitée seront l'objet d'appréciations diverses ; narrateur impartial et fidèle, nous exposerons simplement les faits, laissant le droit de les juger à *Celui qui sonde les cœurs et les reins*.

CLAUDE-FRANÇOIS DENIS naquit à Commercy le 18 décembre 1762. Son père, Claude-Gérard Denis, maître en chirurgie, était chirurgien de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar [1].

---

1. DENIS (Claude-Gérard), né à Commercy le 27 mai 1728, fit ses études à Bar-le-Duc, après lesquelles il fut confié aux soins du docteur Louis de Metz, père du célèbre médecin de ce nom. Initié aux premiers

Digitized by Google

Après avoir étudié à Commercy les éléments de sa langue maternelle, le jeune Denis reçut des notions de latin de son oncle l'abbé Crystallin, curé de Cirey-sur-Vezouse, chez lequel il habita deux ans ; il entra ensuite au collège Saint-Claude de Toul, y fit de fortes études et n'en sortit qu'à la fin de ses humanités en 1780.

Les religieux qui professaient à Saint-Claude avaient distingué Denis comme un élève laborieux, très intelligent, ayant des sentiments élevés, un caractère droit, une nature honnête et bienveillante ; sous leurs auspices il entra au séminaire épiscopal de Toul. Le 11 août 1781, il y fut reçu maître ès arts en philosophie (5e sur 56 élèves à la soutenance de la thèse) ; et le 10 août 1782, maître ès arts en physique (2e de la soutenance sur 47 élèves) ; puis il suivit les cours de théologie depuis le 1er novembre 1782 jusqu'en 1787, époque de son ordination.

---

secrets de la médecine, il alla à Paris, y suivit les cours à Saint-Côme, et devint interne à l'hôtel des Invalides, d'où il fut envoyé, en 1747, à l'armée de France pour le service de santé.

De retour à Paris, il y fit de nouvelles et fortes études, et enfin il revint se fixer à Commercy, où il ne tarda pas à se distinguer par son talent et son zèle. Le roi de Pologne l'honora du titre de son chirurgien ordinaire, et la place de chirurgien-major de l'hôpital étant devenue vacante par la mort de M. Lapaillotte, M. Denis fut appelé à le remplacer, ce qu'il fit avec dévouement et distinction pendant plusieurs années.

M. Denis avait spécialement étudié les accouchements ; il donna en ce genre des preuves de la plus rare habileté. La faveur du roi de Pologne lui fut acquise à la suite d'un accouchement des plus difficiles dont il avait savamment triomphé. Il a composé plusieurs mémoires conservés aux archives de l'Académie royale de chirurgie. Celui qu'il envoya sur une grossesse accompagnée de calculs dans l'ovaire lui valut une médaille d'or de la part de cette société savante.

Il mourut à Commercy le 5 janvier 1794, regretté de tous.

(Dumont, *hist. de Commercy*.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Phot. J. Royer, Nancy.

C. - F. DENIS

1762 - 1853

Digitized by Google

Nommé vicaire de la paroisse Saint-Pantaléon de Commercy en février 1787 [1], Denis devint peu après premier vicaire, et le curé de la paroisse, M. Prenelle, étant mort en 1790 [2], « l'embarras de choisir entre deux bons sujets et la minorité d'âge [3] », furent les seules causes pour lesquelles il ne le remplaça pas.

Le jeune prêtre accepta sans arrière-pensée les idées nouvelles, et sans prévoir quelles en seraient les conséquences et les abus. En 1790, une *Société des Amis de la Constitution* s'étant formée à Commercy, il accepta d'en faire partie et en devint le secrétaire. Quelque temps après, dans le cours de la même année, il fut élu membre du conseil général de cette ville ; et en janvier 1791, il représenta comme délégué la Société des Amis de la

1. On voit, dans les registres de l'état civil, déposés aux archives de la mairie de Commercy, — les prêtres étant alors chargés seuls de la tenue de ces registres, — que le premier acte reçu par lui comme vicaire est daté du 29 mars 1787.

2. Son éloge fut prononcé en chaire par C.-F. Denis, en 1790, le jour de la Septuagésime. — La famille en a conservé le manuscrit original.

3. Voici comment s'expriment, sur le compte du jeune vicaire, les membres composant le directoire de Commercy dans une adresse à l'évêque de Verdun, du 15 mars 1791 : « L'embarras de choisir entre deux bons sujets et la minorité d'âge ont été les seules causes pour lesquelles il n'a point remplacé M. Prenelle, curé de Commercy, après sa mort arrivée au mois de février 1790, et nous croyons pouvoir vous assurer que, sans la lettre par laquelle vous avez bien voulu nous annoncer l'intention où vous étiez de le choisir pour un de vos vicaires, MM. les électeurs l'auraient nommé à la cure de Void. » Signé : Lequeux, Vauthier, Collignon, Clesse, procureur-syndic, et Liouville, secrétaire.

Aux termes du décret de l'Assemblée nationale qui établissait la constitution civile du clergé (12 juillet 1790), les évêchés et les cures étaient alors conférées par l'élection. Cette mesure jugée libérale affranchissait les évêques de l'autorité du Saint-Père et détruisait l'unité de l'Église, à la façon du schisme grec.

Digitized by Google

Constitution près du Directoire du district, le 11 janvier, jour de la première adjudication définitive des domaines nationaux [1].

Un mois plus tard, C.-F. Denis fut nommé par l'évêque constitutionnel Aubry, ancien curé de Véel, vicaire général épiscopal, à peine âgé de vingt-huit ans, pour le district de Commercy, et dans une lettre dont nous avons cité plus haut une partie, les membres du Directoire du district félicitent comme il suit l'évêque de l'excellent choix qu'il vient de faire dans la personne du jeune vicaire :

« Nous ne pouvons qu'applaudir au parti que vous avez pris de choisir un de vos vicaires dans chaque district, et le choix que vous avez fait de M. l'abbé Denis, premier vicaire à Commercy, ne peut qu'exciter en nous un sentiment de reconnaissance.

« Élu membre du conseil général de la commune, il a fait servir son patriotisme et ses talents au bien public. Des ouvrages en faveur de la Révolution font un éloge complet de ses vertus civiques, et ses instructions chrétiennes lient la Constitution à la religion... Sa nomination à la place de vicaire de Commercy avait précédé son ordination, et était dès lors un témoignage non équivoque de l'aptitude qu'on lui présumait pour l'exercice du saint ministère. La manière dont il s'en est acquitté a justifié cette confiance. »

Modeste et simple, Denis partit pour Verdun, ne voyant dans sa situation nouvelle que l'occasion de servir

1. Voir l'extrait des Registres de la Société des Amis de la Constitution de Commercy, janvier 1791.

Digitized by Google

à la fois plus utilement la cause de la religion et celle de la liberté et de la paix publique [1].

Entraîné par le courant de ses illusions patriotiques, Denis prêta le serment constitutionnel avec les autres vicaires épiscopaux, au nombre de seize, le 15 mai 1791, et prononça à cette occasion un discours dont nous extrayons ce qui suit :

« C'est surtout des vertus civiques, c'est surtout de la patience et du courage, de l'union et de l'oubli des torts que peuvent naître la force et le concert si nécessaires pour soutenir, et les principes des premiers siècles de l'Église renouvelés, et les bases sociales ressuscitées.

« Ministre des autels, nous serons les prédicateurs des vérités de la foi et de la morale, et bons citoyens, nous serons les prédicateurs des vérités civiles.

«... Nous sommes prêts à mourir plutôt que de refuser respect et obéissance aux lois de la patrie parce que Dieu les confirme, disait autrefois l'un des frères Macchabées : c'est ce que nous répétons aujourd'hui.

«... Nous jurons de remplir nos fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Tout entier à ses fonctions sacerdotales, il resta d'abord étranger aux choses de la politique, mais bientôt il fut amené à y prendre une part active.

Pendant que la Révolution poursuivait son œuvre à Paris, il s'établit à Verdun comme dans la plupart des

1. Le dernier acte de l'état civil reçu par Denis comme vicaire de Saint-Pantaléon est daté du 2 mars 1791.

Digitized by Google

villes de France des camps divers : le camp de la réaction, celui des principes modérés, celui de la Révolution à outrance.

Sympathique aux institutions nouvelles, mais ennemi de tout excès, Denis devait naturellement prendre place au milieu de ceux qui combattaient également une dangereuse réaction et la révolution sanglante. Il devint membre de la « Société des Amis de la Constitution » fondée à Verdun, il en fut l'un des secrétaires, et comme il l'avait fait à Commercy, il y travailla sans relâche au maintien des idées d'ordre et des sentiments de modération sans lesquels, à ses yeux, l'œuvre de la Révolution ne pouvait être ni durable, ni utilement féconde.

C'est dans cet esprit qu'après le serment solennel prêté par le roi, le 14 septembre 1791, il vota, avec les membres de la Société des Amis de la Constitution de Verdun, une adresse faisant appel à l'union : « Nous aimons la Constitution et la paix... En présence des périls accumulés autour de la liberté publique, une union fortement cimentée, l'empire sévère et absolu de la loi : voilà nos seules sauvegardes. » [V. cette adresse signée : DELAYANT, *président ;* CLÉMENT PONS et DENIS, *secrétaires* (fin septembre 1791).]

Mais les faits se succédaient avec rapidité dans la capitale ; les émigrés intriguaient à Bruxelles, à Worms et à Coblentz contre leur patrie ; le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche avaient fait connaître, par la déclaration de Pilnitz (27 août 1791) leur intention formelle de rétablir Louis XVI dans tous ses anciens droits ; et le duc de Brunswick, généralissime des armées coalisées, envoya aux Français, le 25 juillet suivant, un arrogant

Digitized by Google

manifeste auquel la France répondit, le 20 avril 1792, par une déclaration de guerre. Sa frontière nord était couverte par plus de cent mille hommes sous les ordres de Kellermann et de Dumouriez.

Le 19 août suivant, l'armée ennemie envahit notre territoire entre Longwy et Thionville, investit la première de ces places, s'en empara presque sans coup férir et se dirigea sur Verdun.

Cette ville, place frontière, n'était pas en état de défense ; des travaux de réparation aux remparts furent ordonnés ; dès le 22 juin, chacun y travailla avec ardeur ; la garnison, comprenant 3,500 hommes, et les bourgeois ayant à leur tête les corps administratifs, rivalisèrent de zèle dans cette tâche patriotique. Denis voulut, comme les autres, payer sa dette à la défense du pays, et tant que durèrent les travaux, le vicaire épiscopal fut un simple ouvrier qui, par son exemple, excitait les autres.

Le 30 août 1792, l'armée prussienne, sous les ordres du roi de Prusse et du duc de Brunswick, campa en vue de Verdun, sur les hauteurs de Saint-Michel. Commandée par le colonel Baurepaire, la garnison était disposée à une héroïque résistance. Le bombardement de la place, commencé le 31 août au soir, ne cessa qu'à huit heures du matin le 1er septembre. Des incendies éclatèrent sur quelques points ; quatre maisons furent réduites en cendres et quatre-vingts autres considérablement endommagées. La bougeoisie prit peur ; un conseil civil et militaire s'assembla ; Beaurepaire et Marceau cherchèrent en vain à démontrer la possibilité de la défendre ; la crainte l'emporta, et après une première sommation de l'ennemi restée sans réponse, la ville, con-

Digitized by Google

vaincue de l'inutilité d'une résistance efficace, capitula le 2 septembre[1].

Le 3, les Prussiens, suivis d'un grand nombre d'émigrés, entraient dans la place, y rétablissaient tout sur le pied de l'ancien régime, et jetaient en prison ses principaux défenseurs. Denis et quelques autres membres du conseil épiscopal, qui comptaient parmi ceux-ci, furent écroués le 12 septembre à la citadelle. L'évêque Aubry fut banni de son palais ; les prêtres constitutionnels et tous les citoyens connus pour leurs sentiments révolutionnaires durent quitter la ville épiscopale.

Le succès de l'ennemi ne fut pas de longue durée ; il y eut chez lui quelque hésitation à la suite de son échec à Valmy et les troupes françaises s'étant avancées, les Prussiens et les émigrés se retirèrent devant elles sans résistance et sans combat. Le 12 octobre, le lieutenant-général de Courbière, au service de la Prusse, capitulait ; le 14, à midi, les généraux Valence et Galbaud entraient à Verdun à la tête de leurs troupes et reprenaient possession de la place au nom de la République française.

Aussitôt les soldats, suivis du peuple en masse, se portèrent sur la citadelle aux cris de « Vive la Nation ! Vive la République ! » et ouvrirent aux prisonniers les portes de leurs cachots. Après une captivité de cinq semaines, Denis et les autres patriotes étaient rendus à la liberté.

Le même jour (14 octobre), Jean-Baptiste Aubry et ses vicaires furent réintégrés dans leurs fonctions. Mais de-

1. Comme souvenir du siège, C.-F. Denis conserva un pot à feu ennemi, que garde encore sa famille.

Digitized by Google

puis vingt mois qu'il habitait Verdun, Denis n'était pas retourné dans sa ville natale ; son père, inquiet sur son sort, désirait le revoir. L'évêque l'autorisa à partir pour Commercy où il devait recevoir la récompense inattendue de sa belle conduite pendant le siège.

Tandis qu'il se livrait aux joies de la famille sous le toit paternel, une députation vint le prendre et le conduisit sur la place publique de Commercy, où la municipalité lui décerna une couronne civique, 18 octobre 1792[1].

Quelques jours après, Denis rentrait au palais épiscopal, n'ayant d'autre pensée, d'autre sentiment que celui de se consacrer au bien général, et lorsque la République fut proclamée, lui et ses amis politiques, adhérant à la nouvelle forme de gouvernement, lui prêtèrent aussitôt un concours dévoué.

Le 23 octobre 1792, un mandement de l'évêque de Verdun ordonna de chanter un *Te Deum* d'actions de grâces pour les victoires remportées par les armées françaises, et un service solennel pour les citoyens morts dans les récents combats. Cet acte public, dont C.-F. Denis fut le rédacteur, contient sa profession de foi tout entière :

« Oublions nos calomniateurs et nos oppresseurs, — y est-il dit, — si la religion commande le pardon des injures, la philosophie n'en fait pas moins un devoir...

« Dieu nous est témoin que nous ne conserverons point de ressentiment contre ceux qui nous ont si injustement

1. Cette couronne de chêne, ornée de cocardes et de rubans tricolores, est précieusement conservée par sa famille.

Digitized by Google

outragés et que les membres de notre Conseil, qui avaient été tyranniquement jetés dans les prisons ou envoyés en exil, ne nourrissent dans leurs cœurs aucun esprit de vengeance; hélas! puissions-nous, par de plus grands sacrifices, cimenter la félicité publique!

« Dieu des armées, vous qui distribuez les succès et qui, jusqu'à ce jour, avez visiblement dirigé notre Révolution, ne nous retirez pas votre secours. Nous vous le demandons avec d'autant plus de confiance que ce fut en République que vous établîtes votre peuple chéri, et que, pour le détourner de se donner en Roi, vous lui fîtes faire par Samuel une longue description des maux qui naîtraient du gouvernement monarchique. Ministres de vos autels, nous ne cesserons de lever, comme Moïse, les bras vers votre trône, tandis que nos compatriotes combattront dans la plaine, et nous les inviterons ensuite à se réunir à nous dans notre temple pour y chanter vos louanges et solliciter la continuation de votre protection toute-puissante...

« ... Nos très chers frères, faisons, comme Judas Macchabée, des prières pour nos frères défunts. Ne nous arrêtons pas à ceux qui sont morts pour la Loi; étendons la charité chrétienne sur ceux qui ont péri contre leur patrie; prions pour tous. Hélas! les malheureux égarés ont plus besoin des secours de la religion que nos braves défenseurs!

« Puissions-nous vous dire bientôt avec le Psalmiste[1]: « Venez et voyez les prodiges que le Seigneur a opérés « sur la terre, en faisant cesser les guerres jusqu'aux

1. Psalm. 45, v. 9.

Digitized by Google

« extrémités de l'univers. Il a brisé l'arc, il a mis les « armes en pièces et jeté au feu les boucliers [1]. »

En vain, de toutes parts, on faisait appel à l'apaisement ; quatre mois à peine s'étaient écoulés depuis la proclamation de la République que la tête du Roi roulait sur l'échafaud (21 janvier 1793).

Le court exposé de ce qui précède nous a paru nécessaire pour jeter une exacte lumière sur la conduite et les sentiments politiques du jeune vicaire général.

Déjà la religion semblait n'être plus qu'un vain mot ; l'on sentait s'avancer à grands pas l'absolue suppression du culte ; les membres du Conseil de l'Évêque de Verdun n'avaient plus, à proprement parler, que des fonctions nominales.

Le 14 juillet 1793, à la suite d'une pétition émanant des citoyens du faubourg de Breuil, le « Conseil général » de Commercy demanda au curé de cette ville d'inviter C.-F. Denis à vouloir bien se rendre au désir de ses compatriotes en devenant desservant de ce faubourg [2]. Denis

---

1. Le mandement se termine ainsi :

« Donné à Verdun, d'après l'avis de notre Conseil, le 23 octobre 1792, l'an premier de la République française.

† Aubry, évêque du département de la Meuse.

Par le citoyen évêque :

Denis, vicaire épiscopal.

2. « Je soussigné, curé de Commercy, déclare adhérer au vœu des citoyens de Breuil, autant par inclination pour eux que pour ma satisfaction particulière. En conséquence, je prie le citoyen Denis de se rendre aux désirs de ses concitoyens après avoir rempli les formalités voulues par la loi. — A Commercy, le 18 juillet 1793. — Signé : Bussy. »

On voit aux actes de l'état civil de la mairie de Commercy qu'il a reçu, en sa qualité de desservant de Breuil, les actes des mois d'août et septembre 1793.

Digitized by Google

s'empressa de déférer à ce vœu qui amoindrissait sa situation, et conserva le poste de desservant jusqu'à l'abolition du culte (octobre 1793).

A partir de cette époque, une existence nouvelle commença pour lui. Il fallait vivre ; il avait des sœurs à sa charge ; son père, le chirurgien charitable autant que désintéressé, était atteint déjà de la maladie qui l'enleva quelques mois plus tard. Il créa une imprimerie avec librairie à Commercy, et publia aussitôt un « Livre élémentaire pour la jeunesse », qui eut la bonne fortune d'être recommandé aux autorités constituées du district de Commercy par arrêté du représentant du peuple Mallarmé le 4 ventôse an II (22 février 1794).

Mais sous le régime de la Terreur nul n'était sûr du lendemain. A peine Denis avait-il fait imprimer cet ouvrage, qu'il était enlevé à ses presses et conduit, en exécution d'un arrêté du même Mallarmé du 20 germinal (11 avril 1794), à la prison de Verdun ; il y fut écroué et mis à la disposition du tribunal révolutionnaire sous l'inculpation de fédéralisme, comme ayant, en 1793, signé avec 103 personnes notables un écrit destiné à éloigner de notre pays la Terreur, alors à son début, et rédigé par le jeune, savant et malheureux Delayant. Denis fut relaxé dans les premiers jours de floréal (fin d'avril), grâce en partie sans doute à l'intervention d'Étienne Psaume, administrateur du district de Commercy, et du conventionnel Clément Pons (de Verdun).

Voici le texte de la lettre adressée à cette occasion à E. Psaume par le secrétaire de Mallarmé ; cette pièce montre assez quels dangers pouvaient courir à cette funeste époque tous les hommes politiques.

Digitized by Google

« A Clermont (Meuse), le Nonidi 29 germinal.
« 2e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE UNE, INDIVISIBLE ET POPULAIRE.
« *Égalité, Liberté, Unité, Fraternité ou la Mort.*

« *J.-J. Regnault (de Bar-sur-Ornain) au républicain Psaume, administrateur du district de Commercy.*

« Tu m'as rendu justice, citoyen, en pensant que j'étais le véritable ami des patriotes, et j'oserai dire même, *c'est par là que je vaux, si je vaux quelque chose.* Mais je crois la rendre aussi à ta bonne foi et à Denis pour lequel tu t'intéresses en t'avouant franchement que je l'ai regardée comme surprise et lui comme coupable, au moins d'une grave erreur. Dans le sistême révolutionnaire qui nous organise, le juge des citoyens quel qu'il soit soulève peu le rideau qui cache l'intention : il lui suffit du fait, et le fer des loix frappe également Brissot criminel et Boileau égaré. Ce principe général, dont la sévérité est légitimée par les crispations nouvelles qu'éprouve le corps politique, doit s'appliquer, au moins en partie, à la circonstance présente, et puisque l'erreur seule inspira Denis, il commencera par trouver dans son cœur le témoignage de sa bonne intention, que lui refusent les hommes qui ne voient que le fait.

« Sa détention cependant n'étant que de sûreté générale est provisoire; elle se terminera avec la procédure intentée contre Delayant, ce qui ne peut être long. Mais nous étions si certains que cet Icare nouveau n'était que le prête-nom de beaucoup d'autres moins téméraires, mais plus scélérats que lui, que nous n'avons pas hésité à faire arrêter et juger tous les Dédales qui lui avaient attaché

Digitized by Google

des ailes, et pour n'en manquer aucuns, il fallait envelopper dans un mandat général de Détention tous les signataires de son œuvre impie. Grâce au ciel, ils ne sont pas tous criminels ! huit à dix, je crois, sont en présence de la justice aujourd'hui ; demain leurs têtes infâmes roulera sur l'Échaffaud, après demain Denis sera libre. Je te salue et t'invite à saluer cet augure. Je remercie Pierron de son souvenir et te prie, citoyen, de me conserver au tien.

« Signé : J.-J. REGNAULT,
de Bar-sur-Ornain [1]. »

En effet Denis fut élargi ; mais après de longs débats dans lesquels plus de cent témoins furent entendus, le 25 avril, cinq personnes, Delayant, *sa digne mère* Anne Demangeot, Marchal, procureur-syndic, Perrin, directeur de la poste, et Mouton, vicaire épiscopal, condamnées à mort, portèrent sans délai leurs têtes sur l'échafaud, martyrs de l'ordre public.

« La justice alors était expéditive. C'est le 11 avril qu'avait paru l'ordre de Mallarmé ; le tribunal fut saisi le 12; l'instruction, commencée le même jour, se termina le 21, la veuve Delayant incriminée seulement le 24, les débats ouverts le 25 et les tombes fermées le soir de ce même jour. (DUMONT, *Histoire de Saint-Mihiel.*)

On voit quel danger avait couru Denis.

Rentré dans ses foyers, Denis devait croire qu'il était libre, et qu'il ferait sans obstacle les différents voyages que pouvait exiger sa profession d'imprimeur ; il le pen-

1. Regnault suivait Mallarmé, rédigeait ses écrits, dictait ses arrêts. — *Note manuscrite de C.-F. Denis.*

Digitized by Google

sait d'autant plus, que le représentant du peuple Mallarmé l'avait nommé *membre du Comité de surveillance à Commercy.*

Néanmoins comme Mallarmé, en date du 12 floréal, à Briey, avait rappelé à l'exécution de son arrêté de germinal, Denis lui écrivit le 24 floréal ; et par la réponse, datée du 26, il vit que, membre du Comité de surveillance, il était surveillé lui-même. Cette réponse porte en tête : « Mallarmé, représentant du peuple français, envoyé pour l'exécution des mesures de salut public et l'établissement du gouvernement révolutionnaire dans les départements de la Meuse et de la Moselle, au *citoyen Denis, imprimeur à Commercy et membre du Comité de surveillance.* » Après lui avoir fait connaître qu'il « ne peut se départir de ses mesures de sûreté générale », le représentant ajoute : « Rien ne t'est plus facile que de charger quelqu'un de confiance pour faire les différents voyages que ton nouvel état peut exiger. » Il termina par ces mots : « Relativement à la place à laquelle je t'avais nommé lors de l'épuration des autorités constituées de la commune de Commercy, comme je ne t'ai pas destitué, et que tu as été acquitté dans l'affaire de Verdun, tu rentres de droit dans tes fonctions. »

On organisait ainsi le gouvernement révolutionnaire, avec « *la haine aux modérés* », mais en se servant des modérés, qui seuls pouvaient établir quelque chose !

Denis resta donc interné à Commercy et continua ses travaux d'imprimerie et d'administration communale.

La chute des terroristes au 9 thermidor (27 juillet 1794) ne lui rendit pas sa liberté, car il fut atteint par l'article 8 de l'arrêté du représentant du peuple Dela-

Digitized by Google

croix[1], en date à Sedan du 21 fructidor an II (7 septembre 1794), portant : « Tous ex-prêtres qui ne sont point mariés, ou veufs avec des enfants, seront tenus de se retirer, ou de rester dans les communes chefs-lieux de districts, ou dans celles qui contiennent une population de 1,200 individus au moins. »

Les termes de cet article 8 démontrent que, depuis près d'une année, c'est-à-dire dès l'abolition du culte, des prêtres s'étaient mariés.

Par un nouvel arrêté, pris à Montmédy le 25 fructidor (11 septembre), le représentant Delacroix interpréta ces dispositions en les rendant plus rigoureuses encore ; ce nouvel arrêté prescrivait : « Le Comité révolutionnaire établi dans chaque chef-lieu de district désignera nominativement à chaque ex-prêtre qui n'est point marié, ou veuf sans enfants, la commune où il doit se retirer, en observant de ne désigner que les communes où la population s'élève à 1,200 individus, *et dans lesquelles lesdits ex-prêtres n'aient jamais exercé aucunes fonctions curiales.* »

En conséquence, Denis ne pouvait plus conserver son établissement à Commercy, y ayant été deux fois vicaire.

Une option s'imposait à lui :

Rome indiquait de fuir ou de souffrir. La Convention nationale décrétait un troisième parti à prendre : le mariage. Alors il épousa l'une des filles du fermier des tabacs de Commercy.

C.-F. Denis voulut mettre en repos sa conscience. Avant de contracter son union, il s'adressa au curé

1. *Charles Delacroix,* représentant du peuple dans les départements des Ardennes et de la Meuse.

Digitized by Google

Aubry et, après avoir reçu les appréciations de son ancien évêque, il lui envoya une thèse en faveur de la *légitimité du mariage des prêtres,* ouvrage qu'il publia plus tard.

« Je me retire de l'arène — y dit-il dans sa préface — pour rester spectateur paisible, mais souffrant, de l'agitation de l'Église et de l'État, pour vivre en bon citoyen, au milieu de mes compatriotes, en bon chrétien parmi les fidèles, en bon époux dans ma famille. »

On peut lire aux actes civils de Commercy, an III de la République française, à la date du 26 vendémiaire (17 octobre 1794), l'acte de mariage de Denis (Claude-François), imprimeur, avec Le Rouge (Anne-Marie).

Habitué au travail, C.-F. Denis se livra assidûment à celui qu'exigeait sa profession, ce qui ne l'empêcha pas de remplir en même temps toutes les fonctions publiques qui furent confiées à son dévouement.

Nommé officier dans la garde nationale, — juge suppléant au tribunal du district (29 brumaire an III, 10 novembre 1794), — adjoint municipal — et fin 1797, président de l'administration municipale, — il déploya dans ces multiples situations, occupées sans interruption pendant quatre années, les ressources de son intelligence, de son esprit pratique et de son activité.

Aussi, lors de l'institution des sous-préfets sous le Consulat, il fut désigné, en sa qualité de président de l'administration municipale, comme sous-préfet provisoire le 29 ventôse an VIII (20 mars 1800), et peu de temps après nommé maire de Commercy (22 floréal an VIII, 12 mai 1800), avec le général de brigade Monter comme adjoint.

Il apporta autant de modération que de zèle dans son

Bayerische Staatsbibliothek München
Digitized by Google

administration, qu'il continua tant que le lui permirent ses occupations littéraires et commerciales, chaque jour plus considérables, et en toute circonstance il reçut des preuves de confiance et d'estime. C'est ainsi que la première assemblée cantonale de Commercy l'élut membre du Collège électoral de l'arrondissement (1er prairial an XI, 21 mai 1803), pour la formation des listes de présentation des candidats et suppléants des candidats au Corps législatif.

Quelques mois avant cette élection flatteuse, Denis, suivant ses propres expressions (relevées dans une note personnelle manuscrite), s'était *mis en paix avec le ciel et avec les hommes*. A la restauration du culte, J.-B. Aubry avait été nommé curé de Commercy. Le nouveau maire de cette ville, l'ancien vicaire général de Verdun, eut ainsi le double bonheur de se retrouver avec son ancien évêque et de recevoir de ses mains la bénédiction nuptiale aux pieds des autels. En vertu d'une dispense d'ordre sacré du pape Pie VII, représenté par le cardinal Caprara, son légat *a latere*, et d'un décret d'exécution donné par Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, le 10 frimaire an XI, Claude-François Denis et Anne-Marie Le Rouge furent mariés religieusement en l'église Saint-Pantaléon de Commercy le 30 pluviôse an XI (19 février 1803)[1].

---

1. Extrait du registre des actes de mariages de la paroisse Saint-Pantaléon, de Commercy :

« Cejourd'hui trente pluviôse an onze de la République française, dix-neuf février dix-huit cent trois.

« Par-devant nous, Jean-Baptiste *Aubry*, évêque démissionnaire du département de la Meuse, curé de la paroisse Saint-Pantaléon de Commercy, se sont présentés :

« Claude-François *Denis*, imprimeur-libraire, maire de ladite ville,

Digitized by Google

Il n'existait encore aucun journal dans le département de la Meuse : en fonder un à Commercy et le diriger lui-même, tel était le désir de Denis, qui crut le moment venu de réaliser ce projet; il ne lui était donc plus loisible de conserver la mairie. Il offrit avec insistance sa démission au préfet qui, dans sa lettre d'acceptation, lui exprima son regret de voir « un administrateur recommandable comme lui renoncer à des fonctions impor-

---

et Marie-Anne *Lerouge,* l'un et l'autre âgés de quarante ans, lesquels ont déposé en nos mains et en dues formes :

« 1° L'extrait de leur acte de mariage, civilement contracté devant l'officier public de la même ville, le vingt-six vendémiaire an trois de la République ;

« 2° Un décret d'exécution, donné le dix frimaire dernier par M. Antoine-Eustache *Osmont,* évêque de Nancy, lequel en vertu d'une dispense d'ordre sacré accordée au citoyen Denis par Son Éminence le cardinal *Caprara,* légat *a latere* de Notre Saint-Père le Pape Pie sept près le Gouvernement français, nous a spécialement commis à l'effet de donner aux susdits époux, publiquement et en face des autels, selon le règlement du Concile de Trente, la bénédiction nuptiale, et déclarer légitimes aux yeux de l'Église, comme ils le sont à ceux de l'État, leurs enfants procréés et ceux qui pourront naître.

« Après avoir rempli les dispositions contenues auxdits décret et dispense, et nous être assuré que les impétrants s'y sont conformés en ce qui les regarde, avons reçu de nouveau leur mutuel consentement de mariage, et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence des témoins ci-après, savoir :

« Joseph *Montillard,* officier de santé ; Dominique *Boutillot;* Jean-Dominique *Nicolas,* marchands, tous trois beaux-frères aux époux ; Nicolas *Denis,* leur oncle ; Pierre *Boylée,* secrétaire de la mairie ; Charles *Eve* et Claude *Antoine,* négociants, amis desdits époux, tous domiciliés à Commercy.

« Les pères et mères desdits époux sont : ceux de l'époux : défunt Claude-Gérard *Denis,* chirurgien, et défunte Marguerite *Chrystallin ;* ceux de l'épouse : Étienne *Lerouge* et Marie-Anne *Roquillier,* lorsqu'ils vivaient marchands à Commercy.

« Et ont lesdits témoins signé avec nous et les époux : *Denis, Montillard,* Marie-Anne *Lerouge, Nicolas, Denis, Boutillot, Antoine, Boylée, Eve,* et *Aubry,* évêque, curé de Commercy. »

Digitized by Google

tantes ». Le préfet, voulant toutefois le conserver à la gestion des affaires communales, le *nomma* conseiller municipal (17 frimaire an XII, 9 décembre 1803).

Aussitôt Denis se mit en mesure de créer le *Narrateur de la Meuse*, journal dont la publication fut autorisée par arrêté du 7 thermidor an XII, et ayant pour épigraphe : *Prudence et Vérité.*

Il rédigea cette feuille *lui-même*, constamment fidèle à sa devise, ce qui lui valut un succès supérieur à ses espérances. Il y consigna à mesure les intéressants résultats de ses découvertes archéologiques et numismatiques, ce qui rend le *Narrateur* particulièrement curieux. La collection complète du journal, qui compte 1,893 numéros, forme un ensemble de cinquante et un volumes; les cinquante premiers in-8°, et le dernier in-4°. Le premier numéro parut le 5 vendémiaire an XIII (27 septembre 1804), le dernier numéro, le 30 juin 1830, époque où le journal fut cédé[1].

Le *Narrateur* eut donc près de vingt-six années d'existence.

Pendant cette longue période qui s'étend de la fin de la République au commencement du gouvernement de Juillet, le rédacteur du journal s'abstint de toute politique militante, parce que, s'il était libéral, il n'entendait pas se mettre inutilement en lutte avec les gouvernements autoritaires de Napoléon et des Bourbons. D'ail-

---

1. Le cessionnaire de ce journal en a continué la publication à Bar-le-Duc, sous le nouveau titre de : l'*Écho de l'Est*, suite du *Narrateur de la Meuse.*

Quant à son imprimerie, M. Denis la conserva jusqu'en 1843, époque à laquelle il la céda à M. Cabasse.

Digitized by Google

leurs, sa situation comme journaliste le lui interdisait : la presse étant alors réduite à un tel état de vassalité, qu'il fallait à C.-F. Denis toute la *prudence* de sa devise pour pouvoir, sans péril, respecter la *vérité*.

Sans entrer dans le détail des difficultés administratives nombreuses qu'eut à subir le rédacteur du *Narrateur de la Meuse*, notamment aux changements de régime, nous citerons les exigences plusieurs fois répétées des préfets qui voulaient obliger le *Narrateur* à transporter ses presses au chef-lieu du département.

Tout en gardant une sage réserve, Denis n'en suivit pas moins la ligne de conduite la plus droite, et il montra toujours assez de loyauté et d'indépendance pour se concilier l'estime des autorités de la Meuse, ce qui lui permit d'obtenir le maintien à Commercy de son imprimerie et de son journal. Il parvint ainsi à traverser les événements politiques des deux Restaurations et des Cent-Jours[1].

Denis partageait les quelques loisirs que lui laissait sa profession entre les œuvres de bienfaisance et les études

---

1. *Le Résumé de l'histoire de Lorraine*, par H. Étienne (Paris 1825), fournit la preuve suivante de son indépendance et de son patriotisme :

« La bataille de Waterloo ouvrit aux armées coalisées la Lorraine, qui fut tourmentée par des passages continuels de troupes. Un trait suffit pour montrer le patriotisme des habitants, au milieu de toutes les calamités d'une seconde invasion. Un imprimeur de Commercy, M. Denis, à qui l'on proposait une pièce de vers en l'honneur d'un monarque étranger, imita l'exemple de Callot, en répondant qu'il aimerait mieux briser ses presses que de se déshonorer par cette indigne publication. » (Page 318.)

Ce beau trait de Denis est également cité dans la *Biographie des hommes marquants de Lorraine*, par Michel, Nancy, 1829 (page 76), et dans l'*Histoire démocratique de la Lorraine et des Trois-Évêchés*, par T. B. Ravold, Nancy, 1890, tome III, page 961.

Digitized by Google

littéraires et archéologiques qui avaient pour lui un charme extrême.

Franc-maçon depuis les premiers jours de la Révolution, Denis, rose-croix de l'ordre, était affilié depuis le 13 avril 1805 à la *Parfaite Félicité,* orient de Commercy, où il remplissait les fonctions d'orateur, et dont faisaient également partie plusieurs administrateurs et notables de cette époque.

Il était membre de la Société académique des sciences, lettres et arts de Nancy (aujourd'hui Académie de Stanislas) depuis le 10 décembre 1807, de l'Académie celtique de Paris, depuis le 9 juillet 1808, et de l'Athénée de Niord depuis le 28 février 1809.

L'Académie celtique s'étant transformée en Société royale des Antiquaires de France, Denis, comme membre de cette Société savante, fut chargé en 1818, par l'autorité administrative, d'exécuter, sur le sol de l'antique *Nasium,* ville des Leuquois, des fouilles qui ont amené des découvertes aussi curieuses qu'utiles à la science[1]. Les résultats obtenus ont été consignés à mesure dans les numéros du *Narrateur.*

La Société linnéenne de Paris admit Denis dans son sein le 4 avril 1822; la Société philomathique de Verdun le reçut comme correspondant le 16 janvier 1823; et il devint membre de la Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin le 18 mars 1825.

---

1. L'emplacement de Nasium est au village de Naix-aux-Forges, entre Ligny et Gondrecourt (Meuse). — Les objets les plus importants que les fouilles ont fait découvrir figurent à la Bibliothèque nationale de Paris; d'autres, en plus petit nombre, sont au Musée de Bar-le-Duc.

Digitized by Google

Dans le premier numéro de l'*Écho de l'Est*[1], en date du 4 juillet 1830, M. Cartier, directeur de cette nouvelle feuille, consacrait les lignes suivantes à la retraite de son prédécesseur.

« *Retraite de M. Denis.* — Pendant vingt-six années d'agitations orageuses et d'oscillations politiques sans fin, un homme eut en main une arme à deux tranchants ; il pouvait la tourner contre la société ; il préféra s'en servir pour la défense et pour la gloire de son pays. Pendant tout le temps qu'il a dirigé la rédaction du *Narrateur de la Meuse,* M. Denis, observateur instruit, membre de plusieurs Sociétés distinguées, s'est appliqué principalement au maintien de la paix publique, comme aux progrès de la civilisation, sans jamais blesser les convenances sociales, sans attaquer les réputations contemporaines, et sans attirer sur lui les sévérités des sentinelles vigilantes de la Société, il a su rendre son journal intéressant et utile, attentif à tout ce qui se passait autour de lui, et narrateur fidèle, il n'a manqué ni de calme, ni de courage, ni de retenue. M. Denis éprouve aujourd'hui le besoin de la retraite dans un âge avancé ; il y trouvera, nous l'espérons, le repos, les consolations et toute la considération dont il s'est rendu digne par la modération et la sagesse de sa conduite passée. Pour un tel homme, les auréoles académiques sont peu de chose ; l'estime de ses concitoyens est tout.

« Nous succédons à M. Denis comme rédacteur principal du *Narrateur,* auquel nous ajoutons le titre d'*Écho de*

1. Titre du journal à son début à Bar-le-Duc : « *L'Écho de l'Est, Narrateur de la Meuse, de la Moselle, de la Meurthe, des Vosges Marne, Haute-Marne, etc.* »

Digitized by Google

l'Est ; tous nos efforts tendront à justifier la bienveillante recommandation dont M. Denis a bien voulu nous appuyer près de ses nombreux abonnés, et à mériter de plus en plus la confiance des amis de l'ordre et de la tranquillité publique. » C***

C.-F. Denis avait alors près de soixante-huit ans. En désirant un repos qu'il croyait nécessaire, il n'en comptait pas moins consacrer les dernières années de sa vie à ses chères études archéologiques.

Il avait commencé un travail qu'il tenait à continuer, sur les *voies romaines* de la région, étude d'autant plus attrayante pour lui qu'il s'y était livré un des premiers ; à cette époque, en effet, peu de personnes pressentaient l'importance d'une science qui a depuis rendu tant de services. On peut dire que M. Denis a ouvert la voie qu'ont suivie avec autant de talent que de persévérance MM. Bellot-Herment, H. de Widranges, V. Servais et Maxe-Werly, tous enfants de la Meuse.

A peine jouissait-il de sa retraite qu'éclatait la révolution de Juillet, substituant le gouvernement de Louis-Philippe à celui de Charles X et ramenant les libéraux au pouvoir.

Aussitôt la mairie, devenue vacante par la démission du titulaire, fut offerte à C.-F. Denis, qui semblait tout désigné pour ces fonctions. Il avait été le dernier maire de Commercy à la fin de la première République ; il était avant tout un modéré et un constitutionnel ; cédant aux vives instances de l'autorité et de ses amis, ne consultant que son dévouement, il devint le premier maire de cette ville sous le gouvernement de Juillet. Près de

Digitized by Google

vingt-sept ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait dû abandonner l'administration.

Depuis plus d'un an il en avait repris les rênes, lorsque de nouvelles dispositions légales, relatives aux municipalités, lui firent espérer qu'il pourrait, sans inconvénient, se retirer après avoir été un trait d'union entre deux époques, et que le choix du Gouvernement, appelé, par une loi naturelle, à prendre le maire dans le conseil nouveau, se porterait sur un autre que sur lui.

Il n'en fut point ainsi, et une ordonnance du Roi, du 28 janvier 1832, le maintint à la tête de la municipalité de Commercy. Avisé à la fois par le préfet et par le président du Conseil des ministres lui-même, il adressa aussitôt au sous-préfet une lettre dans laquelle il exprimait le regret « d'avoir été présenté au choix du Roi par l'administration, et d'avoir, par suite, été continué dans des fonctions qui lui étaient rendues lourdes par son âge » ; il ajoutait qu'il ne croyait pas devoir les accepter, quelque flatteuse que lui parût une nomination faite spontanément et à son insu par l'administration.

Le sous-préfet, M. Prieur de la Comble, lui répondit le 6 février :

«..... La nomination aux fonctions de maire, Monsieur, à cette magistrature si éminemment populaire et paternelle, impose au Gouvernement de graves devoirs à remplir. Investi du droit de choisir les magistrats municipaux dans la liste des conseillers élus, l'exercice de cette attribution ne peut être de sa part ni capricieuse ni arbitraire. La raison seule et l'intérêt public doivent le diriger. Il faut, sous un gouvernement national, que les citoyens n'aient, comme chefs municipaux, que ceux-

Digitized by Google

là mêmes qu'ils se fussent choisis, que ceux qu'eussent désignés les suffrages éclairés et impartiaux du plus grand nombre.

« Le vœu public, dans la ville de Commercy, ne pouvait être douteux pour moi. Mon devoir était de chercher à le satisfaire. J'ajouterai une autre considération. Vous avez accepté la mairie dans des circonstances difficiles; aucun sacrifice de temps, de convenances personnelles, aucune fatigue, aucune démarche utile à vos compatriotes n'ont effrayé votre dévouement; à ces services récents se joignent ceux anciennement rendus par vous dans cette même place de maire et dont tous vos concitoyens ont gardé un fidèle souvenir.

« Voilà, Monsieur, pourquoi la ville de Commercy vous eût choisi; voilà pourquoi vous fûtes présenté au choix du Roi par l'administration. Il y avait à le faire des motifs de convenance et de raison, qui ne pouvaient fléchir ni devant les résistances de votre modestie, ni devant les considérations de votre renoncement personnel... »

Toutes ces raisons si correctes au point de vue politique, et pour lui si gracieusement persuasives, triomphèrent de la résistance de M. Denis, en le ramenant à ce temps dramatique de l'histoire où, jeune et convaincu, il servait *la Nation, la Loi, le Roi.* Le gouvernement de Louis-Philippe, *roi des Français,* succédant à celui des Bourbons, ne se présentait-il pas au pays comme le rétablissement du gouvernement national qui, après 1789, avait remplacé l'ancien régime?

Lorsqu'en juillet 1832, quatre mois après sa nouvelle investiture, il fallut pourvoir au service de la sous-pré-

Digitized by Google

fecture, vacante par le départ de M. Prieur de la Comble, Denis fut chargé de l'intérim par délégation préfectorale. Cet intérim dura jusqu'à la fin de septembre. L'invasion du choléra lui offrit alors l'occasion de prouver son dévouement. Il se transporta dans une partie des localités contaminées, se faisant l'auxiliaire administratif et vigilant du docteur P.-S. Denis, son fils, médecin des épidémies, qui prodigua ses soins aux malades de l'arrondissement tant que sévit le fléau. Une lettre du 19 octobre apporta au maire de Commercy les félicitations du ministre comte d'Argout, pair de France, sur la conduite généreuse qu'il avait tenue, sans consulter son âge, dans des circonstances pénibles et dangereuses.

L'administration le chargea, en 1834, de reprendre les fouilles qu'il avait commencées à Nasium en 1818; il résulta de ces nouvelles explorations des découvertes non moins intéressantes que les premières, et Denis acquit, à cette occasion, une nouvelle notoriété comme archéologue. Le comte d'Arros, préfet de la Meuse, le présenta le 3 janvier 1835 au ministère de l'Instruction publique pour les fonctions de membre correspondant de ce ministère (travaux relatifs à l'histoire de France).

Le 17 février suivant, ce préfet écrivait à M. Denis : « Vous ne me désavouerez pas, je l'espère, si, sans vous consulter de nouveau et sans la crainte d'un refus de votre part, j'ai cru devoir vous présenter encore pour la mairie de Commercy. Je désire que vous consentiez à donner à votre pays cette preuve marquée de votre dévouement en vous déterminant, pendant un temps dont vous serez toujours libre d'abréger la durée, à vous

Digitized by Google

charger des fonctions municipales, auxquelles vous appelle le vœu unanime de vos concitoyens. »

Par ordonnance royale du 1er mars, il était nommé maire de Commercy, et M. Thiers, ministre de l'Intérieur, lui en donnait avis le 7 mars par une lettre personnelle. Malgré son besoin sans cesse croissant de repos, Denis accepta.

Il fut, à la même époque, élu conseiller d'arrondissement.

Le 18 mai 1835, il fut désigné par l'administration préfectorale pour remplacer M. Fournier, sous-préfet, pendant la maladie de ce fonctionnaire. Cet intérim dura quatre mois.

Plus que jamais désireux de se livrer tout entier à ses recherches et à ses publications archéologiques, Denis ne voulait pas néanmoins abandonner la mairie avant d'avoir trouvé un successeur. Remarquant parmi ses collègues du conseil municipal un homme habitué aux affaires et déjà mûr, M. André Joba, sur qui les sympathies de ses concitoyens et des conseillers se porteraient assez pour déterminer le Gouvernement, il donna sa démission, et M. Joba le remplaça en septembre 1835.

Si son rôle d'administrateur était terminé, l'ancien maire n'entendait pas rompre absolument avec les affaires publiques : il resta membre du conseil d'arrondissement, dont il fut élu président, et continua de faire partie du conseil municipal de sa ville natale jusqu'à la fin de sa vie.

Le 30 avril 1836, C.-F. Denis était nommé chevalier de la Légion d'honneur : ses amis politiques et littéraires avaient tenu à lui faire conférer cette distinction méritée;

Digitized by Google

et le même jour, il en recevait avis de l'un de ceux à l'amitié duquel il tenait le plus, C.-G. Étienne, député, membre de l'Académie française.

Le 12 juillet, il fut reçu dans l'ordre par M. le comte d'Arros, préfet de la Meuse, officier de la Légion d'honneur, délégué à cet effet par le grand-chancelier, maréchal comte Gérard; et le 31, répondant au maréchal qui lui avait demandé l'état de ses services pour le faire inscrire sur les registres de l'ordre, Denis lui écrivait :

« Monsieur le Maréchal, je vous prie de faire connaître au Roi ma gratitude pour la bienveillance dont Sa Majesté a daigné m'honorer sans sollicitation de ma part[1]. »

M. Denis put désormais se consacrer avec amour aux études de cabinet, à ses correspondances avec les Socié-

---

1. *Le Journal de la Meuse* (numéro du 24 juillet 1836) contient la note suivante : « Au retour de M. Denis, qui venait d'être reçu, à Bar, par M. le Préfet, comme membre de la Légion d'honneur, la musique de la garde nationale a donné à cet honorable citoyen une sérénade, et les principaux habitants de la ville, ainsi que presque tous les légionnaires, ont été le féliciter. La population s'est rendue devant la maison de son ancien maire, qui a pu se convaincre, par les acclamations qu'il a entendues, que la distinction qu'il venait de recevoir était la juste récompense des services par lui rendus à ses concitoyens pendant la longue durée de ses fonctions municipales. — M. Denis a été nommé président du conseil d'arrondissement, actuellement en session, à l'unanimité des voix moins une. »

Et la *Sentinelle de la Meuse* (28 juillet 1836) s'exprimait ainsi : « La voix publique approuve hautement la nomination de M. Denis comme chevalier de la Légion d'honneur, juste récompense de quarante-trois ans de services administratifs, indemnité bien due à l'homme honnête, au consciencieux et constant ami de la patrie qui, après avoir en 1792, porté les fers des étrangers armés contre la France, se vit exposé à perdre la vie après la fatale journée du 31 mai 1793, par suite de son honorable dévouement aux principes constitutionnels et aux libertés nationales. Le Gouvernement s'honore, il acquiert de nouveaux droits à notre confiance en répandant ses faveurs sur des citoyens aussi distingués. »

Digitized by Google

tés savantes, à la recherche et à la collection des monnaies antiques, à la mise en ordre de ses notes archéologiques, résultats de ses explorations à Nasium et sur les voies romaines, tout d'abord sur un point de celles-ci, Montsec [1], où, suivant lui, les conquérants des Gaules avaient établi le *Castrum Vabrense* (camp de la Woëvre) ; et ce fut pour lui un bonheur d'assister avec une activité exceptionnelle, jusqu'à son extrême vieillesse, aux différents congrès scientifiques tenus à Reims, Metz, Trèves et Nancy (1845, 1846, 1850). « Denis, par son savoir, y occupait une place distinguée ; mais pour celui tenu dans cette dernière ville, il avait trop compté sur ses forces : c'est de là que date l'affaiblissement physique qui plus tard devait l'emporter [2]. »

Indépendamment des affiliations, que nous avons mentionnées déjà, à de nombreuses Sociétés savantes, il devint : membre correspondant de l'Académie royale de Metz (28 avril 1839) ; de la Société d'Émulation des Vosges (20 juillet) ; de la Société des Sciences et des Arts de Châlons (8 août) ; membre de la Commission spéciale chargée par le ministère de l'Instruction publique de la publication de recueils d'inscriptions latines, comprenant pour les divers âges de l'antiquité romaine toutes les inscriptions utiles à l'histoire (24 août 1843) ; correspondant de l'Académie de Reims (28 novembre 1845) ; membre de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques de France (5 juin 1846) ; correspondant du Comité du Musée historique lorrain

1. Canton de Saint-Mihiel (Meuse).
2. *Écho de l'Est*, 26 juillet 1853.

Digitized by Google

(13 mai 1850); enfin, nommé membre de l'Institut historique de France (septembre 1852), il répondait à l'administrateur de cette dernière Société : « Dans trois mois j'aurai quatre-vingt-dix ans. Si mon grand âge n'affaiblit pas mon zèle pour la science historique, il diminue mes forces; je serai dans votre compagnie un membre glorieux d'en faire partie, mais inutile pour la seconder. »

Les publications antérieures de C.-F. Denis avaient touché à des genres bien différents; les principales sont:

Premiers éléments de la langue française, cinq éditions de 1795 à 1817;

Précis historique de la vie des grands hommes de l'antiquité (1798);

Almanach du colporteur, pendant toute la durée du calendrier républicain;

Tables de comparaison des nouvelles mesures avec les anciennes, usitées dans chaque commune de la Meuse (1800);

Essai archéologique sur Nasium (1818), inséré dans le *Narrateur de la Meuse;*

Chant pour l'inauguration à Domremy du buste de Jeanne d'Arc (1820);

Enfin le journal *le Narrateur de la Meuse.*

Denis publia depuis sa rentrée dans la vie privée:

Dissertation sur un monument antique, de M. Humbert, de Morley (Meuse), 1841;

Explication d'une inscription curieuse trouvée à Monthureux (Vosges) dans les annales de la Société d'émulation des Vosges (1841);

L'Illustration restituée à la montagne de Montsec,

Digitized by Google

Castrum Vabrense (1844), in-8° d'environ 200 pages, œuvre remplie d'érudition et d'observations judicieuses, qui, sans fixer d'une manière certaine l'emplacement du *Castrum*, célèbre dans les fastes mérovingiens, offre, à notre avis, les probabilités les plus sérieuses en faveur de l'opinion qu'il soutient.

Denis avait aussi préparé une *Étude sur les Voies romaines*, pour ainsi dire prête à être livrée à l'impression ; puis, d'une manière moins complète, mais avec une quantité de planches déjà gravées sur cuivre, une *Histoire de Nasium et des Leuquois*.

Le temps lui a manqué pour éditer complètement ces œuvres où il avait mis toute son âme, et dont plusieurs savants et hommes de lettres ont eu communication, notamment MM. Dumont, de Saint-Mihiel, Liénard, de Verdun, et Dufresne, de Metz [1].

La famille de M. Denis, sur la demande de Henri Martin, président de la commission de géographie historique de l'ancienne France, ressortissant au ministère de l'Instruction publique (demande en date de Paris du

1. On lit dans l'article *Nasium*, p. 38 de la « Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province leuke (évêché de Toul), depuis 1832 jusqu'en 1847, par A. Dufresne, conseiller de préfecture à Metz » (chez Lamort, à Metz, 1849) :

« M. Denis, homme de lettres, ancien rédacteur du journal de la Meuse (*le Narrateur*), avait entrepris cet immense travail ; chargé pendant plusieurs années de diriger les fouilles, ce savant laborieux a reconnu l'emplacement du temple, le tracé des rues, les bains et les mosaïques ; les plus précieuses découvertes ont été dessinées et gravées à ses frais ; nous craindrions, par un plus long détail, d'anticiper sur l'œuvre de M. Denis. Espérons que nous serons à même de jouir un jour du travail du doyen de nos archéologues. »

Voir aussi l'*Histoire démocratique de la Lorraine et des Trois-Évêchés*, par J.-B. Ravold, tome III, page 951 (Nancy, 1890).

Digitized by Google

23 juillet 1880), a été heureuse de se dessaisir de tous les manuscrits et planches de cuivre relatifs aux études du vieil archéologue sur les voies romaines et sur Nasium.

Les hommes érudits de la commission de géographie historique continuent depuis lors l'examen de ces importants documents, ce qui explique et justifie les retards apportés à leur publication par la commission, désireuse de ne livrer à l'histoire que les données les plus précises ; l'un de ses membres, pour qui l'archéologie est, comme elle l'était chez M. Denis, une passion véritable, M. Maxe Werly, correspondant du ministère, donne à la commission son entier concours, et fait revivre, aussi exactement qu'il est possible après des siècles, les villes et les voies de communication des temps de l'occupation romaine dans notre pays [1].

Doué d'une santé vigoureuse, Denis avait conservé toutes ses facultés intellectuelles ; et malgré la diminution progressive de ses forces qui s'accentuait sans maladie, il sut charmer encore les derniers mois de son existence par le classement de sa collection de médailles antiques.

Il s'éteignit doucement et sans souffrance, muni des sacrements de l'Église, le 22 juillet 1853 [2], dans sa maison natale, place des Chanoines, et entouré de l'estime publique ; il laissait à ses enfants l'exemple d'une longue

1. Les travaux inédits de C.-F. Denis sont partout invoqués avec éloge par M. Maxe-Werly, dans les différentes études que publie annuellement, depuis 1880, ce savant et infatigable chercheur.

2. « Ses obsèques ont eu lieu au milieu de la population tout entière, qui a voulu par sa présence donner une marque méritée de ses regrets à l'homme de bien, à l'administrateur intègre et dévoué, au savant modeste. » (*Écho de l'Est,* 26 juillet 1853.)

Digitized by Google

vie consacrée tout entière au travail et au devoir, pendant laquelle il s'était conformé, au milieu des circonstances les plus diverses, les plus délicates et les plus critiques, à la vieille maxime latine : « *Optima in rebus mensura.* »

Nul mieux que lui n'a fait mentir le proverbe : « Aucun n'est prophète en son pays. »

La maison natale de M. Denis lui était chère ; il y avait vu naître son fils, le docteur P.-S. Denis[1] ; c'est là aussi

---

1. Denis (Prosper-Sylvain), né à Commercy le 28 janvier 1799, docteur en médecine à Toul, ex-médecin de l'hôpital civil et militaire de Commercy, membre de l'Académie royale de médecine, de la Société de pharmacie de Paris, de celle de chimie médicale de la même ville, des Académies ou Sociétés savantes de Nancy, Metz, Dijon, Strasbourg, Évreux, Verdun, Épinal, a publié, savoir :

Recherches d'anatomie et de physiologie pathologiques sur plusieurs maladies des enfants nouveau-nés. Commercy, Denis, 1826, in-8°.

Mémoires sur trois genres de cas rares dans l'ordre physiologico-pathologique. Commercy, Denis, 1828, in-8°.

Recherches expérimentales sur le sang humain considéré à l'état sain. Commercy, Denis, 1830, in-8°.

Mémoire présenté à l'Académie des Sciences en 1828 et mentionné honorablement au concours Monthyon, 1829.

Rapport sur les épidémies qui ont régné à Commercy et aux environs, en 1831 *et* 1832. Commercy, Denis, 1832, in-8°.

Essai sur l'application de la chimie à l'étude physiologico-pathologique, hygiénique et thérapeutique des maladies de cette humeur. Commercy, Denis, 1838, in-8°.

Démonstrations expérimentales sur l'albumine et sur les substances inorganiques qui l'accompagnent, considérées hors du corps, pour déterminer les fonctions qu'elles remplissent pendant la vie chez l'homme sain et chez l'homme malade. — Démonstration faite publiquement dans un des amphithéâtres de la Faculté de médecine de Paris le 4 janvier 1838. Commercy, Denis, 1839, in-8°.

Études chimiques, physiologiques et médicales sur les matières albumineuses. Commercy, Denis, 1842, in-8°.

(Dumont, *Hist. de Commercy*, Biographies.)

Outre ces ouvrages, P.-S. Denis a publié en 1856 : *Nouvelles études*

Digitized by Google

qu'avaient vécu ses ancêtres : Nicolas Denys, son bisaïeul, Claude Denys, son aïeul, bourgeois de Commercy, receveur du Chapitre des Chanoines ; enfin Claude-Gérard Denis, son père, le chirurgien de Stanislas le Bienfaisant.

Le pieux souvenir de ses ascendants, autant que les sympathies dont il y fut entouré dès sa jeunesse, lui avait mis au cœur un ardent amour pour sa ville natale, où il avait été heureux de revenir vivre et mourir.

Il y avait formé de solides amitiés ; il y avait ressenti les plus pures joies du foyer domestique et le véritable bonheur de la famille.

S'il avait eu la douleur de perdre sa digne compagne et une fille chérie, il laissait du moins derrière lui son aînée pour veiller sur sa tombe, et son fils, le savant docteur, déjà couronné trois fois par l'Institut pour les importants travaux dont nous avons donné la liste. C.-F. Denis devait se survivre en ce chercheur qui devint, quelques années après, membre associé de l'Académie de médecine, correspondant de l'Institut, et qui occupa une place honorable à l'Académie de Stanislas.

---

physiologiques et médicales sur les substances albuminoïdes, —. Paris, Baillière, éditeur ; — et en 1859, *Mémoire sur le sang*, — Paris, chez le même. — P.-S. Denis est mort à Toul en 1863.

Digitized by Google

PENSÉES DE SEPTEMBRE 1891

PAR A. LOMBARD

Notre été languissant décline vers l'automne
Et se dépouille enfin de sa pâle couronne.
Les derniers jours d'août ont vu tomber les blés
Que voilà sur le sol liés et rassemblés.
La voiture est chargée et lentement chemine;
Les gens suivent, chacun regagne sa chaumine.
Survient un pauvre enfant; il passe, ayant glané
Quelques épis, perdus dans le champ moissonné,
Et dans l'ombre du soir il rentre avec sa gerbe
En tirant un petit qui se roulait dans l'herbe.
Le silence s'étend, la campagne s'endort.

Septembre plus heureux ramène un soleil d'or
Et c'est dans son adieu que l'été qui rayonne
De force et de splendeur tout à coup s'environne.
Septembre, ton beau ciel respire un air meilleur;
Tu marches dispensant la vie et la chaleur
Aux coteaux doucement pénétrés par la pluie;
L'âme du vigneron est par toi réjouie,

Digitized by Google

Car tu viens assurer aux vignobles lorrains,
Après des jours fâcheux, leurs profits incertains.

C'est alors qu'il est doux en un rustique asile
D'oublier les tourments et les soins de la ville,
Et qu'heureux est celui qui revoit la maison
Pleine des souvenirs de sa jeune saison;
Surtout s'il ne doit pas frapper à la barrière
Où l'œil de l'étranger surveille la frontière,
Où son avare main nous dispense à son gré
Les instants d'un séjour strictement mesuré.
Pour lui rien n'est changé dans son modeste empire,
Le pays qu'il connaît a le même sourire,
C'est le même horizon à ses yeux déroulé
Et des ombres du deuil son ciel n'est pas voilé.

Je n'ai pas ce bonheur; car la Seille est captive
Et ne me verra plus repasser sur sa rive.
Ce n'est pas démentir un passé regretté,
L'âme n'a de repos que dans la liberté.
J'irai près du Madon, sur des rives sereines,
Goûter le charme pur des campagnes lorraines
Et sans mélange amer la douceur de leurs cieux ;
Beaux champs qu'a fécondés un peuple industrieux,
Là je veux retrouver ce que j'aimais d'enfance
Quand mes yeux, éblouis par l'horizon immense,
Voyaient dans les grands bois, bleuâtres et lointains,
La ceinture entourant de magiques jardins.
Cependant le coteau ruisselait de lumière,
Des saules ombrageaient une lente rivière;
Et par delà les prés que foulait un troupeau,
Des arbres laissaient voir les maisons d'un hameau.
Tableaux simples et doux ! Qu'ils me charment encore
Et qu'un dernier reflet à mes yeux les colore !

Digitized by Google

Le cirque des hauteurs se dresse à l'Occident ;
Le soleil qui se lève et l'éclaire en montant,
Dissipe les brouillards traînant sur ses étages
Et fait étinceler les clochers des villages.
Sur ce vaste circuit le fort est d'un côté,
La Vierge a sa statue à l'autre extrémité.
Fort gardien du pays, salut ! Vous Vierge-reine,
Portez-vous dans le ciel le vœu de la Lorraine ?
Qu'ainsi monte vers vous l'hommage du matin,
L'appel pieux du soir expirant au lointain,
Et dans la lueur pâle où la nuit se replie,
La prière d'une âme humblement recueillie !

C'est l'hymne d'un beau jour qui s'élance dans l'air !
Le souffle matinal, errant dans un ciel clair,
Effleure le vallon blanchi par la rosée.
Tout s'éveille et sourit à l'âme reposée,
Le sillon qui scintille aux feux du firmament,
La mobile feuillée et son frémissement,
Le buisson d'où s'échappe un oiseau de passage
Et l'agreste rumeur et les bruits du village.
Que cet automne est doux et que son front est pur !
Quels nuages légers se perdent dans l'azur !
Que j'aime ce soleil qui va gagnant la plaine,
La joie et le travail sous sa puissante haleine,
L'ombre qui semble encor dormir sous les rameaux
De ces sombres forêts qui cernent les plateaux !
Mais je veux attacher mes regards à la terre,
Écouter ses leçons et son langage austère ;
Que je sache estimer à sa juste grandeur
La gloire des travaux du brave laboureur !

Non ! ce n'est pas en vain que la muse divine
A chanté la culture et sa sainte origine,

Digitized by Google

Par elle les humains rassemblés sous des toits,
La tribu policée et soumise à des lois,
Mais le gland délaissé, tombant sous la ramée,
Aux avides troupeaux du bon pasteur Eumée.
La semence des champs fait germer la cité ;
Une aube, un jour nouveau luit sur l'humanité.
La famille au travail connaît une autre joie
Que l'ardeur à saisir une fuyante proie ;
Car l'homme, dépouillant une sauvage humeur,
Sur le cours des saisons a réglé son labeur.
Biens et maux s'enchaînant dans l'existence humaine,
Les jours heureux venaient comme les jours de peine,
Les soleils de juillet, les beaux épis dorés,
La faux du moissonneur dans les brûlants guérets ;
Et la gerbe en monceaux s'élevait dans la grange,
Et l'Automne en chantant conduisait la vendange.

Dans la brume des fonds, sur la claire hauteur,
Ne revoyez-vous pas cet antique semeur?
Et sa main, par la glèbe humide et retournée,
Qui va lançant le grain de la future année?
Les temps ont transformé le monde plus âgé ;
Tout change autour de lui, lui seul n'a pas changé.
Parfois un train sonore ébranle la vallée ;
Il passe, bruit qui tombe et vapeur envolée,
Image de ce monde et de son tourbillon.
Le calme du passé règne sur le sillon.

Oui, la vie et les mœurs que Virgile colore,
Dans les mêmes labeurs se retrouvent encore.
Écoutez ce que dit l'âme du travailleur !
Toujours, comme autrefois, plus d'un vieux laboureur
Va secouant la tête et soupire en lui-même :
C'est malheureux pourtant ! Je laboure et je sème :

Digitized by Google

« Il vient un dur hiver et les blés sont gelés !
« Le ciel était plus juste en des temps écoulés.
« C'est à recommencer, mais il faut du courage ! »

Voyez le vigneron plein de cœur à l'ouvrage,
Sitôt qu'un souffle tiède arrive à nos climats
Et ranime le sol glacé par les frimas.
Il a taillé la plante et dirigé sa vie ;
La terre est dure, il faut qu'elle soit ameublie ;
L'été vient : il faudra sur le coteau pierreux
Briser encor le sol embrasé de ses feux.
Secondez ses efforts, soleil, pluie et rosée !
Depuis longtemps la vigne est peu favorisée.
D'où lui viennent ces maux qu'ignoraient nos aïeux,
Parasites vivant de son suc précieux ?
Il est donc vrai, la vigne aujourd'hui dégénère.

Pourtant, grâce à ses soins, il la revoit prospère ;
Juin, le mois pluvieux, n'a pas noyé la fleur
Et les grains en août prennent déjà couleur.
« Ah ! se dit l'homme, enfin la récompense est sûre !
« La grappe est abondante et bientôt sera mûre !
« Et faisant ma vendange en la juste saison,
« C'est du bien que j'aurai dans ma pauvre maison. »
Son espérance, ô Dieu ! serait-elle déçue ?
Hélas ! du couchant sombre une funèbre nue
Monte, elle allonge au loin sa livide pâleur
Et redouble en marchant sa nuit et son horreur.
La menace est au ciel que les éclairs sillonnent ;
La terreur est aux champs où les vents tourbillonnent.
Car la tempête accourt et les voilà jonchés
Des branches qu'elle emporte et des troncs arrachés.
Où la trombe en sa course a porté le ravage,
La grêle à coups pressés achève son ouvrage

Digitized by Google

Et fouette avec fureur les ceps qu'elle a couchés.
Ah ! les pauvres raisins par les grêlons touchés !
La feuille, tendre abri, n'a pas sauvé la grappe
Qui séchera, mourante, au soleil qui la frappe.
Un instant suffit donc à détruire le fruit
Qu'un labeur obstiné lentement a produit !
Demain, avec douleur, errant sur la colline,
Le malheureux ira visiter sa ruine.

Frappé d'un coup si rude, en est-il abattu ?
Le travailleur endure et c'est là sa vertu !
Il veut ce qu'il voulait dans le lointain de l'âge,
Frémissant et courbé sous l'antique servage,
Loi maudite attachant le mépris au labeur,
Prodiguer à ces champs une libre sueur.
Il tient de ses aïeux le culte héréditaire
De l'âpre liberté, vrai trésor de la terre.
Les mauvais jours fuiront ; son front moins soucieux
Voit l'espérance encor rayonner dans les cieux.

Le miel ne coule pas de l'écorce des chênes
Et le lait n'a jamais serpenté dans les plaines.
La terre contraint l'homme à d'incessants efforts,
Avare, et ne lui vend qu'à ce prix ses trésors.
Le bonheur sans la peine est le plus vain des songes ;
L'âge d'or n'est tissu que de riants mensonges ;
Car l'homme dans son rêve embellit le passé,
Quand le présent est morne et qu'il en est lassé.
La nature est le dieu qui proscrit la paresse ;
Et nul autre ne vint, gourmandant la mollesse,
Arrêter, ô poète, et le lait et le miel,
Déchaîner les hivers et les fléaux du ciel !

Mais parfois nous dirions, ô faibles que nous sommes !
Que l'aveugle nature en haine a pris les hommes,

Digitized by Google

Quand le noir ouragan qui s'empare des airs
A consterné la terre et soulevé les mers,
Lorsque les grandes eaux descendent des montagnes
Ou qu'un stérile été désole les campagnes,
Dans ces calamités les mortels l'ont cru voir,
Comme un dieu courroucé, s'armer de son pouvoir.
Que dire de fléaux en vivantes semences
Franchissant dans les vents des espaces immenses,
Partis d'un ciel brûlant, de déserts ignorés,
Tombant sur des pays à l'instant dévorés ?
Quel effroi quand le mal, entouré d'un mystère,
Jusqu'à nous s'est glissé des confins de la terre
Et qu'au fond d'un navire, engourdi dans son flanc,
Un insecte invisible a passé l'Océan !
Cet ennemi secret aborde à nos rivages,
Il va de proche en proche exerçant ses ravages ;
Dans sa marche enfantant d'obscures légions,
Bientôt il a conquis de vastes régions
Et s'y logeant au cœur des vignes florissantes,
Sans relâche agrandit leurs taches jaunissantes ;
Et l'homme épouvanté de ce fatal progrès,
Vainement lève au ciel des bras désespérés.
Sur les riches coteaux du Midi de la France,
Ainsi la mort, le deuil s'avançaient en silence.

Ils renaissent pourtant ! Dans leur verte beauté
A reparu la sève et la fécondité.
Vignerons, laboureurs, aidés de la science,
Triomphent ; l'homme vaut par la tête qui pense
Et sait à la nature arracher des secrets
Que l'œil observateur démêle par degrés.
C'est la lutte sans fin et présente et future.
Qui compterait tes maux et tes biens, ô nature !

Digitized by Google

Ce que garde ton sein et de doux et d'amer,
Celui-là compterait les sables de la mer.
Nous étendons en vain notre courte science ;
L'abîme est insondable à notre intelligence.
Oui, travail et progrès, c'est la divine loi ;
Mais l'infini, mortel, toujours est devant toi.

•

Laboureurs, vignerons, vous dont l'humble carrière
Semble en un cercle étroit s'accomplir tout entière
Et ne pas dépasser les horizons bornés
Qui voient mourir les fils où les pères sont nés,
Bien faible qui croirait, épris de grandeur vaine,
Que c'est peu pour remplir la destinée humaine !
S'il vous faut labourer comme ont fait les aïeux,
Si vous allez dormir dans le même champ qu'eux,
Votre mâle existence aux longs travaux nourrie
Sous les regards du ciel s'unit à la patrie.
Oui, votre horizon vrai, c'est celui du pays,
Vous le vieux sang gaulois, les premiers de ses fils !
C'est votre dévoûment qui soutient sa puissance,
Modestes ouvriers prompts à l'obéissance !
Avides des moissons qui paîront vos travaux,
Vous saurez bravement mourir sous ses drapeaux.
S'il est des insensés blasphémant la patrie,
Les champs et les forêts couvrent leur voix impie ;
Si la ville en son luxe a des cœurs abaissés,
La vertu du labeur tient les vôtres haussés.
Par vous, vingt ans passés d'une guerre cruelle,
La France redevient aujourd'hui grande et belle
Et rentrant dans sa force, elle a pu, sans orgueil,
Ne plus se renfermer, muette, dans son deuil.
Aux acclamations fêtant sa renaissance,
Tranquille, elle a repris sa fière indépendance,

Digitized by Google

Tandis qu'en ses hameaux retentissent encor
Les acclamations du grand peuple du Nord,
Et que ceux qu'enivrait sa défaite profonde
Rêvent au lendemain que Dieu prépare au monde.

Par un ciel orageux, le soleil sur le soir
Descendait vers ce mont où le fort vint s'asseoir ;
Il sortait plus brillant des ombres de la nue,
Versant la pourpre et l'or aux champs de l'étendue,
Et l'astre poursuivait son vol victorieux
Qui de la cime ardente allait vers d'autres cieux.
Toi qu'outragea la haine et qu'obscurait l'envie,
Puisse ainsi l'emporter ton rayonnant génie,
O France ! Puisse-t-il, riche de dons divins,
D'un renouveau de gloire étonnant les humains,
Recommencer le cours des grandes destinées !
Qu'il efface à jamais de sinistres années !
Ah ! si Dieu te conduit à ces jours triomphants
Où la concorde enfin ralliera tes enfants,
Ce soleil en son vol, roi de l'espace immense,
Qu'aurait-il jamais vu de plus doux que la France !

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. JULIEN DUCHESNE

LUE A L'ACADÉMIE DE STANISLAS

DANS LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1892

PAR M. F. DUVERNOY

La mort, bien cruelle, cette année, pour notre Compagnie, après lui avoir enlevé deux de ses membres titulaires, dont l'un, son président futur, lui ravit encore un de ses correspondants les plus actifs et les plus zélés, ancien membre titulaire et ancien président, M. Duchesne, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes. Permettez-moi, Messieurs, de retarder vos travaux pendant quelques instants, pour rendre un suprême hommage à la mémoire de celui qui fut mon camarade à l'École normale, mon collègue au lycée de Nancy, mon confrère ici, et mon intime ami.

Julien Duchesne est né dans cette ville, le 28 août

Digitized by Google

1823. Après de brillantes études au collège royal de Nancy et au collège Henri IV, il fut reçu en 1843 à l'École normale. Il y entrait en bonne compagnie, car dans sa promotion se rencontraient un Manuel, un Perrens, un Boissier, un Pasteur. Il en sortit trois ans plus tard, après avoir conquis son titre d'agrégé, avec une distinction qui lui valut la faveur, rare alors, d'être nommé, à vingt-trois ans, professeur au collège de Nancy, l'un des plus recherchés parmi les collèges de province.

Il y était chargé de la classe de seconde, classe importante, parce que, placée au seuil de la rhétorique, elle forme la transition, — transition toujours difficile, — entre les études grammaticales proprement dites et les études littéraires. C'est là, plus peut-être que partout ailleurs, que le professeur doit, pour bien faire, déployer une initiative toute personnelle. Il s'agit d'éveiller l'imagination de l'élève, de faire éclore en lui le sentiment du beau, de décider sa vocation littéraire. Duchesne, doué d'une imagination vive et d'une ardente sympathie pour la jeunesse, était bien l'homme d'une pareille mission. Il fut un de ces professeurs qui sont rares dans tous les temps. Il se communiquait. Enthousiaste, il faisait passer sa flamme dans l'âme de ses élèves. M. de Metz-Noblat le constatait dans la séance où il le reçut comme membre titulaire de l'Académie. Il lui disait excellemment : « Votre sympathique ascendant impose pour ainsi dire « le goût, je dirais volontiers la passion des études lit- « téraires. — Vous possédez le précieux talent d'agir « sur l'imagination de vos élèves et sur leur volonté, « vous savez leur faire aimer ce qui est leur devoir. »

Duchesne concevait l'enseignement comme une colla-

Digitized by Google

boration active entre le professeur et les élèves. Souvent il transformait la classe en conférence : on argumentait, on discutait ; c'était le dialogue vivant substitué au monologue solennel du professeur. Il alla plus loin dans la voie des innovations ; il institua un système nouveau de pédagogie et de discipline. C'était d'agir le moins possible sur l'élève par le moyen des punitions, d'obtenir tout ou presque tout de son affection, de son amour-propre, de sa conscience. Presque tous les devoirs étaient facultatifs, et cependant ils se faisaient. Plusieurs y ajoutaient des devoirs extraordinaires, par exemple des travaux de critique littéraire. Tout cela était alors une grande nouveauté ; et les inspecteurs généraux, chaque année, le signalaient comme une expérience des plus intéressantes et des plus heureuses, comme une solution du problème : élever en instruisant. Le mérite du jeune professeur, dénoncé en haut lieu, lui valut, en 1856, les palmes de l'Instruction publique, en 1866, la plus haute distinction à laquelle il pût prétendre, le ruban de la Légion d'honneur.

Deux fois, en 1856 et en 1863, Duchesne porta la parole à la distribution des prix du lycée. Chaque fois il le fit en vers, et il en profita pour adresser, sous une forme aimable, aux élèves attentifs les meilleurs conseils sur leur études, ou bien sur leurs devoirs au lycée et dans le monde. Dans son second discours, il examinait en outre cette question au premier abord singulière : le profit intellectuel et moral que le professeur retire de son commerce journalier avec ses élèves. D'aucuns se récrièrent : « Paradoxe ! » dirent les uns ; « flatterie ! » disaient les autres. Duchesne, Messieurs, était absolument

Digitized by Google

sincère : avec la méthode d'enseignement qu'il pratiquait dans sa classe, n'avait-il pas le droit de trouver, lui, qu'il y gagnait beaucoup?

Le discours de 1856 avait eu du retentissement, il avait attiré l'attention de l'Académie. Votre Compagnie, toujours prête à distinguer le mérite, fit au jeune poète qui venait de se révéler, l'honneur envié de lui ouvrir ses rangs. Il fut élu associé correspondant le 14 mai 1858, et il devint membre titulaire le 24 décembre de la même année. Sa vie académique commençait ; elle allait être bien remplie.

Son début fut, en 1859, son discours de réception. Il avait pris pour thème l'éloge de M. de Caumont, ancien recteur de l'Académie de Nancy, poète aimable, doyen vénéré de votre Compagnie, beau-père adoptif d'un des nôtres qui siége dans la plus haute société littéraire de notre pays. Ce beau et sympathique sujet, il le traita en vers, comme il le devait à un confrère en poésie, comme lui-même aimait à le faire, et par le grand succès qu'il obtint, il justifia la confiance que l'Académie, en le choisissant, avait mise dans son jeune talent.

Vint ensuite, en 1860, le compte rendu des travaux de l'Académie, dont il était naturellement chargé en qualité de secrétaire annuel. En 1866, il lut à l'Académie, il livra au public sa première traduction en vers d'un poème étranger : *Le Chant de la Cloche*, de Schiller, à laquelle il travaillait déjà quand vous l'aviez élu, mais qu'il avait consciencieusement mise et remise sur le métier, afin de la rendre digne du grand poète et de son œuvre. Il venait de s'ouvrir une voie dans laquelle il devait se tenir et marcher jusqu'au bout.

Digitized by Google

C'est en 1869, quand il eut donné tous ces gages, que ses confrères l'élevèrent à la première magistrature de l'Académie. Président, il eut la bonne fortune de recevoir M. Volland, père. Ce fut une belle, une remarquable séance. Notre grand avocat avait pris pour sujet la délicate étude d'un phénomène psychologique : « L'improvisation oratoire. » Il le traita en philosophe, en lettré, en écrivain consommé, avec une grande pénétration, avec une finesse d'observation remarquable. Après avoir payé à l'éminent récipiendaire un digne tribut d'éloges, le président reprit le problème en le modifiant ; il parla « de l'improvisation intime et privée », c'est-à-dire de cette éloquence naturelle et spontanée qui éclate, inconsciente, dans la vie de tous les jours. On peut dire que, dans cette séance, celui qui était reçu et celui qui recevait firent assaut de savoir personnel dans ce mystérieux domaine de l'intelligence, comme de virtuosité et de parfaite courtoisie.

Duchesne, peu de temps après, toujours comme président, eut à rendre les derniers hommages, au nom de la Compagnie, à deux de ses membres, M. Beaupré et le recteur de l'Académie de Nancy, l'auteur d'une belle *Histoire du cardinal de Lorraine*, M. Guillemin.

Ce furent ses derniers actes, comme membre titulaire de votre Compagnie. Depuis longtemps déjà, un travail important, dont son avenir dépendait, absorbait sa pensée. Duchesne, qui se sentait une vocation sérieuse pour le haut enseignement, se préparait à conquérir le grade qui lui donnerait le droit de s'asseoir dans une chaire de faculté. Il avait choisi pour sa thèse de doctorat un large et riche sujet : l'*Histoire des poèmes*

Digitized by Google

épiques français du XVII^e^ *siècle*. Il établissait, au début, que l'épopée homérique, expression complète d'une société primitive, à la fois pastorale, aristocratique, religieuse et militaire, n'était plus possible dans des temps de haute culture intellectuelle et de civilisation raffinée. Il constatait que l'épopée savante elle-même, celle de Virgile et du Tasse, n'avait jamais pu s'acclimater chez nous. Il rappelait avec chagrin nos tentatives infructueuses, nos échecs lamentables, en dépit des théories, pour ne pas dire des recettes, par lesquelles on prétendait suppléer à l'inspiration et au génie. Il ne voyait, dans notre grand siècle, qu'une épopée en prose, Télémaque, et, dans La Fontaine, dans Perrault, dans l'Histoire Universelle et les Oraisons funèbres de Bossuet, dans Athalie, des fragments épars d'épopée.

Bien des fois il m'a dit : « D'épopée héroïque, nationale, nous n'en avons pas. Notre épopée, à nous, « c'est l'épopée populaire, celle de la famille et du foyer, « qui a pour noms : Jocelyn, Marie, les Bretons, Pernette, Mireille. L'avenir est là. »

Reçu docteur en 1870, avec distinction, Duchesne nous resta trois années encore. Mais, en 1872, il partit pour aller occuper la chaire de littérature française à la Faculté des lettres de Rennes. Il inaugura son nouvel enseignement par un résumé brillant de sa thèse, qui servit de préface à son cours de cette année-là. Devant un public d'hommes calmés par l'âge, il réussit comme il l'avait fait devant l'ardente jeunesse que les familles, le connaissant bien, aimaient à lui confier. Son cours fut recherché. De nombreux auditeurs, qu'attiraient une parole élégante et facile, une imagination brillante,

Digitized by Google

échauffée par le cœur, se pressaient autour de sa chaire. Malgré les satisfactions d'un succès si flatteur, Duchesne tournait des regards de regret vers sa ville natale. Ses souvenirs d'enfance, une famille qui lui était chère, des paysages aimés, ses belles Vosges surtout, dont ses yeux, dont son cœur étaient pleins, tout le sollicitait. Longtemps il espéra, longtemps il attendit. En attendant ainsi, il prit peu à peu racine dans le pays d'adoption : un jour vint où il s'y trouva à tout jamais fixé.

Perdu, comme professeur, pour la ville de Nancy, il ne l'était pas, Messieurs, fort heureusement, pour nous. Il n'y a pas, grâce à Dieu, de distance pour la parole écrite : Duchesne demeura l'un de vos plus fidèles, de vos plus actifs correspondants.

Fidèle ! si vous saviez, Messieurs, comme il me parlait, dans chacune de ses lettres, de sa chère Académie de Stanislas, ainsi qu'il ne manquait jamais de l'appeler, avec quelle affection pour ses anciens confrères, avec quel intérêt pour les destinées de la Compagnie, pour nos travaux, soit en cours, soit publiés, quand lui arrivait le volume de nos *Mémoires,* toujours impatiemment attendu ! De nous, il voulait tout savoir, comme s'il eût été ici, au milieu de nous. Ses sentiments de confraternité, vous en trouverez le témoignage ému à la première page de ces brochures dont il était si heureux de vous faire hommage.

Actif ! vous avez pu le constater vous-même. Il fut un correspondant réel, un correspondant dans le vrai sens du mot. Au moment où je trace ces lignes, j'ai sous les yeux un nombre considérable de brochures, prose et vers, travaux de critique littéraire, traductions de poèmes

Digitized by Google

anglais ou allemands, qu'il s'est fait un devoir, que dis-je? un honneur, une joie de vous communiquer. Il ne se passait guère d'années sans qu'il se rappelât à vous par quelque envoi de ce genre.

Mais il est temps, Messieurs, de vous parler de son œuvre. Elle est étendue et variée : prose et vers, histoire et critique littéraires, poésies personnelles, traductions de poésies anglaises ou allemandes s'y rencontrent.

Voici, par ordre chronologique, la liste de ses travaux, de tous ceux du moins qui, jusqu'à ce jour, sont à ma connaissance :

1° Discours en vers pour la distribution des prix du lycée de Nancy, 1856 ;

2° Éloge en vers de M. de Caumont, discours de réception à l'Académie de Stanislas, 1859 ;

3° Compte rendu des travaux de l'Académie de Stanislas pendant l'année 1860 ;

4° Discours en vers pour la distribution des prix du lycée de Nancy, 1863 ;

5° *Inès de Portugal,* grand opéra en quatre actes : — libretto intéressant, composé pour son beau-frère, l'éminent flûtiste, M. Gérolt ; bien coupé pour la musique, avec des situations propres à inspirer un compositeur de talent, 1864 ;

6° *Le Chant de la Cloche,* traduction en vers du poème de Schiller, 1867 ;

7° Réponse à M. Volland, récipiendaire, 1869 ;

8° Allocution prononcée aux funérailles de M. Beaupré, 1869 ;

9° Allocution prononcée aux funérailles de M. Guillemin, 1869 ;

Digitized by Google

10° *Histoire des poèmes épiques français du* XVII^e *siècle,* thèse de doctorat, 1870 ;

11° *De Taciti parum historicis artibus,* thèse de doctorat, 1870 ;

12° Discours d'ouverture du cours de littérature française à la Faculté de Rennes, 1872 ;

13° *Étude sur Auguste Brieux,* 1879 ;

14° *La Construction du Vaisseau,* traduction en vers du poème de Longfellow, 1882 ;

15° Traduction en vers des Sept poèmes de Longfellow sur l'Esclavage, 1885 ;

16° *Un Héritier de Brizeux,* M. Joseph Rousse, 1886 ;

17° Traduction en vers du *Ruisseau,* idylle de Tennyson, 1886 ;

18° *Étude sur Thomas Gray* et traduction en vers de l'*Élégie du Cimetière du village,* 1887 ;

19° *Un premier maître de La Fontaine,* 1887 ;

20° *La Suspension de la Crémaillère,* traduction en vers de l'idylle de Longfellow, 1889 ;

21° Conférence faite à la section littéraire de la Société artistique de la Bretagne, 1890 ;

22° *Esquisses du monde littéraire et artistique de* 1830, 1891 ;

23° *Le Plongeur* et *la Chanson de l'Homme de cœur,* traduction en vers des deux poèmes de Schiller et de Bürger, avec étude littéraire, 1892.

Il ne m'appartient pas de juger notre confrère comme critique littéraire et comme poète ; la compétence me manque. Il faut un lettré pour apprécier, comme il convient, les œuvres d'un lettré. Je laisse à l'un de ses pairs le soin de lui rendre, sous ce rapport, un hommage

Digitized by Google

complet, vraiment digne de lui. Je me bornerai à de simples remarques.

Ce qui me frappe tout d'abord, c'est la prédilection de Duchesne pour le vers, dont il se sert même pour ses discours. C'est que, mieux que la prose, que pourtant il maniait en maître, il répondait à son besoin d'idéal, et aussi d'harmonie ; c'est qu'il se prêtait mieux à l'expression de ses sentiments tour à tour tendres et élevés.

Lorsqu'il eut entrepris de populariser chez nous, par des traductions en vers, les chefs-d'œuvre poétiques de nos voisins, sauf deux emprunts faits à l'Allemagne, il puisa constamment dans la littérature anglaise, si riche, si variée, plus près de la nôtre que la tudesque, par le génie de la langue comme par le génie du peuple qui l'a produite. Ses traductions, claires, harmonieuses, exemptes de ces tours forcés, de ces odieuses chevilles qui dénoncent d'ordinaire les travaux de ce genre, font l'illusion d'œuvres originales. Et cependant elles sont exactes. Ce n'est pas d'elles qu'on pourrait dire, comme de celles d'un écrivain du temps de Louis XIV : « Les belles infidèles ». Quand elles ne rendent pas, — ce qui parfois est impossible, — le mot par le mot, elles rendent le sentiment, l'idée, le mouvement, le rythme aussi, par un maniement habile de rythmes différents. Son chef-d'œuvre, sous ce dernier rapport, est sa belle traduction du *Chant de la Cloche* de Rchiller.

Si je regarde au caractère des sujets qu'il a faits siens, je constate que tous répondaient aux besoins de son âme aimante et généreuse, avide d'émotions douces, éprise de belles actions et de nobles exemples, vibrant à toutes ces grandes choses : la nature, la famille, la patrie. Le

Digitized by Google

Chant de la Cloche, c'est le poème de la vie ; la *Suspension de la Crémaillère,* c'est l'avenir d'une famille ; le *Plongeur,* c'est le point d'honneur du féodal ; la *Chanson de l'Homme de cœur,* c'est le dévouement pour le malheur. Dans la *Construction du Vaisseau,* le vaisseau, c'est la patrie.

Ces travaux multipliés, les cours de la faculté, les examens, très lourds dans une Académie dont la vaste étendue nécessite la formation de commissions ambulatoires, et impose à leurs membres de pénibles tournées, avaient à la longue, sans atteindre l'esprit, sérieusement altéré la santé de notre confrère. De nouveaux devoirs, s'ajoutant à tant d'autres, vinrent la compromettre tout à fait. Vous savez, Messieurs, comme on abuse partout des hommes capables, surtout lorsque leur complaisance ne sait pas se défendre. Une association artistique de Bretagne venait de se fonder à Rennes ; il fallait un orateur pour inaugurer les conférences de la section littéraire. A qui s'adresser, sinon au professeur de littérature de la Faculté, signalé par ses études sur Brizeux et sur son élève Joseph Rousse ? Fonction, comme noblesse, oblige : notre ami crut qu'il était de son devoir d'accepter. Sa conférence, substantielle, élégamment écrite, comme tout ce qui sortait de sa plume, présentait, en 40 pages in-8°, l'historique de la jeune société, puis le tableau complet du mouvement littéraire et artistique de ces derniers temps, en Bretagne.

Ce surcroît de labeur, ses dernières traductions de Schiller et de Bürger, probablement déjà prêtes, mais qui parurent accompagnées d'une notice et d'une étude littéraire, épuisèrent ses forces. La situation empira

Digitized by Google

rapidement. Duchesne fut obligé de suspendre ses cours, de se faire suppléer pour les examens. Le repos, la campagne, une saison admirable parurent lui rendre la santé. Il m'écrivait alors une lettre pleine d'espoir, de jeunesse et de vie. Ce n'était, hélas ! qu'un répit. Le mal se réveilla, terrible, implacable, aux premières atteintes du froid. Après plusieurs jours de cruelles souffrances, le 28 octobre, à trois heures du matin, il s'éteignit doucement, sans voir qu'il quittait la femme, la fille tant aimées auxquelles il avait dû ses joies les plus vives et les plus pures. L'horreur de la séparation lui avait été épargnée : mort bien digne de celui qui venait d'accomplir toute une vie de douceur et de bonté.

Les plus anciens d'entre vous le savent, et ils ne me démentiront pas, c'était une exquise nature, toute d'intelligence et de cœur. Esprit délicat, mais nullement exclusif, très compréhensif au contraire, il admettait, sans acception de système, d'école, de pays, tout ce qui lui apparaissait comme beau. Ami du progrès, curieux des innovations, tout en restant pour son propre compte, dans la ligne classique, il ne marchandait pas son admiration aux belles œuvres, dénigrées alors, de l'école romantique. La bonté de son cœur se traduisait dans les relations, par l'ouverture de l'accueil, par l'aménité des manières, par une bienveillance qui le portait à tenir plus de compte du bien que du mal, par une bonne volonté toujours prête à obliger. C'est par ces qualités qu'il avait été pour nous un confrère excellent, aimé de tous. Sensible, impressionnable, un heureux fonds d'optimisme le sauvait des misères qu'une telle organisation traîne ordinairement après elle. Sympathique !

Digitized by Google

voilà bien le mot qui le résume tout entier. Aussi cet autre sympathique, le général Hanrion, s'était-il pris à Rennes, d'une vive amitié pour lui. Ces deux natures, à certains égards si semblables, s'étaient vite reconnues et rapprochées. Unis par l'inclination dans la vie, ils l'auront été, peu s'en faut, dans la mort : le général Hanrion était frappé le 22 septembre ; Duchesne le rejoignait au suprême rendez-vous, deux mois plus tard.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES DE M. DUCHESNE

A RENNES

PAR M. L. ADAM

Originaire de la Lorraine, où naquit M. Duchesne, ayant été successivement son élève et son confrère à l'Académie de Stanislas, je viens rendre le dernier devoir à sa dépouille mortelle, au nom de mes concitoyens, des anciens élèves du lycée de Nancy et des membres de cette Compagnie dont le regretté général Hanrion était hier encore le vice-président.

Dès ses débuts dans la carrière qu'il a si vaillamment parcourue et dont il allait atteindre le terme, M. Duchesne s'est montré le professeur indulgent, l'homme bienveillant et affable que vous avez connu.

J'avais précieusement gardé le souvenir de la bonté avec laquelle il m'avait mis en garde contre le découragement, durant mon année de seconde; aussi, quand il me fut donné de le retrouver à Rennes, j'eus à cœur de lui

Digitized by Google

témoigner que, dans le compatriote dont je serrais la main loyale, j'étais heureux de saluer mon ancien maître.

Vous venez d'entendre ses collègues de l'Université rendre un juste hommage à son zèle, à son ardeur laborieuse, à la justesse de son goût, à l'élévation de ses pensées, à la modération de ses jugements.

Ce que je pourrais ajouter serait superflu.

Sur le seuil de cette tombe prématurément ouverte, je ne veux louer en M. Duchesne que l'homme de bien ; je veux rendre un suprême hommage à l'exquise bonté de celui qui ne connut jamais ni l'envie, ni la colère, ni la rancune, qui aima toujours à rendre service, à consoler des échecs subis, à encourager, au galant homme qui s'attachait de préférence à mettre en lumière ce qui lui paraissait mériter l'approbation, au bon Français, au patriote qui, sans faire jamais un vain étalage de ses sentiments, sut nourrir discrètement dans les cœurs une espérance qui, dans le sien, était inextinguible.

Adieu ici-bas, cher maître, au nom de tous vos amis de Lorraine.

Digitized by Google

SUR UNE INTERRUPTION MENTALE

DE

L'IDÉE DE TEMPS

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE

Par M. Gabriel THOMAS

Le temps est loin où la philosophie classique renfermait dans ses cadres étroits les matières de son enseignement, où le spiritualisme éclectique de Cousin nous familiarisait avec les systèmes qui, dès l'antiquité, se sont partagé tour à tour le monde de la pensée.

On a bien su depuis ce temps abaisser les barrières qui séparaient, au nom d'une méthode toute pédagogique peut-être, trop absolue cependant, la raison de la sensibilité, la volonté de l'imagination, et distribuaient dans un certain nombre de cases dûment étiquetées les facultés de l'âme et les manifestations diverses de notre activité. Cette méthode, du moins, offrait au regard du débutant des lignes nettement tracées ; elle donnait à l'esprit un point de départ assuré pour des recherches plus approfondies et plus savantes.

Digitized by Google

Mais il semble qu'à l'étude toute théorique de l'homme-type, on ait aujourd'hui systématiquement substitué une investigation raffinée. Peut-être même, par l'excès de cette curiosité subtile, la place est-elle maintenant trop grande aux anomalies que, pour un peu, l'on présenterait comme la loi de notre pauvre humanité.

A cette condition de ne pas perdre de vue les points de repère, on pourrait cependant signaler encore maints phénomènes inexplorés, certains états psychologiques devant tenir de près aux conditions physiologiques, et c'est l'un d'eux que ce travail a pour objet d'étudier : je ne sache pas qu'il l'ait jamais été. Décrivons-le d'abord, nous chercherons à l'analyser ensuite, puis à tirer de notre observation quelques conséquences.

I

Vous est-il arrivé, au moment où vous accomplissiez un acte même indifférent, vous promenant le soir, fermant une porte, regardant un paysage, une place publique, de concevoir tout à coup l'idée que vous vous êtes trouvé, non pas seulement dans un endroit, dans une situation physique et intellectuelle semblables, mais bien dans ce même endroit, dans cette même situation physique et intellectuelle, accomplissant ce même acte, et cela, non pas dans un passé plus ou moins reculé, mais bien à ce même moment où vous êtes : Si, par exemple, l'acte se réalise le 12 juillet 1892, il vous semble qu'une seconde fois et comme par un dédoublement immédiat, il se soit déjà réalisé un 12 juillet 1892, à cette heure, à cette minute présentes.

Digitized by Google

Par quelque mystérieuse opération du cerveau, l'esprit conçoit instantanément à deux reprises le même moment, le même lieu, le même acte. Ce phénomène étrange est plus rapide que l'éclair ou le clin d'œil; l'effort le plus intense de la volonté n'en peut absolument provoquer l'apparition ni le retour. Il y a, pour ainsi dire, arrêt soudain dans l'idée de temps. Ce n'est pas une réminiscence vague, ni quelque prévision spontanée, je parle d'un acte intellectuel qui dédouble un moment. C'est le même instant de raison qui réapparaît dans l'esprit, que nous vivons une deuxième fois concomitante avec la première.

Ajoutons enfin qu'il s'agit, bien entendu, d'un fait tout subjectif, qu'aucune double impression venue du dehors n'a suscité; il n'y a pas plus ici, nous le verrons, perception d'un second objet extérieur que souvenir ou réminiscence. C'est bien le présent, en un mot, qui se trouve instantanément dédoublé et constaté pour ainsi dire au cours d'une seconde vie intellectuelle momentanément parallèle à la vie normale.

Ce phénomène se produit à l'état de veille, parfois nous en avons conscience pendant le sommeil. S'il est le plus souvent isolé, il arrive aussi qu'il se répète successivement à de courts intervalles, à l'occasion de circonstances différentes, et l'on pourrait presque alors le comparer aux éclairs lointains des soirs d'été.

Tels sont, en quelques lignes, les caractères de ce curieux fait psychique.

Digitized by Google

II

Si nous nous en tenons exactement à notre observation, nous n'aurons aucune difficulté à distinguer notre phénomène de divers autres faits psychologiques plus ou moins analogues. C'est ainsi que l'idée fugitive du *déjà vu* concerne essentiellement des impressions intellectuelles d'un ordre relativement élevé; c'est l'aspect d'un site pittoresque, d'une noble architecture; l'esprit charmé croit les reconnaître; il lui semble que se réveillent des impressions déjà ressenties il y a longtemps: on en peut dire autant de l'audition d'un chef-d'œuvre musical. Vous rentrez alors comme en possession de l'une des manifestations de ce beau absolu dont Platon prétendait que vous n'aviez pas perdu la notion cachée seulement dans les profondeurs de votre être.

Mais, ici, l'émotion intellectuelle est nulle; l'esprit n'est pas ébranlé par un sentiment d'admiration qui le surexcite et l'exalte. Il se trouve en présence d'un acte ou d'un fait, je le répète, le plus souvent dénué de portée; ou, du moins, la valeur intellectuelle de ce fait ou de cet acte n'exerce aucune influence sur la production du phénomène: elle n'en est par conséquent à aucun degré la cause génératrice.

J'en dirai autant de l'impression que donne un souvenir plus ou moins inconscient, une réminiscence vague. Quand la mémoire d'un acte, d'un incident analogue à ceux qui se produisent actuellement s'éveille confusément dans notre esprit, nous ne pouvons exactement retrouver l'époque antérieure, ni les circonstances où nous avons

Digitized by Google

rencontré déjà une situation semblable ; du moins est-ce dans le passé que notre esprit reporte l'impression semblable qu'il a déjà subie.

Il est certain que la mémoire est l'une de nos plus subtiles et complexes facultés : en suivre les manifestations variées serait à proprement parler parcourir tout le champ de notre activité intellectuelle, depuis cet examen attentif et raisonné des idées et des faits accumulés dans notre esprit, base nécessaire de toutes nos connaissances, jusqu'à cette infirmité dont parle saint Augustin dans ses Confessions, infirmité de notre pensée qui se souvient même de son oubli !

Et comment se fait-il que des rêves anciens, depuis longtemps évanouis, et dès le réveil même, réapparaissent subitement dans leurs plus minutieux détails? Dans quelle case secrète s'étaient-ils mystérieusement conservés, et quel ébranlement, spontané peut-être, les ranime tout à coup ?

Dans le rêve n'avez-vous aussi pas la notion de choses qui ne vous sont pas étrangères : de longs intervalles qui auraient dû cependant effacer tout souvenir, n'altèrent pas la netteté et la persistance de certaines formes qui se représentent à l'imagination et constituent, par cette continuité des impressions, comme l'objet propre d'une vie spéciale cantonnée dans le sommeil. De telle sorte qu'il serait permis de comparer cette marche périodique des deux vies du rêve et de l'état de veille, dont l'une se ranime quand l'autre s'efface dans notre conscience, à deux lignes symétriques qui se prolongeraient en entrecroisant leurs courbes régulièrement alternées.

Digitized by Google

On a toujours considéré comme inférieurs les sens du goût et de l'odorat, qui nous affectent sans réellement nous instruire. Ne sont-ils pas néanmoins les puissants auxiliaires d'un acte de conscience qui engendre et gouverne toutes les opérations intellectuelles, je veux dire l'association des idées? Que de fois une saveur, un parfum n'ont-ils pas fait surgir des profondeurs de notre mémoire l'impression d'une époque, d'une circonstance lointaines, et que nous ne pourrions même plus préciser dans le passé de notre vie? Nous nous trouvons, subitement et à notre propre insu, replacés dans une disposition d'esprit que nous avions autrefois éprouvée, et, pour un court instant, nous concevons tout à coup le sentiment mélancolique ou charmant d'années bien éloignées déjà.

Ces réminiscences, pensées fugitives, surgissent dans l'esprit pour s'effacer aussitôt, insaisissables et sans traces, semblables à ces bolides qui s'enflamment, glissent et s'éteignent dans le ciel étoilé. Parfois elles se multiplient et se répètent, elles obsèdent l'esprit, comme s'il subissait une influence psychologique particulière.

Mais toujours, dans ces manifestations diverses de la mémoire et de l'imagination, nous avons la conscience certaine du passé, nous savons clairement, et notre conviction est entière, que c'est le passé qui revit alors ou s'impose à notre attention. Le passé est l'élément constitutif de ces différents concepts de l'esprit.

Tout autre, avons-nous dit, est le trait propre de l'état psychique que nous analysons. Le passé n'y apparaît à aucun degré; il n'est question ni de souvenir ni même d'une réminiscence indécise où vous échapperait la dé-

Digitized by Google

termination d'un moment antérieur de votre vie. Nous ne saurions donc reporter l'impression présente à une époque quelconque du passé : nous avons au contraire le sentiment assuré que nous concevons alors non pas un souvenir plus ou moins précis, mais bien en quelque sorte un second présent, parallèle à celui de notre conscience normale.

Nous ne pouvons davantage rattacher ce phénomène mental à une fantaisie de l'imagination. La sensation d'où procède la perception, c'est-à-dire l'action propre de l'esprit, est provoquée par une force extérieure. L'idée au contraire que crée cette faculté que l'on désigne sous le nom d'imagination a bien eu à l'origine pour point de départ la sensation, mais elle a survécu à cette cause, et l'œuvre de l'imagination est de conserver, de modifier et d'étendre par toutes sortes de combinaisons ce produit primitif de la sensation en formant des idées nouvelles entièrement indépendantes de la sensation actuelle.

Ainsi l'image née de cette activité mentale et la perception qui, au même moment, procède de nos sensations successives, peuvent bien exercer l'une sur l'autre une influence mutuelle, mais, loin de se confondre dans notre esprit, elles se contrarient et se combattent, et l'on peut dire que l'une nous distrait de l'autre.

En outre notre esprit, qui subit l'effet extérieur de la sensation, dirige à son gré la série des images qu'il évoque, et ce que nous appelons le caprice de l'imagination n'est autre que la succession des tableaux et des idées que nous savons nous représenter dans cet instant où nous sommes affranchis des conditions tyranniques de l'espace et du temps.

Digitized by Google

Ces deux caractères sont précisément étrangers à l'état d'esprit qui nous occupe. Il a son point de départ immédiat et constant dans une modification éprouvée en présence d'un objet ou d'un fait extérieur. C'est une perception qui le détermine. D'autre part et pour ce motif même, il s'impose à notre esprit, qui reçoit l'impression de cet état et le subit, mais n'en peut provoquer l'apparition, ni modifier la durée.

Nous ne le confondrons pas davantage avec ces épanouissements soudains de la pensée, qu'expliquerait sans doute quelque équilibre momentanément heureux de l'organisme et d'où procéderait ce bien-être de la sensibilité et de l'intelligence. Notre esprit subitement dilaté se sent alors, pour une durée plus ou moins prolongée, une intensité de vie, une vigueur et une promptitude d'expansion inaccoutumées, qui répandent à ces heures privilégiées sur tout concept comme une joie lumineuse.

Mais si l'esprit ouvert à cette clarté jouit exceptionnellement d'une puissance supérieure pour revoir le passé, pénétrer le présent, il sait, à n'en pas douter, qu'il se meut dans un temps déterminé qui est le temps actuel; il n'éprouve à aucun degré cette impression du dédoublement de l'instant où il se trouve, et ce dédoublement est seul caractéristique du fait psychique dont je parle.

Disons enfin, pour déblayer notre terrain, qu'il n'y a ici ni perception erronée ni hallucination : nous ne sommes point abusés. Je me rends parfaitement compte de ce que j'éprouve et au même instant je comprends qu'il ne se produit pour moi qu'une seule impression à l'occasion de laquelle je constate ce dédoublement purement psychique et qui n'en est que la suite.

Digitized by Google

III

Quel est donc l'explication de ce phénomène irréductible à toutes ces facultés ou opérations de l'esprit que nous venons de passer en revue, mémoire, association des idées, imagination pure, surexcitation de la vie intellectuelle, perception ?

Nous savons que la relation de notre moi avec le dehors est simple, c'est-à-dire qu'il ne s'est produit qu'une impression ; elle a été suivie cependant en un seul instant d'un acte intellectuel immédiatement répété ; c'est donc la seule perception qui s'est au même instant dédoublée. S'il en est ainsi, ne serait-ce pas dans l'organe même de la pensée qu'il nous faudrait rechercher l'origine de ce fait psychologique ?

L'organe double de la vision nous offre, paraît-il, dans l'ordre des faits physiologiques, des phénomènes sensiblement analogues.

Supposons que l'un des yeux ayant reçu l'impression accoutumée et normale, l'autre, par une sorte de paralysie instantanée, n'ait transmis l'image qu'avec un retard minime. Ou bien encore que par l'effet d'une lésion toute locale, un malade voie constamment les objets doubles. L'objet qui détermine l'impression est simple ; l'image au contraire produite par la sensation est double comme celle-ci ; mais la pensée, dont l'organe est demeuré sans altération, s'en rend compte aussitôt : elle comprend que cette perception anormale est l'effet d'un accident de la vision dont l'organe est double.

Digitized by Google

Admettons maintenant que l'accident se produit non plus dans l'un des appareils sensoriels, mais dans l'organe même de la pensée, dans les lobes cérébraux, considérés comme le siège des facultés et des opérations intellectuelles.

Une impression venue du dehors agit sur les nerfs de l'un des organes sensoriaux : dans cet organe naît la sensation qui, à son tour, ébranle les lobes cérébraux.

C'est alors qu'ils entrent en action : ils reçoivent l'image immédiatement suivie de la perception qui est l'opération intellectuelle. Les lobes cérébraux constituent eux aussi un organe double, et, selon les physiologistes, à quelque degré qu'il faille d'ailleurs pousser les localisations cérébrales de telle ou telle partie de la vie psychologique, les deux hémisphères non seulement coagissent, mais se suppléent, et l'un d'eux, on est allé jusque-là, viendrait à cesser ou suspendre ses fonctions, que l'autre suffirait, bien qu'avec une moindre force, au travail intellectuel.

De ces données physiologiques, dont je ne voudrais pas prolonger l'exposé, retenons, ce qui nous suffit, que les deux lobes cérébraux fonctionnent simultanément ; cette fonction est donc double.

Mais, au lieu d'évoluer ainsi parallèlement, l'un des lobes, par un effet accidentel, et tel par exemple qu'une inégalité subite et momentanée de force, ne peut-il pas éprouver un retard à peine perceptible ?

Revenant donc à notre hypothèse, supposons qu'il se produise ainsi un défaut instantané d'absolue corrélation dans cette fonction symétrique des centres intellectuels. La dualité d'action de cet organe se révélera

Digitized by Google

comme par un éclair pour se dérober aussitôt, dès le retour du jeu normal. L'impression venue du dehors et la sensation qui en est la suite se sont régulièrement accomplies; c'est l'image reflétée dans le cerveau qui seule se répète, c'est le travail intellectuel, c'est-à-dire la perception, qui est altérée. Il en résulte que ces deux actualités instantanément reproduites constituent pour la pensée deux actes entre lesquels l'idée de temps est abolie, puisqu'en fait ces deux actes n'en sont qu'un : il ne s'est en réalité rien passé, ni même écoulé aucun moment entre les deux images dont une impression unique a été l'occasion : nous comprenons ainsi que la pensée conçoit deux présents, que, dès lors, pour elle, sinon objectivement, il y a eu interruption ou plutôt suspension momentanée dans la succession de la durée.

Dira-t-on que par cette déviation passagère du travail cérébral, il devra se produire deux séries indéfinies dans le concept du temps, d'où un trouble intellectuel qui se prolongera et survivra à l'accident physiologique ? Mais ce qui prévient ce résultat, n'est-ce pas que précisément le cours des impressions extérieures s'est continué régulièrement, que le retard dans la production d'une perception isolée est un fait tout subjectif, que dès lors enfin, une fois accompli le travail intellectuel correspondant à l'impression d'où est née la perception dédoublée, la suite des sensations, des images, des perceptions même reprendra son cours habituel, et ce mouvement détermine le sentiment de la durée successive que nous désignons sous le nom de temps.

Objectera-t-on aussi que ce trouble devrait, au moins pour le moment qu'il affecte, être désormais irrépara-

Digitized by Google

ble, que ce manque de corrélation engendrant une dualité de perception doit, faute d'une commune mesure qui nous donne la réduction des deux termes, faire naître en nous la conception d'un intervalle qui prendra des proportions indéfinies où disparaît la notion du temps?

Cet effet immédiat est bien celui que nous avons observé. Comme c'est ici l'organe même des opérations intellectuelles qui est atteint, le phénomène étudié ayant une cause plus intime et plus rapprochée de notre pensée même, nous troublera davantage et nous rendra beaucoup plus délicate l'appréciation et plus difficile la conscience de ce qui s'est passé.

Comment se fait-il donc que nous en ayons conscience, cependant, et surtout que l'erreur ne soit pas définitive, qu'une fois accompli le phénomène, nous ressaisissions le fil de notre pensée, nous constations cette interruption, cette faille qui s'est ouverte dans le cours de notre idée de temps?

Admettons pour un instant que le cerveau, organe double, engendre la conscience de même qu'il élabore la pensée. Du moment où les deux lobes n'ont pas évolué simultanément, il se produira un trouble momentané qui sera nécessairement irréparable en ce sens que la conscience elle-même devra subir cette condition de son existence, condition à laquelle elle ne peut se soustraire.

Non seulement le sentiment du phénomène nous échappera, mais il se sera produit en réalité un temps d'arrêt de la conscience elle-même, suspension du moi suivie d'une reprise immédiate, mais sans que le moi puisse saisir le moins du monde ce qui s'est passé en ce

Digitized by Google

rapide instant, comme il arrive dans le cas d'une syncope, d'un évanouissement.

Ici, au contraire, c'est la seule idée de temps, c'est-à-dire un simple concept, résultat d'une opération de la pensée, qui se trouve altérée ; le moi demeure intact, il domine et apprécie le phénomène.

Mais il y a plus, et dans notre hypothèse, si la conscience procède du seul travail cérébral, ne se sera-t-il pas produit, dans un instant quelque rapide que nous l'imaginions, comme conséquence de ce dédoublement dans l'évolution du cerveau, deux états de conscience, c'est-à-dire deux vies psychiques successives dans une sorte de simultanéité, deux moi indépendants et distincts qui auront successivement conçu deux idées du présent à tout jamais irréductibles ? Dès lors aucun rapprochement ultérieur ne pourra leur permettre de concevoir rétroactivement qu'en réalité la vie psychique était demeurée simple même au moment critique : subjectivement, en effet, elle ne l'aurait pas été.

Or nous ne constatons aucun de tels résultats. Au cours de leur double évolution anormale, les deux lobes du cerveau reportent chacun son opération à la même conscience. C'est un seul moi qui conçoit le même présent à deux reprises pour ainsi dire simultanées ; donc ce moi n'a pas été atteint dans sa propre substance.

De même, le phénomène passé, je me rends parfaitement compte que ce n'est pas le moi qui s'est trouvé dédoublé, mais la seule notion de temps, c'est-à-dire simplement une opération de la pensée ; le moi est resté indépendant du travail cérébral, il en règle les effets, il en rassemble les éléments momentanément disjoints, il

Digitized by Google

rectifie après coup et analyse ce trouble, il recherche les causes qui l'ont amené. En un mot, c'est un concept spécial qui a été altéré, non le moi tout entier, ce qui se serait infailliblement produit si le moi eût été placé sous l'absolue dépendance de l'organe. C'est l'outil qui s'est trouvé faussé : l'ouvrier a jugé que le travail était mal fait à cause de cette défectuosité de l'outil.

Sans doute il peut arriver que par suite d'une altération plus profonde, véritable désorganisation des tissus, le moi demeure impuissant et presque frappé d'inconscience ; mais c'est qu'alors l'instrument se trouve comme détruit et que le travail est devenu impossible.

On pourrait dire, à la vérité, en s'inspirant de la théorie des localisations cérébrales, que le moi reste intact dans notre phénomène, parce que la partie spéciale de l'organe n'a pas été altérée ; que peut-être en serait-il autrement si la lésion atteignait le centre générateur de la conscience.

Cette objection aurait sa valeur, s'il ne restait à démontrer qu'en effet le moi est déterminé par un centre nerveux spécial, qu'il est localisé comme l'une quelconque des manifestations de notre activité intellectuelle.

Or cette localisation n'est pas établie, et l'on saurait d'ailleurs difficilement comprendre que le moi ne fût qu'une forme particulière de notre activité et occupât dans le cerveau un réduit propre d'où il dominerait tour à tour chacun de nos actes, puisqu'en réalité ce moi constitue notre personnalité même et réagit sur l'ensemble de nos manifestations intellectuelles.

Mais nous n'avons pas à étudier les effets possibles d'une altération des tissus : tout autre est la question, la seule

Digitized by Google

qui nous occupe, de rechercher, en supposant admise la localisation du moi, quelle est, sur son organe spécial, l'influence du jeu anormal des lobes cérébraux.

A ce point de vue, nous ne ferons qu'une réponse à l'objection que nous venons de formuler. Si le moi était exclusivement déterminé par un centre spécial, comme dans l'évolution asymétrique le trouble est total pour l'un des lobes, la conscience participerait nécessairement à ce trouble ; il y aurait eu instantanément deux moi, et nous avons constaté déjà que cet effet ne se produisait point.

En supposant donc une condition purement physiologique à notre phénomène, telle peut-être qu'une irrégularité dans la circulation du sang, d'où un afflux momentanément inégal dans les deux lobes, l'analyse psychologique et les conséquences philosophiques qu'il est permis d'en tirer ne me semblent pas devoir être modifiées.

IV

Qu'est-ce à dire, sinon que dans les conditions de la vie actuelle, le cerveau est assurément le siège et l'organe nécessaire des opérations intellectuelles et que pour ce motif le moi éprouve inévitablement et constate le contre-coup des accidents ou des altérations dont cet organe peut être atteint, mais aussi que le cerveau n'est pas la cause génératrice ni l'élément indispensable de la conscience, du moi lui-même qui lui est supérieur. Et comment dès lors pourrait-on être certain que la perte

Digitized by Google

de l'organe doit, même en dehors des conditions de la vie actuelle, avoir pour conséquence nécessaire l'anéantissement de la conscience et du moi ?

C'est ainsi que l'examen d'un fait psychique anormal, qui se manifeste rarement et tient dans notre vie une place bien restreinte, peut contribuer cependant pour sa part à projeter quelques lueurs sur les conclusions les plus générales et les plus hautes de la psychologie.

Il nous a paru intéressant, à ce titre, de retenir un instant l'attention sur cette anomalie de notre vie psychique.

Digitized by Google

ANOMALIES

DANS LES GENTIANÉES.

UNE RACE MONSTRUEUSE

DE GENTIANA CAMPESTRIS L.

PAR M. ÉMILE GALLÉ.

I.

Les botanistes qui ont décrit les déviations aux types spécifiques des végétaux et les altérations tératologiques de leurs organes ont mentionné assez fréquemment les *Gentianées* parmi les plantes affectées de simples anomalies ou même de monstruosités.

Altérations de coloris. — Rappelons d'abord que les *Gentianées* n'échappent pas aux variations non difformes, notamment à l'*albinisme,* même au *xanthisme* et à la panachure de la corolle. On trouve parfois l'*Erythræa Centaurium Pers.,* à fleurs blanches [1].

---

1. Grenier et Godron, *Flore de France,* II, p. 483, et Godron, *Flore de Lorraine,* II, p. 25.

Digitized by Google

J'ai rencontré dans les montagnes subalpines du lac des Quatre-Cantons un touriste qui portait un gros bouquet de *Gentiana asclepiadea L., à fleurs blanches.* Godron a signalé la même anomalie dans les *G. campestris L.* et *ciliata L.*[1], Grenier et Godron le *xanthisme* dans la gentiane d'Allemagne[2].

M. Fliche a bien voulu me communiquer plusieurs *G. campestris Willd., à corolles blanches,* recueillies par lui à Saint-Moritz (Engadine). Cette forme y est assez commune. Deux de ces fleurs sont à 5 lobes.

M. René Zeiller a trouvé plusieurs fois, et à un certain nombre d'années de distance, dans les Pyrénées, en montant de l'hospice au port de Vénasque la *G. campestris à fleurs blanches,* à l'exclusion à peu près complète de la forme violette.

Seboth, dans ses albums de plantes des Alpes[3], donne les coloris suivants pour la *G. obtusifolia Willd. :* « Fleurs violettes, bleuâtres ou rougeâtres, rarement blanches. » Il figure une *G. Frœhlichii Hladnick*[4], et une *G. frigida Hœncke*[5], propres aux cols supérieurs des Alpes orientales. De ces deux espèces très voisines, l'une est figurée à corolle blanchâtre, non ponctuée, la seconde, à fleurs d'un blanc jaunâtre, transparentes, ponctuées de verdâtre et bariolées de bleu. Elle semble tenir le milieu entre les *G. cruciata L.* et *acaulis.* Ne seraient-elles pas des variétés *à fleurs panachées,* ou affectées d'albi-

1. Godron, *op. cit.,* II, p. 23-24.

2. *G. Germanica Willd.* β *obtusifolia,* fleurs jaunâtres... ; *G. obtusifolia Willd. ; G. flava Mérat ;* Gren. et Godr., *op. cit.,* p. 494.

3. Seboth, Graf et Petrasch, *Die Alpenpflanzen,* I, p. 83, fig. 75 ; ces plantes sont aussi figurées par Dalla Torre, *Atlas der Alpen-Flora.*

4 et 5. *Op. cit.,* III, p. 27, pl. 89 ; — IV, p. 9, pl. 18.

Digitized by Google

nisme, fixées toutes deux et adaptées à certaines hautes stations? La *G. acaulis* à fleurs panachées, striées de bleu clair, se rencontre au Tyrol ; elle s'y trouve aussi à fleurs entièrement blanches[1].

Les écarts de la *G. acaulis* n'ont pas échappé à Grenier et Godron ; mais, considérant leur faible valeur spécifique, ils ont réuni ces modes au type, y compris les *G. excisa Presl.* et *alpina Villd*[2].

Dans son consciencieux travail sur la fructification des plantes par les insectes, Hermann Müller atteste la stabilité de la couleur bleu foncé des *G. acaulis*[3]. Il accuse cependant avoir trouvé dans les Alpes, à certaines altitudes, des individus colorés de bleu plus pâle, et, à Pontresina, quelques *fleurs blanches,* qui n'avaient plus qu'une faible lueur de bleu, tacheté à l'intérieur de points verts. Il considère, dans l'espèce, le bleu clair et le violet comme rares, le blanc comme exceptionnel.

La *G. tenella Rottbel.* a des fleurs, dit le même auteur, tantôt violettes ou bleues, tantôt *blanches,* ordinairement à 4 divisions et parfois à 5.

Il a rencontré la *G. nana Wulf.* variant du bleu au violet.

Il attribue un grand nombre des cas d'albinisme floral chez les Gentianes à fleurs bleues, à un retour à la couleur des ancêtres de l'espèce, suivant une théorie que nous n'avons pas à examiner ici. Il constate aussi,

---

1. H. Correvon (corresp. inéd.).
2. Grenier et Godron, *op. cit.,* II, p. 492.
3. Dr Hermann Müller, *Alpenblumen, ihre Befruchtung durch Insecten und ihre Anpassung an dieselben.* Leipzig, 1881, p. 336 et suiv.

Digitized by Google

comme tous les explorateurs des Alpes ont pu le faire, qu'à une altitude un peu forte, d'une part la vivacité des coloris des fleurs augmente, et que, de l'autre, l'albinisme des corolles est assez fréquent.

Pour en finir avec les colorations anormales dans les Gentianées, voici une liste inédite de celles rencontrées au cours de ses herborisations dans les Alpes par M. Henri Correvon, directeur du jardin botanique de la « Linnæa » à Genève, et bien connu pour ses cultures d'espèces alpines et la fondation d'une Société protectrice des plantes sauvages :

G. verna L., var. fl. alb., au Marcheinoz dans le Jura (assez abondant, H. C.)
G. bavarica L., id., au Valsoray (Valais), Made H. C.
G. brachyphylla Vill., id., Alpes de Bagne (id.), H. C.
G. pneumonanthe L., id., marais d'Yverdon, id. 1876.
G. asclepiadea L., id., cultivée au Jardin alpin (Genève).
G. nivalis L., id., Valsoray, près du Saint-Bernard, H. C.
G. tenella Frœlh., id., à Proy (Valais), H. C.
G. campestris L., id., çà et là, H. C.
G. germanica Wildd., id. ; près de Zurich, H. C.
G. ciliata L., id., Jura, H. C.

Variations et variétés. — Elles sont assez nombreuses. En voici quelques exemples. Hermann Müller dit que, dans la *G. tenella Rottbel.*, le nombre des lobes de la corolle varie de 4 à 5[1]. Il signale dans la *G. campestris L.* des écarts de 12 à 20 millimètres de diamètre au tube de la corolle, et des longueurs de 8 millimètres 1/2 à 17 millimètres entre l'insertion des franges et les nectaires, suivant les stations et la saison ; à l'Albula, il a trouvé les *G. campestris* à fleurs, tantôt homogames, tantôt protérogynes. Les premières avaient les stigmates très anormale-

1. *Loc. cit.*

Digitized by Google

ment élevés au-dessus des anthères. Dans la *G. oblusifolia Willd.*, il a rencontré à la Bernina des fleurs qui ont le style remarquablement plus court que d'ordinaire. Dans la *G. verna L.* il existe des variétés proposées comme espèces par plusieurs auteurs, notamment celle accidentelle dont les calices ventrus ont, parfois, les angles ailés[1]. La *G. nivalis L.*, « ordinairement rameuse dès la base, est parfois simple et subuniflore, » et le contraire se présente dans la *G. ciliata*[2].

Nanisme. — Suivant les hasards des stations et de la végétation, les Gentianes varient beaucoup de taille.

Reuter a publié une *G. purpurea* var. *nana* assez abondante au mont Brizon (Savoie)[3].

Anomalies monstrueuses. — Avant de présenter le cas spécial qui fait le fond de cette notice, énumérons rapidement ceux de tératologie proprement dite signalés dans les genres *Gentiana* par les auteurs.

Moquin-Tandon a constaté la *virescence des sépales* de la gentiane champêtre[4]; Rœper, la *métamorphose des ovules en étamines* chez cette même plante, très rare phénomène[5]; Engelmann, la *disjonction anormale à la base interne des sépales* de son calice[6]; Guillemin et Dumas, l'*isolement des pétales,* phénomène que des expériences leur ont fait attribuer à la fécondation croisée[7]; de Candolle, la rare *multiplication des verticilles pistil-*

1. *G. verna L.* β *alata* Gr. et Godr., *op. cit.*, p. 495 et suiv.
2. *Id.*
3. *Id.*
4. Moquin-Tandon, *Éléments de tératologie végétale,* p. 203.
5. *Linnæa,* I, p. 457.
6. Engelmann, *De Antholysi,* § 49.
7. Cité par Moquin-Tandon, *op. cit.*

Digitized by Google

laires dans la *G. purpurea Vill.*[1]; Hill, la *prolification* dans une gentiane[2]. Maxwel T. Masters, qui, dans sa *Vegetable Teratology*, a recueilli consciencieusement tous ces faits, cités par Moquin-Tandon, apporte pour sa part divers cas à la tératologie du genre *Gentiana :* ce sont d'abord des *prolifications* donnant naissance dans le milieu d'une fleur de gentiane à des feuilles et à d'autres fleurs : « J'ai vu assez fréquemment, dit-il, dans la *G. amarella L.*, des inflorescences branchues, couvertes de bractées, sans trace de véritables fleurs. Darwin et d'autres m'en ont fait voir[3]. » Il signale aussi dans la gentiane champêtre la *phyllodie de la corolle*[4], la *pétalodie des étamines*[5], leur *pistillodie* même, d'après Wigand dans la *G. amarella L.*[6], et, dans cette même espèce, la curieuse *pléiotaxie des bractées*. « Il existe, dit-il, une variété de *Dianthus barbatus,* appelé « œillet moussu », laquelle n'a pas chance de succès auprès des horticulteurs ; la multiplication des bractées y correspond à la suppression des autres parties de la fleur. » En effet, il n'y a plus de fleurs, mais des imbrications coniques de calices emboîtés les uns dans les autres, qui donnent à ces inflorescences l'aspect des épis d'une cypéracée : « Or, dit Masters, cette monstruosité se rencontre fréquemment dans la *G. amarella*. Les bractées croissent

1. *Organographie végétale,* t. I, p. 509, avec fig.
2. *The origin and production of proliferous flowers, etc...*
3. *Vegetable Teratology,* by Maxwell T. Masters, p. 166.
4. Id., p. 250.
5. Id., p. 296.
6. Wigand, *Flora,* 1856, p. 717 : « Pistil de *G. amarella* portant 2 anthères sessiles ».

Digitized by Google

en nombre, se colorent de pourpre, au détriment de tout organe floral véritable [1]. »

Cette *G. amarella* paraît décidément coutumière d'anomalies, car le « Seemann's journal of botany » (vol. 11, p. 177) la compte parmi les plantes connues comme étant susceptibles de produire des fleurs doubles.

Maxwell Masters, d'après Engelmann, mentionne aussi un cas d'*apostasie, dyalise ou séparation, dans les carpelles* de la *G. campestris* [2].

Enfin, Darwin a décrit une forme de *G. amarella* dans laquelle les organes floraux sont plus ou moins remplacés par une *agrégation compacte d'écailles* pourpres en grand nombre, « ce qui, dit-il, n'est pas rare sur certains bancs calcaires, durs, secs et dénudés [3] ».

M. Fliche a bien voulu me communiquer une *G. campestris* recueillie par lui en 1864 au Hohneck, au-dessous de la fontaine Charlemagne. Une des fleurs a 5 divisions et une des étamines est, en partie, transformée en pétale. C'est donc un cas d'augmentation d'un organe floral, et de *pétalodie d'étamine*. Parmi une longue liste de genres de plantes fréquemment sujets à ce dernier accident, Masters signale les gentianes [4].

Je tiens aussi de M. Fliche la communication d'une *G. germanica* recueillie par lui près de Vaux (Ardennes), présentant un calice irrégulier : 2 des sépales, dans les fleurs caulinaires, et 3 dans la fleur terminale, sont trois à quatre fois plus larges que les autres. Cet élargissement

1. *Veg. Terat.*, p. 371.
2. Engelmann, *De antholysi*, p. 42, § 49.
3. *Gardner's Chronicle*, 1843, p. 628.
4. *Op. cit.*, p. 296.

Digitized by Google

anormal, cette *hypertrophie* est remarquable en ce qu'elle reproduit, comme il arrive souvent dans ces anomalies, le caractère d'un autre végétal. Et ici cette irrégularité se trouve être en quelque sorte un passage de la *G. germanica* à la *G. campestris* par le moyen d'un des caractères distinctifs de celle-ci. C'est une anomalie que le Dr Bouvier a dû considérer comme bien fréquente dans sa *G. germanica* β *obtusifolia,* propre aux pâturages des régions granitiques des Alpes et calcaires du Jura ; car il la signale, et fait de cet « élargissement des 2 lobes du calice » un des caractères propres à sa variété [1]. Grenier et Godron, qui ont signalé aussi la variante β *obtusifolia,* y rapportent l'espèce créée par Willdenow [2], mais ne mentionnent nullement cette irrégularité du calice ; d'autres auteurs l'ont également passée sous silence, c'est donc un fait exceptionnel ; par contre, ils caractérisent leur variété par une autre anomalie ; cette fois, comme je l'ai dit plus haut, c'est une tendance des corolles au *xanthisme* [3] ; les fleurs passent du violet au jaunâtre. Mérat en a fait une espèce, la *G. flava* [4].

C'est pour avoir reconnu une anomalie « et pas même une forme », que Grenier et Godron ont restitué la *G. biloba D. C.* à la *G. Burseri Lap.* Cette anomalie était assez caractéristique et fréquente pour avoir induit de Candolle à créer une espèce [5]. Elle consiste dans la pré-

1. Dr Bouvier, *Flore des Alpes de la Suisse et de la Savoie,* page 445.
2. Sp. 1, p. 1347.
3. Gr.-Godr., *Fl. française,* II, p. 494.
4. Mérat, *in* Lois. Gall. 1, p. 180, t. 28.
5. De Candolle, *Fl. fr.,* III, p. 653, et *Ic. rar.,* t. 15.

Digitized by Google

sence d'un *lobe supplémentaire* vis-à-vis de la solution de continuité du calice, qui est fendu d'un seul côté, jusqu'à sa base, en forme de spathe.

Buchinger a signalé, dans la fleur intérieure, souvent solitaire, de la *G. cruciata,* une disposition parfois *pentamère*[1].

Grenier et Godron mentionnent dans la *G. bavarica L.* la présence quelquefois d'une fleur sessile au centre des rosettes de feuilles, rejets normalement stériles[2]. De là on avait fait une espèce, la *G. imbricata Mult.* (non Froëlh.).

Enfin M. Correvon me dit avoir trouvé au val d'Hérens une *G. acaulis* à « corolle atrophiée (?) ».

II.

Une colonie de G. campestris *à fleurs monstrueuses.* — Il semble vraiment qu'après ces autorités et tous ces exemples, il n'y ait plus lieu de revenir sur les anomalies variées et fréquentes du genre *Gentiana.* Il paraît instructif pourtant de corroborer d'anciennes assertions par des faits plus récents, surtout lorsqu'ils se présentent d'une façon très marquée, avec tendance à se perpétuer par le semis à l'état spontané. Or, j'ai rencontré une abondante station de gentianes champêtres affectées de monstruosités diverses. J'ai pu les retrouver, à la même saison et dans le même état, deux années de suite, en 1890 et 1891. D'où il semble à peu près certain que

1. Gr.-Godr., *Flore française,* II, p. 490.
2. Id., p. 493.

Digitized by Google

cette espèce, *annuelle,* a reproduit ces particularités et les a perpétuées au moins pendant quelque temps par le semis, ou bien que les circonstances qui les avaient causées une première annéese sont renouvelées identiquement.

Rappellerai-je les caractères du type *G. campestris L.* (non Dois.) ?

Il se distingue par la singulière irrégularité du calice. Celui-ci est divisé en 4 lobes excessivement inégaux, deux internes étroits, deux externes les recouvrant et quatre ou cinq fois plus larges. La corolle est gamopétale à 4 lobes élargis. La gorge est close par des franges longuement, étroitement fimbriées. Le nombre des étamines varie de 4 à 5. Les fleurs, pédonculées, forment une panicule dressée, compacte, à rameaux ascendants. Ceux-ci portent généralement 5 fleurs, 3 au sommet, dont une terminale et 2 axillaires, puis, plus bas, deux axillaires opposées, ou bien encore 5, dont une d'axe au sommet, et au-dessous 4 axillaires.

La gentiane champêtre, ou gentianelle, ne se rencontre en Lorraine que sur les pelouses des hautes Vosges, c'est-à-dire en terrain granitique. Mougeot et Godron l'ont signalée comme répandue depuis le Hohneck jusqu'au ballon de Sultz. Or, elle croît aussi sur le petit sommet, ou plutôt sur le point culminant de l'étroite crête qui court entre le grand et le petit Drumont, point qu'on appelle la Tête de Felleringen. Cette station est donc alsacienne, bien qu'elle soit placée à deux ou trois mètres de la frontière française-lorraine.

Les échantillons recueillis par moi en septembre 1890 et 1891 présentaient diverses anomalies. Tantôt, un des

Digitized by Google

rares pieds qui ne fût pas anormal offrait des monstruosités par *atrophie* et *hypertrophie* simultanées des lobes de la corolle, tantôt larges, tantôt étroits, par *diminution* ou *augmentation* dans le nombre habituel de ces lobes, soit tantôt 3, 5 ou 6 lobes. Tantôt, un pied portait 14 fleurs normales de structure, anormales de nombre, la fleur axillaire, terminale, se trouvait amplifiée et monstrueuse.

Elle contenait, de l'extérieur à l'intérieur : un calice normal, une étamine *avortée,* de *nombreux* cils, *inégaux, formant par leur réunion une frange circulaire courte;* puis une corolle *fendue presque jusqu'à la base en quatre lobes larges et grands,* portant des traces de la frange normale, et, à la jonction de leurs sinus, *4 lobes supplémentaires* étroits, un peu plus courts que les précédents, à peine frangés. Toutes ces pièces étant rabattues, l'on trouvait à l'intérieur de la fleur : *5 fleurs,* dont *4 axillaires atrophiées* ou non développées, et *une centrale très irrégulière,* à *ovaire bien conformé et muni de ses graines, sans calice,* à corolle formée de 4 pétales, *libres jusqu'à la base,* colorés de bleu, *dépourvus des franges habituelles,* celles-ci *indépendantes;* enfin *5 étamines* plus ou moins *stériles,* à *styles élargis et pétalisés.*

Il y avait là, par conséquent, plusieurs sortes de monstruosités : la disparition d'une étamine, anomalie que Ré appelle *apanthérosie;* puis, *4 disjonctions* d'une corolle monopétale; la *multiplication* ou apparition d'une seconde corolle, emboîtée dans la première, elle-même disjointe; enfin, une *prolification médiane, floripare,* contenant une fructification normale.

Un autre pied, à tige florale simple, portait 8 fleurs à

Digitized by Google

disposition désordonnée : une terminale accostée de deux axillaires dont une avortée et une double, puis un verticille de deux fleurs opposées dont une *monstrueuse;* un verticille d'une fleur avortée opposée à un rameau de 1 fleur terminale et 1 axillaire avortée. Le verticille inférieur portait 1 fleur opposée à 3 dont une terminale et 2 axillaires opposées, dont une avortée. Au sommet de la panicule se trouvait une fleur axillaire relativement énorme, formée d'un calice monstrueux, à 4 lobes, fendu jusqu'à la base, un lobe extérieur presque orbiculaire, démesuré (1 cent. $^1/_2$), pourpré, adhérent du bas à 2 lobes intérieurs planes, ovales, allongés-aigus, tous trois à limbe décurrent sur le pédoncule de la fleur, et un quatrième intérieur complètement libre; un rang de franges vertes; au milieu un faisceau de 41 pétales, libres ou légèrement adhérents entre eux à leur base; les extérieurs larges, les intermédiaires étroits et allongés, les intérieurs élargis et arrondis, encore assez grands; tous d'un lilas pourpré panaché de vert, rappelant par la couleur et la forme générale certaines violettes doubles, ou certaines anthèses monstrueuses de *Delphinium* vivaces hybrides, produits par les spécialistes horticulteurs, Lemoine et Crousse par exemple à Nancy. Un petit nombre de ces organes anormaux étaient munis chacun d'un appendice frangé; enfin, toujours dans cette même fleur, tout à fait à l'intérieur du système, il y avait *2 ovaires,* non axillaires, dont l'un *à 3 lobes,* devenus *foliacés;* les graines existaient, stériles.

Une des fleurs, latérale à la précédente, offrait un calice normal, une corolle *à 5 lobes,* à *4 étamines,* très grosses, fertiles, un ovaire fertile, des franges *anormales*

Digitized by Google

par leur développement et surtout leur insertion à la base externe de cette corolle.

Il ne faut pas voir dans cette dernière anomalie un déplacement d'organes, mais une déviation des faisceaux axillaires dont le prolongement s'est porté extérieurement ainsi qu'il arrive quelquefois, ou tout simplement, avec les tératologistes, une suppression d'organe.

On peut supposer que la fleur avait deux corolles emboîtées l'une dans l'autre, que la normale s'est trouvée anéantie par atrophie, et que ses franges ont subsisté seules, *hypertrophiées par balancement*. Du moins telle est en pareil cas la théorie de Moquin-Tandon.

L'autre fleur présentait un *calice à 3 lobes*, au lieu de 4 habituels, une corolle à *6 lobes*, frangée à sa gorge et *à sa base* d'appendices filiformes très grêles et clairsemés, résidus de l'atrophie d'une deuxième corolle intérieure disparue, *12 étamines* plus ou moins *pétalisés*, un ovaire normal.

L'autre fleur, axillaire, présentait un *calice à 3 lobes*, une corolle à 5-7 lobes confus, frangés, et une douzaine de lobes parfois *dialysés*, c'est-à-dire disjoints jusqu'à la base, formant de véritables pétales, 4 étamines normales, et plusieurs *supplémentaires pétalisées*, un *ovaire apostasié*, c'est-à-dire ayant les enveloppes ovariennes dissociées, transformées en 6 organes foliacés, ou lames vertes, munies de leur style, de leurs stigmates et d'ovules.

En vérité, cette énumération est interminable ; mais la Tête de Felleringen dût-elle passer pour un musée de tératologie végétale, je dois encore signaler, pour être exact, une fleur à corolle et calices presque normaux, à

Digitized by Google

une seule étamine pétalisée, à 2 carpelles emboîtés l'un dans l'autre et pétalisés, c'est-à-dire transformés en *pétales pistillaires D. C.* avec traces des ovules.

A côté même de cette fleur, il s'en trouvait une normale, fructifiée. Vu le grand nombre des sujets anormaux existant à proximité, elle a pu avoir été fécondée par du pollen provenant d'une fleur monstrueuse. En ce cas, il y aurait de fortes présomptions pour que le semis ait pu produire des sujets plus ou moins ébranlés dans leurs caractères, variables et *affolés*, comme disent les horticulteurs.

La fleur du dernier rang, bien qu'à pétales colorés, formée de ces appendices étroits que les fleuristes appellent des *languettes,* n'était plus qu'une *chloranthie,* une *virescence,* suivant l'expression d'Engelmann, et suivant celle du botaniste G. Dickie, une « fleur-bourgeon, un chou en miniature ». Au lieu des étamines et de l'ovaire, il n'y avait plus qu'un faisceau d'écailles vertes.

Ces *chloranthies* étaient des plus abondantes à la Tête de Felleringen en 1890 et en 1891 ; les sujets portaient chacun de 9 à 12 virescences serrées en panicule fournie et d'un vert purpurin : le calice était formé de *4 lobes, 1 externe grand,* et *3 internes petits, 2 et 1, atrophiés par balancement,* et *3 internes petits, 2 et 1.* Puis des bourgeons, des franges contournées en faisceaux comprimés, puis une corolle de *5 lobes soudés,* non frangés, enfin, au centre, une agglomération touffue de petites feuilles en cuiller, rougeâtres, dues à la multiplication et à la virescence des étamines, et mêlées de petites écailles ou feuilles plus dures et plus vertes, dues à la *foliation.*

Digitized by Google

Ces chloranthies sont *pleines* à ce point qu'elles ne peuvent s'épanouir. Elles se colorent le plus souvent d'une teinte fuligineuse livide. Elles se fanent avant d'avoir véritablement fleuri. Elles persistent et pourrissent sur pied. Parfois, sur d'autres sujets, elles se colorent d'un joli lilas violacé, et alors le gazon semble parsemé de mignons bouquets de ces *violettes doubles,* dites « de Parme ». Ces gentianes à fleurs pleines sont stériles et, l'espèce étant annuelle, si une semblable propension à la chloranthie se généralisait dans la station, celle-ci se détruirait d'elle-même.

III

A quoi peut-on attribuer la fréquence, la persistance de monstruosités ainsi localisées ? Car elles paraissent bien se perpétuer dans cette même station et il serait intéressant de ne point les perdre de vue par la suite.

On sait que la duplicature des organes floraux se montre volontiers sur des plantes soumises, soit à la castration des étamines, soit à une culture intensive, ou, au contraire, au sevrage pendant une ou plusieurs générations. En d'autres termes, on a reconnu que la privation de nourriture ou la pléthore sont également favorables à la production de ces monstruosités. Maxwell Masters, désireux de concilier les deux théories en présence à ce sujet, en apparence contradictoires, attribua la production de la duplicature à un arrêt prolongé de la végétation lors de la production du bouton floral ; or, trop de nourriture comme un excès de privation diminue

Digitized by Google

l'action végétative. J'ai constaté le fait en « affolant » par les 3 systèmes simultanés des pieds d'*Helleborus fœtidus L.*, espèce fort stable dans ses caractères.

Les conditions dans lesquelles croissent plusieurs espèces de gentianes, notamment *G. campestris* et *germanica*, c'est-à-dire en des stations découvertes, élevées, avec plantation dans une faible couche d'humus, les exposent à des écarts atmosphériques pendant la végétation, à des alternatives de sécheresse et d'humidité, bref à des arrêts de développement. Les *G. campestris* anormales recueillies par M. Fliche et par moi croissaient sur les sommets des Vosges. La station de la Tête de Felleringen présente aux végétaux ces mêmes conditions extrêmes. Darwin trouvait la *G. amarella* chloranthiée par l'aridité. Les *G. campestris* monstrueuses des Vosges habitent de hauts pâturages qui sont aussi, durant la belle saison, des lieux de rendez-vous, de hauts séjours favoris des bergers, la métairie en bas, les bestiaux sur les grasses pentes, la frontière à deux enjambées, la source en dessous, l'horizon au loin découvert. Là passe le sentier des coureurs de montagnes, douaniers, gendarmes, marcares et touristes. Le bétail, à certaines heures du jour, y vient ruminer. Le sol, un humus léger, reposant sur des rochers granitiques, est brûlé du soleil en juillet ; il est roulé, foulé par les stationnaires, et en même temps arrosé d'engrais.

On a attribué à la dent, aux pieds des troupeaux l'arrêt de végétation qui produit certaines monstruosités dans les plantes broutées, foulées. Si cela était exact, les plantes de nos prairies ne présenteraient plus que des monstres. Mais c'est l'exception. Or, justement, c'est un

Digitized by Google

fait connu des agriculteurs que la *G. campestris* est amère, dure, et que le bétail la dédaigne. Aussi elle pullule à la Tête de Felleringen. Il est plus sûr d'attribuer ses anomalies aux arrêts subits de végétation ou à la pléthore que lui infligent inévitablement les alternatives de chaleur et de froid, de sécheresse et d'humidité, les privations et les excès de nourriture par l'engrais.

Mais une cause plus profonde, sinon de perturbation des caractères, au moins de dissémination contagieuse des anomalies, me paraît résider dans la fécondation croisée à laquelle est soumise la *G. campestris* par sa conformation.

En effet, si l'on étudie avec Hermann Müller la structure florale de cette espèce, on voit qu'elle possède des fleurs « à lépidoptères et bourdons ». Le tube de sa corolle est obturé par des franges de façon à assurer par les seuls insectes à longue trompe le croisement d'une gentiane à l'autre, d'une fleur à sa voisine, et à interdire l'accès des nectaires aux petites espèces d'insectes qui causeraient la fécondation d'une fleur par elle-même. Toutefois, dans ces gentianes, à défaut de la fécondation croisée, et comme dernière ressource, l'auto-fécondation est encore assurée.

Si on compare ces faits, si on se souvient des expériences de Guillemin et Dumas sur la fécondation croisée des *G. campestris* et des anomalies qui en résultèrent, on trouvera quelques présomptions de croire que son mécanisme providentiel, dérangé par quelque cause extérieure qui nous est inconnue, n'est pas étranger à ces phénomènes, tout au moins à leur extension.

N'a-t-il pas suffi du pollen d'une anthère affectée de

Digitized by Google

pétalodie pour amener un de nos horticulteurs, M. Lemoine, à la duplicature du *Pelargonium zonale?* Que des intempéries, un arrêt de végétation, peut-être l'autofécondation, ou une cause quelconque, aient un jour produit quelques fleurs de *G. campestris* à étamines monstrueuses, ce pollen a été transporté immédiatement par les insectes à des fleurs voisines. Et ainsi, dans une colonie isolée où les sujets sont nombreux et réunis dans un espace restreint, l'ébranlement de l'organisme floral a pu se propager au point que cette contagion a semblé prévaloir un certain temps sur les conditions habituelles.

Je suis donc porté à attribuer, non pas comme Guillemin et Dumas, les anomalies primitives à la fécondation croisée qui est la règle et la conservation de la *G. campestris,* mais seulement à la propagation d'un état anormal et l'établissement chronique de la race déviée qui fait l'objet de cette trop longue notice.

Digitized by Google

VOYAGE D'UN ANGLAIS

A METZ

PAR M. F. DES ROBERT

Il y a cent trois ans, le 13 juillet 1789, la veille de la prise de la Bastille, arrivait à Metz un agronome anglais, nommé Arthur Young, qui achevait un voyage d'études en France.

Young ne pouvait envisager l'état de notre pays que sous un aspect néfaste, car une affreuse famine y régnait et les esprits étaient bouleversés par les agitations qui précèdent les révolutions.

Le voyageur anglais fut frappé, en traversant Mars-la-Tour[1], de la maigreur du troupeau communal. « C'étaient de pauvres moutons, écrit-il, et les cochons avaient des dos mathématiques représentant des fragments de petits cercles. »

Combien a changé, à son avantage, notre agriculture locale !

Dès son entrée à Metz, le compatriote de Stern s'in-

---

1. Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Briey, canton de Chambley; avant 1870, Moselle, arrondissement de Metz, canton d'Ars-sur-Moselle. En 1789, Mars-la-Tour.

Digitized by Google

forma de la demeure de M. Jean Le Payen, agronome renommé, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Metz et trésorier de France, et lui rendit visite.

Jean Le Payen était fils de Charles-Bruno Le Payen, ancien directeur de l'Académie de Metz et auteur d'ouvrages importants sur l'agriculture nationale. Young, qui avait pris gîte à l'Hôtel du Faisan, fut présenté, le jour même de son arrivée, aux confrères de Jean Le Payen, au lieu même des séances de l'Académie, prit place parmi eux et fut autorisé par le Directeur à leur poser diverses questions auxquelles ils s'empressèrent de répondre.

La courtoisie dont nos ancêtres firent preuve envers le voyageur anglais ne l'empêcha pas de leur adresser une légère critique dans son ouvrage intitulé : *Voyage en France*. Nous y lisons : « Il est dit, dans l'almanach des Trois-Évêchés de 1799, que cette Académie a été principalement instituée pour l'agriculture ; j'examinai la liste de leurs membres honoraires pour voir quelle attention ils avaient donnée aux hommes de ce siècle qui ont avancé cet art. J'y trouvai le nom d'un Anglais de Londres, appelé dom Cowley. »

Dom Cowley était bénédictin et, si nous ignorons la liste de ses écrits, nous savons qu'il résidait au monastère des Bénédictins anglais de Dieulouard, et comme membre d'un ordre savant, sa place était tout indiquée dans une académie qui comptait comme membres titulaires deux de ses frères en religion bien connus par les érudits de notre contrée, dom Tabouillot et dom Maugérard, sans parler des autres.

En 1890, débarquait à Metz un autre Anglais. Ce n'é-

Digitized by Google

tait pas un agronome, mais un historien, collaborateur de plusieurs revues anglaises.

Il se nomme Henri Wolff. Voulant se rendre compte par lui-même de ce qui se passe en Alsace-Lorraine, il y a entrepris plusieurs excursions et y a noté ses impressions au jour le jour. C'est un humoriste, comme Stern, mais il a des visées plus hautes et, tout en ne négligeant pas le côté pittoresque des choses, il étudie l'histoire des lieux qu'il visite et l'état moral et politique des pays qu'il parcourt. Il s'est épris de notre contrée, de ce qu'on est convenu d'appeler l'Alsace-Lorraine et de la Lorraine restée française.

Aussi a-t-il publié dans le *Edinburgh Magazine* une notice fort bien faite sur le séjour à Metz, sous le règne de Louis XII et de François Ier, de Richard, duc de Suffolk, surnommé « la Blanche Rose », neveu d'Édouard IV, exilé d'Angleterre par Henri VIII en qualité de prétendant à la couronne des Plantagenets dont il descendait par sa mère, Élisabeth d'York.

C'est un épisode très curieux de la *Guerre des Deux-Roses* et de la rivalité de François Ier avec Henri VIII, qu'avant M. Wolff nous avions essayé de raconter, d'après des documents que possède l'hôpital Saint-Nicolas, de Metz[1].

Sans parler d'un *Guide pour les villes d'eaux des Vosges*, publié récemment par M. Wolff, citons de lui un article inséré dans *The gentleman's Magazine* et intitulé : *A propos d'un portrait du château de Windsor*. Il s'agit

1. V. Richard de la Pôle, duc de Suffolk, par F. des Robert. Nancy, 1878, chez L. Wiener.

Digitized by Google

du portrait et de la biographie de la princesse de Cantecroix, « la femme de campagne de Charles IV », dont un de nos confrères, M. Pingaud, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, nous avait déjà retracé la vie romanesque[1].

Nous avons aussi de M. Wolff une étude publiée dans le *National Review*, ayant pour titre : *Voltaire et le roi Stanislas*. Mais l'ouvrage le plus important, dû à la plume du publiciste anglais et consacré à la région que nous habitons, est sans contredit son livre : *The Country of the Vosges*. C'est une étude humoristique sur la Lorraine, le Pays messin et l'Alsace, éditée à Londres en 1891 et contenant 368 pages in-8°, ainsi qu'une carte du pays parcouru et étudié dans ses origines et ses mœurs par le voyageur anglais.

Nous avons détaché de ce volume le deuxième chapitre, qui porte pour légende ce simple mot : *Metz*. Que cette préférence nous soit pardonnée.

Il paraîtra peut-être curieux d'y lire les remarques d'un Anglais sur Metz actuel depuis les malheurs qui ont accablé cette ville infortunée, vingt ans après l'annexion à l'Allemagne d'une population dont le cœur est resté français.

Nous ne prenons pas naturellement la responsabilité des opinions émises par M. Henri Wolff, homme fort aimable, vrai gentleman, homme d'esprit, mais dont nous ne partageons pas toujours la manière de voir. Nous le lui avons dit nous-même pendant un long séjour qu'il fit à Nancy et nous le répéterons encore, certain

1. *Béatrix de Cusance*, par L. Pingaud. Besançon, 1876.

Digitized by Google

qu'il ne s'en fâchera pas plus à cette heure que lors de nos fréquentes entrevues.

M. Henri Wolff a de la peine à comprendre que les indigènes de Metz et de ce que les Allemands appellent improprement la Lorraine[1] aient gardé au fond de leur âme l'amour de la patrie française. Qu'on excuse l'auteur anglais. Il est permis à un étranger de se perdre dans les origines obscures de notre province annexée et dans le dédale de l'histoire des dynasties mérovingienne et carolingienne. N'avons-nous pas aussi, aux yeux des étrangers, nos préjugés, quand cela ne serait que ceux puisés au cours de notre enfance et d'une éducation nationale?

M. H. Wolff est Anglais. Il ne semble pas épouser nos idées d'unité territoriale, idées que les peuples de l'ancienne Gaule n'ont du reste manifestées que par intermittence dans les premiers siècles de notre histoire et au moyen âge, et que propagèrent surtout les gouvernements autoritaires et décentralisateurs de nos rois, depuis Louis XIII jusqu'à la Révolution française. N'a-t-il pas fallu, en Allemagne, l'invasion des soldats de la République et de l'Empire et la guerre de 1870 pour mettre au cœur des Allemands l'orgueil d'une origine commune et le sentiment de l'unité nationale?

M. Wolff ne se fait pas une juste idée, en parlant de Metz ancien, de l'autonomie des cités impériales au moyen âge. Il semble ne pas avoir étudié avec fruit le régime de la féodalité et, nourri de l'histoire moderne,

1. Depuis la paix de Verdun (843) Metz et le Pays messin ne font plus partie de la Lorraine.

Digitized by Google

il n'a pas assez remarqué, suivant nous, que la suprématie de l'Empereur vis-à-vis des Électeurs, des États et des villes libres de l'Allemagne reposait sur une base peu solide, était souvent illusoire et était simplement nominative, car l'Empereur, chef électif, était obligé de ménager ses feudataires dont il lui fallait le consentement et les subsides pour déclarer la guerre.

M. Wolff semble aussi relier le présent au passé et considérer l'Empereur Guillaume II, empereur des Allemands, comme le successeur d'Henri l'Oiseleur et de Charles-Quint, chefs du Saint-Empire romain.

Il n'a pas fait une étude approfondie de l'origine des races et paraîtrait, en épousant quelques théories ridicules développées par les historiens allemands, faire des Mosellans des Germains dévoyés et ingrats, de mauvais fils qui renient leur mère. Ne lui parlez pas du sang gaulois qui coule encore dans leurs veines.

Metz relevait de l'Empire jusqu'en 1552, répondra-t-il, donc les Messins sont Allemands. C'est un système commode et qui simplifie l'étude de l'histoire. Cependant, si M. Wolff a l'air de donner raison aux revendications historiques des maîtres actuels de Metz, il constate que la haine des annexés contre les envahisseurs est aussi profonde en 1890 qu'au lendemain de la signature du traité de Francfort. « En somme, conclut-il dans un article publié dans la *Revue de Westminster*, le gouvernement allemand, avec tous ses petits succès, a échoué en Alsace-Lorraine, à cause de son despotisme et son mépris des droits acquis et des vœux légitimement exprimés. »

M. H. Wolff, dès son arrivée à Metz, en 1890, a voulu visiter les monuments de la vieille cité et en étudier

Digitized by Google

l'historique ; il a observé les coutumes de ses habitants. Il a interrogé les indigènes, dit-il ; nous croyons qu'il a interrogé surtout les fonctionnaires et les immigrés ; il s'est installé dans les bibliothèques et rapidement en a dépouillé les manuscrits, étonné de n'en trouver aucun rédigé en allemand.

Dans sa précipitation, dans sa hâte de tout comprendre et de tout deviner, malgré son flair et sa perspicacité, il se trompe parfois et ne démêle pas avec assez de lucidité le faux du vrai, la légende de la réalité. Ainsi, voulant s'excuser lui-même, il se plaint qu'il règne à Metz une archéologie vague et quelque peu fantaisiste. A quels archéologues s'est-il donc adressé, car les archéologues messins, réellement messins, se sont fait connaître du monde savant par leur vaste et consciencieuse érudition.

Mais combien sont nombreux les archéologues venus d'outre-Rhin qui se complaisent à falsifier l'histoire de Metz et ne cherchent qu'à justifier la conquête ! Ce sont ceux-ci, sans doute, qui ont voulu induire M. Wolff en erreur, et cependant, reconnaissons-le hautement, nous avons été étonné de voir la facilité avec laquelle l'auteur anglais s'était mis au courant de l'histoire de Metz ou plutôt de quelques-uns de ses épisodes et avec quelle attention et quel scrupule il avait observé ce qui se passait autour de lui. Excusons donc ses erreurs.

M. Wolff admire les beaux sites et est quelque peu poète. Aussi a-t-il été frappé, en arrivant par le chemin de fer circulaire de Thionville à Metz, par l'aspect grandiose de la cathédrale de Metz qui semble sourire, écrit-il, au voyageur et l'engager à séjourner quelque temps dans la cité gallo-romaine.

Digitized by Google

Oui, c'est avec raison que les Médiomatriciens appelèrent Metz « la montagne des Dieux » et que les Romains s'y établirent en l'entourant, suivant leur usage, d'une ceinture de forts.

Mais tout d'abord, dit M. Wolff, le voyageur se sent étreint par une impression pénible : « Metz la riche, la populeuse, Metz, la libre, dont le maître échevin, même après la conquête française, gardait assez d'indépendance pour réclamer le privilège de son office et restait assis devant le roi, Metz est appauvri, relativement dépeuplé, Metz est dans les fers. »

Les Messins *en apparence* ne peuvent se réconcilier avec la domination prussienne. Et cependant, continue M. Wolff, lorsque Maurice de Saxe trahissait, lorsque Charles-Quint, surmontant l'accès de goutte qui l'avait cloué sur son lit à Thionville, s'établit sur le Saint-Quentin (où l'on voit encore la *butte Charles-Quint*), foudroyant de son artillerie les remparts de la cité, *fortifiés dans leur impénétrabilité — jusqu'à la trahison — par le duc de Guise* (cette phrase est de M. Wolff), lorsqu'Albert de Brandebourg, fidèle à la politique traditionnelle des Hohenzollern, mettait bâtons sur bâtons dans les roues du char impérial et voulait agir seul pour le mal de l'Empire, ce que firent à son exemple ses descendants, jusqu'à ce que cet empire se fût identifié avec leur propre couronne, les Messins étaient suffisamment Allemands, — ce qui ne les empêcha pas de plébisciter pour la France.

Ce ne sont pas les bourgeois de Metz qui plébiscitèrent pour la France ; ce furent ceux de Verdun, à l'instigation du Cardinal de Lorraine.

Digitized by Google

Pour aggraver davantage son accusation de trahison, portée contre la France à propos de l'occupation de Metz par les soldats de Montmorency et du duc de Guise, M. H. Wolff réédite une erreur historique excessivement grave qui porte atteinte à l'honneur et à la réputation du connétable. Voici de quoi il s'agit. On sait que Montmorency, avec l'assentiment de Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, et plusieurs autres personnages importants, pour s'emparer de cette cité usa de subterfuge et qu'au lieu de n'y faire entrer que « sa bannière », comme on l'y avait autorisé, la fit suivre de mille hommes de son arrière-garde qui n'en sortirent plus. Innocente ruse de guerre, semblable aux ruses similaires de bien d'autres capitaines. N'était-elle pas permise aux Français qui voulaient reprendre aux Germains la capitale de la vieille Austrasie dont les fils de Clovis et, après eux, Pépin et Charlemagne avaient été les souverains et à laquelle Charles le Simple et Lothaire, fils de Louis d'Outre-mer, avaient été forcés de renoncer en 923 et en 980 en faveur des empereurs Henri I et Othon II?

Charles le Chauve n'avait-il pas été sacré dans la cathédrale de Metz? N'était-il pas permis au roi de France de revendiquer un lambeau du royaume de Lothaire?

Or voici ce dont M. Wolff accuse Montmorency, se rapportant aveuglément à une assertion erronée émise par M. Scherer, en 1842, dans l'*Annuaire historique de Raumer,* reproduite en 1859 par M. Adolphe Schmidt, professeur à l'Université d'Iéna, dans une brochure intitulée : *L'Alsace et la Lorraine,* mémoire sur la manière dont ces provinces ont été ravies à l'*Empire d'Allemagne,* et depuis lors rééditée par tous les auteurs allemands :

Digitized by Google

« La cité, écrit M. Wolff, ne s'appartenait plus et ses conseillers ne voulurent pas entendre parler d'admettre d'autres troupes. Mais le connétable était à la hauteur de la situation. Feignant une maladie mortelle, il entretint de son lit les échevins des affaires d'État. Ce n'était pas lui, mais eux que la mort menaçait. Glaives et poignards étaient préparés dans la chambre du malade et ils servirent à assassiner les échevins jusqu'au dernier, et ainsi Montmorency resta maître de la situation. »

Calomnie infâme qui a surpris, nous l'a-t-il avoué dans une de ses lettres, la bonne foi de M. Wolff. Mais continuons. Henri II, ajoute l'auteur anglais, s'intitula lui-même « libérateur de l'Allemagne ainsi que d'Italie » et fit frapper une médaille portant ce mot : *Libertas*. Ce fut une méchante affaire depuis le commencement jusqu'au bout et qui ne fait honneur à aucun des intéressés. »

Peut-on ainsi défigurer l'histoire ? M. Wolff peut-il reprocher à Henri II, successeur des rois d'Austrasie, d'avoir répondu à l'appel d'une partie des princes allemands ligués contre Charles-Quint à Augsbourg, qui l'engageaient à s'emparer de Toul, de Metz et de Verdun et lui faisaient même entrevoir la possibilité de ceindre la couronne impériale ?

Cette ligue des princes protestants d'Allemagne devait se renouveler sous Louis XIII et Louis XIV. Richelieu et Mazarin surent aussi en profiter.

Si les Messins regrettèrent la perte de leur autonomie plusieurs fois séculaire, on ne peut s'en étonner. Aussi bien l'empressement montré par eux à seconder les efforts du duc de Guise contre Charles-Quint prouve surabondamment leur peu d'attachement pour l'Empereur.

Digitized by Google

Pendant quatre siècles Metz avait su se conserver intacte entre deux nations puissantes. Elle garda sa couronne de vierge après le siège de 1552. Ne lui donnez pas, malgré elle, en devançant les siècles, la couronne du martyre, après nous avoir parlé de la défaite de Charles-Quint, sous les murs de Metz, date glorieuse pour nos armes.

M. Wolff, comme un peintre amoureux des contrastes, nous peint la tristesse des Messins actuels et constate leur air effrayé, humble, abattu : « Nous reconnaissons qu'ils nous haïssent et ils ont raison, me disait à table d'hôte, écrit-il, un Allemand, négociant de la province rhénane, nous leur avons fait de trop cruelles injures. »

Nous le faisons remarquer encore, les réflexions faites sur le peu d'attachement des Messins à l'Allemagne ne sont pas de nous. Elles sont de l'auteur anglais que nous ne faisons que traduire.

« Oui, dit encore M. Wolff, Metz, autrefois délices des riches à ce point qu'on disait en Allemagne : « Si j'avais un Francfort, j'irais le dépenser à Metz, ce Metz où l'or était comme le cuivre, où les affaires étaient animées, et la richesse en augmentation constante (le Pays messin payait habituellement à l'État 13,000,000 de francs d'impôts et recevait en retour 25,000,000 de francs en coupons de rente) est devenu triste, sombre, relativement pauvre. Ces célèbres orfèvres de la rue Fournirue, fameux dans toute l'Europe, les huiliers qui occupaient une rue entière avec leurs magasins, les tanneurs qui ont laissé, comme un souvenir pittoresque, cette rue des Tanneurs où « un seul pauvre homme » conserve la tradition, ces pâtissiers sans rivaux dont Voltaire admi-

Digitized by Google

rait le talent, tout en se moquant d'une ville qui comptait vingt pâtissiers et un seul libraire, les plumassiers qui savaient mettre à profit les plumes des oies si estimées en Lorraine, tout a disparu. Les nombreuses brasseries, qui se sont extraordinairement multipliées et les boutiques où l'on vend des pipes allemandes et des gourdes militaires, portant de curieuses devises en l'honneur du *Vaterland*, ne forment pas le dixième du commerce florissant qu'elles ont remplacé. »

Après nous avoir conduits dans quelques-unes des rues de Metz où s'étalaient depuis le moyen âge diverses industries, M. Wolff va respirer l'air pur sur l'Esplanade d'où il admire la vue splendide dont on y jouit sur la vallée de la Moselle.

« Là, dit-il, on voit de crânes officiers de cavalerie avec leurs femmes et des civils grotesques faisant la cour aux nourrices allemandes. »

En contemplant le Palais de Justice construit par le maréchal de Belle-Isle pour en faire le siège de son gouvernement, M. Wolff se rappelle avec attendrissement que là où s'élève le nouveau bâtiment existait au XVI^e^ siècle le Palais de la Haute-Pierre, que là habita pendant quelque temps Richard de la Pôle, duc de Suffolk, dit la Blanche-Rose, dont nous avons parlé plus haut.

Ce neveu d'Édouard IV, cet héritier direct des Plantagenets, ce prétendant à la couronne d'Angleterre, après le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, de par la volonté du roi de France et en qualité de son pensionnaire, par lui recommandé à ses « bons amis de Metz », s'était réfugié dans cette ville que le poète Fortunat avait appelée la Délicieuse et qui méritait encore

Digitized by Google

ce nom à l'époque de la Renaissance. Richard de la Pôle, qui avait guerroyé quelque temps dans les rangs français comme général des lansquenets allemands, dits les *Bandes noires,* était un homme courageux et un vert-galant. Il scandalisa Metz par la légèreté de ses mœurs et y enleva la belle Sybille, femme d'un orfèvre de Fournirue. La justice des Treize, justice locale, lui enleva sa proie et fit mettre en prison la jeune femme, mais elle parvint à s'échapper et à rejoindre son amant. Celui-ci, craignant la vengeance de l'époux outragé qui l'avait menacé de représailles sanglantes, se réfugia à Toul et de là alla rejoindre François Ier à Pavie où il mourut. C'est dans la ville de ce nom qu'il est enseveli aux côtés du prince de Lambesc, le plus jeune fils du duc Antoine et de Philippe de Gueldre, à laquelle une révélation miraculeuse, prétend un historien, révéla la mort glorieuse de son enfant.

Suffolk avait poussé la prodigalité jusqu'à restaurer à ses frais le Palais de la Haute-Pierre que lui avaient loué les chanoines de la cathédrale de Metz. Aussi, après sa mort, fondèrent-ils pour le repos de l'âme du prince anglais, mort pour la France, une messe qui devait être célébrée chaque année « à perpétuité ».

C'est au XVIe siècle, remarque M. Wolff, que Metz acquit toute sa splendeur et égala Venise et Gênes. L'aristocratie y était riche et puissante. La plupart des seigneurs messins servaient la France et se faisaient armer chevaliers par le roi. « Le seul vœu que formaient les parrains et les filleuls sur les fonts baptismaux, ajoute l'auteur anglais, était celui-ci : « Puissiez-vous devenir maire de Metz ou roi de France ! »

Digitized by Google

M. Wolff est infatigable. Il veut tout voir. Il visite l'église Saint-Martin dont l'histoire reste à faire. Son porche roman, construit en petit appareil, est curieux, ainsi que son portail. L'intérieur de l'église est gothique et contient des bas-reliefs coloriés des XV^e^ et XVI^e^ siècles, des inscriptions tumulaires et des chapiteaux dignes d'étude. Son chœur du style gothique flamboyant a été restauré et ses boiseries Renaissance ont été remplacées.

Malheureusement sur son clocher en forme de plateforme où le duc de Guise avait fait placer des canons, lors du siège de Metz en 1552, des marguilliers inconscients ont, depuis 1870, fait élever un clocher gothique, très élevé, que l'on aperçoit de loin, mais qui nous enlève un souvenir. Trop de zèle, messieurs les marguilliers !

En face de Saint-Martin se trouvent les vestiges de l'hôtel de Jean de Wy où habita aussi Richard de Suffolk.

Rappelons avec M. Wolff que son compatriote avait habité, en arrivant à Metz, l'*Hôtel à l'Ange* et le *Passe-Temps,* hôtel splendide construit par Baudoche, seigneur messin, sur la rive gauche de la Moselle, près de l'église allemande, construite récemment.

Décidément M. Wolff aime Metz. Cette ville le fascine et l'attire. Elle renferme tant de souvenirs gallo-romains et du moyen âge !

Malheureusement, dit-il, et nous partageons son avis, elle est attristée maintenant par le cliquetis des sabres et le son strident des fifres allemands.

Les Messins actuels leur préféreraient, nous en sommes certains, les soldats de Vieilleville. S'ils ont souffert

Digitized by Google

pendant plusieurs siècles de leur condition de peuple placé par Dieu sur la frontière de l'ancienne Gaule, s'ils ont reçu le contre-coup des invasions successives et des guerres continuelles allumées entre la France et l'Allemagne, s'ils ont pâti pendant la guerre de Trente ans, ils se souviennent que Metz a donné le jour à l'illustre Fabert, fils d'un de leurs maîtres-échevins. Ils se souviennent que, depuis la paix de Westphalie et, surtout, depuis 1789, leurs enfants ont mêlé leur sang à celui des enfants de la vieille Gaule et qu'ils en ont partagé les joies et les tristesses.

M. Wolff, comme nous, aime les rues tortueuses et pittoresques et toutes charmantes de haut en bas de la vieille cité.

Il a visité l'oratoire des Templiers situé sur l'emplacement de la citadelle construite par Vieilleville pour contenir la turbulence des Messins ; il a admiré, rue des Trinitaires, l'hôtel Saint-Livier, près duquel ces moines-soldats ont également habité.

Il est entré dans l'église Sainte-Ségolène, près de la porte des Allemands, porte ancienne et restaurée avec art. Il a admiré les fresques de cette église gothique, restaurées par M. Malardot, pendant le second Empire, sous la direction du regretté Ernest de Bouteiller.

Dans presque toutes les églises de Metz, M. Wolff a été ravi par la contemplation des verrières splendides de M. Maréchal, vitrier et pastelliste de premier ordre, mort récemment à Bar-le-Duc, à un âge avancé. Il aurait pu, se rendant à l'hôtel de ville, y admirer son vitrail : *L'Artiste,* et cet autre vitrail magnifique représentant le Balafré. Il aurait pu se rendre compte que les Messins actuels

Digitized by Google

n'ont pas gardé rancune au fils du duc Antoine de Lorraine et qu'ils mettent au rang de leurs concitoyens les plus illustres le sauveur de leur ville et l'auteur de leur retour à la nationalité française.

Sur la place Mazelle, M. Wolff contemple avec joie des enfants messins qui jouent à la *beuye,* jeu spécial à la localité. Ces enfants du *Quarteau,* toujours français de cœur et d'allures, poussent des cris qui le ravissent: « Sans pied, sans gambe, sans rien! » clament-ils et les échos résonnent de leurs cris joyeux quand ils veulent décider qui tiendra la crosse.

Et dire que M. Wolff prétend que les anciens Messins parlaient une langue mi-allemande et mi-française. C'est l'impression que lui a produite la lecture de Philippe de Vigneulles, chroniqueur messin, sans se souvenir que cet enfant du peuple, ce drapier de Fournirue, parlait, à quelques nuances près, résultat de la différence d'éducation et du lieu de naissance, la langue de Montaigne.

En quittant la place Saint-Louis, l'ancien Champaseille où se célébraient, au moyen âge et pendant la Renaissance, les mystères et les fêtes de toutes sortes, le voyageur anglais passe une seconde fois dans la rue des Tanneurs, en admire la longue rangée de maisons à jour, dont la base est baignée par la Seille, rivière étroite et malpropre. La nuit, au clair de lune, la perspective de cette rue est excessivement curieuse et pittoresque. On pourrait en dire autant des maisons de la rue des Roches, où habitent les pêcheurs messins, en face de la place de la Comédie.

M. Wolff a aussi admiré la rampe de l'Esplanade d'où

Digitized by Google

l'œil aperçoit une série de ponts jetés sur la Moselle jusqu'au fort Saint-Julien.

Enfin, fatigué par sa promenade artistique, le compatriote de Young entre à la bibliothèque municipale, riche en manuscrits précieux et en imprimés, mais dévalisée jadis, selon notre auteur, *solito,* par la *rapacité parisienne.* Il nous apprend, ce qui est impossible, que les archives messines furent transportées *momentanément* à Besançon, après le siège de 1552, et que quelques pièces prirent le chemin de l'Angleterre, « où l'on trouve dispersés parmi les collections privées, lui ont dit les archivistes, un très grand nombre de manuscrits *lorrains* de valeur ».

M. Wolff a oublié de parler, à propos de la *rapacité prétendue parisienne,* de la rapacité plus actuelle de Berlin et, quant au transport des archives messines à Besançon après 1552, il se trompe étrangement, puisque Besançon ne faisait pas partie du royaume de France en 1552 et était ville impériale.

En sortant de la bibliothèque et du musée, il descend la rue Jurue (*Judæorum vicus*) et s'étonne de ne plus y rencontrer de visages juifs. Il remarque la maison où habita quelque temps Rabelais, vers 1532 à 1537, et qui portait, en 1856, le n° 5. La porte ogivale de cette maison est élégante. La chambre que l'auteur de *Gargantua* y occupait était louée par lui pour la somme de six livres, comme nous l'apprend l'inventaire de la chapelle Saint-Genest. Un petit escalier tournant en bois, placé à gauche de la porte donnant sur la rue, conduit à cette chambre dont les solives sont vermoulues.

Au fond du vestibule qui fait suite à la porte ogivale

Digitized by Google

se trouve un bénitier du XVI^e^ siècle. On sort de ce vestibule dans une petite cour et on a devant les yeux l'ancienne chapelle Saint-Genest. La tour est du XVI^e^ siècle et le pignon du porche de la fin du XV^e^ siècle. La chapelle est du style roman.

Elle a deux étages et son chevet s'appuyait sur la petite Juifrue ou rue d'Enfer. Elle n'a qu'une seule travée. Sa description se trouve dans l'*Austrasie* de 1856, sous la signature de M. Boulangé.

En 1565, la chapelle de Saint-Genest fut cédée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

C'est de cette chambre de la rue Jurue que Rabelais écrivit le 6 février... à Jean du Bellay, son protecteur, une lettre dont la copie se trouve à la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier.

En face de la maison de Rabelais se trouvait la synagogue, au fond de la cour de la maison, portant le n° 1.

A propos de cette rue, M. Wolff se livre à de violentes diatribes contre les Juifs, « cette race impopulaire et qui foisonne en Lorraine et en Alsace, véritable peste pour la contrée ». Il les compare injustement aux notaires, « tous bons chrétiens ».

Nous ne suivrons pas M. Wolff dans ses aperçus historiques sur les Juifs du Pays messin et de la région environnante. Nous haïssons tout ce qui confine au pamphlet. Constatons avec lui qu'ils sont très nombreux en Alsace-Lorraine et que cette abondance de la race juive au pays annexé ne date pas d'hier. On les a toujours accusés de se livrer à l'usure et M. Wolff réédite, comme d'autres, cette accusation: « *Boni in auxilio, duri in negotio* », écrit-il malicieusement en parlant d'eux.

Digitized by Google

Il prétend même que le gouvernement allemand s'est ému du mal fait par les usuriers juifs aux paysans alsaciens-lorrains et qu'il a essayé d'y apporter quelque remède par l'institution de banques de prêt, selon les principes de Schulze-Delitzch ou de Raffeisen. Mais cette institution, à la prospérité de laquelle on a consacré, dit-il, vingt millions de fonds communaux et cinquante-six millions appartenant aux caisses d'épargne, n'a pas réussi.

On n'est plus au temps où le maréchal de La Ferté-Senneterre, gouverneur de la Lorraine, lors de son entrée à Metz, pouvait faire dire aux Juifs qui lui demandaient audience : « Je ne veux point recevoir ces maraudslà qui ont fait mourir mon Maître. » Il faut ajouter qu'à l'annonce d'un présent de deux cents pistoles apporté par ces mêmes Juifs, le maréchal se radoucit et répliqua : « Ah ! faites-les entrer. Après tout ils ne le connaissaient point quand ils l'ont crucifié ? »

A Metz, comme à Nancy, presque tous les bouchers sont juifs. C'est que Louis XII leur accorda le droit de commerce sur les bestiaux et le droit de les tuer. C'est pourquoi ils parvinrent à concentrer dans leurs mains tout le commerce des viandes mortes et vivantes.

C'est le dimanche qu'a lieu, à Metz, le marché aux chevaux tenu par les Juifs, marché rendu pittoresque par le nombre de paysans qui le fréquentent.

En véritable Anglais, M. Wolff reconnaît qu'Arthur Young a raison d'attribuer aux Messins une vie plantureuse. Qu'aurait-il dit s'il avait connu l'ouvrage de M. Auricoste de Lazarque : *La Cuisine messine?* Qui a habité Metz connaît et apprécie les excellents fruits du Pays

Digitized by Google

messin, tels que les mirabelles, les quetsches et les poires nommées *Silvanges,* dont Grimod de la Reynie, le célèbre gastronome, se faisait envoyer à Paris quelques échantillons la veille même de sa mort.

M. Wolff n'oublie pas le boudin, la galette au mégin et, avant tout, il estime la tarte aux fruits, si goûtée des gourmets.

Les Messins, écrit M. Wolff, aiment le jardinage ; avant l'annexion chacun avait son jardin à Montigny, au Sablon, à Queuleu et à la Ronde. On y allait, le dimanche, sarcler, ensemencer et cueillir ses asperges et ses fraises et tous les légumes et les fruits nécessaires à l'alimentation de la semaine. On y dînait en famille, on y riait et on y chantait :

O tempora, o mores!

Une des choses qui ont frappé M. Wolff, c'est l'amour des Messins pour le cochon de lait : « Si le cochon avait des ailes, dit un dicton lorrain, il n'y aurait pas de meilleure volaille que lui. »

Et l'oie donc qu'à Metz on aime presque autant qu'en Angleterre ! *Ma petite oie* est un terme de tendresse dans nos villages : « Rivatiez un peu mes ouettes », dit une bonne femme en montrant fièrement ses enfants.

D'un ancien usage, bien poétique, M. Wolff a été, le 1er mai, le spectateur. Il s'est levé dès l'aurore et est allé se promener à la Bonne-Fontaine, sur la route de Metz à Woippy ; là, il s'est cru revenu au temps des Gaulois et des Druides.

De longues théories de jeunes filles accouraient de tous côtés, et bientôt, se donnant la main, elles chan-

Digitized by Google

tèrent, couronnées de fleurs, en formant une ronde autour de la source vénérée :

C'o lo may, oh, mi maye
C'o le trimazo.
C'est le mai, mois de mai
C'est le joli mois de mai.

Ensuite, s'adressant aux curieux, elles sollicitèrent de leur générosité quelques pièces de monnaie. A qui leur refusait elles prédisaient une série interminable de désastres et de douleurs :

« C'est un joyeux bourdonnement, une longue journée, charmante, remplie de farces, de musique, de guirlandes, de fleurs, de lanternes de couleur, de danses qui se continuent bien après le coucher du soleil sur ces pittoresques hauteurs de l'ouest qui se raccordent aux collines de France. »

M. Wolff a fait le tour des fortifications de Metz et constate qu'elles sont encore vierges. Nous nous demandons où l'auteur anglais a vu que les Normands abandonnèrent les approches de Metz, « *bien qu'ils n'aient pas été repoussés, mais ignoblement achetés par Charles le Gros aux frais du Chapitre* ». Nous avions cru jusqu'ici qu'une bataille avait eu lieu, en 882, entre les Austrasiens, commandés par Wala, évêque de Metz, et les Normands, commandés par les rois de mer, Godefrin et Siegfried, à Remich. Les Normands furent repoussés et respectèrent Metz. La victoire fut attribuée à sainte Glossinde.

Les Messins, affirme avec vérité M. Wolff, sont particulièrement fiers de penser que leur ville est *Pucelle :* « La trahison, disent-ils, seule a pu en venir à bout.

Digitized by Google

Elle a été violée, pas prise. » Oui, Monsieur Wolff, et l'histoire leur a déjà donné raison.

M. Wolff a remarqué, en visitant les fortifications de Metz, que presque toutes les époques de la science militaire y sont représentées. Il a vu dans une île des restes de vieux retranchements romains datant du temps où Jovien défit les Alamans près de Metz et où 4,000 Messins payèrent de leur sang l'élection de Vitellius par les légionnaires.

Nous croyons devoir, en terminant, reproduire une partie de la description de la cathédrale de Metz par M. Wolff :

« On ne peut, écrit M. Wolff, voir les sublimes arceaux (de la cathédrale), sa structure délicate, finement ciselée qui semble vous élever jusqu'au cieux et cette quantité de brillantes verrières, sans comprendre l'admiration ressentie par Quicherat qui était si frappé de la beauté du monument, qu'il s'était fait un point d'honneur de le visiter tous les ans ainsi que l'église bien plus célèbre de Saint-Ouen, à Rouen, dans l'intention de récréer ses yeux par la contemplation de « ces beaux édifices du XIV^e^ siècle qui fut la grande époque artistique du moyen âge français. »

Noble, grand, élevé est certainement ce monument, et même, quoique original, il est sans défaut. Je sais bien qu'il manque à certaines règles admises de la rigide orthodoxie du genre gothique, ainsi que l'ont fait obser- MM. Fergusson et Frœman. Ces chicanes techniques perdent leur force si l'on admet que la fascinante beauté de la cathédrale désarme absolument la critique.

Nos deux critiques anglais ont vu probablement la

Digitized by Google

cathédrale lorsqu'elle était encore grossièrement défigurée par *des additions vandales d'un goût négligé ou détestable*, faites par les Français. Ce hideux portail rococo de l'ouest[1], cette pesante voûte du transept avec ses pinacles ornés, au-dessus, d'incongrues fenêtres à cimaises d'emprunt s'élevant par devant, tandis que tout autour des parois courait une véritable rangée de misérables échoppes et de boutiques, alors que le portail Notre-Dame était littéralement en ruines et un sujet de chagrin pour les yeux !

Tous ces défauts ont été rapidement corrigés à l'aide de fonds suffisants, à ce qu'il semble, sous la direction d'un maître en art gothique, un élève de notre M. Street, M. Tornow.

Lorsque j'étais à Metz, la Fête-Dieu fut célébrée un dimanche à la cathédrale, et le dimanche suivant, dans les églises paroissiales.

C'était un spectacle charmant que ces jeunes filles en blanc, toutes ces fleurs et ces branches d'arbres, ces bannières et ces ornements, cette assistance nombreuse et, ce qu'il y avait de plus agréable à voir, c'était ces *deux nationalités* qui, bien que forcées de vivre côte à côte dans la vie de tous les jours, ne font preuve entre elles de rien moins que de bonne volonté, s'agenouillant pêle-mêle, épaule contre épaule, comme si dans la maison de Dieu, même sur terre, toute différence entre *Prussiens* et *Français* doit être effacée !

Aucun signe d'envie ou de répugnance. Je leur en fis

---

1. Ce portail fut construit, d'après les plans de Blondel, de 1764 à 1771.

Digitized by Google

compliment : « Mais nous sommes à l'église, nous sommes tous frères. »

Je ne sais pas si ce langage est orthodoxe ; mais je sais que c'est quelque chose qu'un pareil effet produit par l'Église et certainement c'est un argument en faveur de l'Église « catholique ».

L'édifice actuel est le troisième qui s'élève sur cet emplacement pittoresque [1]. Mais on y trouve des traits qui vous reportent à des constructions beaucoup plus anciennes.

Oui, il est possible que ces ronds piliers, archaïques, massifs et vénérables, à l'ouest, qui, certainement supportaient la voûte de la vieille Notre-Dame la Ronde [2], aient fait partie de l'ancienne cathédrale que Charlemagne tenait en vénération ainsi que Louis le Pieux, Charles le Chauve et Louis le Germanique en 879, lorsqu'il vint à Metz pour y rencontrer le comte de Paris et l'abbé de Saint-Germain, et qu'il agréa la proclamation de ce prince comme roi de France. Les Carolingiens favorisèrent toujours cette église. Saint Arnould, grand-père de Pépin d'Héristal, y fut évêque. Pépin le Bref désigna comme évêque, le doyen Hook dit archevêque, son parent Chrodegang, le réformateur des monastères et l'inventeur *original et patenté* de l'ordre si apprécié des chanoines. Charlemagne se montra un ami dévoué de la cathédrale, en désignant au siège épiscopal de Metz son fils favori

1. Il fut construit dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle.

2. Cette église, anciennement appelée *Sancta Maria infra domum*, fut reconstruite sous le nom de Notre-Dame la Ronde et était adossée primitivement à la cathédrale actuelle qui ne date que du XIII^e^ siècle. Elle ne fut réunie à elle qu'au XIV^e^ siècle.

Digitized by Google

Drogon et en le comblant de toutes sortes de privilèges. Jusqu'en 1500 son souvenir fut toujours conservé aux deux tours de l'extrémité occidentale appelées les tours de Charlemagne[1]. Sa curieuse petite statue équestre en pierre noire, en même temps que son évangéliaire et le livre d'heures de Charles le Chauve, couronné à Metz, furent emportés à Paris par Napoléon Ier.

Et ce curieux vêtement connu sous le nom de manteau du couronnement de Charlemagne, bizarrement orné de griffons, de croix et d'autres figures, est maintenant reconnu faux. Jusqu'en 1769, un prêtre de l'abbaye de Saint-Arnould le revêtait chaque année, lorsqu'il faisait le tour de la ville, monté à rebours sur un âne et accompagné des moines, ses confrères, pour recueillir ce qu'il appelait *les droits de Charlemagne,* consistant en présents de viande crue et de chandelles de suif avec promesse d'ails à payer au cours du jour, avec un présent de pains.

Il y avait encore mainte autre vieille coutume bizarre à Metz. Une d'entre elles était la bénédiction de la Moselle, chaque 23 avril, lorsque le Doyen et le Chapitre descendaient en pompe dans le quartier des Bateliers, chantaient le *Vox Domini super aquas* et versaient sur le rivage une offrande d'eau bénite.

Une autre coutume, c'était la fête turbulente des tonneliers qui était célébrée en reconnaissance des services qu'ils rendaient volontairement à la cité, et se signalait

---

1. Ces deux tours ont été faussement attribuées à Charlemagne; elles existaient probablement au XIIe siècle; elles furent détruites aux XVe et XVIe siècles avec le chœur du XIe siècle.

Digitized by Google

par une large consommation de liquides, accompagnée de discours en *vieux patois lorrain*.

Oui, la cathédrale, comme fondation, est d'une très vénérable antiquité.

Le premier et modeste édifice élevé, dit-on, par saint Clément (dont on peut voir encore le fauteuil de pierre très peu confortable) fut l'unique église, épargnée par les ravages des hordes d'Attila [1].

Saint Grégoire de Tours, écrivant au VI^e^ siècle, le mentionne sous le nom d' « Oratoire de saint Étienne ».

Comme souvenir de cette époque, renouvelé bien entendu, le Chapitre conserve une image de ce monstre hideux, le Graoulli [2] (ce mot est dérivé de l'allemand *greulich*, qui veut dire *horrible*), tué, dit-on, par saint Clément, et dont le nom servait à faire rester les enfants tranquilles.

Cette image était promenée triomphalement autour de l'église tous les 2 mai (fête de saint Clément).

La seconde église fut bâtie par l'évêque Théodoric II [3] au XI^e^ siècle. Elle est décrite comme un édifice à bas côtés, d'une grandeur moyenne, mais magnifique. La construction n'en dut pas cependant, être trop solide, car l'église tomba en ruines en moins de deux cents ans.

C'est dans cette cathédrale qu'à l'invitation de son

---

1. Le premier édifice, *Sanctus Stephanus in domo*, ne fut pas bâti par saint Clément. Le siège épiscopal de Metz y fut transféré au V^e^ siècle.

Saint-Étienne fut achevé et décoré par l'évêque Chrodegang au VIII^e^ siècle.

2. Nom populaire d'une figure du dragon de saint Clément, portée à Metz dans certaines processions.

3 Théodoric II gouverna l'évêché de Metz de 1005 à 1046.

Digitized by Google

55e évêque, saint Bernard prêcha en 1147, lorsque Metz fut choisi comme rendez-vous général de la seconde croisade, et que Louis VII prit, dit-on, ses quartiers dans la ville, à la tête de deux cent mille croisés.

La cathédrale actuelle fut commencée au XIIIe siècle et consacrée en 1546, peu d'années avant que Metz cessât d'appartenir à l'Allemagne.

L'édifice faillit ne pas survivre à l'annexion. Lorsque Guillaume Ier *favorisa* la cité *reconquise* de sa visite, en 1877, les fusées, les feux de joie et autres artifices enflammèrent la vieille toiture de bois et, sans les très prompts et très vigoureux efforts des pompiers, l'édifice eût été infailliblement détruit.

En tout cas, il y a là, heureusement sauvé et judicieusement amélioré, le souvenir glorieux d'une histoire pleine d'événements, le monument de pierre d'une longue suite d'évêques, dont il n'y a pas moins de vingt-neuf qui aient été canonisés (l'église dans laquelle l'empereur Charlemagne, lui aussi, a été canonisé [1]), d'une beauté qui dépasse toute description, grande et vénérable, portant les marques d'une antique histoire, la chaire de saint Clément, la large cuve de porphyre de l'époque romaine qui servait de fonts baptismaux [2] (cela doit s'entendre du baptême par immersion, car elle n'a pas moins de neuf pieds de long), les tombes de la reine Hildegarde et de Drogon, et aussi de quantité d'anciens évêques en bas, dans la crypte où, durant la première République, on

1. Nous n'avons pas trouvé traces de cette canonisation. Il fut mis au nombre des saints par l'antipape Pascal III.

2. M. Wolff veut parler de la cuve baptismale de l'ancien baptistère de Saint-Jean.

Digitized by Google

disait la messe en secret, de peur « des adorateurs de la Raison » et qui est pleine d'anciennes statues, une précieuse crosse du XI^e^ siècle, et ces riches vêtements auxquels tout un couvent de Carmélites a consacré ses loisirs pendant la durée d'une vie d'homme. Ce n'est pas donner une idée de la noble grandeur de cette église d'un style hybride en quelques parties, mais « *plus allemand que français* », que d'indiquer ses dimensions : 133 pieds de hauteur, 373 de longueur, 48 de largeur. Il faut voir l'édifice pour comprendre l'originalité hardie de son plan; le long triforium seul, si léger et si gracieux, laissant place à 16,700 pieds carrés de vitraux de couleur, la plupart de toute beauté, est un détail qui ne peut être passé sous silence. Beaucoup de ces vitraux sont anciens. La grande verrière de l'ouest est de Hermann de Munster en Westphalie, artiste d'une grande réputation qui mourut en 1392 et fut enterré dans cette même cathédrale.

La fenêtre du transept nord[1], Notre-Dame la Tierce, vint de Lixheim en 1504. Celle du transept sud, qui est datée de 1521, et les vitraux des chapelles latérales sont de Bousch, de Strasbourg. L'église est en forme de croix, avec un long vaisseau bien posé sur de grands mais massifs piliers, unis par des arceaux extrêmement gracieux, avec un chœur effectif et un arrière-chœur et de très jolies chapelles latérales. Un trait particulièrement digne de remarque à l'extérieur est le portail Notre-Dame[2], qui

1. L'autel et la chapelle de Notre-Dame la Tierce (antérieurement de Saint-Clément) se trouvent dans le transept occidental du transept.

2. Au bas du collatéral gauche et donnant sur la place d'Armes. Construit au XIII^e^ siècle, il fut condamné et mutilé au XVIII^e^ siècle et démoli et reconstruit avec diverses modifications en 1884. Il y a beaucoup à dire sur le mérite des restaurations récentes.

Digitized by Google

était tellement tombé en ruines sous le gouvernement français qu'il réclamait une restauration complète. Cette œuvre, qui exigeait une dépense considérable, a été exécutée avec le meilleur goût, et offre un morceau de sculpture d'une excellente exécution, ne comprenant pas moins de 232 figures.

Le portail rococo de l'ouest[1] existe toujours, mais est condamné.

Les transepts ont été très améliorés et mis en harmonie avec le reste de l'édifice. Une flèche gracieuse du même style XVI^e^ siècle doit être élevée, et quand l'œuvre sera entièrement terminée, avec des frais estimés à environ 10,000 livres sterling, la vieille église sera un modèle splendide d'un type tout particulier.

La tour que nous voyons aujourd'hui, d'une originalité frappante, d'un type particulier d'architecture, très aimée des Messins, n'appartient pas en réalité à la cathédrale, ne fait pas un tout homogène avec elle. Elle fut construite *en dehors d'elle,* comme propriété de la cité.

Les Messins manquent d'un beffroi dans le genre de ceux de la Belgique. Mais il n'y avait pas d'argent pour en construire, ainsi que le maître-échevin (M. Wolff a écrit le Duc) et le Chapitre le déclarèrent tous deux.

C'est ainsi que la cité construisit sa propre tour, nommée la Mutte, nom que porte sa vieille cloche, fondue pour la première fois en 1381, puis toujours refondue par la suite après chaque fêlure périodique.

Un accident singulier de cette espèce lui arriva lorsque Charles IX, de France, apprenant, pendant qu'il

1. C'est-à-dire le portail de Blondel. Il est situé au sud-ouest.

Digitized by Google

était à Metz, une prétendue victoire remportée par ses troupes sur les Huguenots, ordonna que la cloche, dont l'usage était réservé pour les grandes occasions, comme notre grosse cloche de Saint-Paul, fût sonnée à toute volée. Dame Mutte refusa d'obéir et éclata juste au pre-coup, ce qui fit bien voir que la nouvelle était fausse, au grand soulagement des Messins dont un grand nombre étaient alors huguenots. C'est de ce jour que date le dic-ton messin en l'honneur de cette cloche :

« Dame Mutte aima mieux crever que de publier un mensonge [1]. »

Dame Mutte a porté diverses inscriptions pour expliquer son usage :

Dame Meutte suis baptisée
De là par la cité ci-posée
Pour servir à ladite cité
Aux jours de grande solennité
Et aussi pour crier justice,
Prendre ban et bonne police,
Les contredire quand bon me semble
Et pour convoquer gens ensemble.

Une dernière inscription de 1442, indiquant le passage d'une époque pacifique à une époque guerrière, dit :

Et pour guerre me fait souvenir
Pour gens mettre ensemble et armeir,

1. M. Wolff se trompe. C'est bien la victoire de Jarnac que Charles IX apprit lors de son séjour à Metz (13 février-12 avril 1569). Ce n'est que parce qu'on avait répandu à tort le bruit de la mort de l'amiral Coligny qu'un chroniqueur écrivit la phrase citée par M. Wolff. Ce n'est pas un dicton messin, car à Metz les protestants n'ont jamais été nombreux. — Après la bataille de Jarnac, Charles IX fit abattre le temple des huguenots. Le 7 avril, il leur fit défendre l'exercice de leur culte. Ils prièrent Dieu dès lors dans leur temple de Courcelles-Chaussy, près de Metz.

Digitized by Google

Et qui voldroit savoir mon nom,
Dame Meutte m'appelle-t-on.

La cloche actuelle fut fondue en 1605.

La vue du sommet de la Mutte est charmante. Mais l'ascension est un peu laborieuse. Quand on arrive au milieu de *ce svelte et léger tracé* de vieilles pierres qui compose le gracieux *apex*, connu en terme d'architecture sous le nom de couronne impériale, et qui est absolument l'unique chemin, l'escalier devient extrêmement étroit, de sorte que vous pouvez à peine vous mouvoir sans emporter avec vous quelque fragment de la muraille.

Mais la hauteur n'est pas excessive, et la position est si excellemment choisie que pour la plupart des visiteurs, la vue compense amplement les fatigues de l'escalade[1]...»

1. La première fonte de la Mutte eut lieu en 1381; elle fut refondue en 1427, 1442, 1443, 1459, 1479, 1574 et 1605.

Digitized by Google

L'ŒUVRE PÉDAGOGIQUE

DE

PIERRE FOURIER

CURÉ DE MATTAINCOURT EN LORRAINE

1589-1646

PAR M. MAGGIOLO

Au début de ce siècle, l'un des chefs de cette croisade généreuse qui fonda et popularisa, en France, la réforme historique, Augustin Thierry, disait, avec raison, qu'il fallait *ramener fortement notre histoire nationale à la réalité et à l'analyse.* Élève de ce maître illustre, je m'efforce, depuis plus de cinquante ans, d'apporter mon grain de sable à l'œuvre de reconstruction ; mes travaux sur les écoles, conçus dans une même idée, et liés l'un à l'autre par un plan commun, montrent, avec évidence, que sous l'ancien régime, il y avait, en France, en Lorraine surtout, plus qu'en aucune contrée de l'Europe, des universités, des collèges, des pédagogies, des écoles justement renommées. En présence des réalités, c'est-à-dire des chiffres, des textes, des documents, les détracteurs du passé n'osent plus, comme il y a vingt ans en-

Digitized by Google

core, contester l'existence des écoles d'enseignement supérieur, secondaire et primaire. Ils sont forcés de reconnaître que ces écoles étaient nombreuses et libéralement dotées. Mais ils critiquent les méthodes, les doctrines, la discipline: La science du maître est légère... il n'a pas étudié la pédagogie... ce qu'il donne d'instruction se réduit à peu de chose... l'enseignement manque d'uniformité... il ne prépare pas l'enfant à la vie pratique... la discipline est immorale et barbare... le grand nombre de croix sur les registres et les actes de mariage témoigne que l'instruction primaire laissait beaucoup à désirer.... La conclusion est naturelle ; il fallait la Révolution pour donner aux âmes une secousse salutaire, pour faire tomber les vieux préjugés, pour semer les écoles dans les moindres villages. — Ces graves accusations, que j'emprunte textuellement à des publications récentes sur l'ancien régime, ne sont pas fondées sur la réalité ; je les ai réfutées déjà par les pièces d'archives et des documents officiels. On a écrit aussi et on a affirmé que le XVI^e^ siècle fut un siècle païen ou protestant, que les hommes de la Réforme ont conçu et inauguré l'enseignement primaire ; il y a là une double erreur. Le XVI^e^ siècle, le siècle des Ignace, des Thérèse, des Chantal, des Charles Borromée, des César de Bus, des François de Sales, des Vincent de Paul, des Pierre Fourier, a été un siècle essentiellement chrétien et catholique. En ce qui concerne l'enseignement, voyons les faits: en 1520, en 1524, Luther, un réformateur, un pédagogue, recommande à la noblesse et aux conseillers des villes d'Allemagne de créer et entretenir des écoles chrétiennes.... Les garçons doivent fréquenter l'école

Digitized by Google

durant une ou deux heures, les filles au moins une heure par jour.... *Saltem ad unius horæ spatium*. A Eisleben, sa ville natale, il organise les écoles et les dirige ; en 1529, en 1530, il publie un petit et un grand catéchisme, un sermon sur la nécessité de l'éducation ; le dix-huitième et dernier chapitre de ses directions aux visitateurs contient ce que l'on appelle le plan d'études saxon, le plan modèle destiné à faire de bons citoyens et de bons serviteurs de Dieu. Mais cette réformation des écoles que Luther, avec raison, réclame pour la Saxe électorale, est-ce que le Concile de Trente, les nombreux conciles et synodes de France, de 1510 à 1590, ne l'ont pas imposée, avec une autorité plus haute et plus universelle ? *Nihil esse de quo concilium divinius iniri possit quam de recta puerorum institutione; juventus enim est spes Reipublicæ.* Est-ce que la noblesse de France et le clergé, dans leurs cahiers aux États généraux de 1560, n'ont pas insisté sur la nécessité de l'enseignement populaire ? Est-ce que les édits et les ordonnances de Henri II, de Charles IX, de Henri III, n'ont pas confirmé la doctrine des conciles ? Aux institutions pédagogiques de la Réforme, j'oppose le *De pueris ad virtutem ac litteras liberaliter instituendis* d'Érasme, l'élève boursier du collège de Montaigu (1510) et son *Libellus de civilitate morum puerilium,* et cette littérature des civilités puériles inépuisable au XVI^e^ siècle et ces miroirs de vertu, ces quatrains et distiques moraux contenant préceptes et enseignements utiles, et surtout le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus, longtemps appliqué et discuté et enfin adressé aux provinces le 8 janvier 1599. En Lorraine, nos collèges adoptent ce plan

Digitized by Google

modèle, dont Bacon disait : « En ce qui concerne l'instruction de la jeunesse, rien ne se peut faire de mieux et de plus pratique » ; cet éloge mérité eût été moins exclusif peut-être, si le chancelier eût connu, au siècle suivant, le *Ratio studiorum* de l'Oratoire, cette école nationale et sacerdotale de fortes études et l'admirable pédagogie des solitaires de Port-Royal. Après ces considérations générales, que j'abrège à regret, je présente à l'Académie une analyse rapide des *Vrayes constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, composées par le R. P. Fourier de Mataincourt, instituteur d'icelles,* d'après une copie fidèlement extraite par le notaire Faburin, *sur son vray original, sain et entier et escrit de sa propre main.* On a vanté, avec raison, la vaillance et les vertus du bon curé de Mattaincourt, ce grand citoyen, ce pieux et hardi réformateur, mais on n'a pas dit assez tout ce qu'il a fait pour l'éducation populaire, gratuite et professionnelle, et l'on connaît à peine l'importance et la valeur pédagogique de ses œuvres essentiellement lorraines : le *Summarium constitutionum congregationis Sancti Salvatoris* et « les Vrayes constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame ». Le *Summarium* imprimé en 1622 est fort rare ; notre bibliothèque n'en possède pas d'exemplaire ; j'ai vainement cherché à Épinal, à Verdun, à Châlons et à Paris, le manuscrit qui, en 1747, était au monastère de Pont-à-Mousson ; on y lisait ces mots : *hasce constitutiones propria manu venerandi servi Dei Petri Fourerii ad iota unum exaratas, ut pretiosum testamentum pretiosissime conservamus.* J'ai été plus heureux en ce qui concerne les *Vrayes constitutions,* notre bibliothèque

Digitized by Google

en possède un bel exemplaire, imprimé en 1649, un volume in-8°, de 681 pages[1]. Les monastères de l'Ordre[2] en ont une édition de 1690, qui leur sert de manuel. J'ai consulté et admiré, à Lunéville, chez les dames de la Congrégation, *le premier jet* de ces constitutions, un cahier précieux et vénérable, avec ses ratures et ses corrections. Je n'apporte dans ce travail ni la louange, ni l'admiration, je me borne à transcrire le plus possible le texte même, afin que l'on puisse mieux apprécier le caractère de cette œuvre, qui contient plus d'une leçon utile et plus d'une réfutation nécessaire. Prêtre, le 25 juin 1589, Pierre Fourier, le brillant écolier de l'Université de Pont-à-Mousson, prend possession de la cure de Mattaincourt le 1er juin 1599, avec le double titre de pasteur des âmes et de chef de la moyenne et basse justice. La paroisse est pauvre, on l'appelle « la petite Genève » ; il y opère des prodiges par l'éducation des enfants. Les livres de Platon, la conduite de son peuple, la visite des écoles, lui ont montré les hasards et les dangers d'enseigner pêle-mêle les garçons et les filles ; aussi, il forme le projet d'établir une religion d'hommes pour instruire les garçons et une religion de filles pour instruire celles de leur sexe. L'enseignement sera gratuitement donné, afin que personne, faute d'un sou par semaine, ne soit privé d'instruction ; il dirige lui-même l'école de sa paroisse ; on y accourt de tous côtés ; il est

1. Ce beau volume comprend 368 pages pour la 1re partie et la 2e ; 96 pour la 3e ; 149 pour la 4e ; 68 pour la 5e, la 6e et la 7e. Le portrait qui se trouve au verso du titre a été gravé à Paris, par Gatian Aubry.

2. Il y a, à Mattaincourt, une copie au net de ce même manuscrit, écrite entièrement de la main du fondateur.

Digitized by Google

vrai qu'il use très peu de vilenies, il préfère les bonnes raisons : « Puisque Dieu, disait-il à ses élèves, a mis de la différence entre les hommes, vous souffrirez bien que j'y en mette entre vous, que je traite le gentilhomme en gentilhomme et le roturier en roturier.... Mais qui sera mon gentilhomme? Le plus riche, celui de meilleure maison ; non, mais le plus sage, le plus docile, le plus vertueux. Les paresseux seront mes roturiers. » Pour stimuler l'émulation, il fait dresser dans son église une sorte de théâtre pieux et ingénu ; les écoliers d'élite y montent pour y disputer et y représenter de petites pièces; l'éloquence de ces prédicateurs de 11 et 12 ans séduit et charme la foule par la grâce de l'enfance unie à la force de la vérité ; l'appétit d'apprendre devient si grand que, le soir, les parents tirent leurs enfants à l'écart pour leur faire répéter ce qu'ils ont dit à l'église. Un jour, une jeune fille de la paroisse, Alix Leclerc, vint annoncer au bon curé qu'elle avait résolu, ainsi que quatre de ses compagnes, de renoncer au monde, afin de se consacrer à l'éducation. Il en fut réjoui ; il avait, nous dit un contemporain, « des procédés admirables pour affectionner ces pieuses filles à l'instruction et les rendre capables.... Jusque-là qu'il prit la peine de les enseigner à bien lire et correctement et de leur faire entendre les principes de l'orthographe et les règles de l'arithmétique, par méthode, et leur en faisait tous les jours une leçon. » Pour mieux éprouver leur vocation par l'étude et la prière, il les conduisit lui-même à l'abbaye de Poursas, le port de suavité, *portus suavis;* l'année suivante, l'abbesse, M^me^ d'Aspremont, charmée de leurs vertus et de leurs aptitudes, leur donne, à Mat-

Digitized by Google

taincourt, une maison, où elles établissent une école gratuite. Aux fêtes de Noël, en l'an de grâce 1599, à la messe de minuit, elles sont auprès de la crèche, vêtues de noir et voilées.

Voilà le berceau de cette humble et magnifique Congrégation de Notre-Dame, destinée d'abord aux enfants d'un village ; elle se répand bientôt par la protection de Dieu et sous l'œil de Pierre Fourier, en Lorraine, en France, dans toute la chrétienté. A dater de ce jour, je constate une innovation sérieuse et féconde dans les formes de la vie monastique ; l'école n'est plus l'annexe de cet Institut d'un type nouveau ; elle en est la raison d'être ; la religieuse est une institutrice qui a mission de préparer des filles chrétiennes, non pour le cloître, mais pour la vie du monde. C'est là un fait essentiel et nouveau à noter dans l'histoire de la pédagogie ; l'enseignement gratuit des filles est désormais le patrimoine inaliénable de la Congrégation, le travail manuel et professionnel a sa place dans le plan d'études.

Les « *Vrayes constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, faictes par le Très Révérend Père Pierre Fourrier, leur instituteur, approuvées et confirmées le* 28 *août* 1645, *par nostre Saint-Père le Pape Innocent X* », comprennent sept parties, divisées en cent cinq chapitres et une préface adressée « à la fille dévote qui se présente à cette Congrégation et y demande entrée.... » — « Escoutez, fille de Notre-Dame, escoutez l'instruction salutaire, amiable et puissante et divine de votre très sainte et très sage et très bénigne Mère, qui d'un cœur tout de mère, vous dict ces très douces paroles, en vous prenant et retenant dans sa très dévote et

Digitized by Google

très noble famille.... Le but et principale intention de cet institut est spécialement de s'emploier diligemment et tout à faict à l'instruction des petites filles et gratuitement et pour l'amour de Dieu et à cet effet dresser des escholes en leurs maisons et y enseigner *par elles-mèmes* et *non par autres,* toutes les jeunes filles et pauvres et riches... en les instruisant fidèlement en ce qui est de la doctrine et piété chrétienne et leur apprenant tout ensemble à lire et à escrire et à travailler en diverses sortes d'ouvrages manuels honnêtes et utiles.... »

Les cinq chapitres de la **première partie** ont pour objet : les conditions et qualités requises des postulantes ; l'instruction d'icelles, leur conduite durant la première et la seconde année de la probation, l'examen, l'admission, la forme de profession et de vœu simple. « Le but de cette Congrégation n'étant pas seulement de s'emploier à bon escient en tous les pieux exercices des monastères de filles, *mais aussi* de travailler à bon escient et tant qu'elle pourra à l'instruction des jeunes filles séculières, il est du tout nécessaire que celles qui prétendent être du nombre de ces ouvrières de Dieu soient douées de belles qualités, fortes et courageuses pour supporter les grands travaux, spécialement pour l'esgard des escholes esquelles il faut attentivement emploier et le corps et l'esprit et gouverner ces deux pièces si bien qu'elles servent de miroir, d'exemple, de modèle et de règle à toutes leurs disciples.... Que tout leur extérieur soit si bien composé qu'il ne s'y trouve rien qui puisse aliéner ou dégouster, ou estranger ou par trop intimider es escholières. » Les conditions sont nombreuses : sai-

Digitized by Google

nes de corps et d'esprit, de bonne complexion, de grand courage, de bon naturel paisible, doux, docile et bénin.... Spécialement sachant lire et écrire, capables d'apprendre à lire et à écrire parfaitement. On éloignera celles qui seraient notablement mélancoliques, ou colères de nature ou hautaines et superbes et présomptueuses, altières, impérieuses ou opiniâtres, ou quéreleuses, facheuses et murmuratrices, ou instables et légères, ou d'un naturel si simple et si grossier qu'il soit du tout mal propre à servir à la Congrégation. La mère et nourrice et maîtresse choisie pour gouverner les novices se montrera douce, affable, accessible et bénigne à toutes ses filles, quasi comme à de petits enfans, qui désirent et demandent tacitement le laict d'une doctrine toute suave.... Elle aura soin de les interroger avec douceur, prudence et patience sur tout ce qu'elle aura lu, enseigné ou exposé.... On leur enseignera aussi le chant, les cérémonies de l'office du chœur; chaque semaine, la novice choisira quelques belles sentences de l'Écriture ou des Pères; elle les apprendra par cœur et les escrira en de beaux petits livres préparés à cet effet; elle en rendra compte et en récitera quelquefois en présence des autres. On cultivera avec patience et persévérance celles qui ne sont pas si idoines ou capables d'apprendre, si elles ont bon naturel, bon air et bonne volonté. Dans la seconde année de la probation, on exercera les novices en deux sortes d'expérience, la première au service des pensionnaires, à certaines heures du jour; la deuxième à enseigner en quelqu'une des classes d'externes, mais tout cecy sous des maîtresses qui soient continuellement avec elles et qui les gouvernent.

Digitized by Google

Au jour fixé pour la profession, la novice se présente au chapitre assemblé, elle supplie, les mains jointes et à genoux, qu'on veuille bien, au nom de Notre-Seigneur et de sa très bénite et très miséricordieuse Mère, l'admettre à la profession. On procède au scrutin, le vote est secret, il faut plus des deux tiers des suffrages. Le suffrage est exprimé par des fèves déposées dans une boîte : la blanche pour recevoir la postulante, la noire pour la refuser. Au cas où la novice est refusée, *on taschera, avec toute douceur et charité, de la faire se résigner à la volonté de Dieu.* L'acte de profession contient spécialement le vœu de se consacrer gratuitement à l'instruction des petites filles, de leur enseigner la crainte de Dieu, la piété, la lecture, l'écriture, et à faire les divers ouvrages honnêtes, utiles et séants et propres à des filles. Cet acte, bien minuté et bien ponctué, sera placé dans l'archive, avec les semblables de ses compagnes.

Aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, parmi les six mille cent soixante-quinze documents extraits de l'archive des neuf maisons de Lorraine, j'ai découvert et examiné les registres de profession, où l'on a inscrit les renseignements fournis par ces actes.

Seconde partie. — Les vingt-cinq chapitres de la seconde partie contiennent, avec tous les détails de la discipline monastique, des règles précises pour la vie contemplative et pour la vie d'action. Les chapitres de l'obéissance, de la pauvreté, de la chasteté, de la clôture, sont d'un large esprit, élevé et généreux. « La lecture dévote des livres pieux étant comme parente bien proche et très intime amie de la sacrée méditation et

Digitized by Google

compagne, coadjutrice et fidèle servante », chaque sœur fera une demi-heure de lecture dans un livre qui lui aura été assigné par la supérieure. Deux chambres ou plus seront, en chaque maison, députées au travail manuel ; les sœurs qui ne seront pas occupées à des exercices spirituels ou à l'instruction des jeunes filles y travailleront à des ouvrages utiles au mesnage des servantes de Dieu. Les jours de fête, de une heure à deux, chaque sœur écrira en son petit manuel quelques belles sentences, ou bien elle relira et répétera celles que déjà elle aura escrites en son petit thrésor. Un fait nouveau et caractéristique, c'est que « jamais la supérieure d'un monastère ne prendra le nom d'abbesse, ni de prieure, ni de madame, qui peuvent être bien séans à des religieuses de divers ordres, pour de bonnes raisons, mais elle s'arrêtera simplement à ce beau nom de mère, qui est le titre le plus doux, le plus aimable, le plus plein de bienveillance et d'affection, le plus naturel. Les maîtresses des novices, la préfecte des pensionnaires, l'intendante des écoles externes auront le nom de mère, que leur donneront toutes les escholières externes et pensionnaires. »

Troisième partie. — La troisième partie, avec ses vingt-quatre chapitres et son préambule, est à proprement parler un cours complet de pédagogie, un plan d'études, un manuel scolaire, c'est le *Ratio studiorum* des écoles primaires. Les questions du matériel, du personnel, des méthodes, des programmes, de la discipline, y sont traitées avec une rare intelligence et une vive sollicitude pour les écolières et pour les maîtresses. Je ne veux ni juger, ni discuter, je me borne à transcrire le

Digitized by Google

plus fidèlement possible, pour chaque chapitre, des textes, qui permettent d'apprécier l'œuvre dans son ensemble. Le préambule affirme de nouveau le but de l'Institut :

Il est très expédient, voire tout nécessaire pour le bien des pères et mères et des familles que les jeunes escholières gouverneront avec le temps et de la République qu'elles soient de bonne heure dressées et bien soigneusement instruites, ce qui ne peut être faict ni plus commodément, ni plus facilement, ni avec plus d'assurance et *moins de frais* et de dangers, que par d'autres filles bien vivantes et en nombre et en capacité suffisante... qui n'aient point d'autres affaires à démêler propres à les distraire ou empêcher. — Cette forme d'instruction très opportune, très belle, très utile ne coûtera rien à personne..., chacune, avec la doctrine et le pieux devoir d'une bonne chrestienne, y apprendra à lire, à escrire et à travailler en quelques ouvrages manuels... pour en gagner du pain et servir encore au ménage. Notre doux Seigneur aura pour agréable le soin des maîtresses... Il les enrichira de mérites en cette vie et les coronera dans la bienheureuse éternité, si elles observent la règle, c'est-à-dire les moyens ci-après déclarés et *tous autres meilleurs, qu'il plaira au Saint Esprit de Dieu encore à l'avenir, inspirer de sa grâce à la communauté.*

Je souligne ces mots, car on accuse à tort les Instituts religieux *de s'immobiliser dans le respect inerte du passé.* Quinze ans après, le bon Père envoyait la Mère Alix à Paris, chez les Ursulines, pour y étudier leurs méthodes et leurs procédés, *afin d'imiter saintement ce qu'il y auroit de plus noble, de plus relevé, de plus parfait qu'en sa Congrégation.*

Digitized by Google

CHAPITRE Ier. — *Du bastiment des escholes externes.* — L'installation matérielle doit être convenable; il y aura une cour proche laquelle sera une chambre ou lieu capable pour contenir les escholières, en attendant l'heure des classes... On advisera de dresser une petite commodité, et un coin à l'écart... pour des nécessités, qui pourraient surprendre les petites filles, aux heures des leçons.

CHAPITRE II. — *Des religieuses, qui sont députées à la conduite des escholes externes.* — Avant qu'estre emploiée, chaque religieuse sera diligemment examinée par la Mère supérieure et soigneusement instruite par la Mère intendante de tout ce qu'elle devra montrer en la classe, où on la veut envoyer. On tiendra des maîtresses prêtes pour en mettre en chaque classe autant comme il sera nécessaire pour bien enseigner les escholières, avec le loisir, l'attention, la maturité requises et ne point accabler de travail ces ouvrières de Dieu, si d'aventure le nombre d'icelles y était trop petit en comparaison de celuy des enfans. Les religieuses choisies seront de vrayes filles de Notre-Dame reconnues pour telles déjà, depuis plusieurs années et qui aient de l'adresse, de la prudence et de l'esprit beaucoup, de l'esprit de Dieu. Afin que tout cela soit mieux gouverné et pour la discipline et pour l'avancement et la perfection de ces escholes, il y aura une Mère intendante d'icelles, qui s'estudiera à les maintenir en bon estat et les promouvoir en bien tousiours de plus en plus, sans y rien innover ou changer de son authorité.

CHAPITRE III. — *Des filles, qui pourront être reçues ès escholes.* — On n'y admettra pas celles qui sont au-dessous de quatre ans achevés, ni celles qui s'y présenteraient au-dessus de dix-huit ans, ni celles, qui ont quelque mal au visage ou à la tête, ce qui pourrait apporter du danger, de l'a-

Digitized by Google

version ou dégout aux autres. Lorsqu'une fille se présentera soit seule étant grandelette, soit que sa mère l'accompagne, ce qui serait le plus séant, la Mère intendante l'ayant ouï et vue et prudemment remarqué s'il n'y a pas en elle quelque empêchement, lui demandera si elle est prête à bien estudier, à venir en classe tous les jours, aux heures ordonnées et à garder les règles de l'eschole. *Elle escrira sur un gros livre préparé tout exprès, à cet effet, le nom, l'âge de la fille, le jour de son entrée, le nom et surnom de ses père et mère, leur profession, le lieu de leur résidence.* Elle advisera ensuite en quelle classe, elle doit la mettre et l'y enverra à la leçon prochaine... comme, il faut purger les escholes et les descharger des filles infectées et pestilentieuses, l'intendante les avertirait et les prierait doucement de n'y plus retourner, sans qu'elles en soient scandalisées, ni leurs pères ou leurs mères fâchés.

Chapitre IV. — *De la forme d'introduire les escholières en classe.* — Une demi-heure avant la classe se donnera un signal de cloche pour les avertir de s'assembler en la cour ou en la chambre destinée à cela. — A la sortie, nouveau signal de cloche; les escholières sortent deux à deux et s'en retournent modestement chacune en sa maison. Il est interdit aux sœurs portières de tanser les escholières, de les menacer et de se fascher à elles, si d'aventure en entrant ou sortant il s'y retrouve quelque petit désordre, comme entre des enfans.

Chapitre V. — *De ce que l'on enseigne aux filles ès escholes externes.* — Pour exercer les jeunes filles à plaire à Dieu, à leurs pères et mères et autres de leur appartenance, à se gouverner sainctement dans la richesse et dans la pauvreté, à pourvoir de bonne heure à la vie présente et à l'entretien d'icelle, on leur enseignera ce qui s'ensuit, assça-

Digitized by Google

voir la doctrine chrétienne, la forme et la pratique des exercices religieux... la civilité et bienséance..., à lire, à escrire, l'arithmétique, à coudre et travailler en divers ouvrages manuels qui de soy puissent apporter quelque profit.

CHAPITRE VI. — *De la méthode qui se tiendra pour enseigner.* — Afin de rendre leur ministère plus fructueux, plus parfaict, plus sainct, les religieuses prendront la méthode décrite en ce chapitre et ès douze suivans et s'en serviront jusqu'à ce qu'elles en aient *trouvé une autre* notoirement plus propre et plus utile et bien approuvée par leur monastère.

L'école se divisera en trois classes; il y aura en chaque classe, une ou deux ou trois maîtresses, selon le nombre des élèves; une d'icelles y sera comme première et principale pour commander. La Mère supérieure ne changera les maîtresses de classe que rarement et pour de bonnes causes. La Mère intendante divisera en plusieurs ordres, ou bancs, ou bandes, les élèves de chaque classe. Chacun de ces bancs sera composé de seize, ou dix-huit, ou vingt escholières au plus haut recordées, instruites et gouvernées par une maîtresse. L'intendante donnera à chaque banc son titre de premier, de second, de troisième, de cinquième si tant il y en a, selon la diligence, modestie et capacité de celles qui y sont placées... Elles pourront quelquefois disputer banc contre banc, pour emporter le titre de premier ou deuxième selon la forme prescrite..., chaque maîtresse placera ès lieux les plus honorables, ses escholières les plus capables et plus diligentes, sauf à celles qui sont ès lieux plus bas de gaigner par dispute une place plus haute. Chaque maîtresse appariera ses élèves deux à deux et l'une avec l'autre, celles qui seront plus égales en science à lire pour s'écouter l'une l'autre et se reprendre et se combattre pour leurs prières, catéchisme et leçons. Il y aura dans chaque classe deux

Digitized by Google

bancs, l'un s'appellera le banc de victoire, de triomphe, de coronement de la Vierge Marie...; on y placera les escholières qui, durant une semaine, n'auront faict aucune faute et qui n'auront manqué de venir à toutes les classes par l'espace d'un mois. Les victorieuses filles de ce banc ont des privilèges..., celui, par exemple, d'obtenir de toutes les élèves un *Ave Maria,* à l'intention d'elles et de leur père et mère, ou quelque prix... Dans une lettre aux religieuses de la maison de Metz, le 26 février 1624, le Père leur recommande de ne jamais offenser, irriter ou étranger les filles de la religion prétendue réformée... si elles apprennent bien, louez leur diligence et leurs beaux ouvrages et pour prix, au lieu d'images ou d'*agnus,* que vous présentez aux catholiques, donnez-leur quelque papier doré, quelque belle plume à écrire ou autres choses semblables. — Voilà certes un bel exemple de tolérance; je souhaite que dans nos écoles *neutralisées,* on ne donne pas, pour prix, à des jeunes filles catholiques des livres qui blessent leur croyance. — L'élève qui est sur le banc de victoire pourra en être déjetée par quelque autre qui disputera contre elle et la surmontera en lisant, ou en écrivant, ou en récitant le catéchisme. Elle en sera aussi déboutée si elle commet quelque notable manquement ou si elle fait une absence sans cause légitime. L'autre banc se nommera le banc de pénitence, le banc de Métanée. Au-dessus d'iceluy sera une image de la laide Métanée, noire comme Égyptienne, toute dolente et pénitente, qui se tirera les cheveux du regret qu'elle aura de n'avoir pas bien étudié, pour se rendre brave et agréable à Dieu, à ses père et mère, à ceux de son appartenance. La maîtresse spécifiera à l'escholière placée sur ce banc le temps qu'elle y devra passer... si avant ce terme, la pénitente s'amende et fait quelque petite vaillance par disputes ou en ses leçons, écritures ou ouvrages, elle sera miséricordieusement remise en liberté. On veillera à ce que les élèves ne tracassent pas la classe,

Digitized by Google

n'y mènent point de bruit, n'y demeurent oiseuses... on tiendra soigneusement et doucement la main à ce que celles qui ont satisfait à leurs leçons puissent étudier chacune selon sa capacité... Les plus avancées écriront quelques belles sentences ou prières sur un petit livret ou feront quelque autre chose aisée et profitable pour s'avancer en bien tousiours et de plus en plus.

CHAPITRE VII. — *De la façon d'enseigner à apprendre et dire les prières.* — Les escholières apprendront les prières par cœur en les disant et répétant souvent, en écoutant les réciter par d'autres, et les estudiant chacune seule ès livres. Les prières en français se prononceront hautement par une seule, les autres écouteront, en faisant leur ouvrage, attentives et dévotes... En ces répétitions les maîtresses auront soin de donner parfois brièvement et comme en passant quelques petites instructions. — En première et en seconde classe, on enseignera le chapelet, les heures de Nostre-Dame, l'office des morts, les psalmes pénitentiaux, les litanies et taschera-t-on qu'elles apprennent par cœur des hymnes et prières, en particulier *Deus, in adjutorium meum intende,* on leur exposera ce que signifient tous les mots qui sont en ce thrésor.

CHAPITRE VIII. — *Du catéchisme ou doctrine chrestienne.* Les escholières s'estudieront à réciter le texte du catéchisme, à le bien retenir et bien comprendre; elles l'apprendront par petites leçons de quelques demandes et réponses. Les maîtresses en cette matière procéderont tousiours doucement, en sorte que les tendres esprits de ces petites ne soient ou trop chargés, ou trop ennuyés, ou dégoûtés de ces bonnes viandes... Le vendredi, une maîtresse désignée fera le catéchisme à certaine heure de l'après-midi; elle exposera *tout simplement* la doctrine, sans grand appareil, sans aucun

Digitized by Google

discours inutile ou questions subtiles... Elles apporteront parfois des histoires mais *authentiquement* et *prudemment* choisies. — Si la leçon de doctrine se fait à l'église par quelque catéchiste, *elles n'y enverront leurs élèves que sous la permission de leur père et mère...* Si le catéchiste les emploie à y disputer ou réciter quelque chose en public, elles les instruiront à s'en bien acquitter.

CHAPITRE IX. — *Des instructions qui se donneront aux escholières pour la dévotion.* — Les filles de Nostre-Dame auront un tout petit traité de ces grands thrésors, qui se trouvent dans le catéchisme; elles en feront, comme un cabinet sacré pour enrichir les escholières... Elles tiendront ces saintes instructions succinctement escrites sur un tableau en chaque classe. On les lira de trois mois en trois mois, ensuite, pour la conclusion, la maîtresse dira dévotement, hautement, intelligiblement, posément et gravement : très chères vierges et prudentes escholières de la Mère de Dieu, en gardant tout cecy, vous apprendrez bien ès escholes et y serez les bénites de Dieu, agréables au ciel, à la terre et profitables à vos pères et mères.

CHAPITRE X. — *Des instructions à la civilité chrestienne et modestie et bienséance extérieure convenable aux filles séculières.* — Les maîtresses dresseront leurs petites gens à se montrer modestes, non seulement ès escholes, mais durant toute leur vie..., elles les advertiront de ne permettre jamais que la vanité, ny la hautèneté [1], ny l'affectation ou singularité notable se fourre là dedans... Elles les règleront sur la soigneuse et perpétuelle retenue de leurs yeux, sur le mouvement des mains, de la tête, du corps, sur leur parole, leur

1. *Hautèneté,* orgueil, fierté.

Digitized by Google

marche, leur maintien à l'église, en l'eschole, parmy leur maison; à table en mangeant, en marchant par la ville, en parlant aux personnes, en les interrogeant, en les répondant, en leur escrivant quelque missive. Les maîtresses auront égard à ce qui convient à la condition de chacune des escholières et *surtout aux désirs et volontés raisonnables des parens en tout cecy et se garderont bien d'y rien entremêler de ce qui est de la vie religieuse.* — On leur dira que leur respect envers leurs maîtresses en classe est le modèle, formulaire et patron de celui qu'elles devront durant toute leur vie à ceux et à celles qui sont et seront leurs supérieurs... On s'efforcera d'instiller doucement cette doctrine dans leurs esprits et la pratique et le désir et ferme résolution de persévérer toujours en ce devoir. On les apprendra à parler et prononcer le langage du païs usité par les gens honorables et les mieux entendus, sans y apporter ny affectation, ny ostentation.

Chapitre XI. — *De la lecture.* — Les maîtresses enseigneront les escholières à lire proprement en langue vulgaire et en latin et à bien prononcer les mots; elles dresseront celles de la 1re et de la 2e classe à s'arrester un peu aux virgules et un peu davantage au bout des périodes. Celles de la première apprendront le matin dans des livres imprimés et l'après-midi dans les registres et autres papiers écrits à la main et, une fois la semaine, en des heures latines. Elles liront à chaque leçon une ou deux pages, un peu plus ou un peu moins; si la compagne appariée n'a pas repris la faute de celle qui lit, la maîtresse l'en reprendra doucement et lui fera répéter une fois ou deux les mots sur lesquels elle aura failli.

Les moindres de la deuxième ne liront qu'en latin, le matin; après midi, elles liront en des livres français; leur leçon sera de sept ou huit lignes. Celles de la troisième liront seulement en latin, et ce dans des heures ou petits alphabets;

Digitized by Google

les moindres diront deux ou trois lettres ou syllabes, elles les répéteront cinq, six, neuf ou dix fois s'il le faut pour les biensçavoir. Les autres anteront[1] une ligne ou moitié du verset d'un psalme et le répéteront trois ou quatre fois; autres diront seulement les syllabes une à une *Pa-ter* ou les mettront ensemble *Pater;* autres liront les mots sans anter. — Pour faire mieux profiter les petites, la maîtresse en prendra six à la fois, les plus égales en capacité, elle les recordera l'une après l'autre, les cinq estant tout proche escouteront tout ce qu'elle dira et, regardant dans leurs heures, le diront après elle tout bas. Quelquefois on les exercera toutes ensemble en leur montrant et faisant dire *sur un tableau* l'assemblage des lettres en syllabes et des syllabes en mots; — faict à faict que les escholières auront achevé leur leçon, la maîtresse leur montrera dans leur livre ce qu'elles devront étudier pour la leçon suivante. On taschera que les escholières d'une même maîtresse aient chacune un même livre en leur particulier. — La maîtresse pourra quelquefois en passant les advertir de quelques remarques et règles sur l'orthographe et sur la prononciation. Elle fera venir aux deux côtés de sa chaire les deux premières appariées de son banc, la plus avancée lira sa leçon, l'autre l'escoutera et la reprendra de toutes ses fautes. Celle-cy ayant achevé sa leçon, l'autre lira la sienne et y sera escouté et reprise par sa compagne. Les fautes de toutes deux seront marquées et si l'une ou l'autre en laisse échapper quelqu'une à sa compagne, ce sera une faute pour elle-même. Les deux premières estant recordées, toutes celles du banc viendront ainsi de suite deux à deux et garderont toutes la même forme.

---

1. *Anter,* c'est-à-dire épeler, nommer les lettres d'un mot et en former des syllabes en les assemblant l'une avec l'autre.

Digitized by Google

CHAPITRE XII. — *De l'escripture.* — Les escholières de la 1re et de la 2e classe y seront instruites une demi-heure le matin et autant après midy. Elles laisseront toutes leurs cahiers à l'École; une ou deux religieuses escriront deux lignes en chacun; à leur retour les élèves y escriront à loisir et attentivement cinq ou six lignes à chaque leçon; on ne les empeschera pas d'apporter de leur maison des exemplaires tout faicts, pour mieux apprendre. En certain cas, on donnera aux maîtresses un bon nombre de longs feuillets de papier, en chacun des quels elles escriront deux lignes; chaque escholière en recevra un, lequel elle rendra avant que sortir, après l'avoir rempli. Durant la leçon, les maîtresses prendront garde si elles observent les règles prescrites; elles leur montreront *à former les lettres, à les lier;* elles donneront tantôt aux unes, tantôt à toutes certaines règles générales pour escrire plus proprement; par exemple, comme il faut *tenir la plume, mettre son papier droict devant soy,* l'entretenir net, imiter au plus près que possible l'exemplaire, qu'on a pris pour patron, *faire droites les lignes, les commencer et finir à propos.*

CHAPITRE XIII. — *De l'orthographe.* — On y enseignera par règles générales divers points qui semblent y être nécessaires; la maîtresse expliquera chacune de ces règles et s'assurera que les élèves les comprennent. Elle se servira de la commune orthographe, qui est le plus en vogue et suivie du plus grand nombre; elle ne se hâtera pas de prendre une façon d'orthographe nouvellement née ou l'on n'escrit quasi que les lettres qui se font sonner en prononçant les mots. Les uns, par exemple, escrivent amy, aussy et divers autres par *y,* les autres par *i;* les uns void avec un *t* ou un *d,* et, en l'impératif, vois, voids. Pour dicter l'orthographe, on choisira un livre de quelque bon autheur, qui dans la sienne ne soit pas

Digitized by Google

trop éloigné de la forme la plus commune ; elle en dictera quatre ou cinq lignes; l'une des élèves répétera chaque mot faict à faict qu'elle l'aura escrit, puis elle antera hautement et intelligiblement et posément tous les mots de ce sien escrit et les autres corrigeront les leurs, suivant les remarques et observations de la maîtresse, à laquelle chacune ira montrer le sien pour être veu, examiné et corrigé. On leur donnera quelquefois pour orthographe des formes de quittance, de récépissé des marchandises vendues ou ouvrages faicts, ou pour argent prêté et pour des choses qui se rencontrent tous les jours et ont besoin de s'escrire pour plus grande assurance. Autre fois, on leur dira, spécialement aux plus savantes, sans les trop presser, sans les ennuyer, de composer chacune quelque orthographe d'elles-mêmes sur quelques sujets utiles et pieux, par exemple d'adresser quelque prière à la Sainte-Vierge, ou bien d'escrire une petite missive à quelqu'une de leurs compagnes pour lui congratuler quelque bien qu'elle aura faict ou reçu, ou pour la consoler, ou la remercier, et divers autres sujets de pratique et séans à des filles du monde. Parfois aussi, la maîtresse leur ordonnera de copier une partie de la leçon du jour et luy porter afin de reconnoître si elles ont bien faict et prendre garde si elles observent les règles générales.

Chapitre XIV. — *De l'arithmétique.* — Les escholières, qui apprennent l'orthographe, seront aussi enseignées à compter par la plume et par jects[1], on leur montrera combien de chiffres ou de figures il y a, ce que chacun signifie estant seul ce qu'il vaut selon le lieu qu'il occupe... comme il faut les escrire... On représentera ces figures et l'assemblage de la valeur d'icelles *sur une ardoise ou sur une plan-*

1. *Ject*, manière de compter avec des jetons.

Digitized by Google

che et tableau attaché en un lieu éminent de la classe. On enseignera aux premières les règles de division et de trois; aux deuxièmes, les règles de multiplication et de substractions et aux moindres celles d'addition et la connoissance de la valeur des chiffres. La maîtresse dictera des nombres que les escholières poseront sur leur papier, puis, l'une d'elles fera sa chiffre et la nommera tout haut et en fera la preuve. Toutes les autres en escoutant celle-cy poseront aussi la leur; ensuite elles viendront toutes deux à deux, montrer leur chiffre à la maîtresse, qui prendra garde si elles posent les chiffres à l'endroit convenable. A l'heure destinée à la leçon des jects, les élèves représenteront avec iceux les mêmes sommes, sur lesquelles elles auront faict leurs opérations précédentes; la maîtresse les exercera à nombrer, l'une après l'autre, et à haute voix.

Chapitre XV. — *Des ouvrages manuels.* — Les escholières de la première classe et les plus capables de la deuxième y seront enseignées à coudre, à faire de la dantelle et du lassis et à le recouvrir et du poinct couppé et de la nuance et de quelques aultres ouvrages semblables et auront une maîtresse destinée à cela ou deux, ou trois ou quatre, s'il en est besoin pour la multitude des filles à apprendre. La Mère intendante aura tousiours spécialement esgard à ce que les filles qui sont ou pauvres ou de médiocre condition et qui désirent tirer profit de leurs ouvrages soient recordées et montrées aux heures les plus propres pour elles. On ne permettra pas que les escholières sautent vistement d'un ouvrage à un autre par légèreté ou desgout, ou ennuy, ou curiosité.... On se contentera d'enseigner des ouvrages communs et tout ensemble aisez et bienseans et utiles aux pauvres et aux riches. On n'y monstrera point d'autres ouvrages rares et subtils et de gros appareil, pour lesquels il faille de grands mestiers ou des tréteaux...

Digitized by Google

CHAPITRE XVI. — *Des devoirs et comportement des religieuses envers leurs escholières, en leur enseignant les choses avant dictes.* — L'intendante rendra compte souvent au moins de huit jours à autres, à la Mère supérieure de l'estat des escholes, du profict qui s'y faict, du nombre et qualité des escholières, de l'avancement d'icelles. Elle visitera souvent les classes pour voir comme les maîtresses s'y comportent, mais elle se gardera surtout de les y reprendre ou remontrer ou de dire ou faire qui puisse ou les offenser ou donner à leurs élèves occasion de les moins estimer. Elle se souviendra que les enfans remarquent et rapportent en leur maison ce qu'ils entendent ou voient en bien ou en mal, aussi elle aura soin de ne rien dire ou faire qui en quelque manière puisse les mal édifier ou dégouter, ou justement occasionner les pères et mères à ne les plus envoyer à l'eschole. Les maîtresses se gouverneront en sorte que tout leur maintien, leur port, leurs actions, leurs paroles, leurs mouvemens soient tellement réglés et ajustés qu'elles servent à leurs escholières de modèle, de miroir, de patron, un vif exemplaire et pourctrait de vertu et de dévotion. Elles ne leur montreront aucun signe de cholère, ou d'impatience ou de dédain; elles ne se dépiteront ou fascheront contre celles qui ont de la peine à apprendre; elles ne les appelleront ny anesses, ny bestes, ny sottes, ny mauvaises filles; elles ne crieront pas haut à l'entour d'elles, elles se garderont surtout de les battre ou frapper, comme aussi de les rejeter ou pousser rudement, elles ne diront jamais à pas une, ni de pas une des paroles de mépris, ou de moquerie, ou de risées n'y contre celles qui sont présentes, ny contre les absentes. Elles ne seront ny familières, ny portées aux unes plus qu'aux aultres, elles parleront à toutes également, avec la discrétion, la douceur, la modestie et gravité requises. Elles ne touscheront jamais le visage des filles, ny même les mains,

Digitized by Google

elles auront de petites touches pour montrer les syllabes et les mots à leurs abécédaires. Elles se tiendront le plus possible encloses dans leur chaire... Elles auront grand soin, durant les leçons, de ne jamais prier, dormir, travailler, causer ou lire... Elles ne permettront aux élèves l'usage d'aucun livre, sans avis de la Mère intendante; elles en presteront au besoin, qui appartiennent à la maison. Les maîtresses s'efforceront d'introduire doucement les enfans à bien apprendre, à se montrer diligentes et vertueuses, selon leur petite capacité, par des motifs fondés sur l'amour de Dieu et de la Sainte-Vierge, de leurs pères et mères, de la piété, de la bienséance, de l'honnêteté civile et des grands avantages et profits indicibles qu'elles en pourront tirer pour le présent et pour l'éternité... Cependant, si ces considérations et autres semblables n'ont pas de succès on leur remontrera la crainte d'estre chastiées de Dieu; si cecy n'y faict rien on leur insinuera qu'il y a là tout sur l'heure des punitions toutes prêtes pour elles, qui leur serviront de médecines efficaces pour les guarir de leurs infirmités.

On y usera de trois sortes de médecines, qui purgeront les petites malades et qui serviront de préservatif à celles qui sont saines. La première seront quelques *Pater noster* et *Ave Maria* récités à genoux pour celles qui auront récidivé à quelque faute légère, sans malice et sans négligence notable. La deuxième sera pour celles qui sont tout évidemment paresseuses, ne veulent s'amender et croupissent tousiours dans leur infirmité. On les mettra sur le banc dit de la Métanée, banc de regret, de pénitence, de paresse sur lequel elles garderont le silence tousiours. La Mère intendante seule et non la maîtresse décernera cette punition... si ce châtiment mécontentoit notablement les parens, la Mère supérieure, avec ses conseillères, décideroit s'il en faut faire usage, néanmoins on laisseroit ce banc-là en chacune des classes pour faire peur à celles qui auroient besoin de ce remède.

Digitized by Google

La troisième espèce de médecine sera plus rigoureuse, deux ou trois petites verges liées ensemble y seront emploiées, mais on ne s'en servira qu'avec *beaucoup de circonspection, fort rarement et très escharsement et jamais s'il se peut.* Ce sera pour celles qui auront jusques à deux ou trois fois juré à l'eschole, ou dit des menteries tout évidemment, ou frappé ou battu leurs compagnes ou désobéi et répondu fièrement à la maîtresse, ou commis en classe quelque faute notable pour les mœurs. La Mère intendante bien informée des fautes commises, des circonstances d'icelles... ira en advertir la Mère supérieure, toutes deux ensemble pourront conclure, si elles jugent unanimement et sans hésiter, que celle qui aura commis la faute soit frappée de verges, trois ou quatre coups, six au plus haut, selon que le forfait l'aura pu mériter, ce qui s'exécutera par une sœur converse aiant le visage voilé et ce en tel endroit de la classe que ny la maîtresse, ny la Mère intendante, ny les escholières ne puissent voir celle que l'on chastie.

Les maîtresses ne se mêleront pas de chastier les fautes commises hors des escholes, elles laisseront tout cela à la dévotion et bon devoir des pères et mères.

Les maîtresses enseigneront et conduiront le plus également possible toutes les escholières, les toutes plus pauvres, ainsi que les toutes plus riches. Elles auront surtout grand soin de ne se jamais contredire ou contrarier les unes les aultres, ou quéreler ou disputer en classe, même de s'y instruire; elles se garderont d'enseigner ou corriger ou s'y mêler de ce qui est de la charge d'une autre... Elles s'y porteront tousiours les unes aux autres tout respect et honneur, chacune prenant garde de rien faire qui puisse contrister sa compagne ou donner aux enfans occasion de la moins estimer.

CHAPITRE XVII. — *Du désir et comportement des escho-*

Digitized by Google

lières en apprenant les choses que dict est. — Le résumé des devoirs des escholières sera consigné en quatorze articles, il sera écrit en des tableaux attachés en chacune des classes; la maîtresse en fera lecture aux élèves, à la dernière leçon de chaque mois. Voici textuellement l'article sept consacré aux devoirs de la famille : « Les escholières porteront en leur intérieur et à l'extérieur un tout entier et tout parfaict amour et révérence à leurs pères et mères et une obéissance exacte et punctuelle. Elles tascheront tousiours de les contenter et consoler et réjouir, sans jamais les désobéir, ny murmurer contre eux, ny faire aucune chose qui leur puisse déplaire ou les ennuyer, fascher ou contrister. Elles ne sortiront de la maison ni hanteront avec autres personnes contre le gré d'iceux; elles aimeront aussi leurs ayeux et ayeules et leurs oncles et tantes et les respecteront; elles demanderont tous les jours dévotement à Dieu la conservation de leur santé et toutes sortes de prospérité et de bénédictions du ciel et de la terre.

Chapitre XVIII. — *De l'ordre et distribution des heures et des exercices durant le temps des classes.* — En tout temps l'entrée en classe à huit heures, — prières — lecture — écriture. — Les maîtresses recorderont les élèves qui s'en iront ensuite au travail; celles qui doivent être recordées les dernières travailleront tousiours en attendant leur tour. Lorsqu'elles seront toutes recordées, s'il y reste du temps on l'emploiera à donner aux plus ignorantes et nouvelles venues quelques petites instructions.

Aux dix heures, après le *Salve Regina* suivi du verset *Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix* et de l'Oraison *Concede nos famulos,* les escholières sortent en bon ordre et en silence.

A une heure après midy, en la classe plus haute, à la première demie-heure, prières en français ou catéchisme ou un roole de divers avertissemens salubres et pieux. A la seconde

Digitized by Google

demie-heure, orthographe ou arithmétique. A deux heures, on commencera à recorder et à mettre aux ouvrages celles qui travaillent. A la dernière demie-heure, les mardys et jeudys, elles chanteront doucement quelques hymnes ou quelques chansons spirituelles dévotes et bien approuvées. S'il y reste du temps, ainsy que le matin, on leur fera réciter l'une à l'envie de l'aultre, comme par forme de petite dispute, quelque point du texte de leur catéchisme ou quelqu'autre chose de ce qu'on leur enseigne.

CHAPITRE XIX. — *Continuation de ceste instruction, qui devra s'entretenir à tousiours, mais se pratiquer gratuitement.* — Tous les monastères de la Congrégation seront obligés de maintenir à perpétuité ceste instruction de filles séculières, de l'estimer et chérir, conserver et l'orner comme *une pièce essentielle,* et *toute principale de leur saint institut et jamais ne le délaisser ou l'intermettre.* Si donc il arrivoit que pour quelque accident de guerre ou de maladie contagieuse on fust absolument contrainct d'en rompre l'exercice... en ces cas, le danger étant passé, tout aussitôt l'instruction se recommencera.

Lorsqu'un monastère sera nécessiteux pour n'estre suffisamment doté, ou ne jouir de son revenu pour les guerres ou autres empêchemens et ne pouvoir trouver des ouvrages manuels convenables à l'Institut et suffisant pour s'en entretenir, les sœurs pourront en ce cas accepter les charités, qui leur seront volontairement aulmonées par les parens de leurs escholières, mais elles ne leur demanderont rien et ne taxeront ny conviendront jamais que chacune leur donnera tant ou tant par mois ou par semaine.

On ne demandera rien aux escholières ny à leurs gens pour ayder à acheter des ballais à nettoyer les classes, ou faire des bancs ou des tables ou rabiller les verrières cassées ou pour autres choses, qui touchent aux escholes, tout

Digitized by Google

cela se fera aux frais du monastère. On ne permettra pas que les escholières contribuent de leur argent ou de leurs petits ouvrages pour *faire des oratoires en leurs classes, les religieuses y mettront quelques images dévotes de chez elles.*

CHAPITRE XX. — *Des escholières pensionnaires, des choses que l'on pratique en les recevant.* — Parce que plusieurs pères et mères bien sages et pieux demandent que leurs filles soient plus parfaitement dressées à la dévotion et à tout le reste de ce qui s'enseigne aux escholes et désirent qu'elles soient retirées en un lieu d'asseurance, les religieuses de la Congrégation prestes de servir, selon leur institut, à la dévotion de ces pères et mères recevront des pensionnaires. Les conditions d'admission sont stipulées avec soin ; on n'en tiendra point qui ne soient modestes, dociles, obéissantes ; une fille fiancée ou promise n'y sera pas reçue, ny celle qui auroit été autrefois renvoiée pour ses mauvais déportemens ou pour quelque maladie incurable ou faute de réputation. Si quelqu'une s'y présente qui ait esté refusée ou renvoiée de quelqu'aultre monastère, elle ne sera reçue que l'on ne sçache premièrement la cause pour laquelle on l'auroit refusé ou renvoié. La fille estant admise, la préfecte écrira dans son livre le nom d'elle et ceux de ses père et mère, son aage, le lieu de sa nativité, de la résidence de ses parens et le jour de son entrée. — Et, en un autre livre, la préfecte inscrira son nom aussi, son entrée, le prix de sa pension, ce qu'on aura reçeu sur icelle et ce qu'elle aura apporté de meuble avec soy et s'il y a quelques conditions particulières, elles seront escrites. On fera marquer d'une enseigne particulière ses meubles apportés, desquelles elle aura roole et la préfecte un double, pour s'en servir s'il en est de besoin.

CHAPITRE XXI. — *De la closture des pensionnaires et de tout ce qui touche au reste à la garde d'icelles.* — Le basti-

Digitized by Google

ment ou quartier de logis expressément dressé dans le pourpris du monastère pour les pensionnaires sera commode, il se fermera comme tout le reste par des bonnes murailles. En ce quartier, seront toutes les chambres des pensionnaires, leur eschole, leur réfectoire, une cour et jardin, leur confessionnal et fenestre de communion, leur chœur pour entendre le service divin, — il y aura un parloir et tournoir et toutes les autres commodités qui se trouveront y estre nécessaires. Pour l'ordinaire, les pensionnaires montreront à la préfecte les lettres qu'elles écriront; à l'esgard des lettres des pères et mères à leurs filles et des filles à leurs pères et à leurs mères, la préfecte usera de prudence *et n'ouvrira et ne lira ces lettres sans l'advis et le consentement de ces pensionnaires.* — Tout proche du parloir, se pourra faire comme un petit escoutoir, dans lequel se mettra (à l'insceu des pensionnaires qui parlent aux externes) la préfecte ou la tourrière pour escouter quelquefois ce qui se dira par les pensionnaires.

Je résume en quelques lignes les chapitres XXII, *De la conduite des pensionnaires;* XXIII, *De ce qu'on leur enseignera et de la méthode qu'y tiendront les Préfecte et Maîtresses;* XXIV, *De l'ordre et distribution du temps de toute la journée.*

Les maîtresses, en nombre nécessaire, s'efforceront de traicter les pensionnaires, avec une grande douceur et une toute particulière affection de mère, sans jamais les injurier, ny moquer, ny leur dire aucune parole ou faire aucun signe qui ressente son mespris, sa hautaineté, sa cholère ou son impatience, ny leur monstrer un visage fascheux, rigoureux, austère et mal plaisant, ou chaigrin, ou triste, ou ennuyé, ny les rabroiier, pousser et frapper. On les supportera avec patience en leurs petites infirmités et si elles se trouvent quelquefois affligées, on taschera de les consoler, en sorte qu'elles

Digitized by Google

aient sujet de recourir en toute confiance et sans crainte à leur maîtresses, toutes et quantes fois qu'il sera nécessaire.

Au début, chacune des pensionnaires sera placée en celle des trois classes, qu'on estimera lui convenir; une religieuse sera chargée de la doucement instruire de ce qu'elle doit faire. L'authorité est entièrement nécessaire en ce petit gouvernement de filles pour le profit d'icelles, aussi, les maîtresses ne diront et ne feront rien qui la puisse ravaler ou ternir; elles ne seront ny trop libres ny trop familiaires avec les escholières; elles ne profèreront, en leur présence, ny gausseries, ny contes impertinens, ny histoires frivoles, ny propos légers; *elles ne parleront jamais de ce qu'elles font en religion,* ny de ce qu'elles ont faict autrefois dans le monde. La discipline sera maternelle; cependant, en cas de nécessité, il faudra recourir à des remontrances et même au chastiment, lorsqu'on y sera contrainct à toute extrémité — il sera modéré tousiours et accompagné des circonspections réquises; une sœur adjutrice en sera chargée; on taschera que l'escholière chastiée sans colère ny passion recognoisse sa faute, non par force et violence importune, mais par de bonnes raisons et sages remontrances. La mère préfecte aura un tout grand soin de leur santé; on évitera les veilles, *les méditations, les prières vocales prolixes,* les exercices violens. On tiendra la main à ce qu'elles soient peignées et lavées avec grand soin et décemment habillées.

Le matin, les escholières les plus grandes se lèveront à cinq heures et demie, les petites à six heures; celles qui sont plus jeunes, faiblettes ou délicates seront dispensées de se lever aux heures fixées. Après le lever, la prière, puis des exercices d'écriture, jusqu'à la messe; au retour, déjeuner. De huit heures à dix, classe; l'enseignement est le même que pour les externes; elles étudient leurs leçons, elles sont recordées, elles écrivent et travaillent en leurs ouvrages, le

Digitized by Google

tout sous la direction de la mère préfecte, qui continuellement à l'eschole, prescrit à chacune ce qu'elle doit faire, *en sorte que personne ne perde point son temps*. A dix heures, dîner et récréation jusqu'à midy. A midy, on donnera de l'orthographe aux plus capables, les aultres écriront; après l'orthographe, l'arithmétique, chacune selon sa capacité. De une heure à deux, étude et récitation des leçons, travail manuel, — à deux heures et demie, goûter et récréation, — de trois à cinq heures, classe; on traitera à son jour ordinaire, du catéchisme, de la civilité, en y exerçant les élèves tantôt par petites questions ou disputes, tantôt par répétitions et divers moyens. A cinq heures, les escholières iront présenter leurs dévotions à la Mère de Dieu; à cinq heures et demie souper et récréation jusqu'à sept heures et demie, — de sept heures et demie à huit heures, examen de conscience, prières et coucher.

Les dimanches et fêtes, les élèves auront la liberté d'employer leur temps de une heure à deux en telles bonnes œuvres qu'elles aimeront le mieux, comme d'écrire quelques belles sentences, ou les apprendre par cœur, — de quatre à cinq heures la préfecte les instruira à la piété par des lectures ou des récits, elle leur apprendra quelques dévotes chansons, elle aura soin de choisir les meilleurs moyens pour leur être utile et agréable.

Quatrième partie. — Les trente-sept chapitres qui la composent traitent « de la garde et gouvernement et conduicte des religieuses de chaque monastère, en ce qui dépend d'elles ». Je me borne à indiquer ceux de ces chapitres qui ont rapport à l'instruction des maîtresses et des escholières.

CHAPITRE IV. — *Observances générales, qui se garderont*

Digitized by Google

en élisant les religieuses pour être emploiées aux offices ou charges. — On aura spécialement esgard que l'on n'établisse point d'officiers, en ce qui touche les externes, comme maîtresses, préfectes, intendantes, qui ne soient au préalable bien instruites et bien adroites en cela — et au commencement de leur charge, la supérieure se trouvera une ou deux fois, ou trois s'il est besoin au lieu où elles l'exerceront pour escouter et voir comme elles s'y comportent et les reprendre après à part et les instruire doucement, en cas qu'elles y faillent.

CHAPITRE VI. — *De la Mère supérieure*. — Elle se souviendra de l'obligation qu'elle a à Dieu et à la religion et au public, touchant l'entretien des escholes et la garde et la conduicte et l'instruction des escholières externes et pensionnaires... Pour s'en mieux acquitter, elle lira souvent les articles de la troisième partie... et veillera diligemment à ce que tous lesdits articles et ceux qui touchent aux maîtresses soient tousiours fidèlement gardés.

CHAPITRE XII. — *De la maîtresse des novices et des intendante, préfecte et maîtresses des escholières externes et pensionnaires*. — La maîtresse des novices aura pour ses règles les chapitres de la première partie, elle les lira souvent... elle a entre ses mains un très digne et très précieux et très important despot, duquel dépend une grande partie du bonheur et prospérité de tout le monastère et de la perfection de son sainct institut. Les intendante, préfecte et maîtresses iront trouver leurs règles aux chapitres de la troisième partie, qui les concernent le plus spécialement... elles se souviendront que leur institut est inspiré de Dieu et receu en l'Église *tout exprès pour l'instruction des jeunes filles* et qu'en pratiquant bien leurs règles, elles font justement ce que

Digitized by Google

demandent d'elles Notre-Seigneur, la glorieuse Vierge, la religion, l'Église et le public.

Chapitre XVIII. — *Règles de la maîtresse de l'ouvroir.* — La maîtresse portera un tout grand respect à ce lieu vénérable, qui fait si puissamment la guerre à la paresse et acédie et à la fénéantise et à l'oisiveté, source de tant de maux et ennemie jurée de la religion... Elle s'imaginera que cet ouvroir virginal est justement formé sur celuy de Nazareth, où la Reine du ciel faisoit jadis tous ses divins ouvrages manuels et le Créateur du ciel et de la terre les siens aussi, durant qu'il y travailloit sous l'obéissance et direction de sa bienheureuse Mère et du grand Saint Joseph... Elle taschera d'entretenir tousiours le plus nettement et le plus honorablement qu'elle pourra ce très bénit ouvroir témoin de tant de saintes actions, de belles hymnes, de rares ouvrages pieux et artistement bastis... Elle distribuera les ouvrages selon la capacité de chacune... Elle aura soin que les estoffes, les fils, les bancs, tables, pupitres et toutes les autres choses soient tenues en bon ordre et que rien ne s'y perde, ou s'y gaste, ou néglige.

Cinquième partie. — De l'aide que chaque monastère reçoit des personnes externes et de son devoir à l'endroit de chacune d'icelles : six chapitres.

Sixième partie. — De l'union de tous les monastères de la Congrégation : quatre chapitres.

Septième partie. — De quelques moyens plus propres pour aider à conserver et perfectionner tousiours de plus en plus la Congrégation et la faire florir et croistre et

Digitized by Google

pour y réparer promptement les pertes ou le déchet faict à faict qu'il s'y en trouvera : cinq chapitres.

Vieilles de trois siècles, les « Vrayes constitutions » se distinguent par la netteté de la pensée, par la pureté, par la poésie, par la suavité du style ; elles sont tout à la fois une œuvre pédagogique, un plan d'études, où le travail manuel a une grande part et aussi un code de discipline pour cette vie du cloître, ignorée du monde, où tant d'âmes sont venues et viennent encore vivre et mourir heureuses après s'être dévouées, pour l'amour de Dieu, à l'éducation des jeunes filles.

En 1599, la Congrégation existe en fait, mais ses constitutions n'ont pas la sanction de l'évêque de Toul ; le Conseil épiscopal est mal disposé ; on critique ce curé de village, qui fonde un ordre de femmes livrées à des œuvres extérieures ; ce mélange de la vie contemplative avec la vie d'action semble chimérique et dangereux. Introduit dans le Conseil, le curé de Mattaincourt trouve, dans sa foi et dans son cœur, des arguments merveilleux, il détruit les objections, il montre la sagesse de ses règlements, et son but de prévenir la misère par le travail manuel ; on applaudit et on approuve. « Le doigt de Dieu est vraiment ici ! » s'écrie le grand chantre, qui a la charge des écoles. Le 3 décembre 1603, le cardinal de Lorraine, évêque de Toul, proclame l'utilité des constitutions pour le temps présent, *in hac nostra tempestate perutilem*.

Il faut une bulle de Rome, les négociations sont longues, difficiles, pénibles ; rien n'effraie le vaillant fondateur ; son respect pour le successeur de Pierre ne l'em-

Digitized by Google

pêche pas de protester contre les agissements « de ces grands messieurs auxquels le Pape a renvoyé la connaissance de cette affaire.... Ils disent, en leur consistoire et dehors, que ces filles ne sont pas religieuses.... Ce qui est plus admirable, plus odieux, plus détestable, ils les taxent d'impudicité.... » Fort de sa conscience, il provoque des enquêtes, il adresse au consistoire des rapports et des mémoires fortement motivés ; il prouve que « l'on admire une réformation merveilleuse dans la petite jeunesse confiée à ses religieuses ; non seulement elles s'entretiennent honnêtement, mais plusieurs nourrissent encore leur mère pauvre et leurs petits frères et sœurs ». Le succès couronne ses efforts ; le 8 juin 1628, une bulle d'Urbain VIII donne aux religieuses de Notre-Dame le titre de Chanoinesses régulières de Saint-Augustin, et elle constate que déjà les prélats, les princes, les magistrats, les citoyens et le peuple rendent justice à leur capacité et à leur zèle. A la mort du *bon Père* (9 décembre 1646), la Congrégation compte 50 monastères ; en 1682, il y en a 70 et plus de 2,000 sœurs ; le général de l'Ordre l'affirme lors du procès de béatification. « *Insuper addit se didicisse a Patre Philippo assistente suo, qui lustravit omnia monasteria.... Supra septuaginta existere et plus quam duobus millibus monalium repleta, cum magno Ecclesiæ decore et reipublicæ bono.* »

Fidèle à la pensée de son fondateur, la Congrégation ne sépare jamais les intérêts de l'Église des intérêts de la famille et de l'État.

Je m'arrête et je conclus : les constitutions de Pierre Fourier, aussi belles par la valeur morale de la pensée que par le charme de la forme, sont trop peu connues ;

Digitized by Google

elles méritent d'être étudiées. Sa pédagogie simple, claire, intelligible, pratique, a exercé une féconde influence sur l'éducation populaire et gratuite des jeunes filles; elle a fait école.

Nous la retrouvons dans la pédagogie de Port-Royal; c'est par la patience, la douceur, l'affection, que Jacqueline Pascal élève ses petites filles, comme de petites colombes; — dans les traités de Fénelon, qui a étudié et compris, comme le curé de Mattaincourt, les délicatesses du tempérament des âmes féminines; — dans les traités de Fleury, — de Rollin, — dans la Conduite des écoles chrétiennes de M. de la Salle, — dans les constitutions de Saint-Cyr, qui fut une véritable école normale d'institutrices, où l'on ne sépara jamais l'éducation religieuse et morale de l'instruction intellectuelle et professionnelle.

Arrivé au terme d'une longue carrière uniquement consacrée à la pratique et à l'étude de la pédagogie, je considère comme un devoir d'opposer la simplicité, le bon sens, les résultats constatés des doctrines de nos maîtres d'autrefois, aux infirmités, à la présomption, à l'impuissance des systèmes de l'école jacobine de 1793, et de protester, avec énergie, contre les théories vagues, décevantes, antifrançaises des pédagogies d'origine étrangère, dont l'invasion menace nos écoles.

Digitized by Google

APPENDICE

J'ai reproduit textuellement, avec une émotion respectueuse, les parties essentielles des constitutions de Pierre Fourier, que je signalais, en 1866, au congrès des sociétés savantes, comme l'un des hommes qui ont rendu les plus grands services à l'éducation populaire. Depuis cette époque, je recherchais, dans les bibliothèques et les archives, les éléments d'un répertoire exact des œuvres du bon curé de Mattaincourt.

En 1882, je m'apprêtais à en faire l'objet d'un mémoire, lorsque le savant et modeste abbé Rogie me fit connaître les travaux bien plus sérieux et plus complets dirigés, avec une intelligente persévérance, par les hommes de foi, qui, au diocèse de Verdun, font revivre, depuis 1851, la congrégation de Notre-Sauveur. Déjà, M. l'abbé Rogie, membre associé de l'Académie de Stanislas, a recueilli, classé et publié, en sept volumes in-4°, les opuscules et les lettres de la vaste et admirable correspondance de ce curé de village, de ce grand citoyen, qui, selon l'énergique expression du Père Lacordaire, avait l'âme d'un consul romain.

Digitized by Google

FRAGMENTS

DE

BRIC-A-BRAC POÉTIQUE

PAR LE COMTE ÉDOUARD DE WARREN

(Lecture faite à la séance de l'Académie de Stanislas du 6 janvier 1893)

MES CHERS CONFRÈRES,

Permettez-moi d'abord de faire appel à toute votre bienveillance pour m'excuser d'avoir été si longtemps, trop longtemps, sans assister à vos séances. Mon absence a été bien involontaire, je vous l'assure. — Elle a eu pour cause moins mes quatre-vingt-deux ans que notre dur climat de Lorraine, bien pénible pour un vieux créole, né aux Indes, qui ne peut en cette saison, et surtout à cette heure tardive de vos réunions, quitter le coin de son feu, sans courir des risques très réels.

Mais aujourd'hui, j'avais un tel désir de vous souhaiter à tous la bonne année, que, vous le voyez : mon désir, cette fois, a été plus fort que ma prudence.

Me voici, mais il fait bien froid.

Réchauffez-moi par votre sympathie.

Je me propose de vous lire une lettre écrite par un vieillard de 82 ans à un autre vieillard de 85 ans. — Vous ne serez pas surpris s'il y a un peu de radotage; — mais je sais que vous avez la patience des grandes académies.

Digitized by Google

LETTRE

A MON CHER CONFRÈRE LEUPOL

qui fut associé à MM. GUERRIER DE DUMAST et BURNOUF

POUR LA RÉVÉLATION DES GRANDS POÈMES DE L'INDE

CHER AMI,

Dans la dernière visite que j'ai eu le plaisir de vous faire dans le touchant ermitage où vous supportez avec tant de vaillante sérénité de si longues souffrances, nous avons causé comme à l'ordinaire de notre sujet favori : poésies de toutes sortes, anciennes et nouvelles, françaises et étrangères, mais surtout indiennes. Puis, je ne sais comment, nous en sommes venus à une question qui nous préoccupait tous les deux, et sur laquelle j'avais le même sentiment que vous. Il s'agit de la diminution progressive des contributions poétiques dans le volume annuel de nos *Mémoires de l'Académie de Stanislas*.

D'où vient cette défaillance et quel pourrait en être le remède? — Hélas! la cause est facile à expliquer : des nombreux poètes qui ont fait la gloire de cette Académie, parmi lesquels on citait Voltaire, Boufflers, Tressan, à son origine; M. de Caumont, M^me^ de Vannoz, Désiré Carrière, dans ma jeunesse, il n'en restait plus en dernier

Digitized by Google

lieu que cinq : MM. Guerrier de Dumast, Duchesne, Campeaux, Lombard et Leupol. — De ce nombre les deux premiers brillants, sympathiques, intarissables, Guerrier de Dumast et Duchesne, sont morts, Campeaux semble absorbé par ses devoirs de père de famille ; Lombard est fort occupé à la faculté de droit ; et enfin vous-même, mon cher maître, êtes depuis trop longtemps empêché par la maladie.

Toutes nos sources pour la poésie semblent donc, en ce moment, bien près d'être taries, car on a beau être académicien, n'est pas poète qui veut. Boileau l'a trop bien dit :

> Si son astre en naissant ne l'a créé poète
> Pour lui Phœbus est sourd et Pégase est rétif.

Après mûre réflexion, l'intérêt que vous portez à notre Académie vous a suggéré une idée dont j'ai pris note et que je voudrais voir discuter par nos confrères en séance plénière, parce qu'elle nous donnerait probablement le moyen de sortir d'embarras.

Pourquoi, à défaut de poésies nouvelles, n'accepterions-nous pas quelques poésies anciennes, inédites, oubliées ou inconnues en France. Tout ce qui est inconnu ou oublié chez nous peut être considéré comme nouveau.

Et alors, ce serait ouvrir un nouveau champ dans lequel il y aurait beaucoup à glaner. Beaucoup de perles enfouies reparaîtraient au jour.

Si cette faculté était admise, je pourrais être un des premiers à en profiter : car j'ai eu la bonne fortune de faire, il y a bien longtemps, une découverte fort cu-

Digitized by Google

rieuse, que j'ai toujours eu le désir de placer dans une revue de quelque importance. J'en avais parlé à notre confrère le comte Gaston de Ludres qui m'avait promis de s'en occuper pour le *Correspondant,* mais il a oublié. Pourquoi ne trouverait-elle pas sa place dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas ?*

Il s'agit de deux sonnets anciens : mais pour offrir à l'Académie des œuvres poétiques en dehors de ma compétence, il me fallait l'appui d'un poète et d'un critique exceptionnel. Je me suis adressé à vous, je vous ai demandé votre patronage et vous avez bien voulu me l'accorder. Il faut aussi, pour décider nos confrères et pour obtenir plus tard la confiance de nos lecteurs, que j'explique très clairement la provenance et les origines de ces deux exhumations poétiques.

Elles remontent à l'année 1842. A peine revenu de l'Inde, où je venais de passer une douzaine d'années de service militaire, je me trouvais chargé par de vieux amis, qui avaient été les protecteurs de mon enfance, de l'administration d'un vaste domaine, abandonné depuis longtemps par ses possesseurs, qui ne pouvaient plus en supporter le séjour, depuis la mort de leur fils unique victime d'un accident de chasse.

Ces fonctions me forçaient à habiter, pendant quelquefois plusieurs semaines consécutives, dans un vieux château délabré, en Lorraine, appartenant au baron de Jankowitz, fils d'un gentilhomme hongrois qui avait suivi la fortune de Stanislas, et s'était fait naturaliser à Lunéville. Cette habitation, surtout dans les derniers mois de l'automne où mon service m'y appelait, était des plus tristes. Chaque chambre rappelait quelque

Digitized by Google

scène de la longue agonie de mon jeune ami, mort du tétanos. Aucune société dans le voisinage, aucune ressource contre le chagrin et l'ennui ; rien qu'une bibliothèque vermoulue, qui ne contenait que de très anciens livres, presque tous en langues étrangères : hongroise, polonaise, russe, allemande, très peu d'ouvrages français, mais ces derniers de poésies bien choisies et d'une époque intéressante, de l'époque Clément Marot, Clotilde de Surville, etc. Un jour que je furetais pour trouver quelque chose de plus nouveau, je mis la main sur un album, très fané, ne contenant que des manuscrits, dont deux surtout, en français, attirèrent immédiatement mon attention par leur charme exquis et par les notes en marge, qui en expliquaient l'origine historique fort curieuse.

C'étaient deux sonnets intitulés : l'un, « Philosophie du fumeur » ; l'autre, « Parallèle de l'amour et de l'amitié ».

Le premier avait pour auteur le fameux chancelier Oxenstiern.

L'annotation disait que ce grand ministre suédois, tombé du pouvoir par un changement de gouvernement dans son pays, avait été enfermé dans une bastille où, pour plus de rigueur, on l'avait, pendant un temps assez long, privé non seulement de tout rapport de société, mais aussi de toute lecture, de tout moyen de se distraire. On ne lui permettait ni plume ni papier. Il se mourait de chagrin et d'ennui, lorsqu'un jour le geôlier de sa prison, entrant brusquement dans sa cellule, oublia de retirer de ses lèvres la pipe qu'il fumait avant d'y pénétrer ; bien qu'il s'excusât aussitôt, Oxenstiern répondit que l'odeur de cette fumée ne lui déplaisait pas.

Digitized by Google

Cet homme lui demanda alors pourquoi il ne fumait pas, comme moyen de distraction, et lui proposa de lui fournir une pipe et du tabac.

Oxenstiern y consentit et obtint de cette mauvaise habitude un grand soulagement, tel qu'il se crut obligé de venger la pipe de tous les outrages qu'on lui prodiguait ; et, quelque temps avant sa libération définitive, quand son esprit était déjà rasséréné par l'espoir de reconquérir prochainement sa liberté, il composa le délicieux sonnet que voici :

Doux charme de ma solitude,
Fumante pipe, ardent fourneau,
Qui purge d'humeurs mon cerveau
Et mon esprit d'inquiétude ;

Tabac dont mon âme est ravie,
Quand je te vois te perdre en l'air
Aussi promptement qu'un éclair,
Je vois l'image de ma vie.

Je remets dans mon souvenir
Ce qu'un jour je dois devenir
N'étant qu'une cendre animée ;

Et tout d'un coup je m'aperçois
Que courant après ta fumée
Je me perds aussi bien que toi.

L'autre sonnet, dont malheureusement les quatre premiers vers manquent et sont probablement définitivement perdus, a été, comme le premier, composé dans une prison. L'auteur est le malheureux Cinq-Mars, l'ami et le compagnon d'infortune d'une autre victime de Richelieu, de Thou.

Ce serait la plainte exhalée (si l'on en croit la note qui

Digitized by Google

accompagnait le manuscrit) quelques jours seulement avant l'exécution des deux amis.

Ces vers furent trouvés écrits sur un chiffon de papier laissé par le prisonnier dans sa cellule :

Combien de fois tu trompas notre attente,
Amitié, sœur de l'amour trompeur;
Et pourtant, de l'amour la coupe encor enchante,
A son ami on livre encor son cœur.

L'insecte qui file
Sa trame inutile
Recommence cent fois le fragile tissu;

Et l'amour ensorcelle
L'homme qui renouvelle
Des nœuds qui l'ont cent fois déçu.

Quelle grâce exquise dans ce dernier morceau! On s'aperçoit à peine qu'il est incomplet. La pensée qui en est le sujet y est contenue tout entière. Quel charme dans ce vieux style français, si simple, si naïf, si séduisant et pourtant si énergique. Ces deux sonnets, surtout le dernier, ont produit sur moi une telle impression que, dès le premier jour, ils sont restés gravés dans ma mémoire et que je les ai ruminés pendant cinquante ans, sans pouvoir m'en lasser. C'est pourquoi je désire les laisser après moi, pour que d'autres puissent en jouir de même.

Et vous, mon savant confrère, ne nous donnerez-vous pas un de ces jours, quand la maladie vous laissera quelque repos, quelque nouvelle merveille exhumée des prodigieux poèmes de l'Inde. Il y a dans ces énormes monuments qu'on appelle le Ramayana et le Mahabarata,

Digitized by Google

bien des parties encore inexplorées où vous seul, parmi nous, pourrez trouver de nombreux trésors.

Il y a aussi des œuvres de littérature légère d'un accès plus facile, des contes du Tauta-Cahanie dont on a tiré tout le recueil des mille et une nuits, qui n'en constituent qu'une petite partie. Il y a des idylles, des légendes charmantes, entre autres celle, si généralement répandue dans tous les pays orientaux, des amours de la Rose (Goul) et du Rossignol (Boul-Boul), par exemple ce joli distique du Persan Hafiz :

Kea subub hæ boulboul-ké-royankie
Goul-se nicolté-so-boyankie

que je traduis en vile prose de cette manière : Savez-vous pourquoi les chants du rossignol sont si tendres? C'est qu'il est enivré des parfums de la rose.

C'est précisément ce distique qui a inspiré à Lamartine les deux jolis vers qui se trouvent dans son *Voyage en Orient,* en parlant d'une jeune fille :

Fleur des jardins d'Alep que Boulboul eut choisie
Pour chanter et rêver sur son calice ouvert.

Allons poète, reprenez la lyre et vous oublierez quelquefois vos maux.

Et ne venez pas me dire, parce que nous avons dépassé tous deux notre quatre-vingtième année, que nous sommes trop vieux l'un et l'autre pour jouer de ce délicieux mais difficile instrument qu'on appelle la poésie.

Je vous rappellerais que le plus brillant de nos prédécesseurs à l'Académie de Stanislas, Voltaire lui-même, nous a donné un exemple qui prouve que l'étincelle

Digitized by Google

poétique se maintient encore vivante, sous la cendre accumulée par les années, puisqu'il improvisait pour une vieille amie ces jolis vers que vous connaissez :

Ne soyez pas trop étonnée,
Qu'au bout de quatre-vingts hivers,
Ma muse, faible et surannée,
Ose encore fredonner des vers.

Quelquefois un peu de verdure
Sourit sous les glaçons des champs,
Elle console la nature
Et rappelle le doux printemps.

Je pourrais citer aussi, sans sortir de l'Académie de Stanislas, un autre poète qui faisait des vers charmants à *quinze* ans et qui en faisait de plus jeunes et de plus charmants encore à quatre-vingts ans. Je veux parler de M^me^ de Vannoz.

Devenue aveugle, elle racontait la lutte contre la vieillesse et les infirmités dans ces lignes inoubliables où la femme se retrouve tout entière avec ses impressions passionnées et surtout le regret de sa beauté perdue, et le poète avec tout son génie :

A de si vains succès quand l'âge enfin s'oppose,
Quand la gloire à nos yeux offre un nouvel attrait,
Toute femme en soupire et pose avec regret
Des lauriers sur un front où se fane la rose!

Et ce retour si touchant sur la perte d'un petit enfant chéri :

Mourir enfant, c'est tromper le malheur!
C'est échapper à l'humaine tristesse :
Le frais bouton qui meurt avant la fleur,
De ses parfums conserve la richesse.

Digitized by Google

Parmi les contemporains de Mme de Vannoz, combien de jeunes mères ont eu ces vers constamment sur les lèvres avec des larmes dans les yeux.

Mais je ne veux pas trop prolonger une lettre déjà trop longue, et je termine, mon cher maître, en vous disant : A bientôt ; donnez-nous encore quelque chose de vous, de vous surtout.

Vale et me ama.

Nancy, 6 janvier 1893.

Digitized by Google

COUTUMES MATRIMONIALES

AU MOYEN AGE

Par M. l'Abbé HANAUER

Dans les annales du moyen âge et des siècles qui le suivirent, il se rencontre toutes sortes de récits et de prescriptions coutumières, qui, au premier abord, jettent un jour suspect sur la législation matrimoniale de l'époque.

Pendant longtemps ces données passèrent de bouche en bouche, répétées de confiance, interprétées au gré des préjugés individuels, défrayant surtout la littérature légère et les adversaires du droit coutumier, qui y trouvaient des armes commodes à l'appui de leurs rancunes ou de leurs préventions. La science finit cependant par s'en occuper à son tour, pour dégager la vérité des nuages qui l'obscurcissaient, pour rechercher les différentes raisons d'être des usages ou des abus signalés.

L'étude des récits anecdotiques fut une tâche longue et souvent fastidieuse ; mais elle aboutit à des conclusions

Digitized by Google

péremptoires. Après être remonté à leur source, après les avoir ramenés à leur forme primitive, la seule importante pour la critique, on n'eut plus devant soi que des racontars sans autorité ou sans portée[1].

Dans leur ensemble, les prescriptions coutumières du moyen âge n'ont rien de choquant pour la froide raison. Elles se bornent à stipuler qu'à l'occasion de leurs mariages certains vassaux demanderont à leur seigneur son autorisation écrite ou verbale, lui présenteront un menu cadeau en argent ou en nature. Or, autorisation et redevance pouvaient être imposées pour vingt motifs différents. Comme chefs politiques, les seigneurs du moyen âge devaient avoir souvent la prétention de faire ce que font les souverains modernes, qui autorisent les mariages des membres de leurs familles, de leurs officiers, de diverses catégories de fonctionnaires. Comme propriétaires fonciers, ils devaient tenir à ce que leurs biens donnés en fiefs à des nobles, à des roturiers ou même à des serfs, ne tombassent entre des mains indignes ou hostiles, ne leur échappassent complètement, par des unions contractées à leur insu ou contre leur gré. Ils revendiquèrent même plus d'une fois le pouvoir franchement abusif de marier les gens placés sous leur dépendance, selon leurs propres visées, sans se préoccuper des convenances ou des inclinations des parties intéressées.

La redevance matrimoniale est tantôt un cadeau spon-

1. Ces conclusions ressortent surtout des recherches si patientes et si complètes du Dr Karl Schmidt, conseiller à la cour de Colmar (*Jus primæ noctis*. Fribourg, 1881). Nous comptons être bientôt en mesure de présenter au public français les résultats de cette enquête, commentés et enrichis par notre travail personnel.

Digitized by Google

tané devenu obligatoire avec le temps, tantôt une mesure fiscale représentant un droit de mutation pour les biens qui de la mariée passent entre les mains du mari, un droit de bienvenue pour les étrangers qui s'établissent dans la seigneurie, un droit d'émigration pour les dots emportées au dehors, etc., etc. La critique ne saurait donc admettre qu'en présence de formules vagues et générales on recoure, pour les expliquer, à une hypothèse réprouvée par les bonnes mœurs, alors qu'elles s'expliquent de cent autres façons.

Il existe cependant quelques coutumes d'une allure moins réservée, qui visent d'une manière spéciale la *première nuit* des mariés, qui subordonnent leur *premier coucher* à des conditions, parfois même à des cérémonies capables de soulever de graves soupçons. Ces soupçons seraient-ils fondés, ou bien aurions-nous affaire ici, comme souvent ailleurs, à des usages oubliés et par suite incompris ? Telle est la question que le présent mémoire se propose de résoudre. La plupart des textes sur lesquels il s'appuie sont déjà connus du public et ont été l'objet des interprétations les plus discordantes. Mais nous les grouperons d'après leurs analogies, et ce simple rapprochement, aidé et confirmé par quelques données nouvelles, suffira d'ordinaire pour marquer, sans controverse et sans polémique, leur véritable portée. La discussion sera par suite presque toujours superflue.

LE PREMIER COUCHER

L'empereur Frédéric III, après avoir obtenu la main d'Éléonore de Portugal, se rendit en Italie, pour attendre

Digitized by Google

à Florence l'arrivée de la princesse. De là ils allèrent à Rome où le pape Nicolas V bénit leur union. Mais, superstitieux comme il l'était, Frédéric refusait de consommer le mariage en Italie, de peur qu'un fils conçu dans ce pays n'eût le caractère trop italien. A Naples toutefois, le roi Alphonse Ier, oncle d'Éléonore, parvint à triompher de ses vaines appréhensions. Alors eut lieu une cérémonie qu'Æneas Sylvius, évêque de Sienne, plus tard pape sous le nom de Pie II, nous expose en ces termes :

« Sur les ordres de l'empereur un lit fut préparé à la mode allemande. Il s'y coucha et on déposa Éléonore dans ses bras. Puis, en présence du roi et de tous les grands, qui assistaient à la fête, la couverture fut étendue sur eux. La chose se borna à un baiser. Tous deux étaient habillés et ne tardèrent pas à se lever. Telle est la coutume des Allemands, lorsque les princes se marient. Les dames portugaises qui étaient présentes, quand elles virent la couverture rabattue sur eux, crurent qu'il s'agissait de quelque chose de plus grave et se mirent à pousser des cris d'indignation, s'en prenant au roi de ce qu'il permettait ces horreurs. Mais celui-ci observait en riant et non sans plaisir ces mœurs étrangères.

« A la nuit qui approchait devait se faire la consommation du mariage. Pendant que toute la cour était occupée à danser, les dames portugaises qui avaient la charge de l'appartement intime de l'impératrice, se mirent à faire des fumigations sur le lit où l'on devait coucher, à réciter des formules (*carmina*) ; elles font venir un prêtre pour bénir le lit, l'aspergent d'eau bénite, superstitieuses comme sont les femmes (*ut est superstitio mulierum*), qui pensent obtenir de la sorte une heureuse union et

Digitized by Google

un amour réciproque éternel. Mais quand il apprit cela, l'empereur, redoutant l'intervention de quelque maléfice, fit préparer un autre lit et appeler sa femme. L'impératrice repoussa cette invitation deux, trois fois réitérée, et resta dans son lit, disant qu'il fallait s'en tenir à l'usage, que c'était au mari à se rendre auprès de sa femme, que cette coutume devait être observée. Frédéric, comme vaincu, se rend auprès d'elle et la supplie de le suivre. Malgré sa résistance, il la prend par la main et finit par obtenir un triomphe qu'elle ne tenait pas trop à lui disputer. Le mariage fut ainsi consommé dans un autre lit, à l'abri des incantations faites par ces dames[1]. »

La cérémonie du coucher officiel, du *Beilager* comme l'appellent les Allemands, est ainsi complètement distincte de la consommation proprement dite du mariage. Tandis que celle-ci est réservée pour l'appartement intime des mariés, la première se fait publiquement, devant une nombreuse assistance. Les mariés y restent couverts de leurs vêtements et se relèvent au bout de quelques instants. Des témoins naïfs qui se méprennent sur ce qui se passe ou se doit passer, peuvent crier à l'horreur. L'homme sérieux, au lieu de se scandaliser d'usages nouveaux pour lui, se contente de les observer avec une bienveillante curiosité.

Voici un exemple analogue, quoique défiguré par des épigrammes peu justifiées. Nous l'avons rencontré depuis que ce Mémoire est sous presse[2].

En 1541, le duc de Clèves épousa, en France, Jeanne

1. *Hist. rerum Fréd. III,* p. 84 et 85, Argentorati, 1685.
2. *Revue des Deux-Mondes,* 1877, 15 juin, p. 821.

Digitized by Google

d'Albret, nièce de François Ier. Après avoir parlé de la bénédiction ecclésiastique, des festins, du bal, Bordenave, l'historien de Jeanne d'Albret, ajoute : « Le soir, l'espous fut mené en la chambre et au lict de l'épousée, auquel il mit l'un pié seulement en la présence de l'oncle et des père et mère de la fille et de tous les grands seigneurs et dames de la cour, qui ne bougèrent de là qu'ils n'eurent mis dehors le povre espous pour aller coucher ailleurs ; ainsi il n'eut de tout ce mariage que du vent. » Le ton de ces dernières lignes prouve que l'historien français, qui n'était pas dans le secret des dieux, n'a compris ni le sens ni la portée de cette cérémonie. Mais elle est bien claire pour quiconque a lu le texte parallèle d'Æneas Sylvius. Fidèle à l'étiquette des cours allemandes et désireux de joindre à la sanction religieuse la consécration civile en usage dans son pays, le duc de Clèves a voulu tenir avec la princesse le *Beilager* traditionnel chez lui. Il ne désirait pas davantage — la manière dont il s'y prit et l'âge de la princesse, qui n'avait que treize ans, suffisaient d'ailleurs pour l'indiquer — et cela fait, il se retirait naturellement sans qu'on le *mît dehors*[1].

Des récits de ce genre sont rares[2]. Cela se comprend. Les princes allemands qui se mariaient à des étrangères et célébraient leurs noces au dehors, n'y assistaient guère en personne ; et, à l'intérieur, les témoins qui presque toujours appartenaient au pays ne trouvaient rien à noter dans une cérémonie uniforme en elle-même.

1. Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce qui advint de ce mariage, annulé plus tard pour défaut de consentement.

2. La rencontre que nous venons de faire nous autorise toutefois à croire qu'en cherchant bien on en trouverait encore d'autres exemples.

Digitized by Google

Le chroniqueur Fugger, pour ne citer qu'un exemple, mentionne le *hochherrliches königl. Beylager* de Wenceslas avec la princesse Gutha (1286), celui de l'empereur Frédéric avec Élisabeth d'Aragon, celui du duc Léopold avec Isabelle de Savoie (1315), celui de Wenceslas avec Sophie de Bavière (1394), celui du duc George de Bavière avec Hedwige, fille du roi Casimir de Pologne (1475)[1]. Mais il le fait pour décrire les fêtes données à l'occasion du *Beilager,* il ne s'occupe point du coucher lui-même. Si le *Beilager* de Frédéric III s'était tenu en Allemagne, nous n'en aurions pas entendu parler. Son chapelain Nicolas Lenckmann de Valkenstein qui avait ramené Éléonore du Portugal, raconte avec force détails tous les incidents du voyage ; mais quant à la solennité qui nous intéresse ici, il n'en souffle mot[2]. Æneas Sylvius, au contraire, qui était Italien, est frappé de ce spectacle nouveau pour lui et, grâce à son étonnement, nous en a transmis le souvenir.

Le *Beilager* est plus souvent décrit quand il s'agit de mariages princiers par procuration. Ceux-ci se célébraient d'ordinaire à l'étranger et présentaient souvent des détails dignes d'être relevés. Lorsque Maximilien, le fils de Frédéric III et d'Éléonore, voulut épouser Anne de Bretagne, « il envoya l'un de ses serviteurs Herbolt de Polheim pour recevoir la fiancée royale. On lui fit à Rennes une réception brillante et là le seigneur de Polheim *dormit* avec la fiancée princière, selon la coutume des princes,

1. L. I, XIV, 124. — L. III, III, 280. — L. IV, I, 288. — L. V, XXV, 824.

2. Freher, *Rerum germ. scriptores.* Str. 1717, II, p. 56 et suiv.

Digitized by Google

dont les représentants *dorment* avec la fiancée, couverts de leur armure, le bras droit et le pied droit nus, une épée nue entre eux. Ainsi faisaient les princes autrefois, et telle est encore leur coutume[1]. »

Notons en passant l'expression *dormir avec,* moins énergique toutefois que le verbe transitif *beschlaffen,* que le chroniqueur Unreit emploie deux fois pour désigner un acte purement symbolique, une formalité parfaitement inoffensive, de l'aveu de tous, et par elle-même, et par les circonstances qui l'accompagnent. La langue allemande ne possède pas de terme plus expressif pour marquer la copulation elle-même. On voit dans quelles erreurs nous tomberions, si des locutions de ce genre étaient toujours prises à la lettre, sans plus ample examen.

Malgré ce coucher solennel, Maximilien n'épousa point la princesse Anne, qui devint la femme du roi de France Charles VIII. Il en résulta une polémique très vive entre les jurisconsultes allemands qui soutenaient l'indissolubilité du mariage ainsi contracté, et les juristes français qui n'y voulaient voir qu'une vaine cérémonie. Comme la princesse se trouvait en France, l'opinion de ces derniers décida de son sort.

Maximilien dut chercher une autre fiancée, pour laquelle se renouvela la même solennité. « Le duc Louis

---

1. *Chronicon Austriacum,* Coll. mon. de Kahn, I, 775. Daselbs *beschluff* der von Polheim die Königliche praut, als der fürsten gewonheit ist das ihre sendpoten die fürstlichen praut, mit ein gewapter man, mit den rechten arm und mit dem rechten fus blos, und ein plos swert dazwischen gelegt, *beschlaffen.* Als haben die alten fürsten gethan, und ist noch die gewonheit.

Digitized by Google

de Bavière, son représentant, reçut en son nom la foi de la princesse (Marie de Bourgogne), et tint avec elle le coucher selon l'usage des princes. Au pied et au bras droit il avait une armure légère ; entre les deux était placée une longue épée nue. La duchesse Marguerite avec la dame de Halwin se trouvait d'un côté, de l'autre se tenaient les conseillers. Ces fiançailles eurent lieu le 26 avril 1477 à minuit.[1] »

Lorsque le duc de Savoie Philibert II épousa en 1501 l'archiduchesse Marguerite, un de ses frères la reçut à Dôle, dans le comté de Bourgogne. « Après qu'on se fut longtemps amusé à la danse, celui-ci tint avec elle le coucher (*Beylager*), à moitié couvert de son armure, selon la coutume, en présence de beaucoup de seigneurs et de dames. Pendant un instant, il l'empêcha de dormir par de délicates plaisanteries, puis il se leva et la pria très poliment de lui accorder un baiser pour sa récompense. Quand elle y eut consenti, il se jeta à genoux devant elle et s'engagea à mourir son serviteur. Mais elle le pria aussitôt de se relever, lui souhaita une nuit paisible et lui donna, en dehors du baiser, une bague précieuse ornée d'un diamant.[2] »

Encore au siècle dernier, en 1737, on observa le même cérémonial, lorsque le prince de Carignan épousa à Lunéville, au nom du roi Charles Emmanuel III, la princesse Élisabeth de Lorraine.

---

1. Und hielte nach fürstlichem gebrauch mit ihr das Beylager. Er war am rechten Fusz und Arm mit leichtem harnisch angethan, und zwischen sie beide war ein langes bloses schwerd gelegt. Fugger, L, V. XXVI, p. 855.

2. Fugger, L. VI, IV, p. 1135.

Digitized by Google

Dans les deux espèces de coucher que nous venons de décrire se rencontre un fond commun, avec des variantes faciles à comprendre. Dans l'un comme dans l'autre, le couple monte tout habillé sur un lit de parade, devant une nombreuse assistance, et se relève au bout de quelques instants. Mais lorsque le fiancé ne comparaît point en personne, son délégué se présente à moitié couvert de son armure et place son épée nue entre la fiancée et lui.

Cette épée nue nous rappelle ces âges lointains dont les bardes nous ont conservé le vague souvenir. D'après l'Edda, Brunhild reçoit dans son lit son fiancé Sigurd, et le guerrier met son épée entre la vierge et lui. Il meurt. Elle ne veut pas lui survivre. Mais quand elle se couche sur le bûcher avec le corps de Sigurd, elle dit : « Qu'on place entre lui et moi le glaive tranchant, le glaive orné d'or, comme il fut placé entre nous, lorsque nous montâmes sur la même couche[1]. » Jusque chez les morts elle voulut mettre sa chasteté sous la sauvegarde qui l'avait protégée de son vivant. Dans les romans de chevalerie, l'époux d'Iseult la rencontre endormie sur la mousse à côté de Tristan. A cette vue, il la veut frapper. Mais remarquant la large épée qui les sépare, il s'apaise et se retire. Plus tard, quand il délibère avec ses conseillers (chap. xxxi) sur le retour de la reine, il leur signale la présence de cette épée nue, comme une preuve de son innocence. « Il n'en doute point, jamais Tristan n'a exigé d'elle des complaisances coupables. »

Le *Beylager* lui-même remonte d'ailleurs à ces temps en

1. Michelet, *Origines du droit français*. Paris. 1837. p. 27 et 32.

Digitized by Google

quelque sorte préhistoriques. Pour les peuples barbares, il constituait le point essentiel de leurs rites nuptiaux. Après leur conversion au christianisme, il fut remplacé peu à peu par la bénédiction ecclésiastique. Mais sa suppression ne fut ni rapide, ni universelle. Il se conserva en particulier pour les mariages princiers, maintenu par l'étiquette des cours, mais aussi, dans les premiers temps surtout, par l'intérêt qu'avaient les princes d'entourer leurs épousailles de toutes les consécrations connues et reconnues de leurs sujets. On le rencontre dans le château du baron aussi bien que dans le palais du souverain, même dans les rangs infimes de la société.

Le savant Weinhold a pu résumer en ces termes les curieuses recherches qu'il a faites à cet égard : « Monter devant témoins dans le lit nuptial était une vieille coutume germanique[1], conservée pendant tout le moyen âge. Le mariage n'avait tous ses effets juridiques que lorsqu'il pouvait être constaté qu'une même couverture avait été étendue sur le couple. *Aussi trouvons-nous cet usage dans toutes les conditions, mais le plus longtemps dans les familles princières*[2]. » Nous n'insistons point. Le fait est d'ailleurs indiqué ou supposé par tous les usages coutumiers que nous allons exposer.

---

1. Qui se retrouve aussi dans les Indes, à Rome, etc. V. Haas, *Ind. Stud.* V. 279. Rossbach, *Röm. Ehe,* p. 370.

2. *Die deutschen Frauen in dem Mittelalter,* I, 399. — Cf. Athis D, 1-61 ; Mai et Beaflore, 91, 15 ; Titurel, 1795 ; Crone, 1450 ; Lohengrin, 2354, — Ulrichs Wilh. p. 148 ; Ebernand Heinr. 877 ; Hötzl 260 ; Neocerus, I, 126 ; Michelson, Armusson, Archiv. L. I. 69 ; Freiberg, *Ehebeschliessung,* p. 22 ; — V. Bavaria II, 278, un reste curieux de cet usage.

Digitized by Google

CONSÉQUENCES DU PREMIER COUCHER

D'après le *Miroir de Saxe,* « la femme ne devient la compagne du mari et n'entre dans ses droits que lorsqu'elle monte dans son lit[1]. » Sans cette cérémonie le mariage n'est ni complet, ni parfait. La mariée privée de son époux avant de l'avoir faite, reprenait son costume de jeune fille ; les stipulations insérées en sa faveur dans le contrat de mariage restaient nulles et sans valeur.

« Dans le droit romain, dit Stryk, la déclaration solennelle du consentement suffit pour la constitution du mariage, le *concubitus* n'est pas requis. D'après l'antique coutume germanique, le mariage n'a tous ses effets qu'après l'entrée dans le lit nuptial, *nach gehaltenem Beylager.* De là *est sortie,* je pense, pour les mariages princiers par procuration, la coutume d'exiger l'entrée fictive et simulée dans un lit, pour que rien ne manque à leur perfection. De même encore aujourd'hui, en Saxe, l'épouse ne peut rien toucher de ce qui lui est dû sur les biens de son époux défunt, s'ils ne sont pas montés ensemble dans le lit nuptial. Quelques-uns réclament en outre *conjunctionem corporum,* et dans plusieurs coutumes cela est de nécessité. Mais en Saxe, et dans d'autres parties de l'Allemagne, on ne le demande pas, la présence dans le lit nuptial suffit[2]. »

---

1. *Sachsenspiegel, Landrecht,* L. I, art. 45, § 1. Se is sin genossin und trit in sin recht, wanne se in sin bedde gat. L. III, art. 45, § 3. Det wif is ok des mannes genotinne, tohant alse sie in sin bedde trit.

2. *Usus modernus Pandectarum,* L. XXIII, t. 2, § 31.

Digitized by Google

Les mêmes principes nous sont exposés par d'autres jurisconsultes.

« L'action de placer la fiancée dans le lit nuptial, ce qui se pratique pour les nobles et les personnes illustres, quand on met la fiancée dans le lit à côté du fiancé, est considérée comme entrée dans le lit conjugal[1]. » — « Cette phrase, *rabattre la couverture,* ne doit pas s'entendre du coucher réel, mais seulement d'une solennité où l'on place les époux l'un à côté de l'autre[2]. »

Malgré les efforts contraires des jurisconsultes, le peuple persistait à subordonner les effets civils du mariage à sa consommation, ou au Beylager qui en était le symbole, tant qu'il fut en usage.

« Les pactes et conventions du contrat, disent encore les nouveaux statuts de Francfort, n'auront leur réalité et ne seront considérés comme exécutoires, que lorsque les deux conjoints auront été publiquement à l'église, selon la loi chrétienne, auront couché maritalement ensemble, auront cohabité, et seront de la sorte devenus de vrais époux. En conséquence, si l'un des fiancés meurt le jour de la noce, *après la cérémonie religieuse, mais avant le coucher nuptial,* le mariage ne devra pas être regardé comme complet, pour tout ce qui concerne les droits de succession et autres[3]. »

---

1. Appositio in lectum quæ inter nobiles et illustres personas solet servari, wann die Braut dem Brautigam ins Bett beigesetzt wird, pro ingressu thori conjugalis habetur. *Orbis novus litteratorum,* Ch. L. Dietert, 1679, p. 101.

2. Phrasis hæc die decken beschlagen non est de concubitu reali intelligenda, sed solum de solemni more dass man die Eheleut beylegt. Besold, *Thes. practicus* ad Diether, 1697, p. 97.

3. *Reform. Francf.* p. II, tit. 3, § 5. Dero wegen ob gleich der

Digitized by Google

Cette doctrine n'était pas inconnue en deçà du Rhin. « La consommation du mariage pouvait seule assurer à la femme la plénitude des avantages que lui reconnaissait la loi... » Tel était l'ancien usage en France. Loysel le rapporte en ces termes : « Au coucher, la femme gagne son douaire. » D'un autre côté, Beaumanoir, sur la coutume de Beauvoisis, s'exprimait ainsi : « Douaire est aquis à la fame, si tost comme loiax mariage et compaignie carnele est fate entre li et son mari et non autrement[1]. »

Le Midi s'accorde en ce point avec le Nord. La consommation du mariage seule rendait complète la communauté entre les nouveaux époux. C'est ainsi que nous lisons dans la *Coutume de Bourges :* « Homme et femme mariez, *après leur mariage faict et consummé,* ne peuvent par la coustume, durant et constant leur mariage, donner, céder ne transporter de l'ung à l'aultre, *neque inter vivos, neque in ultima voluntate,* ni faire quelconques contratz, par lesquelz biens de lung viennent à l'autre, *neque per obliquum, neque de directo.* Mais bien paravant, leur mariage faict et solennizé, *non consummé,* peuvent donner, céder et transporter lung à l'autre, et aultrement contracter, selon disposition du droict commun[2]. »

Brautigam oder die Braut nach vollbrachtem Kirchgang desselben Tages (doch vor dem eheligen Beylager) Todes verschieden, dasz es doch fur keine vollkömliche Ehe, so viel die Erbschafft und andere gemeine belanget, soll gehalten werden.

1. Darsy, *Mémoires de la Société des Antiq. de Picardie,* t. XXVIII, p. 574. — Institutes l. V, t. III, art. 52. — Cout. de Beauvoisis, ch. XIII. — V. Aussi Cout. d'Amiens, art. 3 ; Cout. de Ponthieu, art. 32 ; Cout. de Normandie, art. 367.

2. Cout. Biturig. *Des coustumes concernans les mariages,* § 1, p. 102. édit. 1575.

Digitized by Google

Entre la France et l'Allemagne on constate toutefois à cet égard une différence importante, mais qui peut-être tient moins à la coutume elle-même qu'aux jurisconsultes chargés de la rédiger et de l'interpréter. Les Allemands qui rencontrent encore partout autour d'eux l'ancienne pratique du *Beylager* officiel, en font naturellement une espèce de mariage civil, dont dépendent les effets civils du contrat. Les Français, au contraire, qui ne voient plus trace chez eux de cette cérémonie démodée, ou qui, pour mieux dire, ne comprennent plus les traces nombreuses, mais incohérentes et isolées, qui en restent dans les coutumes de leur pays, ne connaissent et ne mentionnent que l'acte même de la consommation.

Il se présentait toutefois des cas où une distinction semblait commandée. A Aubigny « le mari bourgois peult faire sa femme bourgoise, et la femme bourgoise son mari bourgois semblablement ; mais il convient *pour acquérir ladite bourgoisie que le jour de leurs espousailles ils viennent couchier ensemble en ladite* ville d'Aubigny, et faire appeller les eschevins dudit lieu pour les voir tous deulx au lit près l'un de l'autre et que rien ne soit mis entre eulx deulx. Autrement ne se peult faire le non bourgois bourgois, ne semblablement la non bourgoise bourgoise, et par ces moyens, se lesdits conjointz ont enffans, ils seront bourgois, et sy sont tenus lesdits conjointz eulx faire registrer le jour quilz ont acquis ledit droit de bourgoisie es registres desdits eschevins[1] ». Il est clair que ce que les échevins doivent

1. Bouthors. *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, II, 299. Aubigny, art. 26.

Digitized by Google

constater — la coutume le déclare formellement — ce n'est pas la consommation du mariage, mais la présence simultanée des deux époux sur un même lit. Le texte n'ajoute pas qu'ils seront couverts de leurs vêtements et que les gens de la noce seront de la partie ; mais les citations faites plus haut nous forcent à le supposer. Quant à la formule *que rien ne soit mis entre eulx deulx,* elle rappelle directement cette épée nue que dans les mariages par procuration on plaçait entre la fiancée et le représentant du fiancé, qui devait disparaître quand les époux étaient seuls en scène.

La coutume n'est pas moins claire sur le but qu'elle se propose. Il ne s'agit pas, comme Bouthors, le laborieux éditeur de ce texte, le croit sans motif, de fixer la conception du futur bourgeois d'Aubigny, mais d'assurer les droits d'indigénat à celui des deux conjoints qui serait né au dehors : la nationalité des enfants à naître du mariage n'est que la conséquence de ce premier fait. Dupin le comprit, mais au lieu de se servir de cette lumière pour éclairer des textes analogues moins explicites, il se contenta, dans son rapport sur les coutumes d'Amiens, de déclarer que c'était « une singulière manière d'acquérir le droit de bourgeoisie ». *Singulière !* la coutume ne l'est à aucun titre, quoi qu'en puissent dire les esprits systématiques, qui ne veulent pas qu'en d'autres temps et en d'autres lieux les hommes puissent penser, parler et agir autrement qu'on ne le fait dans la société actuelle. Elle n'a rien d'étrange pour ceux qui connaissent la cérémonie antique du *Beylager,* elle est indiquée dans une foule d'autres documents.

Digitized by Google

« Il y a des localités, dit le jurisconsulte Wehner[1], où règne cette coutume. Lorsqu'un enfant de la ville, qui par droit de naissance et d'origine y a la bourgeoisie, se marie au dehors, célèbre ses noces au dehors, *et ne tient pas son premier coucher en ville,* und das Beylager nicht in der Stadt verbringt, il *perd par là son droit de cité.* Cet usage existait autrefois à Haltenberg ma patrie ; il a été abrogé depuis... il existe encore à Anvers. »

Il existait aussi en Alsace, comme le prouve un vieux cartulaire de l'évêché de Strasbourg. Après avoir revendiqué pour l'évêque la moitié du village de Wettolsheim, il ajoute : « Quiconque se marie avec une femme de ladite moitié épiscopale, *et y passe avec elle la nuit de ses noces,* devient sujet de l'évêque, dût-il se transporter ensuite avec ses biens dans l'autre moitié, qui appartient au seigneur de Horburg[2]. »

Il existait surtout en Picardie. « Si aucuns demourans dans ladite ville de Dercy, lisons-nous dans le glossaire de Carpentier[3], se marioit hors de ladite ville de Dercy, il devait et estait tenuz, à amener sa femme au giste, en la devant dite ville de Dercy, la *nuit que il l'esposoit,* et se femme de Dercy se marioit à aucun de dehors, elle devait et estait tenue à gésir à Dercy la *nuit que elle esposoit.* » Sans aucun doute ce texte eût été plus explicite, si au lieu de s'adresser à des contemporains qui le com-

1. *Practicarum juris observationum.* Strasbourg 1701, p. 174.

2. Arch. du Haut-Rhin, C. 804, et est ibidem consuetudo quod quicunque matrimonium cum aliqua in dicta parte ville contrahit, et cum ea in eadem parte ville dormierit per noctem, ille tenebitur servire domino episcopo, quamvis ad aliam partem ville, quæ est domini de Horburg, postea cum rebus suis transierit.

3. Marcheta, Convention de 1318.

Digitized by Google

prenaient de reste, il se fût préoccupé des commentateurs modernes, qui l'étudient et l'interprètent six siècles après sa rédaction. Mais, quand on connaît l'usage dont nous parlons, il ne présente pas la moindre obscurité. En cas de formariage, les enfants de Dercy perdaient leur droit de bourgeoisie, si, le jour de leurs noces, ils tenaient au dehors leur premier coucher, ils le conservaient au contraire et le communiquaient au conjoint étranger, s'ils couchaient avec lui, au *giste,* à Dercy même.

Aujourd'hui que le Beylager n'est plus qu'une question d'archéologie à peine connue d'un petit nombre d'initiés, et que la première nuit du mariage se passe souvent dans une hôtellerie étrangère, selon les hasards d'un voyage de noces, toute réglementation à cet égard nous paraîtrait une absurde tyrannie. Il n'en devait pas être de même à l'époque où de l'endroit où les jeunes mariés couchaient cette nuit, dépendait leur droit de bourgeoisie avec ses avantages et ses charges, l'assistance de la commune ou du seigneur, la jouissance des pâturages communaux, des fournitures de bois de chauffage et de construction, etc., avec toutes ses conséquences matérielles et morales qui, elles aussi, ne sont plus guère de nos jours qu'un souvenir historique. On a dû entourer cet acte, si important alors, de garanties et de restrictions de toute espèce, le faire constater officiellement, comme à Aubigny, ou le soumettre à une autorisation préalable. Le seigneur du lieu, intéressé dans l'affaire tout autant que les mariés eux-mêmes, était en droit d'exiger qu'un étranger ne vînt pas s'installer chez lui contre son gré ou à son insu. S'il veut que l'on demande son consentement, s'il punit d'une amende ceux qui négligent cette forma-

Digitized by Google

lité, s'il subordonne son consentement à la remise d'un menu cadeau en argent ou en nature, personne ne saurait s'étonner de cette prétention, ni y chercher des motifs empruntés à un ordre différent d'idées, à moins d'avoir pour le faire dès raisons évidentes.

« Item, si aulcuns se conjundent par mariage en ladite terre et seignourie (de Mesnil-les-Hesdin) ou ailleurs, veuillent *couchier la première nuit* de leurs nœupces *sur ladite seignourie,* soit quilz soient subgectz ou non, le sire de nœupces ne poeult ou doit couchier avec sa femme et espouse ladit première nuyt, sans demander grace ou congié de ce faire audit seigneur et, en son absence, à ses officiers, sur peine de confiscation du lit sur lequel lesdis conjointz averoient couchié, et de tout ce qui seroit trouvé sur ledit lit, lendemain au matin, le tout au droit et prouffit de iceluy seigneur[1]. » Ici comme dans les textes similaires, le seigneur ne s'occupe ni de l'origine des mariés, ni du lieu où ils reçoivent la bénédiction nuptiale ou célèbrent le repas de noces. Il ne vise qu'un point : l'autorisation de coucher la première nuit sur sa seigneurie. Pourquoi ? Nous n'avons plus besoin de le rappeler.

A Blanchy en Ternois est stipulée une légère redevance. « Par aultre coutume, se aucun estrangier se marie à aucune femme estant et demourant es mettes (dans les limites) d'icelle conté, et y *vient faire sa résidence,* avant qu'il couche avecque sa femme, il est tenu paier ausdits religieux abé et couvent un droit de II sols

1. Bouthors II, 626 ; Darsy, p. 581.

Digitized by Google

parisis, que l'on nomme vulgairement culaige[1]. » Mais cette redevance n'est due par le nouveau marié que parce qu'en couchant à Blanchy avec sa femme, il y vient faire sa résidence. C'est un droit d'installation qu'il paie. Quant au nom *vulgaire,* nous savons tout le mal qui s'en pense, et surtout qui s'en dit; mais cette réputation nous semble imméritée. Dans toutes les coutumes où le contexte l'explique, il ne désigne, comme ici, qu'une taxe fort compatible avec les bonnes mœurs. Son étymologie ne nous paraît pas plus effarouchante, et nous sommes persuadé qu'il ne vaut pas moins qu'une foule d'autres mots qui ne commencent pas mieux que lui.

Lorsque le marié réside déjà dans la seigneurie, se trouve déjà sous la dépendance du seigneur local, et que par conséquent le premier coucher ne lui procure aucun avantage nouveau, la coutume peut le déclarer affranchi et des redevances et des formalités prescrites de ce chef. « J'ai vu, dit après Rumet l'*Histoire de Ponthieu* (I, p. 238), un aveu servi le 13 janvier 1369 par David de Poix de la terre de Brimen à Raoul de Couci, où il déclare que si aucun prend femme en ladite ville de Brimen ou hors d'icelle, et s'il veut gésir la première nuit avec elle[2], il convient qu'il en prenne congé de lui, *s'il n'est homme lige qui gise sur un fief.* »

Ne pourrait-on pas signaler un synonyme français du *Beilager* allemand dans le texte suivant : « Quand aucuns conjointz par mariage font *leur litz de couche* en ma dite

1. Bouthors II, 77. Darsy, p. 579.

2. L'auteur qui analyse l'aveu, sans le comprendre, a omis ici un détail important. Après les mots *avec elle* l'aveu ajoutait certainement les mots *en sa dite ville.*

Digitized by Google

terre et seigneurie de Lambrecourt et qu'ilz prendent femme d'aultre seigneurie que icelle, au jour des espousaiges sont tenus, après leurs espousaiges fais en sainte église ou ailleurs, et qu'ilz viennent pour faire leur disner ou souper et pour asseoir à table au lieu *où led. lict se fait,* avant qu'ilz se mettent à table, le mari de lad. espougée est tenu moy apporter, ou à mes commis et officiers, ayant ses ménétreux et joueurs d'instrumens, à mon lieu seigneurial, ung gasteau d'un boisteau de farine blanche et une queune de vin de deux lotz, et icelluy vin et gasteau le moy présenter, ou à mes commis. Lequel gatteau ainsi présenté, comme dit est, par led. mary accompaigniet en la maniere dicte, moy ou mesd. commis le doibvent prendre et en copper un quartier pour ma part à tel bout et costé que bon semblera, lequel quartier me demeure aveuc led. vin, saouf que les vasseaulx (vases) en quoy sont apportés led. gatteaux et vin, se rendent. Et, se bon me semble, je donne ou fais donner dud. gatteaux et vin à boire et à mangier aud. mary et assistans, et se faulte y avoit en che que dit est, il y auroit envers moy pour tels facteurs amende de soixante sols parisis. Et tel breuvage qu'ilz usent, sont tenus faire et apporter en la manière dicte et sur pareille amende, ou de demander grâce, laquelle demeure en ma vollonté ou de mesd. officiers[1]. »

Quelques variantes se trouvent dans un aveu du même seigneur de 1514 : « Quand aucuns conjointz par mariage font *leur lict de couche,* que *l'on appelle la courtine,* en

1. *Bullet. de la Soc. de Picardie,* XII, 164. Arch. de Paris, Artois, O, 19, 638. Aveu de 1503.

Digitized by Google

ma dicte seigneurie de Lamberecourt, jasoit qu'ilz soient mes subjects ou non, au jour de leurs espousailles et qu'ilz viennent pour faire leur dîner ou souper, avant faire le repas et avant mettre à table, le mary est tenu moy aporter et présenter, pour mon droit qui se nomme droit de cullage, accompaigniet de ses joueurs et d'instrumens, à mond. lieu seigneurial, ung grand gâteau de farine blanche et une queune de vin de deux lotz, duquel gâteau ainsi présenté à moy ou à mesd. officiers, il s'en prend pour mond. droit ung quartier quy me demeure avec led. vin, et se faulte y avoit, telz manans escherioient en amende de soixante sols parisis vers moy. Et pour ce que souventes fois aucuns ne ont puissance d'avoir vin, et néantmoins sy sont-ils tenus présenter tel breuvaige et pareil nombre que dit est et tel qu'ilz buveront, ou demander grâce à paril de pareille amende de soixante solz parisis avec led. gâteau. »

Ce *lit de couche* nous rappelle le lit de parade où se plaçaient les fiancés allemands, quoique avec des différences que pourraient expliquer les mœurs des deux pays. En Allemagne, une couverture est rabattue sur les deux époux ; en Picardie, c'est un rideau, une courtine, qui doit les soustraire un instant aux regards de l'assistance. Le reste du document n'a qu'une importance secondaire. Que le fiancé donne pour son installation une pièce d'argent, ou un morceau de gâteau et un pot de vin, présentés avec une certaine solennité et avant le repas pour qu'on ne puisse pas y voir des restes, peu importe ; cela ne modifie en rien la coutume.

On en peut dire autant des textes suivants : « Si ung homme *foraing* se marye et prend femme en ladite ville

Digitized by Google

de Brestel, laquelle *y soit demourant,* alors qu'il le fianchera, il doibt et est tenu payer *le jour qu'il espousera,* aud. seigneur de Brestel, ou son commis, II deniers et s'il deffault à les payer, il eschiet envers led. seigneur en amende de LX sols[1]. — Item quant aucuns *estrangiers* se allient par mariage à aucunes *filles ou femmes* estans de la nacion de ladite ville d'Auxi, ou demeurans en icelle ville, ilz ne poeulvent la *nuit du jour de la feste de leurs noepces* couchyer avec leurs dites femmes, sans premièrement avoir congié de ce faire, à mondit seigneur, ou son bailly, ou lieutenant de son bailly, que ce ne soit en commectant amende de LX sols parisis chascun et pour chascune fois[2]. » Il s'agit toujours d'étrangers qui veulent s'établir sur les terres de leurs femmes et qui, dans ce but, y viennent coucher le jour de leurs noces, et des formalités imposées çà et là pour cet acte si grave par ses conséquences.

Tous ces textes, dont il serait facile d'augmenter le nombre sans sortir de la Picardie, et même du recueil de Bouthors, ont été longtemps, pour les savants du pays, l'occasion de singulières méprises. Le premier, M. Darsy, les soumettant à une analyse plus attentive, s'est approché de la vérité. « Il s'agit tout simplement, dit-il, d'un acte de soumission, par le vassal envers le seigneur, sur le fief duquel s'accomplit le mariage. C'est du reste ce qui se voit et rien de plus dans toutes celles de nos

1. Bouthors II, p. 84, 85. Darsy, p. 570.

2. Bouthors II, 60. Darsy, p. 580. On trouve dans certains livres (*Hist. de Ponthieu,* p. 238 et 239, etc.) une prétendue coutume d'Auxi, rédigée en un style si grotesque que nous croirions manquer à l'Académie, si nous la citions ici.

Digitized by Google

coutumes picardes où il est question de ce droit. On a dit que les redevances dont il vient d'être parlé étaient le prix de rachat du droit charnel du seigneur. C'est une supposition toute gratuite... Pourquoi était-ce le *fait de coucher sur le fief* qui impliquait l'obligation de l'autorisation du seigneur ? Parce que ce fait constituait l'accomplissement du mariage, sa consommation, comme on disait alors. Jusque-là le mariage ne produisait pas tous ses effets civils[1]. »

Dans ce commentaire, l'objectif de la coutume, le fait de *la première nuit passée sur le fief,* est nettement marqué. Mais l'exposé des motifs laisse à désirer. Au point de vue de ce qu'on appelle d'ordinaire les effets civils du mariage, sa consommation avait plus besoin d'être constatée qu'autorisée, elle ne dépendait point du lieu où elle se faisait et n'intéressait que fort peu la seigneurie elle-même. Mais si, comme on vient de le voir, le premier coucher équivaut en outre à une installation réelle et légale sur le fief, toutes les précautions et obligations imposées s'expliquent et se justifient sans le moindre embarras.

LE DROIT DE REPRÊT

Au *Beilager,* et au droit d'indigénat qu'il consacre ou confère, se rattache naturellement une coutume qui a été, surtout au siècle dernier, l'objet d'attaques plus vives que justifiées. Nous voulons parler du droit de reprêt.

1. *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie,* XIV, 394.

Digitized by Google

« Dès le moment, nous dit Troplong[1], où l'histoire parvient à jeter quelque lumière sur les profondeurs de cette civilisation féodale où les classes inférieures vivaient dans le servage de la glèbe, on aperçoit les familles agricoles de mainmorte organisées en sociétés tacites héréditaires. L'association de tous les membres de la famille sous un même toit, sur un même domaine, dans le but de mettre en commun leur travail et leurs profits, est le fait général, caractéristique, qu'on trouve depuis le midi de la France jusqu'aux extrémités opposées.

« Ces familles, continue-t-il avec Coquille, composées de plusieurs personnes, qui toutes sont employées chacune selon son âge, sexe et moyens, sont régies par un seul, qui se nomme maître de la communauté, élu à cette charge par les autres, lequel commande à tous les autres, va aux affaires qui se présentent ès villes ou ès foires et ailleurs, a pouvoir d'obliger (engager) ses parsonniers en choses mobilières, qui concernent le fait de la communauté...

« Or, — parce que la vraie et certaine ruine de ces maisons de village est quand elles se partagent et se séparent — par les anciennes lois de ces pays, tant ès ménages de familles de gens serfs qu'ès ménages dont les héritages sont tenus en bourdelages, a été constitué, pour les retenir en communauté, que *ceux qui ne seraient en communauté ne succéderaient aux autres, et on ne leur succéderait pas.* »

Ces familles rurales n'étaient pas malheureuses, si nous en croyons ceux qui les ont vues et connues de

1. *Sociétés civiles*, p. XXXV et suiv.

Digitized by Google

près. « L'expérience nous apprend dans le comté de Bourgogne, dit Dunod[1], que les paysans des lieux mainmortables sont bien plus commodes (plus à l'aise) que ceux qui habitent la franchise, et que plus leurs familles sont nombreuses, plus elles s'enrichissent. » — « Coquille, commentateur de la coutume du Nivernais, et Vigier, commentateur de la coutume d'Angoumois, ont fait, reprend Troplong, des tableaux séduisants de la prospérité des familles soumises à ce régime primitif. Ces tableaux ne sont point flattés... M. Dupin aîné a trouvé dans un coin du Nivernais une de ces heureuses communautés... survivant aux menaces de la législation... Il a vu ce régime vigoureux fonctionnant encore aujourd'hui dans les mêmes conditions qu'au temps de Coquille, et procurant aux membres de l'association le même bien-être, les mêmes satisfactions matérielles et morales. »

Mais, on l'a dit, la prospérité relative de ces communautés rurales exigeait leur indissolubilité. En conséquence, au moment de leur mariage avec des étrangers, les enfants de ces familles avaient à déclarer, s'ils entendaient y rester ou en sortir. Cette déclaration serait faite aujourd'hui de vive voix ou par écrit, en présence de témoins, devant quelque officier public chargé d'en dresser procès-verbal. Dans les temps anciens où l'on se souciait fort peu du grimoire des notaires et des scribes, où des actes symboliques d'une portée connue de tous remplaçaient les formules des chancelleries modernes, les fiancés recouraient, pour la manifestation de leurs

1. *Des Mainmortes*, 2e partie, ch. 1.

Digitized by Google

intentions, à l'usage coutumier que nous venons de signaler pour des situations analogues.

On appelle en Bourgogne serfs de formariage « ceux qui ne puent marier fors de dessous leur seigneur, sans licence ; et se ils se marient hors dessous leur seigneur, ils perdent quanque (tout ce que) ils ont. Toutesvoyes (toutefois) si homs se marie en autre jurisdiction et prend femme au lieu, *s'il la meine gésir le premier soir dessous son seigneur, il ne perd rien,* car il acquiert la femme pour le seigneur et la trait à sa condition. *Et se il ne gist le premier soir dessous le seigneur,* il perd quanque il a. » Gésir le premier soir dessous le seigneur, c'est passer dans la seigneurie la première nuit du mariage. Voir autre chose dans cette formule, ne serait plus même de la malice, quand il ne s'agit que d'hommes.

On pourrait croire que ce premier coucher n'a pas la même importance pour les filles. « Se la femme serve et de formariage sort dessous son seigneur, soit qu'elle veigne (vienne) gésir dessous son seigneur ou non, elle est formariée et desadvouée taisiblement (tacitement). Car se elle gist au lieu, elle ne peut acquérir l'homme, et, *si elle gist ailleurs,* l'homme l'acquiert. Pourquoi elle est formariée et perd tout ce qu'elle a. » Tout en proclamant l'importance du premier coucher pour l'homme, cet article semble la nier pour la femme. Mais cette négation n'est qu'apparente. La coutume ajoute en effet : « Se le mary venait advouer (reconnaître) le seigneur de la femme, *avant ce qu'il l'eust eu, se elle gisoit au lieu,* elle ne seroit pas fortmariée[1]. » Ainsi, dans les deux cas, qu'il

1. *Anciennes coutumes de Bourgogne,* art. 117. 118.

Digitized by Google

s'agisse de garçons ou de filles, si le nouveau ménage tient à rester dans la communauté rurale, à y conserver ses droits d'héritage, il est obligé d'y passer la première nuit. Si le conjoint étranger est un homme, il est forcé en outre de faire hommage, au préalable, au seigneur du lieu.

Cette condition ne semble pas toutefois requise partout. En Franche-Comté, par exemple, « la fille main-mortable qui est mariée au dehors avec sa dot perd tout droit à l'héritage commun. Mais elle peut... recouvrer son héritage, pourvu qu'*elle retourne gésir la première nuit de ses noces en son meix (ferme) et héritage*[1]. »

Quand on sait que le *Beilager* ou premier coucher était à l'origine une partie, non seulement importante, mais essentielle des noces; qu'il se rencontre pendant tout le moyen âge, à côté de la bénédiction ecclésiastique, non seulement chez les princes, mais aussi dans les diverses classes de la société; qu'il symbolisait la consommation du mariage et assurait la jouissance de tous les droits qui dépendaient de cette dernière; qu'en particulier la nationalité des nouveaux mariés et de leur descendance est fixée par de nombreuses coutumes au lieu où il se tenait; quand, en un mot, on juge cette cérémonie, non avec les idées d'aujourd'hui, mais avec celles qui avaient cours autrefois, la pensée d'y rattacher le droit de reprêt nous paraîtra, nous ne dirons pas simple et naturelle, mais en quelque sorte imposée.

---

1. Bourdot de Richebourg, II, 1201. *Coutumes générales du comté de Bourgogne,* art. 90. — Dunot, 105. *Coutume du comté de Bourgogne,* art. 8.

Digitized by Google

Tout autre serait notre impression, si nous tombions sur cet usage sans préparation aucune, sans même savoir que le premier coucher fut autrefois une cérémonie solennelle, si nous l'envisagions isolément, en dehors de cet ensemble d'institutions anciennes qui l'expliquent et l'appellent. Aussi Dunod, qui ne veut pas le condamner, s'efforce-t-il, dans son embarras, d'en amoindrir le sens et la portée (p. 10) : « Si la coutume parle de gésir, ce n'est que par manière de démonstration *et pour donner un exemple ;* ce n'est pas pour régler la forme et l'espèce de cet acte qui est indifférent au fond et où il ne s'agit que de faire connaître une intention, qu'on peut manifester par des actes équipollents à celui dont parle la coutume. » Voltaire, qui est d'un avis contraire, profite de son ignorance pour le ridiculiser de bonne foi. « On n'a imaginé qu'un remède pour tempérer l'injustice de cette décision (qui exclut du patrimoine commun ceux qui se marient en dehors de la communauté), remède aussi bizarre que la loi est monstrueuse et *que l'on devrait rougir de proposer sérieusement à des tribunaux respectables.* La fille serve peut se faire expédier par un notaire une attestation qui constate que la première nuit de ses noces, elle a couché dans la maison de son père ; ils appellent cela l'*acte de reprêt,* dénomination qui ne présente aucun sens. Au moyen de cette étrange précaution, cette fille mariée conserve les avantages de la communauté. Mais si elle manque à la formalité, tout est perdu pour elle et le recours même de la restitution lui est refusé[1]. »

1. Diss. S. Claude, seconde requête au Roi. App., p. 23, 24.

Digitized by Google

Non, la formalité prescrite pour le reprêt par les anciennes coutumes de la Bourgogne et de la Comté n'est pas indifférente en elle-même et prise au hasard, « pour donner un exemple ». Elle n'est pas davantage une bizarrerie étrange, dont on ait à rougir devant un tribunal sérieux. Elle était au contraire choisie à dessein. Pour mieux dire, elle était suggérée d'avance et sans choix par la législation traditionnelle qui régissait à leur berceau les sociétés modernes et qui rattachait à la solennité du premier coucher la condition civile des nouveaux mariés. Elle n'est devenue bizarre que par la suppression du *Beilager*.

Les jurisconsultes des derniers siècles ignoraient cela. Aussi s'empressèrent-ils, fidèles à la pensée exposée par Dunod, *d'adoucir* le droit primitif. Le parlement de Besançon décida que, pour sauvegarder ses droits, la fort mariée *ne serait tenue de passer la première nuit dans la maison paternelle ;* il lui suffisait ou d'y faire le repas de noces, ou de la visiter un instant le lendemain du mariage, ou, en cas d'empêchement, de manifester par acte public la volonté de rester en communion de biens avec ses parents, ses frères et ses sœurs[1].

L'*Encyclopédie méthodique* a pu dire au mot *Reprêt*[2] : « La rigueur de la coutume et la défaveur du droit de main morte ont fait interpréter si largement cette disposition de la coutume, qu'on peut dire qu'elle ne s'observe pas. »

Dans l'intérêt de sa polémique, Voltaire a eu soin de se

1. Dunod 107-109. Arrêts de 1600, 1608, 1619, 1620, 1629, 1685.
2. Jurisprudence 1787, VII, 358.

Digitized by Google

taire sur ces adoucissements. « S'ils peuvent prouver, dit-il, qu'une fille mariée n'ait pas couché dans la maison de son père la première nuit de ses noces, mais dans celle de son mari, elle n'a plus de droit à la succession paternelle[1]. »

« Une fille esclave perd irrévocablement en se mariant toute espérance de succéder à son père, lorsqu'elle oublie de coucher la première nuit des noces dans la maison paternelle. Si elle passe cette première nuit dans le logis de son mari, elle en est punie par la perte de ses biens, et souvent on a lancé des monitoires, pour savoir si c'était chez son père ou chez son mari qu'elle avait perdu sa virginité[2]. »

Cependant si passionné qu'il se montrât dans la lutte, et si facile qu'il fût dans le choix des moyens, Voltaire ne paraît pas avoir été au delà de ces vulgaires exagérations. Il laissa dire ceux qui voulurent mêler la morale à cette question économique et greffer sur le droit de reprêt un prétendu droit du seigneur[3]. Mais il n'appuya point directement ces insinuations grivoises. Celles-ci trouvèrent de l'écho aux approches de la Révolution et rencontrèrent de nos jours encore des oreilles trop complaisantes[4]. Mais ni le texte des coutumes, ni leur application historique, ne leur donnent la moindre vraisemblance. Il est donc inutile de les discuter. Envisagé en

1. *La Voix du curé*, 1772.
2. Extrait d'un mémoire pour l'entière abolition de la servitude.
3. Collection de mémoires présentés au roi, 1772, p. 133-134.
4. *Le Cri de la raison* (1789) par l'abbé Clerget. — *Doléances du Mont Jura*. — Chassin, *L'Église et les derniers serfs*. 1880, p. 122 et 267.

Digitized by Google

lui-même et sans prévention, rapproché des textes picards et autres cités plus haut, le droit de reprêt n'est que l'installation, *par le premier coucher,* dans une propriété particulière et, par suite, dans la seigneurie dont cette propriété dépendait.

LE SYMBOLE

Jusqu'ici nous avons marché sans la moindre hésitation, appuyé sur des faits certains, sur des textes d'une authenticité incontestable, sur des explications fournies par des documents contemporains. Dans la suite de ce Mémoire nous aurons à présenter parfois des conjectures qui, si plausibles qu'elles nous paraissent, ont à subir l'épreuve de la critique.

En 1664, le comte Charles de Montvallat fut poursuivi devant les Grands Jours d'Auvergne pour avoir maltraité un de ses sujets et avoir enlevé des grains à un autre. Il fut condamné le 27 novembre 1665. L'arrêt, statuant en outre sur des incidents soulevés pendant le procès, ajoute ensuite : « lui fait deffenses de prendre ou exiger de ceux qui lui sont redevables des droits de guet et de nopces par les anciens Titres et Terriers, autre chose que trois sols pour chacun droit de guet en temps de paix, et la somme de trois livres à laquelle la cour a liquidé chacun droit de nopces. » Ce droit de noces ainsi vaguement indiqué nous est expliqué par Fléchier, le futur évêque de Nîmes, l'un des membres des Grands Jours.

« On l'accusoit aussi, dit-il, d'une autre espèce de concussion qui n'étoit pas moins plaisante. Il y a un droit

Digitized by Google

assez commun en Auvergne qu'on appelle le droit des Noces. Autrefois on ne l'appeloit pas si honnêtement ; mais la langue se purifie dans les pays même les plus barbares. Ce droit, *dans son origine*, donnoit pouvoir au seigneur d'assister à tous les mariages qui se faisoient entre ses sujets, *d'être au coucher de l'épousée, faire les cérémonies que font ceux qui vont épouser par procuration les reines de la part des rois*. Cet usage ne se pratique plus aujourd'hui, soit parce qu'il seroit incompatible aux seigneurs d'être de toutes les noces de leur village et d'*emporter* leurs jambes dans les lits de tant de bonnes gens qui se marient, que parce que cette coutume étoit un peu contraire à l'honnêteté et qu'elle exposoit les gentilshommes, qui avoient l'autorité et qui n'avoient pas toujours la modération, à des tentations assez dangereuses, lorsqu'ils en trouvoient quelques beaux sujets. Cette honteuse cérémonie a été changée en reconnoissance pécuniaire, et, par un accord mutuel, les seigneurs ont demandé des droits plus solides, et les sujets ont été bien aises de se rédimer de cette loi si dangereuse à leur honneur. M. de Montvallat trouvoit que les anciennes coutumes étoient les meilleures, lorsque quelque belle villageoise alloit épouser et ne vouloit pas laisser perdre ses droits ; et comme on le tenoit assez redoutable sur ce sujet, et qu'on craignoit que la chose passât la cérémonie, on trouvoit encore plus à propos de capituler et de lui faire quelque présent considérable selon leurs forces. Quoi qu'il en soit, il faisoit valoir ce tribut, et il en coûtoit bien souvent la moitié de la dot de la mariée. »

Au point de vue coutumier, il résulte de cette note

Digitized by Google

qu'à une époque antérieure à Fléchier, *dans l'origine*, les seigneurs d'Auvergne intervenaient au coucher de l'épousée, par une cérémonie, qui lui paraît, à lui et à ses contemporains, déplacée, dangereuse, mais qui n'était pas en elle-même directement immorale, puisqu'elle se pratiquait, sans scandale et sans protestation, aux mariages princiers par procuration.

Si nous en croyons Boërius, la même coutume, exercée telle quelle ou remplacée par une compensation pécuniaire, se rencontrait aussi en Gascogne. « Et pariter dici audivi et pro certo haberi, nonnullos Vasconiæ dominos habere facultatem, prima nocte nuptiarum suorum subditorum, ponendi unam tibiam nudam ad latus neogamæ cubantis aut componendi cum ipsis[2]. »

Choppin prétend qu'elle subsistait de même dans un domaine des comtes-chanoines de Lyon, mais qu'ils la remplacèrent par un plat nuptial. « Simili modo canonici simul et comites lugdunenses, quum patronale jus haberent coxæ locandæ in geniali thoro subditi subditæve nuptias ineuntium, primo connubiali die, passi sunt obscœni hujus oneris conversionem in epulare munus eodem die nuptiali[3]. »

Mais, jusqu'à ce jour, rien n'est venu confirmer ou expliquer les dires de ces deux jurisconsultes. Beaucoup d'écrivains italiens, allemands, français, les ont cités, souvent dénaturés par des additions et des variantes fantastiques. Personne n'a découvert de renseignement

1. *Recueil de Clermont*, 1666, p. 133-138. — Fléchier, *Mémoires sur les Grands Jours*, 1856, p. 157-158.
2. *Decisiones Burdigalenses*, dec. 297, 17.
3. *De legibus Andium*, L. I. Ch., 31, N. 8, p. 269; édit. de 1600.

Digitized by Google

tiré d'une source différente. Nous ignorons donc s'ils rencontraient autour d'eux plus qu'une vague rumeur, comme celle dont du Verdier s'est fait le sincère écho. « Je me suis laissé dire, raconte celui-ci, qu'il n'y a pas longtemps (il vivait au XVI^e siècle), qu'aucuns seigneurs même ecclésiastiques avoient droict par ancienne coustume de mettre une jambe dans le lit où couchoit l'espousée, la première nuict de ses noces; il y en eut un, lequel voulut outre-passer les limites de son droict et abuser de son privilège, poussé d'une affreuse lubricité, fist perdre cette coustume au prix de sa vie[1]. » Du Verdier n'affirme pas nettement l'existence de la coutume. Mais les expressions qu'il emploie pour la décrire, conformes du reste au langage de Fléchier, de Boërius et de Choppin, prouvent qu'en tout cas il n'y voyait qu'une cérémonie sans autre portée. Bien plus, pour lui et pour ceux qui lui parlèrent de la chose, la première tentative qui se fit d'une interprétation moins réservée, amena le meurtre du commentateur et la suppression de la coutume.

La sentence arbitrale de Ferdinand le Catholique nous met en face d'un document historique[2]. Elle fut signalée en France par Lagrèze[3], qui ne l'a pas lue et s'en rapporte à son traducteur espagnol Mariano Nougues y Secall, qui ne l'avait pas lue davantage et en parlait d'après l'historien Pujades[4].

---

1. Du Verdier. Diverses leçons, 1610, p. 96.

2. Pragmaticas y altres Drets de Cathalunya, 1589. L. 4, Ch. 13, p. 97-106.

3. *Le Droit,* 12 juillet 1854 (tirage à part de 1855).

4. Cronica universal. Barcelone 1829-1832, IV, p. 332-337. Un fait matériel le prouve. Soit distraction, soit faute d'impression, la pièce est datée chez Pujades (L. VI, ch. 152, n° 11) de 1468 au lieu de 1486,

Digitized by Google

Or, le texte de la sentence ne justifie en rien les conclusions que celui-ci en tirait.

Elle a pour objet de terminer des différends qui depuis de longues années divisaient les paysans appelés *pagesos de remença* et leurs seigneurs. Dans l'article 1er elle s'occupe de six *mals usos,* qu'elle désigne par leurs noms, sans les préciser davantage. Mais ces *mals usos* étaient admis par les tribunaux et étaient mauvais moins en eux-mêmes que « par des abus nombreux et divers qui en furent la suite... ; s'ils étaient tempérés, réduits et limités à quelque modération, ils seraient tolérables[1] », et pour ce motif on n'osa point les supprimer sans compensation pécuniaire. Abolis antérieurement par une déclaration du roi Alphonse, ils avaient été rétablis par Ferdinand lui-même en 1481. Ce langage et ces tergiversations du prince ne permettent pas d'admettre qu'aucun des *mals usos* ait pu être ce qu'on appelle le droit du seigneur.

La sentence règle ensuite les détails de la compensation stipulée, et arrive ainsi à l'article 9. « De même nous statuons, jugeons et déclarons que lesdits seigneurs ne peuvent prendre pour nourrices, soit de leurs fils, soit d'autres enfants, les femmes desdits paysans *de remença,* en les payant ou en ne les payant pas. — Ni tampoc pugan (ne peuvent davantage) la primera nit que los pages pren muller dormir ab (avec) ella, o en senyal de sen-

---

et de lui cette erreur a passé non seulement aux deux écrivains mentionnés, mais à une foule d'autres qui les ont suivis, sans y regarder de plus près.

1. Per molts et diversos abusos que de ells se han seguit... si fossen temperats, reduits e limitats a alguna moderacio, serien tollerables.

Digitized by Google

yoria, la nit de las bodas (noces) apres que la muller sera colgada (placée) en lo lit, passar sobra aquell, sobre la dita muller. — Ne peuvent lesdits seigneurs demander des corvées de la fille ou du fils d'un paysan, en payant ou ne payant pas, contre son gré. » Ces prohibitions sont faites sans compensation aucune, sans commentaire, ce qui suppose que le second point n'a pas plus d'importance que les deux autres qui lui servent de cadre.

Enfin l'article 16 subordonne les suppressions indiquées à l'approbation du Saint-Siège pour les terres ecclésiastiques, et l'article 18 déclare qu'elles ne concernent pas les seigneurs qui basent leurs prétentions sur la supériorité territoriale. « Notre intention est de ne prononcer au sujet desdits *mals usos,* servitudes, cens, taxes et autres droits, qu'autant qu'ils existent entre lesdits seigneurs et paysans, à raison des terres et maisons que ceux-ci tiennent des premiers, et non par rapport à la seigneurie de castel, de lieu, de terme ou de juridiction. »

Si la sentence arbitrale avait rencontré devant elle les visées odieuses que Pujades y a découvertes gratuitement, ses rédacteurs — qui n'étaient point des paysans grossiers, abrutis, dépourvus de sens moral, mais le roi d'Espagne lui-même et les membres de son Conseil — se devaient à eux-mêmes de les mettre en relief, de les flétrir avec indignation, de les condamner sans merci. Les confondre sans un mot de blâme au milieu d'abus de minime valeur, les tolérer pour les seigneurs territoriaux, eût été de leur part une indifférence morale voisine du cynisme. Leur langage ne se comprend que dans le cas où il ne s'agit que d'une pure cérémonie, faite

Digitized by Google

pour manifester la suprématie seigneuriale, *en senyal de senyoria*, cérémonie déplacée à nos yeux, mais consacrée par l'usage et les mœurs du temps. Si grave que puisse paraître en soi l'expression *dormir ab ella,* elle ne saurait plus nous étonner, depuis que nous l'avons vue appliquée au cérémonial analogue des mariages princiers par procuration.

C'est aux documents que nous venons de rapporter que se borne jusqu'ici ce qu'on pourrait appeler le dossier du jambage, si une confusion perfide ou inconsciente n'avait détourné ce mot de son sens étymologique. Il n'est ni riche, ni toujours à l'abri de toute critique. Mais il suffit pour attester l'existence d'une coutume et nous édifier sur son caractère et son objet. Dans sa pratique, cette coutume n'est qu'une variante d'application du cérémonial usité pour les mariages par procuration. Dans son objectif, elle se propose d'affirmer à la fois la sujétion des nouveaux mariés et leur adoption par leur seigneur, confondant dans un même symbole les deux actes distingués ailleurs, l'*aveu* des premiers et le *congé* du second.

Lorsque l'Académie des inscriptions et belles-lettres voulut réduire à sa juste valeur la question alors (1854) si passionnément controversée du droit du seigneur, elle déclara que ce n'était au fond « qu'une taxe et un symbole, rien de plus. La taxe était payée en argent ou en un présent que l'usage fixait. Le symbole consistait dans certaines cérémonies, qui variaient suivant les lieux et auxquelles on était habitué. Le sénéchal ou le bailli y représentait ordinairement le seigneur, laïc ou ecclésiastique, majeur ou mineur, chevalier ou châte-

Digitized by Google

lain. » Elle avait dit quelques lignes plus haut : « Quant au droit suzerain, on ne pouvait le constater plus fortement que par certaines démonstrations symboliques conformes aux usages du moyen âge dans la plupart des contrats, et qui proclamaient la dépendance féodale, non seulement des vassaux vivants, mais des vassaux à naître [1]. » L'expression est discrètement voilée. Mais ces démonstrations symboliques, on ne saurait les retrouver ailleurs que dans les cérémonies qui nous occupent en ce moment, et quant à la présence d'agents subalternes chargés de les remplir, nous la signalerons plus tard.

Quelle est l'origine historique de ce symbole ?

A cette question la Légende répond qu'il n'est qu'une transformation, un adoucissement de son droit primitif, qui, directement remplacé ailleurs par un rachat pécuniaire, n'arriva ici à la taxe qu'en passant par la cérémonie symbolique. La thèse a été insinuée par quelques-uns; mais elle ne se soutient ni devant l'histoire, ni devant la raison. D'une part, la base sur laquelle elle s'appuie, l'existence ou la préexistence du *droit primitif,* n'est qu'une pure hypothèse, qui reste encore à prouver. De l'autre, conçoit-on qu'un peuple assez fort pour imposer la suppression ou la commutation d'un pareil droit, ait permis au seigneur de lui dire : « Soit, j'y consens. Désormais, si je monte dans le lit nuptial, ce ne sera plus qu'un semblant, une cérémonie sans conséquences. — Non, eût-il répliqué. Ne faites pas les choses à demi. Cette cérémonie rappellerait trop l'ancien usage. Plus d'un de vos successeurs se souviendrait trop facilement du rôle

1. Rapport du 18 août 1854.

Digitized by Google

plus sérieux joué par ses ancêtres, serait trop tenté de renouer la chaîne rompue de la tradition. » Si le seigneur prenait lui-même l'initiative de la mesure, la renonciation n'en devait pas être moins radicale et moins complète, sans danger aucun de retour aux errements d'autrefois.

La raison n'admet pas davantage que le symbole soit une fantaisie de la féodalité mourante, une pratique burlesque substituée à l'autorisation écrite ou verbale du seigneur. Une pareille fantaisie s'expliquerait pour un cas isolé. Mais elle était trop extraordinaire en soi, trop onéreuse aux deux parties, pour avoir pu s'étendre à diverses provinces et durer plusieurs générations, si elle n'avait pas eu d'autre fondement que le caprice d'un seigneur despote ou fantasque. N'oublions pas d'ailleurs qu'en tout et partout l'esprit humain a débuté par le symbole, qui parle aux yeux et à l'imagination. Ce n'est qu'après de longs siècles qu'il est arrivé aux formes plus précises peut-être, certainement plus sèches et plus froides, des chancelleries modernes.

Comme son pendant, le cérémonial des mariages par procuration, le symbole dont nous parlons ici ne se comprend que si, libre de tout précédent fâcheux ou suspect, il remonte jusqu'à l'origine même du *Beilager*, défendu contre les tentations abusives des uns et contre les inquiètes susceptibilités des autres par la vénération qui entourait autrefois les traditions des ancêtres. Le fiancé épousait la fiancée et la recevait dans sa famille particulière en se couchant tout habillé à côté d'elle sur un lit de parade, en présence de ses parents et de ses amis, assurant par ce coucher officiel, qui n'était lui-même

Digitized by Google

qu'un symbole, la validité du mariage et ses effets civils. Était-il absent, un personnage de distinction retenu ailleurs par la

Grandeur qui l'attache au rivage,

un délégué, en partie couvert de ses armes, prenait sa place sans que personne en fût étonné ou choqué. Pourquoi l'adoption dans la famille politique, la nationalité du nouveau ménage et de sa descendance, rattachée elle aussi au premier coucher, n'eût-elle pas été assurée avec un cérémonial analogue par le chef de cette famille ou son représentant local? Pourquoi la fille du peuple et son mari eussent-ils protesté contre un rôle que les princesses et leurs augustes fiancés acceptaient ailleurs sans hésitation? Encore une fois, Fléchier l'a déjà remarqué, les deux cérémonies sont les mêmes, et toutes les objections historiques ou morales que l'on pourrait soulever contre le symbole plébéien, se retourneraient avec la même force contre le symbole aristocratique. Elles n'ont pas plus de valeur d'un côté que de l'autre.

Partie intégrante de la cérémonie plus générale du *Beilager*, notre symbole ne devait pas lui survivre, quand elle disparut des classes inférieures de la société sous l'influence des idées et des institutions du christianisme. On s'explique de la sorte la rareté des documents qui le concernent. Tant qu'il fut une chose ordinaire et commune, personne ne songeait à le noter. Plus tard, il n'en resta qu'un souvenir plus ou moins vague, signalé ici comme une bizarre singularité, rappelé ailleurs comme raison d'être de la redevance pécuniaire qui le remplaça.

Digitized by Google

C'est à ce dernier titre qu'il figura, croyons-nous, dans quelques formules équivoques que nous allons passer en revue.

L'ALTERNATIVE

Après la publication du *Jus primæ noctis,* quelques esprits éminents, frappés des critiques si étendues et si approfondies de l'auteur, passèrent en revue les marchandises que la Légende avait à son bord, jetant résolûment à la mer toutes celles qui leur paraissaient désormais sans valeur, ne conservant que quelques articles de choix, seuls dignes d'être présentés à des lecteurs sérieux. C'est ainsi qu'agit en France M. Julien Havet[1].

« Si l'on écarte, dit-il, les textes qui n'ont pas de rapport direct à la question, les témoignages légendaires, les documents apocryphes, enfin les assertions aventurées de quelques écrivains sans critique, qui n'ont pas pris la peine de donner la preuve de leurs dires, il reste pour tout le moyen âge chrétien cinq textes authentiques et précis qui mentionnent le droit du seigneur. » Encore, ajoute-t-il, « tous ces textes laissent au moins le choix entre l'application du droit du seigneur et le paiement d'une modique redevance. Il est donc probable que, dans la pratique, le droit n'était presque jamais appliqué, on peut même douter s'il a été exercé une seule fois. On remarquera aussi dans quel court espace de temps se rencontrent les documents relatifs au droit en question : le premier est de 1419, le dernier de 1543, soit cent vingt-

1. *Répertoire des travaux historiques,* 1882. p. 134 et suiv.

Digitized by Google

quatre ans plus tard. Avant le XV^e^ siècle et après la première moitié du XVI^e^, il n'y a aucune trace authentique de l'existence du *jus primæ noctis*, sous quelque forme que ce soit. On doit au livre de M. Schmidt d'avoir mis pleinement ces deux points en lumière[1]. »

Vers la même époque, le D^r^ Dargun formulait des conclusions analogues dans une revue juridique de Vienne[2]. « Les rares exemples que nous venons de citer, sont les seuls dans lesquels, après examen des riches matériaux réunis par le D^r^ Schmidt, on puisse trouver une vraisemblance plus ou moins grande pour le *jus primæ noctis* des seigneurs féodaux. Un nombre beaucoup plus considérable de faits, jusqu'ici souvent répétés comme preuves de ce droit, est écarté pour toujours (*für immer beseitigt*) par l'ouvrage de ce jurisconsulte. Grâce à lui, il reste désormais acquis, qu'il ne saurait plus être question, pour aucun pays, ni d'une tradition du *jus primæ noctis* provenant du paganisme, ni d'une revendication générale de ce droit, s'étendant même aux seigneurs ecclésiastiques. Les cas pour lesquels l'existence de ce droit peut être prouvée, ou pour lesquels sa non-existence n'est

1. Cette remarque chronologique est plus spécieuse que fondée. Les dates mentionnées se rapportent aux documents qui nous font connaître les coutumes; mais ces documents ne sont, en général, que des renouvellements de chartes beaucoup plus anciennes et renferment, par respect pour la tradition, une foule de prescriptions depuis longtemps tombées en désuétude. Il serait plus important de noter que des cinq textes réservés par M. Havet, aucun n'était connu avant 1828. Cela indique quelle autorité doivent avoir devant la critique, sur ce point spécial d'histoire, tous les écrivains qui, avant cette date, posaient en défenseurs convaincus et triomphants du Droit du Seigneur.

2. *Zeitschrift für das Privat- und öffentliche Recht der Gegenwart*, Wien, 1882, p. 231-232.

Digitized by Google

pas démontrée, sont complètement isolés. La question du *jus primæ noctis* n'est peut-être pas entièrement supprimée, mais elle est décidée dans son essence, résultat qui, en face d'une opinion si répandue et si profondément enracinée, doit inspirer à l'auteur une légitime satisfaction. »

Les cinq textes authentiques et précis maintenus par M. Havet[1] ont tous un point commun. Ils laissent au fiancé le choix entre laisser le seigneur, ou son agent, coucher le jour des noces avec la fiancée, ou lui payer une légère redevance dont la valeur est stipulée.

Dans l'interprétation de ces textes, les partisans de la Légende supposent que le coucher est le droit primitif, que la redevance n'est qu'un adoucissement introduit dans le cours des siècles, à une époque inconnue. Leurs adversaires, s'appuyant sur les bizarreries législatives et juridiques qui abondent dans les anciennes coutumes[2], soutiennent au contraire — et le Dr Schmidt partage ce sentiment — que le droit primitif se retrouve dans la redevance, que le coucher n'est qu'une menace plaisante et goguenarde adressée au paysan qui négligerait de la payer.

M. Havet professe un troisième système. Lui aussi il admet qu'au début on ne connaissait que la redevance ; le coucher fut mentionné dans les coutumes plus tard seulement, mais comme une chose sérieuse et non par

---

1. Dargun réserve les mêmes, moins Drucat, et en outre, la Sentence de 1486 citée plus haut et le poème de Verson, que nous discutons ailleurs.

2. V. surtout le travail du Dr Gierke de Heidelberg sur l'*Humour dans le droit germanique*.

Digitized by Google

plaisanterie, comme la raison d'être supposée de la redevance. Voici du reste sa théorie, telle qu'il l'expose dans une lettre adressée à M. Schmidt :

« Je persiste à ne pas croire que les cinq textes cités par moi... contiennent *tous* une plaisanterie, non que je nie la place de l'humour dans le droit ; mais parce que en fait ces textes ne semblent pas *tous* rédigés sur un ton de plaisanterie et qu'il y aurait dans la répétition de la même plaisanterie dans ces divers actes une coïncidence singulière. Je crois que ces textes contiennent une *erreur* de leurs rédacteurs, qui ont été trompés par le *mythe* du droit du seigneur (mythe dont vous reconnaissez l'existence à partir du XVI^e^ siècle), mais que je crois plus ancien et qui, sous l'influence de cette erreur préconçue, ont attribué le *jus primæ noctis* à des seigneurs auxquels il n'était dû qu'une redevance matrimoniale. Ces textes juridiques, une fois rédigés, ayant fait loi, le droit du seigneur, de mythique qu'il était, est devenu au XV^e^ et au XVI^e^ siècle une réalité, du moins dans la théorie. Les habitants des lieux où on l'avait inscrit dans les coutumes s'y sont crus réellement soumis, pour le cas où ils négligeraient de payer leur redevance. Voilà comment je crois à l'existence du *jus primæ noctis* au XV^e^ et au XVI^e^ siècle, tout en pensant que pour les autres époques ce n'est qu'une fable. »

La thèse de M. Havet ne nous a point séduit. Ces rédacteurs *tous* égarés par une légende difficile à rencontrer avant le XVI^e^ siècle, insérant *tous* leurs erreurs dans la rédaction qui leur était confiée, réussissant *tous* à la faire accepter de gens si peu préparés et si peu intéressés à l'admettre : cela nous paraît une coïncidence cent

Digitized by Google

fois plus singulière que l'emploi simultané, dans les mêmes coutumes, d'une plaisanterie peu délicate, mais vulgaire, fort connue du peuple et provoquée en quelque sorte par les circonstances. D'un autre côté, si une certaine liberté de rédaction peut être attribuée aux scribes, pour les documents qui émanent de leurs chancelleries, il est plus difficile de la supposer pour des constitutions qui, comme celles des deux colonges suisses, étaient écrites sous la dictée des habitants, lues plusieurs fois par an dans leurs assemblées périodiques. Mais ses hésitations nous frappèrent et nous poussèrent à soumettre les textes visés à une analyse plus attentive.

Au fond il n'y en a qu'un seul dont la teneur semble insinuer une menace. Le voici : « En dit lieu, dit le seigneur de la Rivière Bourdet en 1419, aussi ay le droit de prendre sur mes hommes *et autres,* quand ils se marient *en ma terre,* dix souls tournois et une longue de porc tout au long de l'eschine jusques à l'oreille, et la queue franchement comprinse en ycelle longue, avecques un gallon de tel breuvage comme il aura aux nopces, ou je *puis et dois*, s'il me plaist, aler couchier avecque l'espousée, en cas ou son mary ou personne de par lui ne me paieroit, à moy ou à mon commandement, l'une des choses dessus déclairées. »

« Nous n'avons sous nos yeux qu'une formule comminatoire », est-on amené à dire avec L. Delisle, le savant éditeur de ce texte[1].

Le seigneur commence par réclamer sa redevance, et

1. *Études sur la condition de la classe agricole... en Normandie,* 1851, p. 72.

Digitized by Google

aux soins avec lesquels il décrit sa longe de porc, on sent qu'elle a été l'objet de plus d'une chicane de la part de ses vassaux. Poussé à bout par ces petites guerres de finasseries qui ne répugnent pas, dit-on, au paysan normand, il est entré dans un luxe de détails qui ne laisse aucune place à l'équivoque. Puis, son droit bien accentué et nettement défini, il termine en s'écriant : Vous m'apporterez tout cela, sans que rien manque, ou bien... menace qui, dans sa bouche, serait moins encore de l'humour que de la mauvaise humeur.

Ailleurs, l'idée d'une menace a été suggérée aux commentateurs, non par l'allure comminatoire du texte, mais par l'impossibilité morale de voir dans le coucher mentionné un acte qui équivaudrait à la profanation même du mariage. Pour le prouver, commençons par les deux colonges suisses, dont nous avons déjà parlé. Elles appartenaient à une même seigneurie, et se trouvaient toutes deux dans des conditions identiques.

Muré (texte de 1543) : « Les gens de la cour déclarent aussi que, lorsqu'un homme arrive ici à la *sainte* union du mariage, il doit inviter le maire et sa femme. Le maire prête au fiancé une marmite assez grande pour y cuire un mouton ; il amène aussi pour la noce une corde de bois ; le maire et sa femme apportent encore le quart d'un sanglier. Après la noce, le fiancé laissera le maire coucher avec la fiancée la première nuit, ou la rachètera pour 5 sous 4 deniers[1]. »

1. Grimm, *Weisthümer*, I, 43. « Aber sprechent die hofflüte, weller hi ze der helgen ee kumbt... Und so die hochzit vergat, so sol der brütgam den Meyger by sim wyb lassen ligen die ersten nacht, oder er sol sy lösen mit 5 schilling 4 pfennig. »

Digitized by Google

STADELHOVEN (texte de 1538) : « Celui *quel qu'il soit* qui veut *coucher la première nuit* avec sa nouvelle épouse *sur les terres* qui dépendent de la cour, doit laisser le prévôt des bourgeois coucher *cette même première nuit* avec sa femme ; s'il ne veut pas le faire, il paiera au prévôt 4 deniers et 3 sols de deniers zurichois, à son gré, *le fiancé a le choix*. On donnera à ce fiancé, comme cadeau de noces, une corde de bois prise au Zurichberg, s'il a quelque part au bois[1]. »

Il n'est pas possible que dans un même article une coutume déclare le mariage chose *sainte* et stipule en même temps sa profanation, au moins facultative. En laissant au fiancé le choix entre le coucher et la redevance pécuniaire, le second texte suppose qu'il pourrait préférer le premier terme de l'alternative, et reconnaît qu'en ce cas le choix ne paraîtrait blâmable, ni à ses confrères, ni à l'autorité.

Or cette autorité, c'était pour Muré, depuis 1526, la cathédrale de Zurich et ses administrateurs ; pour Stadelhofen, depuis 1428, la ville même de Zurich. Avant ces dates, pendant plusieurs siècles, depuis une époque antérieure à la première rédaction des coutumes, les deux cours appartenaient aux religieuses de Zurich. Peut-on admettre que ces dernières aient laissé stipuler dans leurs domaines, en faveur du maire, leur agent local,

---

1. Grimm, IV, 321. « Wer der ist, der uf den gütern die in dem kelnhof gehörend die erste nacht bi sinem wibe ligen wil, die er nüwlich zu der ee genommen hat, der sol den obg. Burger vogt dieselben ersten nacht bi sinem wibe lassen ligen, wil er aber das nüt tun, so sol er dem vogt vier und drey schilling zuricher pfennige geben, weders er will, die wal het der brügam. »

Digitized by Google

un droit officiel à l'adultère ? Les magistrats de Zurich, seuls et directement en scène dans nos chartes de 1538 et 1543, pouvaient-ils introduire ou conserver, dans des actes approuvés par eux, la mention d'un pareil droit et de son exercice éventuel par leurs employés subalternes ? On a essayé de dire que ce n'était plus alors que le souvenir d'un passé lointain, la justification de la taxe moderne. Cela n'est pas exact. Le texte de Stadelhoven en parle comme d'une chose encore pratiquée, tout au moins encore praticable, et ce serait une singulière manière de justifier une taxe que de lui donner pour origine une monstruosité immorale.

Et les colongers, les véritables rédacteurs de ces coutumes — le texte de Muré le reconnaît formellement — avaient-ils aussi quelque intérêt à rappeler un souvenir historique, qui n'eût été pour ces fiers républicains suisses qu'un souvenir de dégradation morale et de servitude politique ? Devaient-ils, non pas admettre, mais stipuler spontanément, non pour un grand seigneur, mais pour l'un d'eux momentanément investi des fonctions de maire ou de prévôt, le droit exorbitant visé par la Légende ?

Il est de toute évidence qu'en tenant compte de la teneur de ces textes, du caractère et de la condition des personnes qui ont quelque part à leur rédaction, il est impossible d'attribuer au coucher de l'alternative une portée contraire à la morale, même une importance sérieuse. Ce n'est qu'une menace goguenarde, une parole en l'air, ou une chose plus ou moins ennuyeuse et désagréable peut-être, mais tout aussi étrangère aux bonnes mœurs.

Mais quelle est cette chose ? Pendant que nous songions

Digitized by Google

à ce problème se représenta à notre pensée cette expression *bechlafen* que nous avons signalée plus haut pour les mariages par procuration. Avant de lire Unreit nous ignorions l'acception symbolique du mot ; les lexiques et glossaires connus de nous, sans en excepter le *Wörterbuch* de Grimm, étaient et sont encore dans la même ignorance. Mais nous l'avons retrouvée ailleurs, désignant cette fois la cérémonie même du *Beilager* [1]. Elle avait son synonyme catalan dans le *dormir ab ella* de la Sentence de 1486. Cette dernière formule nous remit en face du symbole et des textes qui en parlent. Fléchier le décrit longuement. Boërius, Choppin, font de même. Mais, à côté des périphrases et des circonlocutions qu'ils emploient, devait exister un mot plus simple, plus précis, plus technique, que ces écrivains ne connaissaient point ou dont ils ne voulurent pas user, de peur d'être mal compris. Un seigneur de Gascogne ne pouvait pas dire à ses vassaux : Le jour de vos noces vous me donnerez cinq sols ou j'irai *ponere tibiam nudam ad latus neogamæ cubantis*. Un pareil langage eût été ridicule. Il leur disait tout bonnement : ou j'irai *coucher* avec la fiancée.

Les mots *coucher* avec, *dormir* avec, *beschlaffen, beiligen*, nous semblent ainsi avoir eu, outre leur significa-

1. On lit dans les *Nuits d'épreuve* du conseiller Fischer (p. 13) : « Frédéric III eut une fille du nom de Cunégonde. Le duc de Bavière, Albert IV, la connut (!) à Inspruck avant le mariage et le mariage fut ensuite célébré à Munich. C'est ce que dit très *crûment* un écrivain autrichien (Herzog Albrecht *beschlief* fraülein Kunegunden vor der Vermahlung). » L'écrivain autrichien dit tout simplement que le *Beilager* précéda la bénédiction ecclésiastique. Il n'y a de *crû* dans l'affaire, que la méprise de notre conseiller trop ami des insinuations risquées.

Digitized by Google

tion propre et crue, un sens figuré, applicable et appliqué à la cérémonie symbolique, mais que l'on perdit de vue quand la cérémonie elle-même disparut des mœurs.

Cette conclusion admise, toutes les difficultés que l'explication de nos textes présente pour toute autre hypothèse, tombent d'elles-mêmes. A Muré et à Stadelhofen, l'installation des jeunes mariés sur les terres de la colonge se faisait à l'origine par le maire, au moyen de la cérémonie symbolique. Avec le temps la cérémonie perdit de son prestige, des délicatesses jusqu'alors inconnues se rencontrèrent: on transigea. Moyennant une légère gratification qui était une reconnaissance de son autorité, le maire renonça à faire valoir celle-ci d'une autre façon. Les gens de Muré diront que le fiancé doit laisser coucher ou racheter. Ceux de Stadelhofen pourront insister en tout honneur sur la liberté entière et réelle qu'a le fiancé de choisir entre les deux pratiques. Ils pourront aussi déclarer qu'il ne s'agit ici que d'une installation sur les terres de la colonge, qui atteint même les étrangers disposés à s'y établir en y venant coucher la première nuit, qui ne regarde en rien les indigènes désireux de se fixer ailleurs: situation incompatible avec le droit légendaire basé sur la naissance. La phrase amphigourique, *qui veut coucher la première nuit avec sa nouvelle épouse... doit laisser le prévôt des bourgeois coucher cette même première nuit avec elle,* n'a plus rien d'étrange, puisque la cérémonie en question ne doit durer que quelques minutes. Rien n'empêche les abbesses ou les magistrats de Zurich de tolérer une coutume qui, quoique tombée en désuétude, n'en était pas moins innocente en elle-même et consacrée par une longue tradition, qui constituait, sans honte et

Digitized by Google

sans danger pour personne, *le droit de leur maire ou de leur prévôt.*

Même appliqué à la coutume de la Rivière Bourdet, ce commentaire lui donne une portée plus plausible. On peut s'étonner qu'un supérieur lance, même par plaisanterie, une menace à laquelle il n'a jamais pu, selon les uns, à laquelle il ne pourrait plus, selon les autres, donner une suite quelconque. Il est tout naturel, au contraire, qu'un seigneur dont les ancêtres ont remplacé par une redevance un usage devenu impopulaire, ou qui a fait lui-même ce changement, — dise à ses vassaux: Vous me paierez régulièrement cette redevance, sinon je puis et dois revenir, s'il me plaît, à l'usage supprimé.

Voici le quatrième texte signalé par M. Havet: « Item et quant aucun des subgiets ou subgietes dudit lieu de Drucat se marye et *la feste et noeupce se font audit lieu de Drucat,* le maryé ne poeult couchier la première nuyt avec sa dame de noeupce, sans le congié, licence et auctorité dudit seigneur, ou quel ledit seigneur ait couchié avec ladite dame de noeupce, lequel congié il est tenu demander audit seigneur ou à ses officiers; pour lequel congié obtenir, ledit maryé est tenu baillier ung plat de viande tel que on le mangue aus dites noeupces, avec deux loz de breuviage tel que l'on boit aus dites noeupces; et est ledit droit appelé droit de cullaige, et dicelluy droit de cullaige ledit seigneur et ses prédécesseurs ont joy de tout temps et de tel qu'il n'est mémoire du contraire[1]. »

Ici, point de menace. Le coucher n'est présenté ni

1. Bouthors, I, 481-485, art. 17. Darsy, p. 579.

Digitized by Google

comme une punition, ni comme une compensation d'une taxe impayée ; tout au contraire, la taxe ne semble due que si un coucher n'a pas eu lieu antérieurement. Aussi M. Schmidt s'est-il demandé, si la suppression éventuelle de la redevance, mentionnée par cette coutume, ne serait pas l'application du principe féodal qui suspend tous les droits du suzerain sur ceux de ses vassaux qu'il aurait déshonorés [1]. L'explication paraît si plausible au Dr Dargun qu'il n'hésite pas à retirer Drucat du dossier de la Légende. Cependant ces deux jurisconsultes ignoraient un détail qui, dans le cas donné, a une importance évidente. Le texte que nous avons rapporté appartient à un aveu de 1507 ; mais celui-ci avait été précédé d'un aveu beaucoup plus ancien, de 1312, qui s'exprime en ces termes :

« Se aucun des devant diz hommes ou des devant dites fames se marioit et *faisoit les noces en ma devant dite terre,* il est tenuz à moi envoier du pain et du vin. Et si le devant dit homme ou fame ne m'en envoioit, il seroit à soissante sols d'amende.

« Se aucuns *etrengers* homs se veut marier à mes ostes ou aux filles de mes ostes, il ne peut *couchier sur ma terre ne avecques sa fame,* sans mon congié ou sans le congié de celui qui de moi a cause, et si il estoit ne seu ne prouvé qu'il la faict, il serait à soissante sols d'amende [2]. »

---

1. Grand coutumier, VII, L. I, p. 276, t. XXXIX. Cf. 2 Feud. 26, § 24 ; 1 Feud. 5, § 1 et 1 Feud. 17. Partida cuarta (de Castille), t. 26, art. 9.

2. Ledieu. *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie.* 1882, p. 341.

Digitized by Google

Rien de plus vulgaire que les dispositions stipulées dans cette variante : nécessité de solliciter l'agrément des seigneurs chez lesquels le nouveau ménage, indigène ou étranger, veut s'installer en tenant sur leurs terres son premier coucher ; obligation de reconnaître cet agrément par un menu cadeau ; amende relativement élevée, si l'on néglige ce cadeau. Mais le coucher seigneurial n'y est indiqué d'aucune façon, ni directement, ni indirectement. Que doit-on conclure de ce silence ? Qu'en 1312 ce coucher n'était pas prévu ou que la chose ne parut pas assez importante pour être notée. En rapportant le texte de 1507, M. Bouthors s'étonne d'un fait qui aurait dû l'éclairer sur sa véritable portée. « La mention de ces deux dispositions, dit-il, n'a été l'objet d'aucune opposition ou réclamation de la part des habitants. Ils y acquiescent donc librement et spontanément, tandis que sur un point beaucoup moins important, l'amende pour retard dans le paiement des cens, ils ne se soumettent pas avec la même docilité. » En face d'une alternative sérieuse, qui entraînait la profanation du mariage, ils avaient à protester et eussent protesté sans aucun doute. Mais s'il ne s'agissait que d'un coucher criminel antérieur et indépendant du mariage, ou d'un coucher symbolique tombé en désuétude, en tout cas anodin, leur acquiescement tacite se comprend sans la moindre difficulté. Il serait plus surprenant, si l'on admettait avec M. Havet que ce coucher est une interpolation faite par un scribe, pour expliquer la taxe. De plus, en ce cas, on se heurterait à une autre difficulté : la teneur du texte n'a pas plus l'air d'une explication que d'une menace.

Le désir d'expliquer est au contraire aussi hautement

Digitized by Google

que maladroitement affiché dans deux dénombrements béarnais qui sont de la même année (1538), regardent deux localités voisines et sont évidemment rédigés par un même tabellion. Commençons par les citer :

Loubie (art. 39). — « Item que quant auguns de tals maisons qui part dessus seran declarados se maridan, d'aban que connexen lors molhers (femmes), son tengutz de las presentar per la prumere neyt à nostre dit senhor de Lobie, par en far à son plaser (plaisir), o autrement lo balhar (lui bailler) son tribut. » — Art. 40 : « Item si ben cascun enfant que enyendren (engendrent), lo son tenguts portar certane somme de diners (deniers), et si advien que lo prumer nascut (né) sie enfant mascle, es franc, par ço que pourra star (être) enyendrat de las obras deudit senhor de Lobie en ladite prumere neyt de sos susdits plasers. »

Bizanos. — « Item, cum en temps passat (passé), auxi que es bots et fama (ainsi que est renommée) en lodit loc et senhoria, sous sosmes (hommes) dequet temps eran en subjection en los senhors de tal los predecessors deu denombrant en dret, auctoritat, preheminence, totas quales vegades (toutes les fois) qui se fazen sposaliciis (épousailles) en lodit loc de Bizanos de dromir (dormir) a son plaser ab las nobias (fiancées) la prumera noeyt plus prochana de lasdictes sposaliciis, et per so que enter sos prodecessors et sosdits sosmes tal dicte subjection fo convertit en autre tribut, au moyen de que luy es en possession de haber, prener et receber, et sesdits sosmes son tenguts et an usat et acostumat ly balhan (baillent) et portan en sa maison, totas vegadas qui fen

Digitized by Google

(font) sposaliciis, une poralba (coq) o ung capon et una spalla (épaule) de moton et dus paas (pains) o una fogassa (fouace) et duas scudelas (écuelles) de bibaros[1] ».

De ces deux textes, M. Havet rejette le second parce que toute l'histoire du droit primitif et de sa conversion n'est fondée que sur une vague rumeur, par conséquent sans autorité. Il admet le premier et en forme sa cinquième et dernière réserve. Mais, tout en l'admettant, l'éminent critique ne peut dissimuler ses scrupules. L'explication que donne l'article 40, dit-il, « ne se soutient pas en bonne logique ; on ne voit pas pourquoi la franchise stipulée dans cette clause ne s'applique qu'à l'enfant du sexe masculin. On ne conçoit pas non plus que cette franchise ait lieu, quelle que soit la date de la naissance de l'enfant ». On pourrait demander aussi pourquoi elle fut maintenue, alors que, par suite de la conversion, le motif indiqué n'existait plus. M. Havet admet ainsi ce texte comme une preuve, non de l'existence primitive du droit légendaire, mais d'efforts, assez peu réussis d'ailleurs, pour baser la taxe matrimoniale sur l'hypothèse de ce droit.

Il n'est pas bien difficile d'entrevoir comment les choses se durent passer. Nous sommes en 1538. Depuis douze ans l'historien Hector Boethius a raconté à tous les Gaulois de France et de Navarre, dans un livre publié à Paris[2], qu'un roi préhistorique d'Écosse nommé Evénus, contemporain d'Auguste, avait doté les seigneurs de ses

1. Lagrèze. *Histoire du droit dans les Pyrénées*, 1867, p. 403 et 404.

2. *Scotorum Historia*. Paris, 1526. III f. 35 ; XII f. 260.

Digitized by Google

États, d'un droit sur les fiancées de leurs seigneuries (qui n'existaient pas encore); lequel droit se serait maintenu jusqu'au XI^e^ siècle et eût alors été remplacé par une redevance pécuniaire. Le même écrivain ajoutait que sur le continent on rencontrait des redevances matrimoniales, rachats du même droit. Cette légende devait faire fortune parmi les élèves de la basoche, et, en dehors du mythe plus ancien dont parle M. Havet, suffisait pour leur faire expliquer de cette ingénieuse façon les redevances matrimoniales qui se trouvaient sur leurs pas.

C'est ce que fit docilement notre tabellion béarnais. Que lui présentait la coutume ? Une taxe ou l'alternative entre la taxe et le *dormir avec ?* Il sera difficile de le savoir, tant qu'on n'en aura pas découvert un texte plus ancien. Mais, taxe ou alternative, le tout fut commenté par lui selon l'ingénieuse théorie de Boethius. A Bizanos il fait tout l'historique de la question. Autrefois, d'après la voix publique... Plus tard... Aujourd'hui.... A Loubie, il se contente de noter l'alternative qu'il accentue de son mieux, et par les termes qu'il emploie et par son application aux franchises de l'aîné mâle, bien que cette application justifiât fort mal des franchises qui, heureusement, n'ont aucun besoin de justification, parce qu'elles constituent un fait général dans la législation béarnaise, commun aux nobles et aux paysans et compensé par des charges correspondantes[1]. Nous sommes donc réellement en présence de la situation qui sert de base à la théorie

1. For. de Morláas, de 1200, art. 223. Cf. Mazure, Fors. de Béarn, 1845, p. 171, 172. Lagrèze, *La Féodalité dans les Pyrénées,* 1864, p. 129.

Digitized by Google

de M. Havet, en présence d'un scribe qui, prévenu par la Légende, lui emprunte ses commentaires fantastiques. Il est donc inutile de s'y arrêter davantage.

Depuis la publication de M. Schmidt et la critique de M. Havet, on a signalé un sixième texte conçu en ces termes : « On bailliage de Senlis, en la prévosté d'Auge, en une ville appellée brathueil (ou brachueil) e serfz de telle condition que quant ilz se marient, le S^r^ doit coucher la première nuyt avec la femme du serf, mais le S^r^ len quitte pour cinq sols, s'il (le serf) veult[1]. » Si elle était isolée, cette coutume si laconique pourrait embarrasser. Grâce aux coutumes similaires plus explicites que nous avons rapportées, elle ne présente plus la moindre difficulté.

L'avenir nous réserve sans aucun doute d'autres découvertes du même genre. Nous les attendons avec confiance, persuadé que, pour peu qu'elles soient explicites, elles ne serviront qu'à confirmer ou éclaircir les usages matrimoniaux que nous venons d'esquisser.

Ces usages s'appuient tous sur l'importance du premier coucher, sur le fait que les *fiancés deviennent membres de la communauté chez laquelle ils le tiennent le jour de leurs noces,* vassaux du seigneur local, bourgeois de la commune, parsonniers de l'association agricole, etc. De

1. Ce texte du xv^e^ siècle a été publié par la *Revue hist. du droit français et étranger,* t. VIII, p. 681. Bibl. nat. ms. fr. 4369 f. 82. Dans un autre ms. (18099, ancien S. Germain fr. 1316) à la dernière ligne, entre *mais* et *le S^r^*, on lit *il n'en fa,* mots effacés, début probable de la phrase *il n'en fait rien,* ce qui suppose qu'on voulait d'abord exprimer la pensée en d'autres termes.

Digitized by Google

là pour eux, du moins en certains endroits, défense d'y procéder sans l'aveu et le consentement gratuit ou payé du chef de la communauté. De là ailleurs, pour ce dernier, le droit et parfois même le devoir d'y assister par lui-même ou par son représentant local, et d'y adopter le nouveau ménage avec sa descendance, par une cérémonie symbolique nettement définie. De là enfin, lorsque, sous l'empire d'idées nouvelles, la cérémonie symbolique tomba en désuétude avec le coucher officiel qui lui servait de cadre, stipulation d'un menu cadeau en reconnaissance de la suprématie seigneuriale, avec réserve toutefois, pour les fiancés, de revenir, s'ils le préféraient, à l'antique symbole.

Jusqu'ici l'importance du *premier coucher* a été d'ordinaire méconnue ; son existence même est ignorée de la plupart. Ce qui a été dit plus haut met l'une et l'autre hors de doute, et l'on s'explique dès lors non seulement le *droit de repret*, mais aussi toutes les prescriptions relatives à la *première nuit*. Quant au *symbole*, il est décrit dans quelques documents, il est indiqué dans d'autres par l'alternative stipulée en faveur des fiancés. La description est toujours faite en termes si clairs et si précis que, pour s'y méprendre, il fallait se livrer à des insinuations sans fondement ou à des altérations tantôt volontaires, tantôt inconscientes, de la donnée primitive. Il n'en est pas de même de l'*alternative* : elle emploie une expression qui, à première vue, semble signifier autre chose. Mais, d'une part, l'examen critique des textes répugne à cette autre chose[1]. De l'autre, nous avons

1. Nous ne parlons pas de ceux du Béarn qui nous exposent, non

Digitized by Google

rencontré, pour l'expression visée, en dehors de son acception propre et ordinaire, une signification figurée, moins connue mais non moins certaine, qui répond parfaitement à la pratique du symbole, qui en fait pour ainsi dire le mot technique de cette cérémonie. Nous étions donc autorisé, même forcé, à ne tenir aucun compte des apparences graves de la formule elle-même.

---

une coutume, mais la manière maladroite dont la comprenait un scribe égaré par ses préventions.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1892

ALLAIN (l'abbé). — L'œuvre scolaire de la Révolution 1789-1802. Études critiques et documents inédits; Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

ALLAIN (l'abbé E.). — L'enquête scolaire de l'an IX; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, du 21 juillet 1892.

A. BABEAU. — Le testament d'un moraliste au XVIIe siècle; Paris, 1892, 1 br. in-8°. — Les vues d'ensemble de Troyes; Troyes, 1892, 1 br. in-8°.

E. BADEL. — Pierre Gringoire, poète français, héraut d'armes de Lorraine; Nancy, 1892, 1 vol. in-16.

J. V. BARBIER. — Question de l'orthographe géographique au point de vue national et international; Nancy, 1892, 1 pl. in-8°.

H. BARDY. — Au pays d'Ajoie (Souvenirs préalpinistes); Belfort, 1 br. in-8°. — La complainte de la conspiration de Belfort publiée pour la première fois avec une introduction; Belfort, 1892, 1 br. in-8°.

F. BARTHÉLEMY. — Camps vitrifiés et calcinés; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

Digitized by Google

P. D. BAZAINE. — Les premières voies ferrées en Alsace, chemin de fer de Strasbourg à Bâle inauguré les 19 et 20 septembre 1841 ; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

J. BEL. — Nouvelle flore du Tarn et de la Haute-Garonne ; Albi, 1888, 1 vol. in-12 br. — Les champignons supérieurs du Tarn (32 planches) ; Paris, 1889, 1 vol. in-8° br. — La rose, histoire et culture, 500 variétés de rosiers ; Paris, 1892, 1 vol. in-8°.

A. BENOIT. — Les gendarmes rouges à Lunéville (2e édition) ; Lunéville, 1892, 1 br. in-12.

C. BENOIT. — La Grèce ancienne étudiée dans la Grèce moderne ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

BICHAT et BLONDLOT. — Sur un électromètre absolu à indications continues ; 1 plaq. in-8°. — Oscillation du plan de polarisation par la décharge d'une batterie, simultanéité des phénomènes électriques et optiques (Extrait du *Journal de physique*, 1882). — Mesure de la différence de potentiel des couches électriques qui recouvrent deux liquides au contact. (Extrait du *Journal de physique*, 1883).

Dr BLEICHER. — Sur la structure microscopique du minerai de fer oolithique en Lorraine ; Paris, 1 plaq. in-4°. — Sur la découverte de coquilles terrestres tertiaires dans le Turf volcanique du Limbourg (Kaiserstuhl, grand-duché de Bade) [Extrait des Comptes rendus de l'Académie des sciences] ; 1 br. in-4°. — Recherches micrographiques sur quelques roches du Muschelkalk lorrain ; 1 plaq. in-8°. — Sur la structure microscopique des oolithes du bathonien et du bajocien de Lorraine ; 1 plaq. in-4°. — Recherches micrographiques sur quelques roches du Muschelkalk lorrain ; 1 pl. in-8°.

Dr BLEICHER et FLICHE. — Sur la découverte du bactryllium dans le trias de Meurthe-et-Moselle ; 1 pl. in-8°.

Digitized by Google

Dr BLEICHER et MEYER. — Sur une tourbière disparue des environs de Froidefontaine ; Belfort, 1892, 1 brochure in-8°.

R. BLONDLOT. — Démonstration élémentaire du théorème de Maxwel relatif à l'action mécanique qui s'exerce entre des corps électrisés ; 1 plaq. in-8°. — Sur la capacité de polarisation voltaïque ; 1 plaq. in-4°. — Sur le diamagnétisme de l'hydrogène condensé ; 1 plaq. in-4°. — De la non-existence de l'allongement d'un conducteur traversé par un courant électrique, indépendamment de l'action calorifique ; 1 plaq. in-4°. — Sur la conductibilité voltaïque des gaz échauffés ; 1 plaq. in-4°. — Sur une nouvelle propriété électrique du sélénium et sur l'existence des courants tribo-électriques proprement dits ; 1 plaq. in-4°. — Sur la détermination de la quantité du magnétisme d'un aimant ; 1875, 1 pl. in-4°. — Recherches expérimentales sur la capacité de polarisation voltaïque (Thèse de doctorat ès sciences physiques) ; Paris, 1881, 1 br. in-4°. — Recherches expérimentales sur la transmission de l'électricité à faible tension par l'intermédiaire de l'air chaud (Extrait du *Journal de physique*, mars 1887). — Sur la double réfraction diélectrique, simultanéité des phénomènes électrique et optique (Extrait du *Journal de physique*, mars 1888). — Détermination de la constante diélectrique du verre, à l'aide d'oscillations électriques très rapides (Extrait du *Journal de physique*, mai 1891). — Sur un nouveau procédé pour transmettre des ondulations électriques le long de fils métalliques, et sur une nouvelle disposition du récepteur ; 1892, 1 pl. in-4°. — Détermination expérimentale de la vitesse des propagations des ondes électromagnétiques ; 1 br. in-8° (Extrait du *Journal de physique*, décembre 1892).

Digitized by Google

BLONDLOT et CURIC. — Sur un électromètre astatique pouvant servir comme wattmètre ; Nancy, 1889, 1 plaq. in-8°.

BLONDLOT et DUFOUR. — Sur l'influence exercée sur les phénomènes de résonance électro-magnétique, par la dissymétrie du circuit le long duquel se propagent les ondes ; 1 plaq. in-4°.

BOLESLAW KOTULA. — Distributio plantarum vasculosarum in montibus tatricis ; Krakow, 1889-1890, un vol. in-8°.

BUISSON (l'abbé). — Un collaborateur de Buffon, l'abbé Bexon, sa vie et ses œuvres ; Saint-Dié, 1889, 1 br. in-8°. — Les élections de 1789 à Remiremont, projet et réforme d'un citoyen ; Remiremont, 1890, 1 br. in-16. — Cahier des plaintes, doléances et remontrances du Tiers-État de Remiremont en 1789 ; Remiremont, 1889, 1 broch. in-16. — Notice sur les curés de Remiremont du XIII^e^ au XIX^e^ siècle par l'abbé Didelot, publiée, rectifiée et complétée par.... ; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Essai historique sur l'hôpital de Remiremont ; Remiremont, 1888, 1 vol. in-16. — Notice biographique sur M. Galland Charmes, député aux États-Généraux, 1738-1793 ; Saint-Dié, 1892, 1 br. in-8°. — Un jurisconsulte vosgien : Scipion Bexon, sa vie et ses œuvres ; Épinal, 1891, 1 br. in-8°. — L'abbé Remy, sa vie et ses œuvres ; Saint-Dié, 1892, 1 br. in-8°.

M^lle^ BUVIGNIER CLOUËT. — Observations sur la manière dont M. Labande juge l'abbé Clouët ; Verdun, 1891, 1 broch. in-8°.

C. C. CHABAUX. — De l'esprit et de l'esprit philosophique ; Paris, 1892, 1 vol. in-18.

P. CHOSSAT et DE LORIOL. — Matériaux pour l'étude stratigraphique et paléontologique de la province d'Angola ; Genève, 1888, 1 vol. in-4°.

DE CISSEY (lieutenant). — L'instruction raisonnée dans l'in-

Digitized by Google

fanterie ; Paris, 1891, 1 vol. in-8°. — Conseils à un jeune gradé ; Paris, 1891, 1 br. in-16.

COMPTE RENDU de la Société des ouvriers de Saint-François-Xavier de Nancy.

DEMANGE (l'abbé). — Impressions et souvenirs; Paris, 1892, 1 vol. in-12. — Les écoles d'un village Toulois ; Nancy, 1892, un vol. in-18.

E. DENYS. — Procédés de fabrication et de moulage de la fonte malléable et de l'acier ; Paris, 1892, 1 vol. in-8°.

F. DÉTRAUX. — Notice sur la production et l'utilisation de la chaleur ; Nivelles, 1 br. in-8°.

E. DIETZ. — Le climat de l'Alsace-Lorraine, de 1888 à 1891 ; Strasbourg, 1892, 1 vol. in-8°.

DUCHESNE. — Le plongeur, par Schiller (traduction). — La chanson de l'homme de cœur, par Burger ; Le Havre, 1892, 1 plaq. in-8°.

DUVERNOY. — Politique des Ducs de Lorraine envisagée dans leurs rapports avec la France et l'Autriche, de 1477 à 1545 ; Nancy, 1892, 1 vol. in-8°.

L'ÉTOILE DES BERGERS. — Almanach pour 1893.

T. FAVIER. — Harangues des étudiants de Pont-à-Mousson au duc de Lorraine Henri II, 1614 ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

P. FLICHE. — Sur une dicotylédone trouvée dans l'abbien supérieur aux environs de Sainte-Menehould (Marne) ; 1 plaq. in-4°. — Notice sur A. Mathieu, sa vie et ses travaux ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

A. FOURNIER. — L'Hôtel de ville de Rambervillers ; Saint-Dié, 1890, 1 br. in-8°.

FRIREN (l'abbé). — Mélanges paléontologiques ; Metz, 1892, 1 br. in-8°.

E. GALLÉ. — Rapport du comité d'enseignement horticole

Digitized by Google

pour l'attribution des récompenses à accorder aux instituteurs du département qui ont donné avec succès l'enseignement horticole durant l'année 1891. (*Bulletin de la Société centrale d'horticulture,* n° 6.) — La table aux herbes potagères (Extrait de la *Revue des arts décoratifs*) ; Paris, 1892, 1 br. grand in-8°.

LÉON GERMAIN. — La tombe de dom Didier de la cour; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — Les Briot de la famille de Pierre Woeiriot, à propos d'un travail récent; Nancy, 1891, 1 br. in-8°.

GLASSON. — Rapport sur le concours pour le prix Odilon Barot à décerner en 1891 ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

CH. GUYOT. — La communauté des enfants prêtres et l'inventaire des fondations de la paroisse de Mirecourt; Nancy, 1892, 1 br. in-8°. — Un tableau de l'église de Poussay (Vosges); Nancy, 1892, 1 plaq. in-8°.

Cte J. DU HAMEL DU BREUIL. — Le testament politique de Charles V de Lorraine (Extrait de la *Revue historique*) ; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

Bon D'HAMONVILLE. — L'outarde canepétière en Meurthe-et-Moselle ; 1 plaq. in-8°. — Note sur l'acclimatation ou la domestication de différents gallinacés ou palmipèdes (Extrait du *Bulletin de la Société régionale d'acclimatation de Nancy,* 1857) ; Nancy, 1889, 1 br. in-8°. — Liste des oiseaux recueillis par M. E. Deschamp, sur la côte de Malabar (Extrait du *Bulletin de la Société zoologique de France,* 1891) ; Paris, 1891, 1 br. in-8°. — Second congrès ornithologique international tenu à Budapest en mai 1891 (Extrait des *Mémoires de la Société zoologique de France,* 1891) ; Paris, 1891. 1 br. in-8°.

Bon HULOT. — Le contre-amiral Dumont d'Urville, 1790-1842 ; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

Digitized by Google

HUYGENS. — Œuvres complètes, t. IV ; La Haye, 1891, 1 vol. in-4°.

H. JADART. — Bibliographie des ouvrages concernant la vie et le culte de saint Remi, évêque de Reims, apôtre des Francs ; Reims, 1891, 1 br. in-8°. — Notice sur la vie et les travaux de F. Lefort, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, membre titulaire de l'Académie de Reims ; Reims, 1891, 1 br. in-8°. — Les inscriptions de l'église de Mézières (Ardennes), recueil de textes historiques du XV^e^ siècle jusqu'à nos jours ; Caen, 1892, 1 br. in-8°. — Sceaux, emblèmes et devises des sociétés savantes de France en relations avec l'Académie de Reims ; Reims, 1892, 1 br. in-8°.

JANSSEN et L. BOURGEOIS. — Discours prononcés à la séance générale du congrès des sociétés savantes le 11 juin 1892 ; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

J. B. JAUGEY. — Supplément à la seconde édition du dictionnaire apologétique de la foi catholique ; 1 br. in-8°.

LOUIS JOUVE. — Les Wiriot et les Briot, artistes Lorrains du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle ; Paris, 1891, 1 vol. in-12. — Pierre Woeiriot et sa famille, critique de la brochure de M. Albert Jacquot ; Paris, 1892, 1 br. in-18.

H. LABOURASSE. — Le conventionnel E. B. Courtois ; Bar-sur-Aube, 1892, 1 vol. in-8°. — Encore le camp de la Woëvre ; Bar-le-Duc, 1892, 1 br. in-8°. — Henrion de Pansey, savant jurisconsulte, premier président à la Cour de cassation ; Bar-le-Duc, 1892, 1 br. in-8°.

A. LANGSTED. — Athalia. En bibelsk tragédie i fem akter af Jean Racine ; Copenhague, 1892, 1 vol. in-12.

DE LANNOY DE BISSY. — Voyage du R. P. Mercui des missionnaires d'Alger, de Quilimani au lac Nyassa et retour, 1889-1890 ; Épinal, 1892, 1 br. in-8°.

Digitized by Google

LEDERLIN. — Rapport sur les travaux de la Faculté de droit de Nancy ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

ERNEST LEHR. — Traité élémentaire de droit civil germanique (Allemagne et Autriche); Paris, 1892, 2 vol. in-8°.

JULES LEJEUNE. — Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale. (Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas) ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

C. LEMASSON. — Guide du botaniste aux environs de Bruyères (Vosges) ; 1 br. in-12.

P. DE LORIOL. — Description des animaux invertébrés fossiles contenus dans l'étage néocomien moyen du mont Salève. Genève, 1861-1863 ; 1 vol. in-4°. — Description des quatre échinodermes nouveaux ; Genève, 1880, 1 br. in-4°. — Catalogue raisonné des échinodermes recueillis par M. V. de Robillard à l'île Maurice ; Genève, 1885, 1 vol. in-4°. — Premier supplément à l'Échinologie helvétique ; Genève, 1885, 1 vol. in-4°. — Notes pour servir à l'étude des échinodermes; Genève, 1891, 1 vol. in-4°.

P. DE LORIOL et E. KOBY. — Études sur les mollusques des couches coralligènes inférieures du Jura Bernois ; Genève, 1889-1891, 1 vol. in-4°.

X. MARMIER. — Œuvres complètes ; Paris, 60 vol. in-8° et in-18.

E. MELLIER. — Le Tasse ; Paris, 1893, 1 vol. in-8°.

C. MILLOT. — Marche annuelle normale de la température de l'air à Nancy ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°. — Répartition de la pluie et des orages dans une année normale à Nancy ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

L. DE MILLOUÉ. — Aperçu sommaire de l'histoire des religions des anciens peuples civilisés ; Paris, 1891, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

X. MOSSMANN. — La fondation Landeck à l'université de Fribourg; Mulhouse, 1891, 1 br. in-8°. — Mélanges Alsatiques; Colmar, 1892, 1 vol. in-8°.

Dr A. NETTER. — La parole intérieure et l'âme; Nancy, 1 vol. in-18°.

E. NOELTING. — Rapport présenté au comité de chimie sur un mémoire de M. A. Baur (Études sur le musc artificiel); 1 plaq. in-8°. — Sur les acides butyl-toluène et butyl-xylène, sulfoniques-nitrés. Mémoire présenté à la Société chimique de Paris; 1 plaq. in-8°. — Article dans la Revue générale des sciences pures et appliquées intitulé « Théorie générale des matières colorantes et de leur fixation sur les fibres végétales »; grand in-8°. — Recherches sur les matières colorantes dérivées du quinyl diphénylméthane; 1 plaq. in-8°. — Recherches sur les colorants dérivés du tryphénilméthane; Paris, 1892, 1 br. in-8°.

E. NOELTING et GRANDMANGIN. — Note sur l'acide azothydrique. Mémoire présenté à la Société chimique de Paris; 1 plaq. in-8°. — Sur la constitution des hydrazones de la naphtoquinone et celle des dérivés azoïques en général; 1 plaq. in-8°.

E. NOELTING et L. STŒCKLIN. — Sur la nitration de quelques amines aromatiques; 1 plaq. in-8°.

E. NOELTING et TRAUTMANN. — Études sur les dérivés des toluquinoléines et de la métoxyquinoléine; 1 plaq. in-8°.

E. NOELTING et P. WERNER. — Sur la formation de dérivés d'iphényliques au moyen des éthers de l'hydroquinone; 1 plaq. in-8°.

I. T. OUDEMANS. — Die accessorischen Geschlechtsdrüsen der Säugethiere; Harlem, 1892, 1 vol. in-4° cart.

PÈLERINAGE et réunion des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges à Benoite-Vaux, le 2 juin 1892.

Digitized by Google

A. PICTET et H. DE SAUSSURE. — Iconographie de quelques sauterelles vertes ; Genève, 1892, 1 br. in-4°.

J. C. PILLING. — Bibliography of the algonquian languages ; 1 vol. in-8°.

Dr POINCARÉ. — Historique de la fièvre typhoïde dans les départements de l'Est ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

POSTILLON LORRAIN pour l'année 1893 ; Nancy, 1893, 1 br. petit in-4°.

V. RISTON. — Le retable de l'église d'Aingeray (Meurthe-et-Moselle) ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°. — Quelques mots sur la crise agricole et l industrie fromagère en Lorraine ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

C. A. SALMON. — Le docteur Bagré ; Coulommiers, 1 plaq. in-16.

H. DE SAUSSURE. — Note supplémentaire à la synopsis de la tribu des Sagiens. — Orthoptères de la famille des Locustides ; Paris, 1 plaq. in-8°.

L. SCHANDEL. — Le carnaval sur les bords de la Chiers et des Thonnes ; Montmédy, 1892, 1 plaq. in-8°.

DE SOUHESMES. — La chapelle et les tombeaux d'Aulnois-en-Woëvre ; Nancy, 1 br. grand in-8°. — Une curieuse coutume à Gerbéviller au XVe siècle ; Nancy, 1 plaq. in-8°. — Notice sur Souhesmes ; Nancy, 1884, 1 br. in-8°. — Notice sur les fiefs de Suzémont et de la tour de Fresnes ; Nancy, 1888, 1 br. in-8°. — Note sur la borne armoriée du bois de Champigneulles ; Nancy, 1884, 1 plaq. in-8°. — En pays Scandinave ; Paris, 1885, 1 vol. in-18. — Notes de voyage en Allemagne et en Autriche ; Paris, 1886, 1 vol. in-18. — Les châteaux du roi de Bavière ; Laval, 1891, 1 br. in-8°. — La procession dansante d'Echternach ; Laval, 1890, 1 br. in-8°. — Le rocher sculpté de Klang ; Nancy, 1891, 1 plaq. in-8°. — Note sur André des Isles ; Nancy, 1888, 1 plaq. in-8°. —

Digitized by Google

Journal du président Bourcier, 1649-1726; Nancy, 1891, 1 br. in-8°. — En Écosse ; Laval, 1890, 1 br. in-8°. — Note sur la famille de Chrétien de Chastenoy ; Nancy, 1892, 1 br. in-8°.

A. TARDIEU. — Sources du nobiliaire d'Auvergne ; Saint-Amand, 1892, 1 br. in-8°.

A. TARDIEU et A. MADELÈNE. — Histoire illustrée de la ville et du canton de Saint-Gervais d'Auvergne ; Herment, 1892, 1 vol. in-16 cart.

A. THÉVENOT. — Éphémérides communales ; Arcis-sur-Aube, 1892, 1 br. in-8°. — Ernest Millot, négociant, explorateur et conférencier, 1836-1891. — Jean Dupuis, l'expédition au fleuve Rouge. La question du Tonkin ; Arcis-sur-Aube, 1892, 1 br. in-8°.

TISSERANT. — Compte rendu sommaire de la situation financière et des travaux de l'année 1891-1892 de la Société centrale d'agriculture ; Nancy, 1892, 1 vol. in-8°.

J. THOULET. — Considérations sur la structure et la genèse des bancs de Terre-Neuve ; Paris, 1 br. in-8°. — Note sur les projections orthographiques ; Paris, 1875, 1 br. in-8°. — Séparation mécanique des divers éléments minéralogiques des roches ; Paris, 1879, 1 br. in-8°. — Note sur la projection cylindrique ou de Mercator ; Paris, 1878, 1 br. in-8°. — Note sur les projections stéréographiques ; Paris, 1877, 1 br. in-8°. — Notice sur les travaux scientifiques publiés par M. J. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de Nancy ; 1888, 1 br. in-4°. — De l'état des études d'océanographie en Norvège et en Écosse. Rapport sur une mission du ministère de l'instruction publique ; Paris, 1889, 1 br. in-8°. — L'étude des lacs en Suisse. Rapport sur une mission du ministère de l'instruction publique ; Paris, 1890, 1 br. in-8°. — De la solubilité de quelques substances dans

Digitized by Google

l'eau de mer ; 1 plaq. in-4°. — Expériences sur la sédimentation ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

TOULOUSE. Annuaire des facultés, 1891-1892 ; 1 vol. in-18.

L. HUYN DE VERNÉVILLE. — De l'occupation comme mode d'acquisition de la propriété en droit des gens ; Nancy, 1892, 1 vol. in-8°. — Du damnum infectum en droit Romain ; Nancy, 1892, 1 vol. in-8°.

M. DE VIENNE. — Des transformations successives du Sou (Extrait de la *Revue numismatique* 1891) ; Paris, 1891, 1 br. in-8°. — A propos des articles de MM. de Marcheville et Blancard sur le rapport de l'or et l'argent au temps de saint Louis (Extrait de l'*Annuaire de la Société de numismatique* 1891) ; Paris, 1891, 1 br. in-8°.

E. VILLARD. — Le président Le Febvre. — Réforme pénale au XVIII^e^ siècle. — Le droit de punir et Joseph de Maistre (Audiences de rentrée de 1877, 1882, 1886) ; Nancy, 3 br. in-8°.

VOLMERANGE. — Comptabilité des fabriques ; Nancy, 1892, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1892-1893

ABBEVILLE. — Société d'émulation.
AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France.
AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.
ANGERS. — Société académique de Maine-et-Loire.
ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
ANGERS. — Société industrielle et agricole.
ANVERS. — Académie d'archéologie de Belgique.
AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.
BATAVIA. — Académie des sciences.

Digitized by Google

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

BERLIN. — Académie des sciences.

BERNE. — Société des sciences naturelles.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BRÊME. — Société des sciences naturelles.

BRESLAU. — Société des sciences et de l'agriculture.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Société d'archéologie.

BRUXELLES. — Société royale malacologique de Belgique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAIRE. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

Digitized by Google

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CHRISTIANIA. — Académie royale.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture.

COMPIÈGNE. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

CONSTANTINE. — Société archéologique.

CORDOBA. — Academia nacional de ciencias de la Republica Argentina.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM. — Académie royale des sciences de Norwège.

DUBLIN. — Académie royale d'Irlande.

DUNKERQUE. — Société dunkerquoise.

DÜRKHEIM. — Société des sciences naturelles.

ELBEUF. — Société industrielle.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

FLORENCE. — Instituti di studi superiori pratici e di profezionamento.

GÊNES. — Reale Accademia medica.

GENÈVE. — Société biblique.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN. — Société des sciences naturelles et médicales.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

Digitized by Google

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

HALLE. — Academiæ Cæsareæ Leopoldino-Carolinæ Germanicæ naturæ Curiosorum, etc.

HARLEM. — Société hollandaise des sciences.

HEIDELBERG. — Société historique philosophique.

KIEL. — Société historique du Sleswig-Holstein.

KIEW. — Société des naturalistes.

KÖNIGSBERG. — Société des sciences physiques et économiques.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE. — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société régionale des architectes du Nord de la France.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.

LONDRES. — Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation du Jura.

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.

MÂCON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MERIDEN (Conn.). — Scientific association.

Digitized by Google

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio alzate ».

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.

MULHOUSE. — Société industrielle.

MUNICH. — Société botanique de Bavière.

MUNICH. — Académie royale des sciences.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société lorraine des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.

NEUFCHATEL. — Société neufchâteloise de géographie.

NEW-HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW-YORK. — Academy of sciences.

Digitized by Google

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.

NÎMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine.

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques.

PARIS. — Club alpin français.

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.

PARIS. — Société d'anthropologie.

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France.

PARIS. — Société de biologie.

PARIS. — Société de botanique de France.

PARIS. — Société des études historiques.

PARIS. — Société géologique de France.

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

PARIS. — Société académique indo-chinoise de France.

PARIS. — Société de médecine légale de France.

PARIS. — Société philomathique.

PARIS. — Société philotechnique.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

PHILADELPHIE. — Geological Survey of Pennsylvania.

REIMS. — Académie nationale.

RIO-DE-JANEIRO. — Instituto historico.

ROCHESTER. — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

Digitized by Google

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Académie royale des sciences.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et naturelles.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société académique franco-hispano-portugaise.

TOURNAI. — Société historique et littéraire.

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.

TRIESTE. — Società adriatica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

TURIN. — Académie royale des sciences.

VALENCIENNES. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.

Digitized by Google

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.
VERDUN. — Société philomathique.
VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
VIENNE. — K. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).
VIENNE. — Institut impérial et royal de géologie.
VIENNE. — Société impériale et royale de géographie.
VIENNE. — Société impériale et royale de zoologie.
VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.
WASHINGTON. — Smithsonian Institution.
WASHINGTON. — National Academy of sciences.
WASHINGTON. — United states Geological Survey.
ZAGRA. — Societas historico-naturalis Croatica.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

CLAUSENBOURG. — Université royale des sciences hongroises de François-Joseph.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bolletino delle publicazione Italiane.

KIEL. — Université royale.

LA PLATA. — Revista Argentina de Historia natural.

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l').

PARIS. — École polytechnique (Journal de l').

PARIS. — Journal des savants.

PARIS. — Muséum d'histoire naturelle.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet, 13, rue Boissière.

RIO-DE-JANEIRO. — Archivos do Museum nacional.

ROME. — Bolletino delle opere moderne straniere della Bibliotheca centrale de Victor-Emmanuel di Roma.

TURIN. — Osservatorio della regia Universita.

VALENCE. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1893.

BUREAU.

—

Président : M. MELLIER.
Vice-Président : M. PFISTER.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. de METZ-NOBLAT.
Secrétaire annuel : M. BARTHÉLEMY.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres. Associé le 18 mai 1846, Membre titulaire le 1er février 1849, 20, rue Saint-Michel, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1851.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification *d'associé correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés correspondants nationaux et aux associés correspondants étrangers.

Digitized by Google

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres (Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862), 1, rue du Tapis-Vert, Nancy.

1885. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé le 7 juin 1838, Membre titulaire le 2 février 1866), Toul (Meurthe-et-Moselle).

II

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. BENOIT (Ch.), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres (Associé le 7 janvier 1847), 9, rue Lepois, Nancy.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD (A.), Avocat à la Cour d'appel, Professeur à la Faculté de Droit (Associé le 18 janvier 1861), 82, rue Stanislas, Nancy.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 5 *bis*, faubourg Saint-Georges, Nancy.

1873. 5 Déc. M. TOURDES (le Dr), Doyen honoraire de la Faculté de Médecine, Associé national de l'Académie de Médecine de France, 2, faubourg Stanislas, Nancy.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur honoraire du Lycée, 8 *bis*, rue Bailly, Nancy.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École nationale forestière (Associé le 6 mars 1874), 9, rue Saint-Dizier, Nancy.

10 Nov. M. HECHT (le Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 4, rue Isabey, Nancy.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Doyen de la Faculté de Droit, 12 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

23 Nov. M. BLEICHER (le Dr), Professeur à l'École supérieure de pharmacie, 9, cours Léopold, Nancy.

1878. 1er Fév. M. LEJEUNE (Jules), Homme de lettres (Associé le 22 novembre 1872), 22 *bis*, rue de la Ravinelle, Nancy.

21 Juin. M. CUVIER, Pasteur (Associé le 22 novembre 1872), 29 *bis*, faubourg Stanislas, Nancy.

1880. 16 Juill. M. MOURIN, Recteur honoraire 23, rue du faubourg Saint-Jean. Nancy.

Digitized by Google

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT (Associé le 4 juin 1880), 27, rue de la Ravinelle, Nancy.

M. DRUON, Proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet.

1882. 4 Août. M. CHASSIGNET, Sous-Intendant militaire en retraite (Associé le 5 mai 1882), 18, rue de Boudonville, Nancy.

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Associé le 5 août 1881), 1 *bis*, rue de la Prairie, Nancy.

1884. 18 Janv. M. GUYOT (Ch.), Sous-Directeur de l'École nationale forestière (Associé le 19 janvier 1883), 10, rue Girardet, Nancy.

M. le comte DE LUDRE, Homme de lettres (Associé le 1er mai 1863), au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle).

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

7 Nov. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres (Associé le 20 avril 1883), 1, Villa de la Pépinière, Nancy.

1885. 23 Janv. M. GRUCKER (Émile), Professeur à la Faculté des Lettres, 59, rue Stanislas, Nancy.

6 Mars. M. GERMAIN (Léon), Archéologue (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

15 Mai. M. MELLIER, Inspecteur d'Académie (Associé le 21 mars 1884), 138, rue Saint-Dizier, Nancy.

1887. 21 Janv. M. AUDIAT, Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 4 décembre 1885), 35, rue de la Ravinelle, Nancy.

1888. 3 Fév. M. PFISTER, Professeur à la Faculté des Lettres (Associé le 2 juillet 1886), 11, rue du Bastion, Nancy.

21 Déc. M. MILLOT, ancien Officier de marine, chargé de cours à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 2, rue Gilbert, Nancy.

21 Déc. M. VACANT (l'abbé), Docteur en théologie, Professeur au grand séminaire de Nancy (Associé le 4 février 1887), 96, rue de Strasbourg, Nancy.

1889. 7 Juin. M. DE MEIXMORON DE DOMBASLE (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

Digitized by Google

1890. 10 Janv. M. THOMAS (Gabriel), Conseiller à la Cour d'appel (Associé le 19 mars 1886), 82, rue Stanislas, Nancy.

1891. 17 Juill. M. MATHIEU DE VIENNE, Chef d'escadron au 8e d'artillerie (Associé du 18 février 1888), 1, rue d'Alliance, Nancy.

4 Déc. M. Émile GALLÉ, Artiste-Céramiste (Associé du 26 décembre 1890), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1892. 15 Juill. M. BARTHÉLEMY, Archéologue, faubourg des Trois-Maisons, 22. (Associé du 5 juillet 1889).

1893. 17 Fév. M. O. BERGER-LEVRAULT, Imprimeur-Éditeur, 7, rue des Glacis, à Nancy.

5 Mai. M. V. RISTON, Avocat (Associé du 8 janvier 1882), 1, rue d'Essey, à Malzéville.

M. THOULET, Professeur à la Faculté des Sciences. (Associé du 6 mai 1892), 45 *ter*, rue de la Ravinelle, Nancy.

III

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1854. 3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857), 95, avenue des Champs-Élysées.

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872), 14, rue d'Alésia, Paris.

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, Député de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris.

25 Avril. M. CHAUTARD, Doyen honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 1er décembre 1876), à Croissanville (Calvados).

25 Mai. M. COURNAULT (Édouard), Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875), 12, rue de Boudonville à Nancy.

Digitized by Google

1857. 10 Juin. M. DE MARGERIE (A.), Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique (Titulaire du 22 janvier 1858 au 9 février 1877), 122, boulevard de la Liberté, Lille.

M. LAFON, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvières.

1863. 23 Janv. M. CHASLES (Émile), Inspecteur général de l'Instruction publique (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), 6, rue Paul-Louis-Courier, à Paris.

M. LIÉGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit (Titulaire du 27 mars 1874 au 1er avril 1892), 4, rue de la Source, Nancy.

1865. 17 Mars. M. JALABERT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1880), rue Saint-Martin, 13, à Versailles.

M. DESJARDINS (Albert), Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865), 30, rue de Condé, à Paris.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1866. 16 Fév. M. JACQUEMIN, Professeur à l'École supérieure de pharmacie, associé national de l'Académie de médecine de Paris (Titulaire du 8 janvier 1875 au 16 décembre 1887), 39, place de la Carrière, à Nancy.

1867. 3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874), 18, rue de Montbauron, à Versailles.

1872. 12 Avril. M. ADAM, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), boulevard Sévigné.

2 Nov. M. MICHEL (E.), Membre de l'Institut (Titulaire du 5 décembre 1873 au 7 novembre 1879), 9, avenue de l'Observatoire, à Paris.

22 nov. M. VIANSSON, ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

1873. 10 Janv. M. PIERROT, Avocat, ancien Magistrat (Titulaire jusqu'au 20 mai 1881), 93, place Saint-Georges, à Nancy.

M. HUGUENY, Professeur honoraire de Faculté (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873), 19, rue des Frères, à Strasbourg (Alsace).

1874. 1er Mai. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire jusqu'au 19 novembre 1879), Place de Rennes, 6, à Paris.

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 4, rue Sainte-Sophie, Versailles.

1877. 16 Mars. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 9. rue du Bel-Respiro, à Paris.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 20 avril 1877 au 3 février 1888), 95, boulevard Saint-Michel.

1878. 3 Mai. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Montpellier (Titulaire jusqu'au 21 avril 1882).

17 Nov. M. DEBIDOUR, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Nicole, à Paris.

1879. 2 Mai. M. DE GUERLE (E.), ancien Trésorier-Payeur général de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 23 janvier 1880 au 17 juin 1887), 23, rue de Marignan, à Paris.

Mgr MATHIEU, Évêque d'Angers (Maine-et-Loire). (Titulaire du 23 janvier 1880 au 20 juin 1890).

1882. 5 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

M. LORIN, Directeur des Contributions directes (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1884), Saint-Lô.

Digitized by Google

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. MARCHAL, Docteur en médecine, 57, rue Stanislas, Nancy.

M. DIDION, Docteur en médecine, 18, rue St-Dizier, Nancy.

M. MARCUS, ancien Officier du génie, 20, rue des Prisons-Militaires, Metz.

M. PÊTRE, Directeur de l'École nationale des beaux-arts et du dessin de Bourges.

B

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1847. 17 Juin. M. LE BRUN, Naturaliste, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).

1856. 10 Déc. M. BÉNARD (l'abbé), Aumônier de la chapelle ducale de Lorraine, 9, rue Trouillet, à Nancy.

1858. 14 Mai. M. COURNAULT (Charles), Artiste-Peintre, 16, rue de la Rivière, à Malzéville (près Nancy).

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine (Meurthe-et-Moselle).

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie en retraite, 77, rue d'Arrès, à Bordeaux.

1861. 21 Juin. M. le comte DE PUYMAIGRE, Homme de lettres, rue de l'Université, 17, à Paris.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1864. 24 Juill. M. LAMBERT, Professeur au Lycée de La Roche-sur-Yon.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Dijon, 3, rue Cassette, à Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, 49, rue de Madame.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Inspecteur des établissements insalubres, 89, rue de Rennes, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des Forêts, à Charleville (Ardennes).

21 Juin. M. DOYOTTE (l'abbé), de la Compagnie de Jésus, Curé de Notre-Dame du Haut-Mont, à Mouveaux (Nord).

21 Déc. M. DUBOIS (Charles), Homme de lettres, 4, place Vaudémont, à Nancy.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. CUNY (A.), Architecte, 13, Grande-Rue, à Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé), vicaire général honoraire d'Alger, 5, rue du Parc, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, 4, impasse Exelmans, Paris-Auteuil.

7 Déc. M. GRAND'EURY, Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut, 23, cours Saint-André, à Saint-Étienne.

1879. 2 Mai. M. CASPAR, professeur et compositeur de musique à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, 135, rue Saint-Dizier, à Nancy.

M. GLEY, ancien Professeur au Collège d'Épinal, 5, rue de la Calandre.

1881. 20 Janv. M. le comte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate en retraite, 214, boulevard Saint-Germain, à Paris.

M. QUINTARD (Léopold), Homme de lettres, 30, rue Saint-Michel, à Nancy.

Digitized by Google

1881. 6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts en retraite, Directeur de la Revue des forêts, 97, rue du Cherche-Midi, à Paris.

1882. 5 Mai. M. FOURNIER, Docteur en médecine à Rambervillers (Vosges).

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

15 Juin. M. le vicomte DE WARREN (Lucien), 3, place de l'Arsenal, à Nancy.

1884. 18 Janv. M. JACQUOT (Albert), Luthier, 17, rue Gambetta, à Nancy.

18 Juill. M. DINAGO, Conseiller de Préfecture à Vesoul.

13 Déc. M. HAILLANT, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 17, rue du Quartier, à Épinal.

1885. 15 Mai. M. BOUVIER (Félix), Chef de Division au Ministère des Finances, 64 *bis*, rue de Monceau, Paris.

20 Nov. M. BENOIT (Arthur), Homme de lettres, à Berthelming (Lorraine).

M. THIRION (Maurice), Professeur d'histoire au Lycée de Limoges (Haute-Vienne).

18 Déc. M. NETTER (A.), Docteur en médecine, Bibliothécaire universitaire honoraire, 39, rue Saint-Nicolas, à Nancy.

1886. 19 Mars. M. TISSERAND, Vétérinaire, 3, rue Gilbert, à Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen de la Faculté des Lettres, 6, rue des Dominicains, à Nancy.

1888. 16 Déc. M. AMBROISE (Émile), Docteur en Droit, Avoué, 16, rue Gambetta, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

2 Mars. M. COLLIGNON (le docteur R.), Médecin-Major, 42, rue de la Paix, à Cherbourg.

16 Mars. M. SCHLAGDENHAUFFEN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie, 63, rue de Metz, à Nancy.

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé), Curé de Lamarche (Vosges).

29 Juin. M. le baron HULOT (Ét.), 80, rue de Grenelle, à Paris.

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), Clerc régulier de la Congrégation de Notre-Sauveur, rue Saint-Victor, à Verdun (Meuse).

2 Août M. FRIOT, Docteur en médecine, 11, rue Saint-Nicolas, à Nancy.

6 Déc. M. GANIER (Henry), Juge au Tribunal civil, 5, rue du Montet, à Nancy.

Digitized by Google

1891. 10 Avril. M. MASSON (Ernest), Homme de lettres, à La Trinité, près Nancy.

17 juill. M. DE LANNOY DE BISSY, chef de bataillon du génie, à Épinal (Vosges).

6 Mai. M. le baron D'HAMONVILLE, Conseiller général, au château de Manonville (Meurthe-et-Moselle).

1892. 15 Juill. M. DES GODINS DE SOUHESMES, Hommes de Lettres, 93, place Saint-Georges, à Nancy.

M. VILLARD, Avocat général près la Cour d'appel, 68, rue Charles III, à Nancy.

M. BLONDLOT, Professeur adjoint à la Faculté des Sciences, 8, quai Claude-le-Lorrain, à Nancy.

1893. 17 Fév. M. BUISSON (l'abbé E.), Professeur, 14, rue Legendre, à Paris.

M. le baron DE BRAUX, Homme de lettres, à Boucq (Meurthe-et-Moselle).

M. COLLIGNON, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, 2 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy.

M. POINCARÉ (Henri), Membre de l'Institut, 63, rue Claude-Bernard, à Paris.

3 Mars M. FLOQUET, Professeur à la Faculté des Sciences, 17, rue Saint-Lambert, à Nancy.

12 Mai. M. DE ROCHE DU TEILLOY, Professeur au Lycée, 5, rue de Rigny, à Nancy.

M. MATHIEU (A.), Conservateur des forêts en retraite, 4, rue de la Salpêtrière, à Nancy.

M. MENGIN (Henri), Avocat, 19, place des Dames, à Nancy.

2°

1845. 13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 2, rue de la Sorbonne, à Paris.

1852. 16 Déc. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri), Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, à Paris.

Digitized by Google

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur, 36, rue de La Bruyère, à Paris.

1860. 22 Déc. M. LOYSON (l'abbé), Aumônier du Lycée Lakanal, 15, rue Angot, à Bourg-la-Reine (Seine).

1862. 5 Juill. M. PASSY (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Labordère, à Neuilly (Seine).

1863. 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, 3, rue Perronet, à Paris.

1864. 15 Juill. M. MILLIEN (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE (Charles), Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, 6, rue Mazarine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, 8, place de la Madeleine, à Paris.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École spéciale des langues orientales, 47, avenue Duquesne, à Paris.

6 Juill. M. le duc DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, 10, rue de Solférino, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD (le Dr), Correspondant national de l'Académie de Médecine, Professeur à la Faculté de Médecine, 33, rue du Manège, à Bordeaux.

1869. 19 Févr. M. TERRIEN DE LACOUPERIE, Professeur de chinois, 62, Cherilton Road, S. W., Londres.

1870. 17 Juin. M. LEHR (Ernest), Docteur en droit, ancien Professeur à l'Académie de Lausanne, Avocat-Conseil de l'ambassade de France en Suisse, les Toises, Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur en retraite, 9, rue du Portail-Albau, à Cahors.

1871. 17 Mars. M. HOVELACQUE (Abel), Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, 38, rue du Luxembourg, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, 19, rue Mazarine, à Paris.

Digitized by Google

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 21, rue d'Aumale, à Paris.

20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, avenue Feuchères, à Nîmes.

1873. 10 Déc. M. FANO, Docteur en médecine 5, rue d'Abbeville, à Paris.

1874. 19 Juin. M. RAMBAUD (Alfred), Professeur à la Faculté des Lettres, 76, rue d'Assas, à Paris.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, 38, rue Valade, à Toulouse.

1875. 9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, 18, rue Alsace-Lorraine, à Rouen.

M. PETITOT (l'abbé), Curé de Marcuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

M. VINSON (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 5, rue de Beaune, à Paris.

M. COMETTANT (Oscar), Homme de lettres, 13, faubourg Montmartre, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur à la Faculté des Lettres, 5, rue Buffon, à Dijon.

M. DE SÉMALLÉ, Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, à Versailles.

1877. 21 Déc. M. SACHOT (Octave), Homme de lettres, 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 20 Juin. M. THOMAS (Ambroise), Directeur du Conservatoire national de musique, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), 15, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.

1880. 2 Mars. M. GÉRARD (A.), Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon.

16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche), 49, rue Saint-Nicolas.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 40, rue du Cherche-Midi, à Paris.

1882. 5 Mai. M. HANAUER (l'abbé), Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. BABEAU (Albert), Homme de lettres, Correspondant de l'Institut, 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes.

Digitized by Google

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 Juill. M. le comte DE MARGON, lieutenant-colonel du 11e régiment de chasseurs à cheval, à Vesoul (Haute-Saône).

7 Déc. M. ANTOINE, Professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue Romiguières, à Toulouse.

1884. 7 Nov. M. le comte D'HAUSSONVILLE, Membre de l'Académie française, 41, rue Saint-Dominique, à Paris.

1885. 28 Fév. M. DIETZ, pasteur à Rothau (Alsace).

1886. 5 Mars. M. FAUDEL, Docteur en médecine, Secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar (Alsace).

7 Mai. M. RENDU (Eugène), Inspecteur général honoraire de l'enseignement primaire, 90, rue d'Amsterdam, à Paris.

21 Mai. M. TARDIEU (Ambroise), Homme de lettres, à Herment, près Clermont-Ferrand.

1887. 19 Juill. M. DE RAYNAL, ancien Magistrat, 10, rue Washington, à Paris.

1888. 2 Mars. M. JADART, Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant.

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE, 15, rue Saint-Lazare, à Compiègne.

27 Avril. M. ALLAIN (l'abbé), Chanoine honoraire, 39, chemin du Caudérau, près Bordeaux.

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Professeur à la Faculté de Droit, 25, rue Lesdiguières, à Grenoble.

5 Avril. M. BARTHELÉMY, Docteur en médecine, 21, rue du Paradis-Poissonnière, à Paris.

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Membre de l'Académie française, 11, rue Garancière, à Paris.

1890. 21 Mars. M. CHERVIN (Dr), directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, à Paris.

M. COUSIN (Charles), vice-président de la Société des amis des livres, 20, rue de Dunkerque, à Paris.

26 Déc. M. LABOURASSE, Inspecteur primaire en retraite, à Arcis-sur-Aube (Aube).

1891. 6 Fév. M. CHARAUX, Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

1892. 8 Janv. M. BRUNOT, Maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Paris, 105, boulevard Saint-Michel.

Digitized by Google

1893. 3 Mars. M. JOURNÉE, Chef de bataillon au 37e régiment d'infanterie, 7, rue du Général-Fabvier, à Nancy.

17 Mars. M. E. BOUTROUX, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 67, rue Claude-Bernard.

12 Mai. M. CLAUDIO JANNET, 39, rue Saint-Dominique, à Paris.

M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 35, rue Pierre-Charron, à Paris.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1844. 22 Août. M. SAVI (Pierre), Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Recteur de l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), 13, rue de la Loi, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liège.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain, 52, rue des Orphelins.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur honoraire de l'Athénée à Bertrange, Luxembourg.

17 Déc. M. MULLER (E.), Conservateur des forêts, membre de la Société royale des sciences à Copenhague (Danemark).

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, 26, rue de l'Académie, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. HAYNES, Professeur, 229, Beacon Street, à Boston (États-Unis).

M. SCHMIDT (Waldemar), Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron DE HELLWALD, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt (Wurtemberg).

Digitized by Google

1875. 6 aout. M. BLAISE, Professeur, à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de Droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles, 49, avenue de la Toison-d'Or, à Saint-Gilles, Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. DE SAUSSURE (Henri), cité 24, à Genève (Suisse).

1888. 18 Avril. M. AAGAARD, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, à Hillerod (Danemark).

1889. 5 Juill. M. MARCHAL (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 61, rue de la Poste, à Saint-Ioss-ten-Noode, Bruxelles.

1891. 20 Fév. M. LANGSTED, Inspecteur de collège à Copenhague (Danemark).

1892. 15 Juill. M. DE LORIOL LE FORT, Géologue, à Fontenex, près Genève (Suisse).

MEMBRE DONATEUR (1)

M. LALLEMENT (Edmond), Professeur de la Faculté de médecine, membre titulaire, décédé le 27 février 1889. Don fait en mémoire de lui par sa famille. 500 fr.

(1) Règlement. Article additionnel : Les membres honoraires, titulaires, associés-correspondants peuvent acquérir la qualité de donateur, en versant une somme d'au moins 500 francs. Ces dons forment un capital inaliénable. Les noms des membres donateurs, — que la libéralité ait été faite de leur vivant ou après leur décès — sont inscrits à perpétuité dans les comptes rendus de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 18 mai 1893.

	Pages.
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Audiat	I
Rapport sur le Concours pour le prix Herpin, par M. Pfister, rapporteur.	XVI
Le Cardinal Lavigerie, par l'abbé Vacant. Discours de réception.	XXVI
Réponse du président, M. Ch. Guyot, au récipiendaire M. l'abbé Vacant	LI
Compte rendu de l'année 1892-1893, par M. de Vienne, secrétaire annuel	LXVII
Discours prononcé le 19 septembre 1892 aux obsèques de M. Poincaré par M. Benoit.	LXXXV
Discours prononcé le 25 septembre 1892 aux obsèques de M. le général Hanrion, par M. Benoit.	LXXXIX
Discours prononcé le 16 mai 1893, aux obsèques de M. Puton, par M. Mellier, vice-président	XCIII

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

Le domaine de la Crayère, près Rosières-aux-Salines, par M. Ch. Guyot.	1
Stanislas et la Société royale des sciences et belles-lettres, par M. Druon	17
Notice biographique de Claude-François Denis, par H. Labourasse	81
Pensées de septembre 1891, par M. R. A. Lombard . .	116
Notice sur M. Julien Duchesne, lue à l'Académie de Stanislas dans la séance du 4 novembre 1892, par M. F. Duvernoy.	125
Discours prononcé aux obsèques de M. Duchesne, à Rennes, par M. L. Adam	138
Sur une interruption mentale de l'Idée de temps, étude psychologique, par M. Gabriel Thomas.	140
Anomalies dans les gentianées; une race monstrueuse de *Gentiana campestris L.*, par M. Émile Gallé . . .	156
Voyage d'un Anglais à Metz, par F. des Robert	174

Digitized by Google

Pages.

L'œuvre pédagogique de Pierre Fourier, curé de Mattaincourt, en Lorraine, 1589-1646, par M. Maggiolo. . 205
Fragments de Bric-à-Brac poétique, lus par le Comte Édouard de Warren, à la séance de l'Académie de Stanislas du 6 janvier 1893. 243
Coutumes matrimoniales au moyen âge, par M. l'abbé Hanauer. 253

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1892 313
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'Étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1892-1893 325
Publications périodiques adressées à l'Académie. . . . 333
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas, suivant l'ordre de réception. 335

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

Digitized by Google